

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16395 – 7,50 F

MARDI 14 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE ÉCONOMIE

■ La gauche et la famille

■ Immobilier : 2 pages d'annonces

PRESTATIONS FAMILIALES

▼ Le poids financier

SPORTS

Le retour des hooligans

LE MATCH Italie-Angleterre, samedi 11 octobre à Rome, comptant pour les éliminatoires de la Coupe du monde de football 1998, a été marqué par de sérieux incidents provoqués par des hooligans anglais. *Bilan : une vingtaine de blessés et quarante arrestations.* C'est une mauvaise nouvelle pour les organisateurs français du Mondial 98, contraints de composer avec ces éléments ultraviolents.

Lire pages 26 à 28

TEMPSPORT/FOTOCRONACHE

Le patronat et la droite contestent le choix « idéologique » des 35 heures

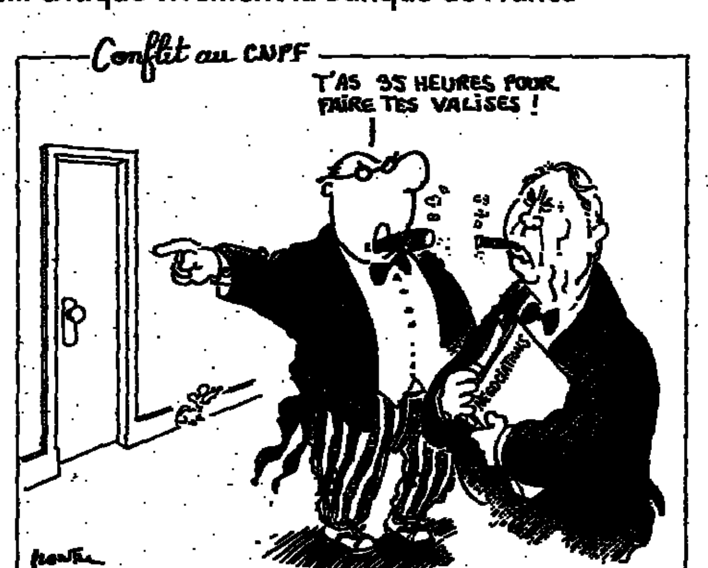
Henri Emmanuelli critique vivement la Banque de France

CONTESTÉ par certains de ses pairs, Jean Gandois devait réunir, lundi 13 octobre, le conseil exécutif du CNPF, afin d'examiner les conséquences de la conférence sur l'emploi du 10 octobre. Certains patrons sont tentés de durcir les positions de leur organisation et de proposer le retrait des *organismes paritaires.*

Le président du CNPF s'est dit, pendant le week-end, victime d'un *« complot »* et il a affirmé que les négociations par branches sont désormais terminées. Dans un entretien au *Parisien* du lundi 13 octobre, M. *Jospin indique que le patronat ne lui* a *« pas laissé de choix »* car il *« n'a proposé aucune approche différente pour réduire le chômage par la diminution du temps de travail »*. La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, estime dans *Libération* que le *CNPF risque de « louper le coche de la modernisation négociée »*. Le patronat a reçu l'appui de la droite qui dénonce *« des choix idéologiques aux effets pervers sur l'emploi »*.

Alors que la Banque de France vient de relever ses taux d'intérêt, à la *suite de la banque centrale* allemande, Henri Emmanuelli, président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, critique vivement cette décision, dans un entretien au *Monde.*

*D'autre part, les titulaires d'em*plois-jeunes ont commencé à travailler lundi. Deux cents aides-éducateurs ont effectué leur rentrée à Lyon.



Lire pages 7, 8 et 10

Jospin, Acte 2

ÉDITORIAL

DEPUIS une bonne vingtaine d'années, la politique, donc la vie démocratique, est en crise dans ce pays. En crise parce qu'impuissante : à *« changer la vie »*, à changer *tout court*, c'est-à-dire surtout à faire reculer le chômage ; et à combattre ce que son développement induit dans la vie *sociale*, avec son cortège de malheurs, d'insécurité, de déstructuration des familles, des cités, de la société elle-même. Depuis vingt ans, nous vivons dans l'idée que demain sera pire qu'aujourd'hui. Femmes et hommes des classes *moyennes, c'est-à-dire* les deux tiers de la population, sont dans la crainte d'une perte de statut, pour eux-mêmes, et plus encore pour leurs enfants.

Quand l'idée même de progrès s'efface, que l'avenir, c'est-à-dire *l'Europe, est synonyme de sacri*fices accrus, que reste-t-il à espérer de la politique, et bientôt, n'en doutons pas – en témoigne l'audience persistante de l'extrême droite – de la démocratie ? L'action du gouvernement doit donc être appréciée à *cette aune-là. Sa* décision sur les trente-cinq heures mérite d'être considérée dans ce contexte particulier, celui d'une puissance moyenne, qui veut le rester et préserver sa fameuse *« cohésion sociale », tout en* s'insérant davantage dans l'économie-monde.

Le moment n'est plus celui du délai de grâce qui accompagne tout nouveau gouvernement. Il est celui d'une bataille qui s'engage *sur deux fronts* : celui des défis – social, moral et national – qu'il a *mandat d'affronter ; et celui des* contours de la nouvelle et rude confrontation politique qui s'annonce.

Au départ, Lionel Jospin a bénéficié d'un accueil favorable, accordé à tout vainqueur d'une consultation nationale, auquel s'est ajouté un réel impact personnel, fait de rigueur et de simplicité. Le mécanisme de la cohabitation y a ajouté des soutiens plus larges que ceux de sa *« majorité plurielle »*, car ce système est apprécié des *Français qui y trouvent un moyen* commode et rapide de corriger les défauts de plus en plus criants de leurs institutions.

J.-M. C.

Lire la suite page 20

■ OPA sur les AGF

L'assureur italien Generali a lancé, lundi, un raid hostile sur le numéro deux français du secteur. Pour la première fois, *un étranger s'attaque à la finance* française. p. 22

■ Escalade au Congo

La guerre intercongolaise s'étend avec *l'implication* de l'armée angolaise dans les combats. p. 2

et notre éditorial p. 20

■ Manifestations pour la famille

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé en province et à Paris contre le loup *« mangeur d'allocations familiales »* p. 9

■ La mort de Jean Pasqualini

Le coauteur du *Prisonnier de Mao*, qui révéla l'existence des *laogai*, est mort à *l'âge de soixante et onze ans.* p. 16

■ L'enquête à Pleine-Fougères

Au-delà des tests génétiques pratiqués ce week-end, comment évolue l'enquête *sur le meurtre de la jeune* anglaise Caroline Dickinson. p. 13

■ Malicounda contre l'excision

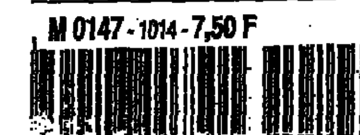
Les femmes du village sénégalais ont *prêté serment : « Jamais plus »* d'excision sur leurs petites filles. p. 17

■ Colère de Brest

Crises, manifestations, violences à propos de la reconversion de l'arsenal militaire du port breton. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1014 - 7,50 F



Trente kilos de plutonium 238 pour Saturne et Titan

LA SONDE Cassini-Huygens *« pourrait tuer des milliers de personnes du cancer ou d'autres maladies liées aux radiations »*, clamaient les écologistes à la veille de son lancement vers Saturne et sa lune principale, Titan. Le lancement prévu lundi 13 octobre, depuis le centre spatial Kennedy de Cape Canaveral (Floride) a été repoussé à mercredi pour des raisons *techniques et météorologiques. Cet engin* américano-européen contient une trentaine de kilogrammes de plutonium 238, utilisé dans ses générateurs thermoélectriques à radioisotopes (RTG) et dans 117 petites unités de chauffage protégeant ses composants électroniques.

Ces RTG provoquent l'effroi des défenseurs de l'environnement qui craignent qu'un accident n'entraîne une grave pollution radioactive. La Coalition de Floride pour la paix et la justice (FCPJ) a tenté, en vain, d'obtenir un report du lancement en déposant une plainte, vendredi 10 octobre, devant le tribunal fédéral *de* Hawaï.

Depuis des mois, la Coalition de Floride harcèle l'agence spatiale américaine (NASA), qui réplique point par point à ses critiques. Oui, la fusée Titan IV, qui emporte Cassini, a *déjà subi un échec, en août 1993. Mais c'est* le seul en 19 lancements et le problème a été identifié et résolu. *Si* une explosion survenait, la dispersion de plutonium serait minime, car le dioxyde de plutonium des RTG est conditionné sous forme de céramique non volatile, affirme la NASA. Dans ce cas, estime-t-elle, *l'impact sur la population serait 15 000 fois in*férieur à celui de la radioactivité naturelle.

La NASA admet qu'elle n'a pas le choix : pour explorer les confins du système solaire, il faut une source d'énergie électrique très compacte. Les panneaux solaires ne sont pas assez efficaces. Dans la banlieue de Saturne, *où Cassini-Huygens doit arriver en juillet* 2004, le rayonnement solaire est 100 fois plus faible que celui reçu sur Terre et ces panneaux devraient être grands comme deux courts de tennis. Cela *« ne faciliterait pas les manœuvres »*, note la Nasa et réduirait la visibilité des instruments de mesure. Quant aux *batteries et aux combustibles non nucléaires, ils* sont lourds et encombrants, ce qui interdit pratiquement leur utilisation dans ces engins dont le voyage peut durer plus d'une décennie... Les RTG représentent à ce jour la seule *alternative. Américains et Russes* les emploient depuis les années soixante, pour les missions Apollo vers la Lune et lors de voyages interplanétaires aussi réussis que ceux des Pioneer 10 et 11, Viking 1 et 2, Voyager 2 et Galileo.

Reste qu'un accident est toujours possible. *Au total, sur 26 lancements d'engins dotés de* telles « piles nucléaires », la NASA compte *23 réussites*, 2 annulations et 1 explosion. En 1964, la chute de l'un d'eux a provoqué une légère contamination, ce qui a conduit à renforcer les normes. De leur côté, les Russes ont utilisés les RTG dans 41 missions, dont 6 se *sont soldées par des échecs. Le dernier en* date est survenu en décembre 1996, lorsque la sonde Mars 96 est retombée dans le Pacifique. Mais aucune fuite n'a été détectée. L'accident le plus grave a touché Cosmos 954, équipé non pas d'un RTG au plutonium, mais d'un générateur à l'uranium 935, qui s'est écrasé le *24 janvier 1978 dans* le nord-ouest canadien, entraînant de larges taches de contamination.

Hervé Morin

Le choc Papon

ALORS QUE le procès de *Maurice Papon devait* reprendre, lundi 13 octobre à Bordeaux, dans une atmosphère houleuse, le parquet général a fait savoir qu'il formait un pourvoi en cassation contre l'arrêt de mise en liberté de l'accusé. *Choquées par cet arrêt, rendu ven*dredi, les parties civiles ont avancé en ordre dispersé durant le week-end. Lundi, elles devaient néanmoins manifester unies devant le palais de justice.

La décision de mise en liberté *de Maurice Papon a suscité de* nombreuses protestations. *« Dans la mesure où elle ne comporte aucune restriction, cette décision me surprend »*, a déclaré, lundi, Lionel Jospin.

Lire page 12
et les points de vue d'Alain Finkielkraut et de Pascal Gobry page 19

Communismes franco-italiens

APRÈS la victoire de la *« gauche plurielle »* en France, les frères ennemis de la gauche italienne, le Parti démocratique de la gauche (PDS) de Massimo D'Alema et Refondation communiste de Fausto Bertinotti, s'étaient bruyamment réjouis. Le premier, avatar du PCI ayant rompu les amarres avec le marxisme en 1991, se félicitait du triomphe du socialisme moderne *et réformiste. La seconde, formée* d'anciens communistes ayant refusé de prendre le virage social-démocrate du PDS par fidélité à l'orthodoxie, y voyait plutôt une saine réaction contre l'avancée inexorable du libéralisme en Europe. Qui avait raison ? Qui avait tort ? Les deux peut-être.

Les Italiens en tout cas se retrouvaient moins seuls. Avec l'entrée de trois membres du PCF dans le gouvernement – pour la première fois depuis 1984 –, la France présentait un paysage politique comparable à la situation prévalant à Rome. Aux élections d'avril 1996, la coalition de L'Olivier (centre gauche) avait obtenu la majorité au Sénat mais pas à la Chambre des députés. Là, il lui fallait l'appoint de Rifondazione communista, qui, du même coup, tenait à sa merci le cabinet de Romano Prodi. Avec ses 8 % de suffrages, Rifondazione pouvait *défaire le gouvernement* ; on a vu ces derniers jours qu'elle ne s'en privait pas. A Paris, les trente-six députés du PCF (10 % des voix aux élections de mai-juin) sont indispensables à la majorité *« plurielle »* de l'Assemblée nationale. Est-ce à dire que Robert Hue pourrait être tenté de jouer à Lionel Jospin le *mauvais tour que son camarade* romain Fausto Bertinotti a joué à Romano Prodi ?

Il y a entre la France et l'Italie une différence de taille : le PCF est au gouvernement et ne se contente pas d'un soutien sans participation, comme on disait en 1936, révocable à tout moment. Bien plus, Robert Hue semble vouloir *effacer* le souvenir de l'échec de 1984 quand les communistes furent laissés en dehors du cabinet Fabius et travailler à la réussite de cette nouvelle expérience gouvernementale. Il s'expose ainsi aux critiques de certains cadres et militants de son parti qui lui reprochent de trop s'aligner sur le PS.

Ariane Chemin et Daniel Vernet

Lire la suite page 20

Le maître du collage



ROBERT RAUSCHENBERG

LE MUSÉE Guggenheim de New York présente quatre cents œuvres – peintures, sculptures, collages, photos... – de Robert Rauschenberg, soixante-douze ans, l'un des plus grands artistes américains vivants. Egalement dans les pages Culture : comment Hollywood se « délocalise » au Mexique, un portrait de la chanteuse malienne Nahawa Doumbia, Thomas Bernhard au TNS.

Lire pages 30 à 33

AFRIQUE Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a effectué, du 8 au 12 octobre, sa première visite officielle en Afrique subsaharienne. Cette tournée-marathon, dans quatre pays du continent, entendait illustrer la nouvelle politique que Paris veut mener, « *modernisée* » et « *adaptée* » à une Afrique qui change. ● CHARLES JOSSELIN, a annoncé une baisse de *4,9 % du budget de la coopération* militaire en Afrique. Paris va créer notamment sur place des écoles de formation et aider au financement de forces interafricaines de maintien de la paix. ● AU CONGO, la guerre embrase toujours Brazzaville et s'est étendue au sud avec des combats entre les forces congolaises et angolaises. Ce nouveau front menace directement la capitale économique du pays, Pointe-Noire, où sont concentrées les activités pétrolières. *(Lire aussi notre éditorial page 20.)*

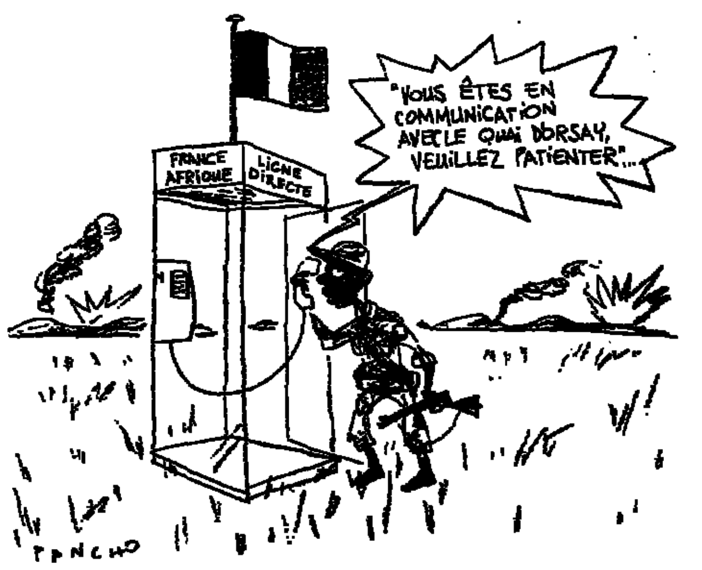
La France veut « moderniser » sa politique africaine

Lors d'une tournée au Gabon, en Côte-d'Ivoire, en Ethiopie et en Afrique du Sud, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a réaffirmé l'engagement de la France en Afrique. Cette visite se voulait surtout « symbolique » de nouvelles relations « adaptées « au continent en mutation

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

« *Fidélité, ouverture et adaptation* », ces trois mots résument l'esquisse d'une nouvelle politique africaine de la France. C'est du moins ce qu'a répété Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, au cours d'une tournée africaine de quatre jours, menée au pas de charge, d'une extrémité du continent à l'autre de Libreville à Abidjan *via* Le Cap et Addis-Abeba.

Le Quai d'Orsay a insisté sur le caractère « *exceptionnel* » et « *symbolique* » de cette première visite officielle en Afrique subsaharienne du ministre. Celui-ci devait initialement se rendre en Afrique du Sud, en Ethiopie et en Côte-d'Ivoire, du 8 au 12 octobre, mais, *in extremis*, l'étape de Libreville, au Gabon, est venue se greffer sur un programme déjà surchargé.



Il s'agissait, comme l'ont souligné Hubert Védrine et les membres de sa délégation, de soutenir ostensiblement la médiation internationale du président Omar Bongo dans le conflit armé qui oppose, depuis le 5 juin, les factions du président congolais Pascal Lissouba et celles de son prédécesseur, le général Denis Sassou Nguesso. Le ministre s'est effectivement entretenu une heure durant avec Omar Bongo – un ami personnel du président Jacques Chirac – pour faire le point sur une situation qui s'aggrave de jour en jour. Ce séjour de quelques heures à Libreville n'a rien changé au drame congolais, mais en sacrifiant à cette figure imposée des relations franco-africaines, M. Védrine a pris le risque d'atténuer la portée du message qu'il venait porter sur le continent...

Les Sud-Africains n'ont pas pris ombrage de « *l'escale de Libreville* ». Ils ont eu le bon goût de considérer que Le Cap constituait toujours le premier volet du voyage de M. Védrine. Le ministre français s'est entretenu avec le vice-président Thabo Mbeki, le dauphin désigné de Nelson Mandela. Il a signé avec son homologue, Alfred Nzo, un accord créant un « *forum franco-sud-africain de dialogue politique* » qui prévoit une rencontre annuelle des ministres des affaires étrangères, alternativement à Pretoria et à Paris. Les deux hommes ont également signé une « *convention d'assistance au développement* », par laquelle la France accorde à l'Afrique du Sud 17 millions de francs qui seront notamment employés à transformer le système éducatif sud-africain.

Hubert Védrine, qui avait accompagné le président François Mitterrand – premier chef d'État occidental reçu par Nelson Mandela au lendemain de son élection – fin 1994 lors de sa visite en Afrique du Sud, s'est adressé aux députés de la commission des affaires étrangères du Parlement sud-africain. Les parlementaires n'ont pas ménagé le ministre français, l'interrogeant aussi abruptement sur les essais nucléaires que sur l'expulsion des sans-papiers réfugiés dans l'église Saint-Bernard. A chaque fois, Hubert Védrine a répondu en ménageant le président Chirac, au grand dam de quelques membres de la délégation française.

En se rendant en Ethiopie, après l'Afrique du Sud, M. Védrine entendait montrer la volonté française de donner à sa politique africaine une réelle « *dimension continentale* », l'Afrique devant désormais être considérée dans sa « *globalité* » et non plus à la seule aune du pré carré francophone. A Addis Abeba, le ministre français a eu des entretiens avec son homologue Seyoum Mesfin et avec le premier ministre Meles Zenawi. Il a également rencontré le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Tanzanien Salim Ahmed Salim.

Hubert Védrine s'est aussi longuement adressé aux ambassadeurs africains accrédités auprès de l'OUA, réaffirmant les grandes lignes de la politique française en Afrique : « *Engagement renouvelé, non ingérence dans les conflits internes, soutien méthodique à la consolidation des fondements de l'Etat de droit, au processus de démocratisation, à la bonne gouvernance et au développement durable, clé de la stabilité et de la paix en Afrique.* » Il a annoncé que la France apporterait en 1998 « *une contribution de 1 million de dollars* » au centre de prévention, de gestion et de règlement des conflits. En novembre 1996, Paris avait offert 1 million de francs (environ 200 000 dollars) à cet organisme.

« *La France adapte et modernise sa relation avec l'Afrique, toute l'Afrique, et elle restera engagée à ses côtés, dans le respect de la souveraineté de chacun de vos pays, attentive à favoriser l'essor de votre continent, un continent d'avenir* », a-t-il dit aux ambassadeurs africains. M. Védrine a également annoncé qu'en 1998, la France consacrerait quelque « *30 millions de dollars à des actions de formation et d'équipement pour améliorer les capacités africaines de maintien de la paix* ». Concrètement, Paris prépositionnera à Dakar, au Sénégal, du matériel et des équipements militaires (pour l'équivalent de 15 millions de francs) – récupérés auprès des unités dissoutes en France – en quantité suffisante pour doter un bataillon de six cents hommes. Parallèlement, la France créera à Zambakro, en Côte-d'Ivoire, près de la frontière ghanéenne, avec l'assentiment du président Henri Konan Bédié, dans l'ancien camp d'entraînement de la garde républicaine, un centre de formation ouvert à des stagiaires des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. Le ministre français de la défense, Alain Richard, est attendu dans les prochains jours en Côte-d'Ivoire pour finaliser ce projet.

> Hubert Védrine a souligné que les liens entre pays francophones étaient « indestructibles »

La Grande-Bretagne est engagée dans des actions similaires et devrait ouvrir prochainement un centre de formation au Zimbabwe pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Les Américains, de leur côté, ont fait un choix différent, préférant envoyer des équipes spécialisées pour former des unités africaines à la demande.

Paris, Londres et Washington ont décidé de coopérer dans ce domaine. En février 1998, la France organisera aux confins du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali, de grandes manœuvres militaires impliquant les pays de la région, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les agences des Nations unies. L'exercice aura pour thème le maintien de la paix. En 1999, la Grande-Bretagne organisera un exercice similaire au Ghana.

Hubert Védrine a bouclé son premier périple africain en terre francophone comme il l'avait commencé. Il a été accueilli en Côte-d'Ivoire par son homologue Amara Essy et s'est entretenu avec le président Bédié. Il a expliqué à ses hôtes les grandes lignes de la politique africaine de la France en insistant sur la « *fidélité aux anciens amis* » et « *l'ouverture à de nouveaux partenaires* », soulignant que les liens entre pays francophones étaient « *indestructibles* ». Il a réaffirmé que la France ne se désengagerait pas du continent, mais adapterait sa « *politique dans un monde globalisé, dans une Afrique qui change* ».

Frédéric Fritscher

Le budget 1998 de la Mission militaire de coopération est en baisse de 4,9 %

PARIS a décidé d'accentuer son effort en matière de formation des armées nationales en Afrique, en donnant la priorité à l'instruction de gendarmeries locales et en ouvrant des écoles militaires sur place, au lieu de faire venir en France les personnels à former. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération, l'a annoncé, la semaine dernière, aux députés de la commission de la défense. Globalement, les crédits de la Mission militaire de coopération (MMC), qui s'élèveront à 703,3 millions de francs en 1998, accusent une baisse de 4,9 % par rapport à 1997.

Dans ce budget en diminution, l'« enveloppe » accordée aux actions de formation, soit 104 millions de francs, est en augmentation de 13,7 %. Elle devrait permettre de financer des stages dans les écoles militaires en France et de faire fonctionner des écoles interafricaines, à vocation régionale, qui sont censées former des officiers d'active, des médecins du service de santé et des gendarmes.

A l'horizon 2 000, ces écoles créées sur place devraient prendre le relais en Afrique des écoles françaises et accueillir la moitié des stagiaires actuellement en formation en France.

EFFECTIFS RÉDUITS

De même, M. Josselin a précisé que les crédits destinés au soutien logistique des armées locales, à hauteur de 180 millions de francs, sont maintenus au même niveau que ceux de 1997. Il s'agit de la fourniture de matériels de sécurité et de prestations diverses au titre d'une aide directe ou par l'intermédiaire du Fonds d'aide et de coopération (FAC).

En revanche, les effectifs des assistants militaires techniques en poste permanent en Afrique ou en mission de courte durée déclinent de 70 emplois, pour s'en tenir à un total de 570 et à un budget de 402 millions de francs. Les effectifs de la MMC voient leurs activités essentiellement orientées vers le développement de forces africaines capables de mener des opérations de maintien de la paix sur le modèle de la Misab (mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui) en Centrafrique.

J. I.

Des combats avec l'Angola donnent une nouvelle dimension à la guerre civile congolaise

LE CONFLIT congolais a connu, ces derniers jours, une nouvelle escalade. Alors que la discorde fait rage à Brazzaville, notamment pour le contrôle de l'aéroport, des soldats congolais et angolais se sont affrontés aux abords de l'enclave de Cabinda. L'implication de l'Angola dans la guerre au Congo *intervient moins de deux semaines* après celle de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Après une série de tirs sur Kinshasa, Laurent-Désiré Kabila avait pris la décision de dépêcher des observateurs à Brazzaville, et envisagé d'y envoyer prochainement des soldats.

L'Angola a accusé, dimanche 12 octobre, Brazzaville d'avoir attaqué son territoire, et l'a menacé d'une réplique « *appropriée* ». *Dans un communiqué*, le *ministère* angolais de la défense a affirmé que des troupes congolaises ont attaqué « *par air et par terre* » l'armée et la police angolaises dans l'enclave de Cabinda. Ces assauts ont fait « *plusieurs morts* » depuis le 29 septembre, selon le communiqué, qui a dénoncé une « *violation continue de l'espace aérien angolais par des avions en provenance du Congo* » et l'« *infiltration de forces armées congolaises* » à Cabinda.

Enclavée entre le Congo-Brazzaville et la République démocratique du Congo, Cabinda assure les deux tiers de la production angolaise de pétrole. Son contrôle est vital pour le régime de Luanda. Plusieurs mouvements armés du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) réclament l'indépendance du territoire. Des forces de l'ex-rébellion de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) sont également présentes. Ces dernières années, l'Angola a accusé le président Lissouba de soutenir le FLEC et l'Unita.

Le gouvernement congolais a démenti ces accusations et a au contraire accusé Luanda d'avoir commis une « *agression inadmissible* ». Le premier ministre congolais, Bernard Kolélas, a affirmé qu'une « *colonne de militaires angolais* » a « *pénétré sur le territoire congolais* ». D'après M. Kolélas, l'armée angolaise veut soutenir M. Sassou Nguesso. Selon lui, la colonne s'est scindée en deux groupes, l'un se dirigeant sur Dolisie, chef-lieu de la région frontalière avec Cabinda, et l'autre sur Loudima, où se trouve un centre d'entraînement militaire.

Les accusations réciproques de Brazzaville et de Luanda ont coïncidé avec une nouvelle escalade du conflit dans la capitale, en dépit de l'annonce de la signature d'un cessez-le-feu. Pour la première fois, les miliciens « Ninjas » de M. Kolélas ont participé aux combats. Ils ont soutenu activement la contre-offensive des partisans de M. Lissouba, leur permettant de reprendre le contrôle de l'aéroport tombé précédemment aux mains des hommes de M. Sassou Nguesso.

Selon M. Kolélas, les « *troupes loyales* » à Pascal Lissouba avaient dimanche le « *contrôle total* » de l'aéroport, et il a annoncé une reprise « *imminente* » du trafic aérien intérieur, reconnaissant toutefois que des « *escarmouches* » opposaient encore les soldats ennemis. Dans un entretien au *Figaro* publié lundi, M. Sassou Nguesso prétend au contraire que ses hommes contrôlent toujours l'aéroport. « *Les images d'archives diffusées par la télévision, qui montrent les troupes de M. Lissouba contrôlant l'aéroport, ne trompent personne* ».

Il est extrêmement difficile, faute d'observateurs indépendants à Brazzaville, de savoir quel camp a raison. Les combats se sont également poursuivis dimanche au centre-ville, près de l'hôtel Sofitel et de la Tour Nabemba appartenant à la compagnie Elf-Congo. Avec l'entrée en lice des « Ninjas » de M. Kolélas, après les « Cobras » de M. Sassou Nguesso et les « Zoulous » de M. Lissouba, trois des quatre ténors de la politique congolaise sont désormais impliqués dans le conflit. Seul Jean-Pierre Thystère-Tchikaya, le maire de Pointe-Noire, et ses miliciens « Requins », restent neutres. Mais les combats entre Congolais et Angolais dans cette région pourraient entraîner Pointe-Noire dans la guerre. – *(AFP, Reuter.)*

Le président camerounais Paul Biya est assuré d'être réélu

Le scrutin présidentiel s'est déroulé, dimanche 12 octobre, dans un calme qui confinait à l'indifférence. Conséquence positive de cette désaffection, aucun acte de violence n'a été signalé, contrairement à ce que l'on redoutait. A Douala, la capitale économique, les électeurs ne s'étaient guère déplacés et la participation oscillait entre 20 et 40 % dans les quartiers populaires. Plus surprenant, on n'a pas bravé les consignes de boycottage de l'opposition (qui dirige la municipalité de Douala) pour voter pour le président Biya mais pour déposer des bulletins nuls ou voter pour les petits candidats. Peut-être était-ce l'effet d'une manipulation de dernière minute : la veille, la télévision avait produit un document, de toute évidence falsifié, dans lequel les dirigeants de l'opposition revenaient sur leur appel au boycottage, une information ensuite démentie par les signataires supposés de ce texte. D'autre part, le boycottage a sans doute découragé des électeurs de M. Biya, qui ne se sont pas déplacés, alors que la victoire était acquise. On ignorait encore dimanche soir si les fiefs du président, au sud et à l'est du Cameroun, feraient remonter les chiffres de la participation. – *(Corresp.)*

Le Kurdistan irakien demeure le théâtre des rivalités locales et régionales

L'armée turque y pourchasse à nouveau les séparatistes kurdes du PKK

Au vingtième jour d'une nouvelle incursion de l'armée turque dans le Kurdistan irakien, l'agence Anatolie a annoncé, dimanche 12 octobre, que les troupes d'Ankara et leurs alliés du Parti démocratique du Kurdistan irakien affirment avoir tué 797 membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) turc, qui utilise le Kurdistan irakien comme base arrière pour ses attaques en territoire turc.

SI l'on croyait le gouvernement d'Ankara sur parole, il ne devrait plus y avoir un seul milicien du Parti des travailleurs kurdes (PKK) turc dans le nord de l'Irak. En deux

ANALYSE

Dans une guerre sans témoin, l'armée turque peut affirmer ce que bon lui semble

temps, du 14 mai à la fin juin d'abord, à partir du 23 septembre ensuite, l'armée turque affirme avoir tué plus de trois mille rebelles kurdes turcs dans le nord de l'Irak. Un chiffre aussi impressionnant que le nombre de troupes engagées : trente mille à la mi-mai, vingt mille cette fois-ci. L'aviation, les chars, les véhicules blindés ont participé aux deux opérations à la demande et avec l'appui local des combattants du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) irakien de Massoud Barzani. L'armée turque a commencé à retirer ses troupes lundi 13 octobre.

Mardi 30 septembre, l'agence anatolienne de presse affirmait que l'armée turque s'était emparée de la principale base des séparatistes du PKK, dans la région de Zab, toujours dans le Kurdistan irakien. Etrange bégaiement de la guerre lorsqu'on sait que le 21 mai déjà, le haut commandement militaire turc annonçait avoir capturé ce même quartier général du PKK... Dans une guerre sans témoins, interdite aux journalistes et aux photographes, l'armée turque peut affirmer ce que bon lui semble. Seuls des recoupements et des contradictions inhérentes au discours turc permettent, a posteriori, de mettre en doute la teneur des affirmations.

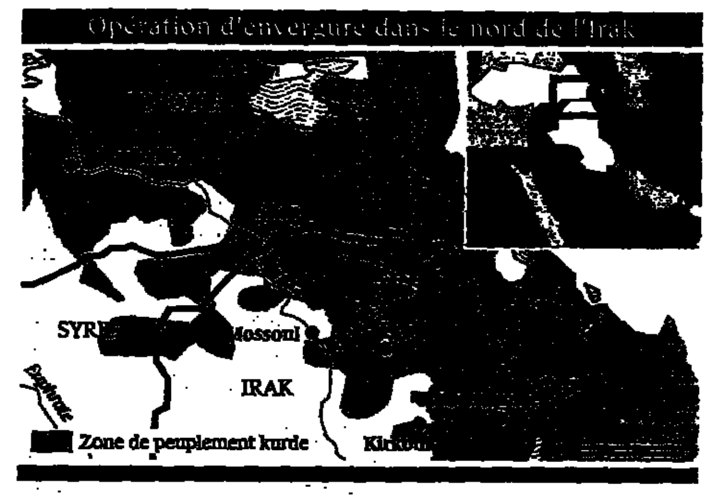
Le fait est patent, confirmé par une source kurde irakienne : le PKK, dont la rigueur de l'encadrement tient du pire stalinisme – même si son idéologie n'est pas marxiste – est présent dans le nord de l'Irak escarpé et difficile à contrôler. L'armée irakienne s'y est maintes fois rompu les os avant la guerre du Golfe. L'armée turque, qui a lancé quatre opérations d'envergure depuis 1992, n'a pas réussi à l'en déloger.

Les peshmergas du PKK reprennent le terrain conquis lorsque les soldats turcs sont repartis. Quelques petites dizaines de Kurdes irakiens se sont même enrôlés dans les rangs de cette organisation, séduits par un jusqu'auboutisme séparatiste qui s'est totalement émoussé au sein des formations kurdes irakiennes, sauf lorsqu'il s'agit de se faire la guerre entre elles.

Le conflit entre les deux principaux partis kurdes irakiens, le PDK et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, profite au PKK d'une autre manière aussi : le PDK le pourchasse, mais l'UPK, tout en affirmant ne pas l'aider, refuse de s'engager dans un conflit de plus, dont elle n'a rien à gagner. Cette « neutralité » est en outre une carte entre les mains de M. Talabani, dans le contexte des rivalités locales et régionales qui s'expriment dans cette région, où l'UPK et le PDK respectent, le doigt sur la détente, un cessez-le-feu conclu il y a près d'un an.

Le 31 octobre 1996, un accord était conclu à Ankara, entre l'UPK et le PDK, sous l'égide des Etats-Unis, et avec la participation de la Turquie et de la Grande-Bretagne, prévoyant l'arrêt d'hostilités extrêmement meurtrières – 2 500 morts depuis mai 1994 – entre les deux formations kurdes irakiennes. Déclenché à propos de la monopolisation par le PDK des recettes douanières de la contrebande à la frontière turque (1 million 200 000 dollars par jour selon l'UPK), le conflit s'était envenimé en août 1996, lorsque le PDK fit appel à l'armée irakienne pour l'aider à venir à bout de l'UPK. Celle-ci a été chassée d'Erbil, « capitale » du Kurdistan.

En vertu de l'accord du 31 octobre, la Turquie marquait des points dans le nord de l'Irak. Outre la formation d'une Force de surveillance du cessez-le-feu formée d'Assyriens et de Turcomans (Irakiens d'origine turque), Ankara obtenait du PDK et de l'UPK la garantie de la sécurité de sa frontière. L'accord prévoyait d'autre part des négociations entre les deux partis pour le



règlement du conflit qui les oppose.

Laborieuses, minées par la mauvaise foi de chacune des deux formations kurdes, deux séances de négociations inter-kurdes ne s'en sont pas moins tenues à Ankara en novembre et janvier. La troisième, prévue le 14 mai, a été torpillée par le lancement le même jour de l'opération militaire turque dans le nord de l'Irak. A la différence de la Turquie, qui s'accommoderait bien d'un retour de l'armée irakienne dans le Kurdistan, les Etats-Unis s'emploient à empêcher un regain de pouvoir du gouvernement irakien et de l'Iran dans cette région, à la faveur de l'instabilité qui y règne. Car l'Iran, auquel est adossée la partie du Kurdistan irakien contrôlée par l'UPK, cherche à y étendre son influence. Washington a tenté de recoller les morceaux en invitant en juillet M. Barzani et M. Talabani à se rendre à Washington, mais le premier a décliné l'invitation. M. Talabani, que la Turquie accusait de soutenir le PKK, en collusion avec l'Iran, a ensuite été reçu à Ankara. Les autorités turques, dans l'espoir de le gagner à la cause de la lutte contre le PKK, lui ont proposé l'ouverture d'un corridor commercial reliant la ville de Souleimaniyé, qu'il contrôle, à la ville frontalière turque de Silopi. Ce corridor, qui passe par le « territoire » du PDK, serait protégé par la Force de surveillance du cessez-le-feu.

Toutes ces gesticulations n'ont pas fait avancer d'un iota le règlement du conflit entre le PDK et l'UPK. Une nouvelle réunion qui s'est tenue à Londres les 6 et 7 octobre, toujours sous l'égide des Etats-Unis, n'a rien donné. Bulent Ecevit, le vice-premier ministre turc, a réclamé une « installation » de troupes turques dans le nord de l'Irak « jusqu'à ce que l'Irak recouvre son intégrité ».

Mouna Naïm

La Chine exerce dans la discrétion sa tutelle sur Hongkong

Les cent premiers jours de la rétrocession

PÉKIN
de notre correspondant

Tact de façade et fermeté sur l'essentiel : telle est la manière dont Pékin semble pour le moment vouloir gouverner ce qui est devenu *de facto* la première région purement capitaliste de Chine populaire, Hongkong. Le territoire a célébré, mercredi 8 octobre, ses cent premiers jours de gouvernement sous sa nouvelle autorité de tutelle. Depuis leur arrivée, ses nouveaux maîtres ont accompli des efforts remarquables pour donner l'impression que rien, au fond, n'a changé avec le départ des Britanniques.

La garnison continentale ne se montre jamais dans les rues. Les manifestants qui en demandent la permission – exigence que n'avaient plus les anciennes autorités coloniales à leur départ – peuvent faire du bruit dans un périmètre désigné au centre-ville. Ils ne sont accompagnés, pour encadrer leurs agissements, « que » d'un dispositif policier représentant en moyenne seize personnes en uniforme, de préférence choisies au sein des unités d'élite, pour un seul protestataire. Au demeurant, les manifestants de l'opposition démocrate s'abstiennent en général de clamer des slogans par trop provocateurs. Le jour où les nouvelles autorités célébraient les premiers cents jours de l'ère post-coloniale, un petit groupe d'entre eux s'époumonnait contre l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Lointaine était toute idée de subversion.

Le patron en titre du territoire (*chief executive*), premier Chinois à détenir pareil poste, Tung Chee-hwa, a réitéré, à l'occasion de son premier discours de politique depuis sa prise de fonctions effective lors de la rétrocession, le 1er juillet, la promesse faite par Pékin et Londres aux Hongkongais que d'ici une dizaine d'années, ils pourront élire au suffrage universel le chef de l'exécutif du gouvernement local aussi bien que leurs députés.

Toutefois, les comptes-rendus publiés par la presse de Pékin à destination du reste du pays ont passé sous silence cette promesse. L'omission parle d'elle-même : les autorités du continent n'éprouvent nul besoin de nourrir d'informations trop détaillées le reste de la population chinoise. Un pays, deux langages.

A l'horizon plus rapproché, les dispositions adoptées pour les prochaines élections législatives, dont M. Tung a répété qu'elles se tiendraient le 24 mai 1998, sont suffisantes pour garantir à Pékin que l'opposition démocrate n'obtiendra guère plus qu'une représentation symbolique au sein de ce Parlement de soixante membres. Ce mécanisme souligne l'inspiration très singapourienne du modèle de société que M. Tung a dessiné pour Hongkong.

Les grands axes en sont l'accès à la propriété, des efforts accrus pour les défavorisés et un gros investissement dans l'éducation afin de permettre à Hongkong de franchir le seuil de la haute technologie le plus tôt possible dans le XXIe siècle. Le gouvernement dépensera ainsi, pour une population de 6 millions d'âmes, quelque 20 milliards de francs pour l'enseignement au cours des cinq prochaines années. M. Tung a en outre confirmé son intention de construire 85 000 logements par an afin d'alléger la pression sur l'immobilier. Il n'a cependant annoncé, dans ce secteur, aucun bouleversement de nature à inquiéter la classe des investisseurs, un des fondements de l'administration mise en place avec l'aval de Pékin. Pour les défavorisés, le nouveau chef de l'exécutif s'est contenté de promettre une substantielle augmentation des pensions et de l'aide sociale.

RÉSEAU SOUTERRAIN

De son côté, Pékin a réitéré le serment selon lequel *« le gouvernement central n'interférera en rien dans les affaires économiques et commerciales de la RAS »*. Celles-ci relèvent de son *« haut degré d'autonomie »* prévu par le principe *« un pays, deux systèmes »*. Sur le papier, la Chine ne s'occupera, à Hongkong, que des affaires étrangères et de la défense – même si Pékin donne un sens très large à ces notions.

Beaucoup plus technocratique que politique, M. Tung a tout de même assorti son message pour l'avenir de la « région administrative spéciale » (RAS) d'un hommage au Parti communiste du continent – toujours clandestin dans le territoire. Un parti, a-t-il dit, avec lequel Hongkong *« partage les mêmes intérêts fondamentaux »*. Cette remarque traduit toute la dimension de comédie qui caractérise l'aménité affichée à Hongkong par Pékin.

M. Tung n'est pas le véritable patron de cette opération. Il en est l'exécutant. Le véritable patron, c'est ce parti dont on ignore jusqu'aux effectifs locaux : peut-être dix mille personnes, estiment certains. Une goutte d'eau par rapport aux 58 millions de membres du parti sur le continent, mais un réseau qui, dans les affaires de l'ex-colonie, pèse d'autant plus qu'il demeure souterrain. On en ignore jusqu'au chef opérationnel.

Le remaniement des instances de représentation officielles de Pékin sur place – le bureau de Hongkong du ministère des affaires étrangères national et l'agence de presse officielle Chine nouvelle – a tout de même donné lieu à la résurgence d'une très vieille histoire de flirt entre le Parti communiste et la fibre nationale, qui remonte au début du siècle. La direction du Bureau des affaires de Hongkong et Macao a en effet été confiée à un représentant d'une famille qui s'est consacrée depuis le début du siècle aux liens du pouvoir chinois avec les communautés chinoises d'outremer.

Au tout début des années 20, un financier de Canton, Liao Chung-kai, épaulait sérieusement le fondateur de la toute première république chinoise, Sun Yat-sen. Devenu ministre des finances, il fut assassiné en 1925. Le flambeau passa aux mains de son fils, Liao Chengzhi, qui se mit au service des communistes jusque dans les années 80. M. Liao junior n'a jamais réellement détenu un pouvoir quelconque sur cette politique : il a été impuissant devant les sévices infligés sous Mao Zedong à des centaines de familles de Chinois d'outre-mer bloquées sur le continent.

C'est au fils de ce dernier, Liao Hui, âgé de cinquante-cinq ans, qu'incombe maintenant le rôle de « surveillant général » pour les deux communautés de Hongkong et Macao. Sachant qu'en cas de troubles locaux, il ne servirait qu'à donner un coup de sifflet pour tenter de mettre fin dans l'ordre à la récréation. Communisme et vieilles familles : une imbrication qui, à Hongkong, permet de faire douter de l'affirmation de M. Tung selon laquelle *« Nous avons commencé à écrire notre propre histoire ! »*.

Francis Deron

Le système judiciaire saoudien est mis en accusation par une organisation de défense des droits de l'homme

LE 13 DÉCEMBRE 1996, Abdel Karim El Naqshabandi était exécuté à Riyad, en Arabie saoudite. El Naqshabandi, un citoyen syrien, qui depuis plus de quatorze ans était l'employé d'un neveu du roi Fahd, le prince Salman ben Saoud ben Abdel Aziz, avait été reconnu coupable de pratiquer la *« sorcellerie »* contre son employeur.

Les informations recueillies par l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HWR) indiquent que *« des violations flagrantes des droits de l'homme ont eu lieu et qu'El Naqshabandi pourrait avoir été condamné et exécuté pour satisfaire les souhaits de son riche et puissant employeur »*, qui aurait voulu obtenir de lui un faux témoignage contre un autre employé.

Sur la base de cet exemple-type, HWR, dénonce, dans un rapport publié mardi 7 octobre, les *« sérieuses carences d'un système légal qui ne fournit pas les garanties minimales d'un procès et offre d'innombrables opportunités à des individus bien introduits de manipuler le système à leur avantage »*.

Ce cas révèle aussi *« la vulnérabilité particulière des travailleurs étrangers en Arabie saoudite où les lois du travail offrent aux employeurs un contrôle considérable sur (...) leurs employés, dont celui de les empêcher de quitter le pays. Cette vulnérabilité, couplée à un système judiciaire qui ne répond pas aux normes élémentaires d'indépendance et d'impartialité et qui autorise une détention préventive illimitée et des condamnations basées sur des aveux forcés (...) encourage les violations des droits de l'homme »*, souligne HWR.

HWR a pris connaissance de lettres adressées par El Naqshabandi à la cour durant son procès et a procédé à une investigation auprès de membres de la famille de l'intéressé. Les tentatives de l'organisation d'obtenir des ministères saoudiens de la justice et de l'intérieur et des ministères syriens des affaires étrangères et de la justice, des réponses à ses multiples interrogations sont demeurées vaines.

PAS DE « CODE » ÉCRIT

D'après l'enquête de HWR, le juge n'a entendu aucun témoin de la défense. El Naqshabandi n'aurait par ailleurs jamais été informé de la procédure à suivre pour faire appel à des témoins. Il pourrait n'avoir jamais été reconnu coupable ni condamné. Des membres de sa famille, qui l'ont vu trois jours seulement avant son exécution, ont affirmé qu'il ignorait tout de sa condamnation à mort. Son épouse a été informée de son exécution par un appel téléphonique de son frère, qui l'avait lui-même apprise par les journaux. Son corps n'a pas été restitué à sa famille.

HWR raconte les circonstances de l'arrestation, de l'interrogatoire et de la détention d'El Naqshabandi – qui a affirmé dans ses lettres avoir fait l'objet *« d'abus physiques, et de menaces »* qui l'ont conduit à signer de faux aveux. En l'absence de *« code criminel écrit et de procédure criminelle ou judiciaire »*, la police et les juges ont une grande latitude pour déterminer quelles activités sont des crimes, et de quelles sanctions sont passibles ces *« crimes »*, ajoute HWR. Un individu ne peut faire appel qu'en s'adressant au roi, *« lequel, avec le Conseil des ministres dont il a lui-même désigné les membres, a une autorité quasi absolue pour interpréter la loi, tandis que le Conseil supérieur des ulémas, eux aussi nommés par le roi, a le dernier mot pour l'interprétation de la charia »*, la loi islamique.

Depuis 1990, cinq cent quarante personnes, indique HWR, ont été exécutées en Arabie saoudite, dont cent depuis le début de 1997. La plupart étaient des étrangers.

M. Na.

Le président Scalfaro poursuit ses consultations pour éviter de nouvelles élections en Italie

Le gouvernement Prodi reste ferme sur son projet de budget

Le président italien, Oscar Luigi Scalfaro, poursuivait lundi 13 octobre ses consultations pour décider de l'issue à apporter à la crise déclenchée par le refus des communistes de voter le budget de la coalition de centre gauche au pouvoir. Dans l'opposition, Silvio Berlusconi, qui *propose une grande coalition avec le Parti démocratique de la gauche (PDS)*, a dénoncé son alliance avec la droite nationale.

ROME
de notre correspondant

Ce n'est que mardi après-midi 14 octobre, après avoir terminé ses consultations, que le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, rendra sa décision sur la manière de sortir de la crise italienne. Depuis la démission de Romano Prodi, le 9 octobre, à la suite du refus des communistes d'accepter le projet de budget, la donne a évolué dans le sens de la réconciliation entre les deux gauches.

A peine Fausto Bertinotti, secrétaire de *Rifondazione comunista*, venait-il de torpiller le gouvernement de centregauche qu'il tendait à nouveau la main à la majorité mise en minorité par ses soins pour dire que tout n'était pas fini, qu'il suffisait de reprendre les négociations, que rien d'irrémédiable n'était arrivé. Toute l'Italie, et Romano Prodi en premier lieu, s'est alors demandé à quel jeu on jouait. S'agissait-il d'une bouffonnerie à l'italienne au moment même où Dario Fo recevait le Prix Nobel de littérature ?

Eh bien non, Fausto Bertinotti est sérieux. D'ailleurs, le soir même de la démission du président du conseil, il insistait pour dire que la rupture n'était pas *« définitive »*. Le lendemain, il remettait sur le chantier son offre de reprendre les pourparlers et de donner au pays une majorité stable pour un an si un accord était trouvé sur un programme commun.

Le surlendemain, samedi 11 octobre, en sortant du bureau du chef de l'Etat, le leader des néocommunistes affirmait que la promesse d'une loi sur les trente-cinq heures, à l'image de ce qui vient d'être décidé en France, pourrait être *« un viatique »* suffisant pour mettre sur pied un compromis et pour effacer la gueule de bois laissée dans les rangs de la majorité par le « lâchage ».

Mieux encore, Armando Cossutta, président de Rifondazione, penchait pour l'entrée des communistes au gouvernement et, pourquoi pas, un contrat de gouvernement pour tout le reste de la législature. Un débat s'instaure au sein du mouvement communiste. Puisque la France sert de modèle dans un certain nombre de domaines, pourquoi ne pas faire comme la gauche française et composer une gouvernement à l'image de celui mis sur pied par Lionel Jospin ?

UN GOÛT DE CENDRE

Dans les rangs de Rifondazione, la mise à mort du premier gouvernement de gauche que l'Italie se soit donné a laissé un goût de cendre. En plus, le divorce ne s'est pas seulement produit avec le pouvoir mais aussi avec la principale centrale syndicale, la CGIL (Confédération générale italienne du travail), l'équivalent de la CGT en France. Fausto Bertinotti s'en est vivement pris à son secrétaire général, Sergio Cofferati, accusé d'avoir pris le parti du gouvernement sur la très épineuse question des retraites d'ancienneté.

Romano Prodi a répété que tout ce qu'il avait à proposer l'avait déjà été et qu'il ne voyait pas l'intérêt de reprendre des pourparlers puisque la question avait été tranchée de manière abrupte par les communistes jeudi dernier. Le Parti de la gauche démocratique (PDS), principale formation de l'actuelle coalition, lui aussi issu de l'ancien Parti communiste italien, n'est pas hostile à la reprise de négociations mais à condition que soit accepté le projet de budget. C'est à prendre ou à laisser, a-t-il été décidé dimanche soir. Nul ne sait ce qui sortira de cette cuisine politique mais il est fort possible que Romano Prodi se retrouve mardi devant les députés pour remettre son ouvrage en chantier si telle est la volonté du président de la République.

Du côté de l'opposition, Silvio Berlusconi a dit qu'il ne serait plus le numéro un du Pôle de la Liberté, la coalition qu'il a formée avec la droite nationale. Il se contentera désormais de son rôle de leader de Forza Italia, le parti qu'il a créé. Le séisme provoqué par la chute du gouvernement risque de redistribuer les cartes politiques en Italie, a fortiori s'il y a des élections.

Michel Bôle-Richard

Le procès des dirigeants indépendantistes basques s'ouvre à Madrid

Des sympathisants de HB ont manifesté à Bilbao

MADRID
de notre correspondante

Des milliers de sympathisants de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna (HB), considérée comme le bras politique de l'ETA, sont descendus, dimanche 12 octobre, dans les rues de Bilbao pour dénoncer l'ouverture, le lendemain à Madrid, du procès « historique » des vingt-trois dirigeants de HB. Les manifestants venus des trois provinces basques et de Navarre ont défilé derrière les vingt-trois accusés aux cris de *« Non au procès »*, *« Ici, on emprisonne comme sous la dictature »* ou *« Vive l'ETA »*. Floren Aoiz, porte-parole de HB (15 % de l'électorat au Pays basque), a affirmé qu'*« Herri Batasuna n'est pas l'ETA »*, comme le prétend le gouvernement espagnol. Qualifiant les membres du gouvernement de José-Maria Aznar de *« dinosaures »*, Floren Aoiz, qui figure parmi les accusés, a souligné que le chef du gouvernement *« avait opté pour la répression, mais que, tôt ou tard, il devra négocier, comme en Irlande »*.

Après la dispersion de la manifestation, de brefs incidents ont opposé, à Bilbao, des jeunes et les forces de l'ordre, faisant deux blessés dans les rangs de la police basque. La veille, à Saint-Sébastien, l'explosion d'une voiture piégée avec 30 kilos d'explosifs avait provoqué la panique *(lire ci-dessous)*. Les autorités espagnoles craignent une nouvelle action spectaculaire de l'organisation séparatiste basque armée ETA.

La direction de Herri Batasuna qui comparaît devant le tribunal suprême de Madrid est accusée de *« collaboration avec des bandes armées »*, pour avoir diffusé pendant la campagne pour les élections générales en Espagne, en 1996, une cassette-vidéo de l'ETA. La justice reproche également à la coalition indépendantiste basque d'avoir, cette année-là, *« justifié »*, dans deux communiqués, les assassinats par l'ETA d'un ancien dirigeant socialiste basque, Fernando Mugica, frère de l'ancien ministre de la justice de Felipe Gonzalez et de l'ex-président du tribunal constitutionnel, Francis Tomas y Valiente. Le procureur requiert huit années de prison pour chacun des vingt-trois dirigeants indépendantistes.

Lundi 6 octobre, les avocats de Herri Batasuna avaient provoqué le report d'une semaine de l'ouverture du procès en demandant la récusation du président de la deuxième chambre du tribunal, chargée du dossier, José Augusto Vega. Après avoir indiqué que la fille de ce juge appartenait à la police et travaillait au secrétariat d'État à la sécurité, les avocats ont invoqué *« les nombreuses visites* [du magistrat] *au ministère de l'intérieur »* qui, selon eux, ne permettraient pas un jugement *« impartial »*. Le tribunal suprême a rejeté cette démarche, l'estimant *« sans fondement »*. L'un des avocats de la coalition, Inigo Iruin, a toutefois annoncé qu'il pourrait déposer un autre recours au tribunal constitutionnel.

INCIDENTS DE PROCÉDURE

Le déroulement de ce procès sans précédent en Espagne n'est pas à l'abri de nouveaux incidents de procédure. La coalition indépendantiste basque a demandé au tribunal d'établir un horaire spécial pour les audiences afin de permettre aux vingt-trois accusés indépendantistes de rentrer chaque soir par avion à Bilbao. Aucun hôtel de la capitale espagnole ne serait disposé à les loger. L'Association de l'hôtellerie madrilène a démenti avoir organisé un boycottage de la coalition Herri Batasuna, indiquant simplement qu'il n'y avait plus de places libres à cette période de l'année et qu'il était plus facile de loger deux personnes que d'en accueillir vingt-trois. Outre le gîte, le vivre pose aussi problème. Sans obtenir satisfaction, Herri Batasuna a ainsi demandé au tribunal suprême d'aménager une « cantine » dans ses locaux afin que les vingt-trois accusés puissent y prendre leurs repas en toute sécurité sans risque d'être agressés dans les rues de Madrid.

Les magistrats s'attendent que la coalition indépendantiste utilise toutes *« les mesures dilatoires »* que la procédure permet afin de ralentir les débats. Deux des huit avocats, victimes d'un accident de la route la semaine dernière, auraient ainsi présenté un certificat médical attestant qu'ils doivent porter une minerve et auraient besoin de repos.

Considérés par les Espagnols comme *« des complices de l'ETA »*, les membres de la direction de HB dénoncent *« un procès politique »* qui serait *« la mise en scène d'une décision déjà prise »*. Presque tous les grands partis politiques appuient la mise en accusation de HB, commencée pendant le gouvernement socialiste et qui se poursuit avec les conservateurs. Seul le Parti nationaliste basque (PNV) s'interroge sur la *« légitimité »* du procès. – *(Intérim.)*

Un attentat trouble les championnats du monde de cyclisme en Espagne

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Une voiture piégée a explosé, samedi 11 octobre à Saint-Sébastien, au passage d'un véhicule de patrouille de la garde civile, au moment où se déroulaient dans cette ville les championnats du monde de cyclisme. Trois des quatres occupants – deux femmes et un homme – ont été légèrement blessés. La bombe télécommandée, estimée entre 30 et 40 kilos, a été activée dans une zone peu passante. Le ministre espagnol de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, a attribué cet attentat à l'organisation séparatiste armée basque ETA, pour laquelle la garde civile constitue une cible traditionnelle.

Le blindage du véhicule tout-terrain de la police et un léger décalage dans l'explosion ont sauvé la vie des passagers. Les débris de la voiture piégée ont été projetés à plusieurs dizaines de mètres, et de nombreuses vitres d'immeubles ont été soufflées. L'attentat s'est produit à 150 mètres des stands des équipes cyclistes et à 300 mètres de la ligne d'arrivée de l'épreuve féminine qui se déroulait alors.

Environ un millier de représentants des médias, venus d'une soixantaine de pays, assuraient la couverture de la compétition sportive. Lorsque les forces de l'ordre ont bouclé le secteur, les journalistes étaient déjà présents sur les lieux. L'ETA *« cherche un écho mondial avec un nouvel acte de barbarie, commis sous les yeux de centaines de journalistes étrangers »*, a estimé un porte-parole du Parti nationaliste basque (PNV, modéré), Juan Maria Juaristi.

ÉPREUVE MASCULINE BLOQUÉE

En juillet 1996, lors du passage du Tour de France au Pays basque espagnol et français, la direction de la course avait négocié un sauf-conduit, acceptant notamment l'utilisation de la langue locale dans le protocole. Samedi, la course n'a pas été interrompue par l'explosion. Interrogées à l'issue de la compétition, les trois médaillées avouèrent ne rien avoir su de l'événement. Moins d'une demi-heure après l'attentat, un orchestre basque se remettait à jouer près de la ligne d'arrivée, et le public ovationnait le passage des coureurs comme si rien ne s'était passé. Dimanche, une centaine d'activistes basques ont bloqué quelques minutes l'épreuve masculine peu de temps après le départ.

Benoît Hopquin

Poussée de fièvre sociale dans une province chinoise

PÉKIN. La police chinoise a confirmé, dimanche 12 octobre, qu'une manifestation d'un millier d'ouvriers avait eu lieu, vendredi, à Zigong, dans la province du Sichuan (sud-ouest). Un policier interrogé par téléphone depuis Pékin a expliqué que les manifestants protestaient contre la décision des tribunaux de prononcer la faillite pour dette de certaines entreprises de la ville. Selon l'association Human Rights in China (HRIC), les protestataires se sont violemment heurtés aux forces de police, mais toutes les persones interpellées ont finalement été relâchées. Le mouvement aurait eu pour origine le mécontentement de salariés de l'« Usine de transistors numéro deux » de Zigong, protestant contre leur faible rémunération et le non-remboursement de dépenses d'assurance-maladie. – *(AFP.)*

La Jordanie gèle la coopération sécuritaire avec Israël

AMMAN. La Jordanie a gelé un accord prévu dans son traité de paix avec Israël en représailles à la tentative de meurtre par les services secrets israéliens, le 25 septembre à Amman, d'un responsable du Mouvement de la résistance islamique palestinien (Hamas), a indiqué samedi 11 octobre un haut responsable jordanien. Amman a également expulsé tous les membres du Mossad rattachés à l'ambassade d'Israël, *a-t-il ajouté sous couvert d'anonymat.* Ces informations n'ont été ni confirmées ni démenties en Israël, où un responsable a néanmoins affirmé que les deux pays étaient déterminés à surmonter la crise. D'autre part, le cheikh Ahmad Yassine, le guide spirituel du Hamas, récemment libéré par les autorités israéliennes, a déclaré, dans un entretien publié samedi par le quotidien allemand *Die Welt*, qu'Israël *« n'existera plus dans quelques années »*. – *(AFP.)*

Un appel du pape contre la drogue

VATICAN. Devant un congrès sur la drogue organisé par le Conseil pontifical pour la pastorale de la santé, le pape a exhorté, samedi 11 octobre, toutes les autorités civiles, morales et familiales à *« poursuivre et intensifier »* la lutte contre la drogue et a rappelé que l'Eglise demeurait opposée à toute légalisation de stupéfiants. Il a souligné aussi que *« la répression n'est pas suffisante pour contenir la plaie de la drogue »*. Celle-ci est *« le symptôme d'un mal de vivre, d'une difficulté pour trouver sa juste place dans la société, d'une peur de l'avenir »*, a conclu le pape, en regrettant que les jeunes, *« premières victimes »* de la drogue, soient souvent privés *« des valeurs de solidarité »* de la famille. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **GRANDE-BRETAGNE/ULSTER : le premier ministre britannique,** Tony Blair, devait se rendre, lundi 13 octobre, en Irlande du Nord, où doit avoir lieu une nouvelle session de pourparlers. A cette occasion, il devrait rencontrer Gerry Adams, le leader du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, qui a rendu hommage à M. Blair et estimé, dans un entretien au *Times*, que cette entrevue constitue *« un pas vers une nouvelle relation entre les gens »* sur l'île d'Irlande. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE-TCHÉTCHÉNIE : le secrétaire du Conseil de sécurité** russe, Ivan Rybkine, a indiqué, samedi 11 octobre, que le dialogue entre Moscou et Grozny avait repris après les tensions de ces dernières semaines. M. Rybkine et le leader tchétchène Aslan Maskhadov ont notamment évoqué l'application des accords signés en août 1996 entre Moscou et Grozny, qui donnent cinq ans aux deux parties pour définir le statut de la Tchéchénie. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : un recensement général** sera organisé le 16 octobre pour la *première fois depuis* dix ans, a annoncé, samedi 11 octobre, la radio. Les autorités ont décrété un couvre-feu pour cette journée. Le dernier recensement avait établi la population à 16,2 millions d'habitants. Ils seraient 21 millions aujourd'hui, dont 4 millions à Bagdad. – *(AFP.)*

■ **Le porte-avions américain *Nimitz*** est arrivé dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 octobre dans les eaux du Golfe. Il doit contribuer à faire respecter par l'Irak les zones d'exclusion que la coalition occidentale lui a imposées au nord du 36e parallèle et au sud du 33e. – *(Reuter.)*

■ **IRAN : le groupe pétrolier anglo-néerlandais Shell** mène des négociations avec Téhéran pour la construction d'un gazoduc qui traverserait l'Iran, a affirmé dimanche 12 octobre le *Washington Post*. A Rotterdam, un porte-parole de Shell a démenti être *« en négociation avec l'Iran »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : selon la presse algérienne du lundi 13 octobre,** 14 personnes ont été égorgées et brûlées dans la nuit de samedi à dimanche à proximité de Boufarik, non loin d'Alger. Par ailleurs, des hommes armés ont tué 9 membres d'une même famille dans un village au sud d'Alger avant de perpétrer des attentats à la bombe contre deux mosquées de la capitale et le cimetière d'une ville voisine qui ont fait 6 morts et 40 blessés. – *(Reuter.)*

■ **SOMALIE : le chef de guerre Hussein Aidid** a repris, vendredi 10 octobre, le contrôle de la ville de Baidoa (sud-ouest), deux jours après sa prise par ses rivaux de l'Armée de résistance Rahanwein (RRA), a confirmé, samedi, une source indépendante à Mogadiscio. – *(AFP.)*

■ **SIERRA-LÉONE : la junte militaire** a annoncé, samedi 11 octobre, avoir pris possession de la base du contingent nigérian de la Force ouest-africaine de paix (ECOMOG) de Jui, à 15 km de la capitale Freetown, après deux jours de combats. Un porte-parole de la junte a déclaré que les forces sierra-léonaises avaient *« délogé le contingent de l'ECOMOG et mis les hommes en fuite »*. L'ECOMOG a, pour sa part, démenti ces informations. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CAMBODGE : le roi Norodom Sihanouk** a affirmé, dans un entretien diffusé à la presse samedi 11 octobre, qu'il avait envisagé de mettre fin à ses jours en constatant la dégradation de la situation au Cambodge. *« Si je n'étais pas boudhiste, je me suiciderais parce que la fin de ma vie est pleine de honte,* a-t-il déclaré. *Dans une Asie en plein développement, nous sommes la seule oasis de guerre, d'insécurité, de destuction, de pauvreté, d'injustice sociale, d'archi-corruption, d'absence de droit, de division nationale, de totalitarisme, de trafic de drogue et du sida »*. – *(AFP).*

■ **VIETNAM : le rédacteur en chef** du quotidien *Doang Nghiep*, Nguyen Hoang Linh, a été arrêté mercredi 8 octobre pour avoir relaté uneaffaire de corruption mettant en cause les services de douane, ont déclaré des cadres du journal. – *(Reuter).*

■ ***CORÉE DU SUD* : Kim Hyun-chul,** fils du président Kim Young-San, a été condamné lundi 13 octobre à trois ans d'emprisonnement pour trafic d'influence et fraude fiscale par un tribunal de Séoul. – *(AFP, Reuter).*

■ **l'armée sud-coréenne** a choisi de nouveau le missile portable sol-air Mistral, du groupe français Matra, pour équiper son armée. Le Mistral était concurrent du Stinger américain et du Starburst britannique. Cete commande, d'un montant de 125 millions de dollars, est la seconde du genre, après mille premiers Mistral acquis en 1990. – *(AFP.)*

■ **JAPON : Tokyo a annoncé,** lundi 13 octobre, une nouvelle poussée de l'excédent de ses comptes courants – la cinquième mensuelle consécutive – de 77,7 % en août par rapport à août 1996. – *(AFP.)*

Alexandre Kwasniewski, président polonais

« La Pologne sera membre d'une Union européenne dotée de nouvelles structures »

Alors que les négociations continuent pour la formation d'un nouveau gouvernement à Varsovie, le président polonais, Alexandre Kwasniewski, s'est rendu en France à l'occasion du sommet du Conseil de l'Europe, qui s'est achevé samedi 11 octobre à Strasbourg. Dans un entretien au Monde, le chef de l'état, dont le Parti social-démocrate de Pologne (ex-communiste) vient de perdre le pouvoir, fait le point sur l'adhésion de son pays à l'UE.

« Que pensez-vous de la proposition formulée par la France, la Belgique et l'Italie, selon laquelle les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne ne pourront être conclues qu'une fois menée à bien la réforme des institutions ?

– *Il faut distinguer les processus* : la réforme des institutions est une question, l'élargissement en est une autre, et l'union monétaire encore une autre. Il serait souhaitable de parler de processus parallèles. Le 1er janvier 1998, les négociations commenceront *[avec les pays invités à rejoindre l'UE]* en vue de l'élargissement. Au même moment, l'Union européenne discutera des changements à apporter à ses institutions. Cette discussion devrait se faire en fonction de l'élargissement, le prévoir d'une certaine façon. Il serait insuffisant de *réformer les institutions en ne* tenant compte que des pays actuellement membres de l'UE.

» La pression des pays d'Europe centrale sera très forte. Politiquement, économiquement, ce serait une erreur de leur dire : " Nous sommes très occupés par nos propres problèmes, attendez... "

» La Pologne sera, à l'avenir, *membre d'une Union dotée de* nouvelles structures, de nouveaux mécanismes de décision, de nouveaux Etats membres et d'une monnaie unique. Nous ne devons *pas envisager la participation polonaise* seulement à l'aune des structures de l'UE telles qu'elles existent aujourd'hui, mais en fonction d'un cadre nouveau.

– *La Pologne* reste un pays relativement pauvre, où le salaire mensuel moyen est d'environ 1 800 francs. *Quelles périodes de* transition envisagez-vous avant une adhésion totale à l'UE ?

– C'est une question qui relève des négociations avec l'Union. La tâche principale, pour nous, est de maintenir une croissance élevée. Si elle se maintient, dans les *années qui viennent*, à son niveau actuel (de 5 à 6 %), alors le fossé entre nous et les pays occidentaux pourra être réduit. L'Union européenne a déjà accueilli, par le passé, des pays qui n'avaient pas le même niveau économique que la France ou l'Allemagne.

» Sur la question des délais, il existe deux points de vue : l'UE *peut, pour plusieurs raisons*, vouloir ménager plus de temps avant notre adhésion totale. Mais pour nous, en Pologne, il est important de pouvoir dire à l'opinion et aux entrepreneurs *qu'il faut* poursuivre nos réformes à un bon rythme. Si l'on vise une entrée dans l'UE en l'an 2002, *peut-être qu'elle* ne se fera qu'une ou deux années plus tard, mais elle se fera avec plus de détermination et d'engagement que si l'on disait : ce sera *en l'an 2010 ou 2015. L'enjeu des* négociations sera de trouver un compromis entre l'approche de Bruxelles et l'approche, dynamique, insistante, de la Pologne. Je crois que la Pologne pourra transformer plus encore son économie d'ici au début du prochain siècle. *Peut-être qu'entre l'an 2000 et* l'an 2010, il sera possible de trouver la date de notre adhésion.

– *Les négociations pour la formation d'une nouvelle coalition en Pologne durent depuis trois semaines. Comment envisagez-vous votre cohabitation avec le futur gouvernement ?*

– Je souhaite que les priorités du *prochain gouvernement soient* les mêmes que celles du gouvernement précédent *[ex-communiste]*, qui sont aussi les miennes : poursuivre le développement économique, la réforme de l'Etat, préparer l'entrée dans l'UE et l'OTAN et jouer un rôle régional actif en ayant de bonnes relations avec tous nos voisins. Je ne suis pas inquiet et je ne m'attends ni à des drames ni à des changements radicaux.

» *Je pense que dans quelques* jours, le nom du nouveau premier ministre sera connu. Le 17 octobre, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, l'actuel gouvernement démissionnera, et je désignerai le nouveau premier ministre. Et le 20 octobre, date de *l'ouverture de la session parlementaire*, nous aurons un nouveau gouvernement. »

Propos recueillis par Natalie Nougayrède

Boris Eltsine ne tient pas ses promesses envers le Conseil de l'Europe

La position de la Russie sur les mines antipersonnel est en réalité inchangée

Le sommet du Conseil de l'Europe a réuni une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement les 10 et 11 octobre à Strasbourg. Le président russe, Boris Eltsine, en a été l'une des vedettes. Il est loin cependant d'avoir tenu toutes les promesses qu'il a faites à l'organisation depuis l'adhésion de la Russie, il y a un an.

MOSCOU
de notre correspondante

La célèbre formule sur les lois russes, dont *« la rigueur est compensée par leur non-exécution »*, peut s'appliquer aujourd'hui aux conditions posées par le Conseil de l'Europe à ses membres. *Un an après l'adhésion* de la Russie en pleine guerre tchétchène, l'organisation non-gouvernementale Human Rights Watch dressait la liste des *« violations flagrantes »* par Moscou de ses engagements, comme de ses *« abus »*, qui *« peuvent et doivent être redressés par une plus grande insistance »* de Strasbourg.

Mais l'ambiguïté de l'exercice est démontrée par le caractère quasi-confidentiel de ces dizaines d'obligations, exposées en termes obscurs. Certaines étaient viciées à la base, comme celle de *« traduire en justice les responsables de violations des droits de l'homme, notamment en relation avec les événements en Tchétchénie »*. Or, non seulement la responsabilité ultime de ces *« événements »* revient à Boris Eltsine, mais ce dernier a promu depuis lors des faucons notoires, tels Serguei Chakhraï, chef adjoint de l'administration présidentielle, Serguei Stepachine, ministre de la justice, ou Anatoli Koulikov, ministre de l'intérieur.

La guerre en Tchétchénie n'a donné lieu à ce jour à aucun bilan ni repentir officiels : au contraire, des présentateurs vedettes de la télévision déplorent toujours que la Russie ait *« perdu la guerre de l'information »* à son sujet. Non reconnue comme « guerre » – ses victimes ne sont pas indemnisées –, elle génère toujours une forte tension. Human Rights Watch rappelle que la Russie n'a toujours pas adopté la Convention européenne pour la protection des minorités nationales et que la *« discrimination ethnique »* en Russie *« s'est poursuivie ou aggravée depuis son adhésion au Conseil, la guerre ayant provoqué un déferlement d'hostilité, avalisé par l'Etat, contre tous les Caucasiens, avec détentions arbitraires, discrimination systématique en matière de travail et de logement et tortures »*. Ces dernières restent, par ailleurs, souvent pratiquées, comme du temps de l'URSS, lors des interrogatoires de détenus de toute origine, selon un rapport d'Amnesty International (*Le Monde* du 4 janvier).

Autre violation des engagements russes, celle liée à la peine de mort. Les débats à son sujet sont aussi chauds en Russie que dans des *pays reconnus démocratiques*. Ici, l'appareil d'Etat, les partis et l'opinion restent, à une majorité écrasante, hostiles à sa suppression. Sous la pression du Conseil, le Kremlin a imposé un moratoire *de facto* sur les exécutions en août 1996, *mais refuse tout engagement de jure*, et le nouveau code pénal maintient la peine de mort en limitant les cas d'application. Il y a eu un seul cas d'exécution en 1992, quatre en 1993, puis, dans le climat induit par la guerre en Tchétchénie, *les chiffres seraient montés à* près d'une centaine par an. Mais cela fut caché au Conseil de l'Europe, *« qui ne nous aurait pas admis s'il avait eu connaissance des vraies statistiques »*, pense le chef de la commission des grâces présidentielles, Anatoli Pristavkine. Il souligne qu'en Russie *« 80 % des crimes sont commis sous l'effet de la boisson, généralement des drames familiaux »*, alors qu'aucune peine de mort n'a été requise pour un assassinat commandité comme il s'en produit des dizaines ou des centaines par an. M. Pristavkine parle aussi de 10 % d'erreurs judiciaires impliquant les peines capitales – y compris parmi les 510 condamnés à mort russes toujours vivants.

EFFETS D'ANNONCE

Les conditions de détention – *« souvent proches de la torture »*, affirment des rapports d'ONG – font que 35 % d'entre eux refusent la demande de grâce, selon le parquet. Plus d'un million de personnes sont détenues aujourd'hui en Russie, dans des lieux vétustes *et surpeuplés* où les cas de tuberculose ont triplé en quatre ans. *« Des inculpés y attendent leur procès parfois jusqu'à six ans »*, dit M. Pristavkine. Ces aspects de la réalité russe ne sont pas une priorité de son gouvernement, encouragé par l'Occident à se concentrer d'abord sur la réduction du déficit du budget, dont les dépenses sociales sont sacrifiées. Boris Eltsine *s'en tire par des promesses*, comme celle annoncée au moment de son arrivée à Strasbourg, de transférer *« progressivement »* la gestion du système pénitentiaire du ministère de l'intérieur à celui de la justice, conformément à un autre engagement pris devant le Conseil de l'Europe. Mais, à Moscou, les deux ministres concernés, MM. Koulikov et Stepachine, ont répliqué que cela coûterait 2,6 milliards de dollars et prendrait de très longues années, à la condition toutefois que les députés acceptent de *« réviser plus de quarante lois »*...

Le même effet d'annonce a été recherché par Boris Eltsine à Strasbourg quand il a promis de signer *la convention pour la suppression* des mines antipersonnel. La présidence à Moscou a précisé le lendemain que, en réalité, la position de *Moscou n'a pas changé et qu'il* s'agissait toujours pour la Russie de rejoindre cette convention *« quand les conditions seront remplies »*. Boris Eltsine aurait aussi bien pu détailler d'autres engagements pris il y a un an et demi et promettre à nouveau de les tenir. Comme la supression de la célèbre *« propiska »*, obligatoire bien qu'illégale pour séjourner dans plusieurs villes, dont Moscou, où elle ne sert qu'à alimenter un « racket » officiel. Mais à Strasbourg, comme dans les profondeurs russes, on semble avoir appris à patienter.

Sophie Shihab

Un espoir de règlement pour le Haut-Karabakh

Le sommet du Conseil de l'Europe, les 10 et 11 octobre à Strasbourg, a été l'occasion de multiples rencontres bilatérales, dont plusieurs ont porté sur le conflit du Haut-Karabakh. Le président de la République d'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev, et son homologue arménien, Levon Ter-Petrossian, ont ainsi eu un entretien samedi, au terme duquel ils se sont déclarés attachés à un *« règlement pacifique par des voies politiques »*. Le sujet avait été évoqué par Jacques Chirac, avec Boris Eltsine, puis avec M. Aliev. M. Ter-Petrossian devait être reçu à l'Elysée mardi 14 octobre. Selon la délégation française, les rencontres de Strasbourg ont fait apparaître la volonté des deux parties de parvenir à un règlement de ce conflit qui n'a pas trouvé sa solution depuis le cessez-le-feu de 1994. Les dernières propositions faites par le groupe de médiateurs (France, Russie, Etats-Unis), jugées *« encourageantes »* par MM. Aliev et Ter-Petrossian, devraient faire l'objet d'une prochaine rencontre à Moscou.

Le libre-échange est au cœur de la visite de Bill Clinton en Amérique latine

Le chef de la Maison Blanche a entamé une tournée dans trois Etats du sud du continent sans avoir obtenu du Congrès l'autorisation de conclure des accords commerciaux favorisant le libre-échange avec ces pays

WASHINGTON
de notre correspondant

Avec l'Amérique latine, Bill Clinton entend rattraper le temps perdu. La tournée qu'il a entamée, dimanche 12 octobre, dans trois pays du sud du continent (Venezuela, Brésil et Argentine), est la seconde depuis son entrée à la Maison Blanche (en mai, il s'était rendu au Mexique, puis au Costa Rica et à la Barbade pour des sommets régionaux), et elle précède un troisième voyage, en avril, au Chili, pour le second sommet des Amériques. Le premier avait eu lieu à Miami, en décembre 1994, dans une certaine euphorie, aujourd'hui retombée. Il était alors de bon ton de célébrer l'avènement prochain du *« plus grand marché du monde »* regroupant *« plus de 850 millions de consommateurs achetant pour 1 300 milliards de dollars de marchandises et de services »*.

Pour que cette Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) voie le jour – en principe en 2005 –, une série d'accords commerciaux entre les Etats-Unis et leurs partenaires continentaux doivent être signés. L'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), qui associe les Etats-Unis au Canada et au Mexique, sert de référence. Or les pays latino-américains ne l'ignorent pas : pour tenir ses promesses et le calendrier fixé à Miami, la Maison Blanche doit obtenir du Congrès l'autorité dite du *« fast-track »*, une procédure donnant à l'exécutif une grande marge de manoeuvre, puisque le Congrès se prononce pour ou contre les accords commerciaux qui lui sont soumis sans pouvoir les amender.

Sans *« fast-track »*, les partenaires de Washington seront plus *que réticents à conclure des accords* dont ils savent qu'ils risquent d'être mis en pièces par le Congrès. Sans *« fast-track »*, l'entrée du Chili au sein de l'Alena (dont le principe avait été acquis à Miami) est sérieusement compromise. Jeffrey Davidow, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires inter-américaines, soulignait récemment que le *« fast-track »* n'est pas nécessaire pour l'*« initiation de négociations »* en vue de la Zone de libre-échange des Amériques, ce qui est techniquement exact mais politiquement illusoire.

Si la Maison Blanche essuie un échec sur le *« fast-track »*, nul doute que la dynamique du libre-échange en Amérique latine sera fortement freinée. L'administration en est si convaincue qu'elle n'hésite pas à dramatiser l'enjeu : faute de *« fast-track »*, l'Europe et le Japon vont rapidement tailler des croupières aux Etats-Unis dans ce *formidable réservoir* commercial qu'est le sud du continent américain. Il y a plus grave : la capacité des Etats-Unis à négocier des accords commerciaux *« dans le monde entier »* est remise en cause, a souligné Jeffrey Davidow.

M. Clinton compte sur son voyage pour faire plaider la cause du « fast-track »... à Washington

M. Clinton compte ainsi sur son voyage au Venezuela, au Brésil et en Argentine, pour faire plaider la cause du *« fast-track »*... à Washington, où les adversaires (surtout démocrates) de cette procédure, ont le vent en poupe. Ce qui signifie qu'il arrive à Caracas, Brasilia et Buenos Aires dépourvu de cette *autorité politique* sans laquelle la vision d'une *« zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de feu »*, risque fort d'être un mirage, comme l'a souligné le président brésilien.

Bill Clinton va être reçu chaleureusement par ses hôtes, mais il aura du mal à les convaincre que l'*« esprit de Miami »* perdure. La Maison Blanche s'est donc efforcée de mettre en relief d'autres dimensions de ce voyage : en substance, l'Amérique latine a accompli une *« révolution tranquille et impressionnante »*, et les trois pays où se rend le président sont des partenaires de premier plan pour Washington.

Le Venezuela, insiste l'administration, est devenu le premier fournisseur de pétrole des Etats-Unis (devançant l'Arabie saoudite). Le Brésil, huitième économie du monde, a réduit son inflation de 1 600 % à moins de 5 %. Enfin, l'Argentine est désormais un pays qui compte sur la scène internationale, comme le montre sa participation à seize opérations de maintien de la paix.

A Caracas, il sera beaucoup question de la signature d'un accord énergétique, lequel soulignera l'aspect stratégique des relations américano-vénézuéliennes, tout en dissimulant la déception que représente l'enlisement des négociations *à propos des traités* sur les investissements et la double-imposition. A Brasilia, M. Clinton devra d'abord calmer un mini-incident diplomatique. Le guide des investisseurs américains insiste en effet sur la corruption *« endémique »* qui règne dans ce pays, ce qui a ulcéré les Brésiliens. Personne ne nie le phénomène, mais la susceptibilité locale supporte mal les leçons de *moralité américaines*.

Le problème de la corruption sera d'ailleurs largement évoqué tout au long de ce voyage, car celle-ci est un obstacle aux investissements, et donc au commerce. Il n'est pas impossible, d'autre part, que les autorités brésiliennes (toujours opposées à Washington en ce qui concerne le calendrier et le contenu des négociations sur le libre-échange) ne voient pas d'un bon œil le statut privilégié accordé par les Etats-Unis à Buenos Aires. L'Argentine va en effet devenir un *« allié majeur non-membre de l'OTAN »* des Etats-Unis. Ce titre – décerné à des pays comme Israël, l'Egypte, la Corée du Sud et le Japon – n'est pas que symbolique : le pays distingué bénéficie d'une priorité pour acquérir des équipements *non-offensifs* de l'armée américaine.

Cette décision atténue partiellement la perspective de la vente au Chili d'avions de combat américains F-16, un marché découlant de la décision, prise en août par Bill Clinton, de lever l'embargo qui interdisait depuis vingt ans la vente d'armements sophistiqués aux pays d'Amérique latine.

Au-delà de ces aspects bilatéraux, le chef de la Maison Blanche va s'efforcer de rassurer ses hôtes au sujet des négociations sur le *« fast-track »*. Il aura un certain mérite s'il y réussit. La Maison Blanche se félicite que son texte ait passé l'épreuve des commissions de la Chambre des représentants et du Sénat, et parle d'une *« dynamique »* favorable, qui semble fragile. La grande majorité des démocrates – soutenue par les syndicats – reste hostile au *« fast-track »*, un processus dont ils soulignent les *conséquences dangereuses*, pour la protection des droits des travailleurs et la préservation de l'environnement. Les républicains ont pris la mesure de cette hostilité : leur foi dans le libre-échange les pousse à soutenir M. Clinton, mais sans doute pas jusqu'à risquer une *défaite politique*.

Laurent Zecchini

EMPLOI Le conseil exécutif du CNPF devait tirer les conséquences, lundi 13 octobre, de l'annonce par Lionel Jospin, à l'issue de la conférence nationale du 10 octobre, d'un abaissement de la durée légale hebdomadaire à 35 heures au 1er janvier 2000. ● JEAN GANDOIS a évoqué un *« complot entre le gouvernement et les syndicats pour nous marginaliser »* mais des divergences risquent



d'apparaître sur la tactique du patronat. ● LE PREMIER MINISTRE estime, dans *Le Parisien* du 13 octobre, que le CNPF *« ne m'a pas laissé le choix »*, en ne proposant pas de solution alternative. ● L'OPPOSITION de droite dénonce *« des choix idéologiques aux effets pervers sur l'emploi »* tandis que Martine Aubry parle de généralisation de la loi de Robien.

M. Gandois se dit victime d'un « complot » de M. Jospin et des syndicats

Le premier ministre réagit avec calme aux critiques du patronat sur le passage aux 35 heures au 1er janvier 2000. Le CNPF, qui réunissait son conseil exécutif lundi, est confronté à des divergences internes sur sa stratégie

JEAN GANDOIS ne décolère pas et Lionel Jospin affiche son calme. Le jeu de rôles est respecté au lendemain de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail au cours de laquelle, vendredi 10 octobre, le premier ministre a annoncé la discussion au Parlement, début 1998, d'un projet de loi fixant *« l'objectif de la durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 10 salariés, ou pour un seuil voisin »*. Le chef du gouvernement n'est probablement pas mécontent de la tournure prise par les événements.

Face à sa majorité *« plurielle »*, il montre qu'il respecte ses engagements de campagne. Le Parti communiste et les Verts ne peuvent que s'en féliciter tandis que la Gauche socialiste, au sein du PS, se voit contrainte d'approuver M. Jospin. La loi sur les 35 heures est emblématique et symbolique pour la gauche. Face à l'opinion, favorable à cette loi sans trop croire aux retombées en emplois, le premier ministre pratique une fupture : il exploite le volontarisme politique et concrétise l'idée qu'il n'y a pas qu'une seule politique possible. Par là même, il reprend à son compte un thème fort de la campagne présidentielle de Jacques Chirac : *« LA politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. »*

« PAS LE CHOIX »

L'autre avantage pour M. Jospin est de placer M. Gandois et le CNPF devant leurs responsabilités. *« Je suis obligé de constater que le patronat n'a proposé aucune approche différente pour réduire le chômage par la diminution du temps de travail »*, déclare-t-il dans un entretien au *le Parisien* du 13 octobre, avant d'ajouter : *« Il ne m'a pas laissé le choix »*. Rappelant que le slogan *« 35 heures payées 39 »* n'a jamais été le sien ou celui du PS et qu'il *« ne figure pas dans les accords conclus avec ses partenaires de la majorité »*, M. Jospin assure qu'il est *« juste, raisonnable et nécessaire d'aller aux 35 heures sans perte de salaire »*. Dans un entretien à *Libération* du même jour, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, regrette aussi que le CNPF soit *« peut-être en train de louper le coche de la modernisation négociée »*.

Un procès que, justement, M. Gandois rejette. *« On m'a fait croire sur une longue période que nous étions des partenaires*, a-t-il répété au « Club de la presse » d'Europe 1, dimanche 12 octobre. *C'était un complot entre le gouvernement et les syndicats pour nous marginaliser »*. M. Gandois a assuré qu'il y avait eu une *« intoxication »* pour amener le CNPF à la table de négociations. S'y serait ajoutée, lors de la conférence, une *« ambiguïté voulue du premier ministre »* qui l'aurait bercé d'illusions en le consultant au moment de la rédaction de son discours mais en lui *« cachant la phrase litigieuse »*. *« Si je pensais*, a-t-il ajouté, *que* [la réduction du travail] *pouvait créer un emploi, j'applaudirais des deux mains (...). Mais je suis sûr que cela va accroître le chômage »*.

Côté gouvernemental, on assure que c'est à la demande de M. Gandois que le *« projet de loi d'orientation »* sur les 35 heures en l'an 2000 serait devenu aussi *« d'incitation »*. C'est aussi sur son insistance que M. Jospin aurait remplacé la référence à une seconde loi, après le bilan d'application réalisé au second semestre 1999, par la phrase : *« J'en tirerai toutes les conséquences afin de proposer au Parlement les modalités concrètes de mise en œuvre et d'accompagnement de cet abaissement de la durée légale »*.

A Europe 1 comme sur TF 1, le président du CNPF a confirmé que son organisation ne pratiquera pas la chaise vide et qu'elle ne se retirera pas des organismes paritaires de l'assurance-maladie, du chômage et du logement comme l'éventualité en était évoquée ces derniers jours. *« Nous allons nous battre*, a-t-il déclaré, *pour prouver que cette loi est mauvaise pour l'emploi »*.

La position que défendra M. Gandois, lundi après-midi, devant son conseil exécutif est simple : *« On a mis le patronat au coin ; il y restera »*, ce qui veut dire que les accords intervenus au cours de la conférence sur l'extension du système de préretraite contre embauche (ARPE) et la mise à niveau des minima salariaux sont caducs. Le CNPF refuse de poursuivre les discussions. Mais il confirmera qu'il est prêt à parler de l'emploi des jeunes en augmentant l'effort fourni par les entreprises en matière d'apprentissage.

Uni contre les 35 heures obligatoires et généralisées, le patronat pourrait faire apparaître des dissonances à propos de sa tactique. Pour satisfaire notamment les patrons des moyennes entreprises qui, pour certains, sont entrés dans une attitude *« insurrectionnelle »*, les plus durs du CNPF pourraient juger qu'il faut mettre à exécution le retrait des organismes paritaires évoqué lors du précédent conseil exécutif. Au risque d'apparaître comme des *« fauteurs de chômage »* aux yeux de l'opinion publique.

Olivier Biffaud et Alain Faujas

La droite dénonce « des choix idéologiques »

IL NE SERA PAS DIT que la droite est restée sans voix, au lendemain de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail. Afin de ne pas paraître céder à *« une précipitation irresponsable »*, les principaux responsables du RPR étaient convenus de se concerter par téléphone, samedi 11 octobre, dans la matinée, avant de condamner les conséquences de ce *« sommet social »*. *« Une fois de plus, le contribuable sera appelé à financer des choix idéologiques aux effets pervers sur l'emploi »*, a affirmé le RPR dans un communiqué, en estimant qu'*« afin de se garantir un succès éphémère dans l'opinion M. Jospin prépare à la France des lendemains très incertains »*.

Le porte-parole de la direction du mouvement néogaulliste, Nicolas Sarkozy, a précisé : *« L'archaïsme de M. Jospin, qui se traduit par l'augmentation des dépenses publiques, l'augmentation du nombre de fonctionnaires, l'augmentation des impôts, la réduction autoritaire et idéologique du temps de travail, créera des chômeurs en plus. »* De passage à Menton, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a surtout critiqué la *« méthode »*, qui consiste à *« dresser les catégories de Français les uns contre les autres »*. Dimanche, lors d'un voyage à Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne) avec des militants de sa fédération, le président du RPR, Philippe Séguin, a estimé que la semaine de 35 heures constitue *« un combat d'arrière-garde »*. *« Ce n'est pas une réponse d'avenir, du point de vue du chômage. Ce n'est qu'une contribution à court et moyen terme »*, a-t-il ajouté.

A l'UDF, Gilles de Robien, député de la Somme et auteur d'une loi sur la réduction du temps de travail, a estimé que l'obligation du passage aux 35 heures en l'an 2000 constitue *« une agression caractérisée contre les entrepreneurs de notre pays »*. Au « Grand Jury-RTL-*Le Monde* », l'ancien ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, a estimé que le gouvernement avait cédé à *« un entêtement idéologique »*. *« On a mis la France en panne de dialogue social. (...) On aiguille la France sur un contre-modèle »*, a affirmé le député de Haute-Loire.

MISE EN GARDE

Elu, dimanche, président du PPDF, Hervé de Charette a déclaré : *« Cette décision casse le moral là où il fallait créer une dynamique, c'est le plus mauvais signal que la France pouvait adresser à elle-même, à ses partenaires européens et au monde. »* Dans un entretien publié lundi 13 octobre par *Libération*, le président de Force démocrate, François Bayrou, s'interroge : *« La France est-elle en état de devenir le pays où la durée du travail est la plus courte au monde ? Evidemment, la réponse est non. »* Il adresse aussi cette mise en garde : *« Imaginer qu'on pourra faire la même année les 35 heures et l'euro, c'est se préparer à offrir à nos concurrents une arme redoutable pour que toute l'activité disponible se fixe hors de France. »* Enfin, tout en reconnaissant que *« la diminution du temps de travail peut être un objectif social louable »*, Jean-Marie Le Pen a estimé, dans un communiqué, que *« prétendre "ici et maintenant" que la diminution du temps de travail, sans diminution de salaire et imposée par la loi, est le moyen de lutter contre le chômage, est une dangereuse utopie »*.

Quand la CGT dénonçait « les tergiversations gouvernementales »

La CGT pariait visiblement sur l'échec de la conférence sur l'emploi. Dans l'éditorial de *L'Hebdo de l'actualité sociale* (daté 10-16 octobre), intitulé « Après avoir quitté Matignon », Elyane Bressol y prépare ses lecteurs.

« Ce n'est pas encore un avis de tempête mais déjà une dégradation, **écrit la rédactrice en chef de l'hebdomadaire de la CGT. (...)** ***Les tergiversations gouvernementales ne tarderont pas à remettre les manifestants dans les rues. (...) L'opinion publique n'est pas sur le pied de guerre, mais l'attitude bienveillante qu'elle a témoignée à Lionel Jospin est ébréchée. Un premier ministre trop attentif aux exigences du patronat va devenir énervant. »***

Martine Aubry laisse Gilles de Robien sans voix...

LE PREMIER « SONDAGE » grandeur nature suivant l'annonce de la loi sur les 35 heures a eu lieu samedi 11 et dimanche 12 octobre, lors du Forum des *communautés chrétiennes, qui a réuni* à la Défense près de 2 000 militants associatifs, syndicaux, politiques, des patrons, hauts fonctionnaires et chômeurs. Face à Gilles de Robien, député UDF de la Somme, et à Philippe Demarescaux, directeur général de Rhône-Poulenc, Martine Aubry a habilement « élevé » le débat, *« regrettant »* même de devoir en passer par une loi pour rompre avec une logique de productivité à court terme et permettre une autre forme d'*« enrichissement »* par la satisfaction de besoins collectifs comme la sécurité, l'éducation, la solidarité ou le temps libre.

Qui ne dit mot consent ? En deux heures de débat, M. de Robien est resté silencieux sur la loi d'orientation qui *« remplacera »* celle qui porte son nom. Pour Mme Aubry, il n'y a pas de *« désaccord philosophique majeur »* entre les deux textes. *« Nous ne faisons que généraliser la loi de Robien,* assure-t-elle. *Il y aura même dans notre texte moins d'obligations pour pouvoir toucher plus d'entreprises. »* Ce qui fait dire à M. Demarescaux : *« Que ce soit la carotte de la loi de Robien ou le bâton des 35 heures, ce sont toujours des solutions à court terme. On ne résout rien sur le long terme. »* M. Demarescaux ne cache pas sa préférence pour des formules à moindre risque, comme la généralisation du congé sabbatique, qui, tous les sept ans, *créerait 15 % d'emplois. Pour Mme Aubry, l'important* est de *« sortir du modèle unique »*.

Ce Forum des communautés chrétiennes a montré que le débat ne devait pas se limiter au temps de travail, mais prendre en compte aussi les besoins non marchands, la reconnaissance d'activités qui ne relèvent pas d'un travail rémunéré, le rétablissement du lien social. *« Tout reste à faire,* commente Alain Deleu, président de la CFTC, *car qu'est-ce qui empêchera demain qu'on augmente les cadences ou qu'on bloque les salaires ? Mais quelle chance d'avoir deux années pour trouver des solutions ! »* Jean-Baptiste de Foucauld va jusqu'à lancer des appels à la *« résistance »* et à l'*« utopie »*. Résistance à l'immobilisme, à la dérégulation, à l'exclusion. Utopie dans l'accès de chacun à une égale dignité. L'engagement des Eglises, marqué par la présence à ce Forum de plusieurs évêques et du président de la Fédération protestante, Jean Tartier, manifeste la même volonté de rompre avec une logique où le travail est *« totalitaire »* et l'homme *« jetable »*.

Henri Tincq

Henri Emmanuelli « regrette » la hausse des taux de la Banque de France

Dans un entretien au « Monde », le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale estime que les banques centrales allemande et française ont commis une « erreur » en donnant un signal de rigueur « alors que la croissance est de retour »

Alors que l'examen du projet de budget pour 1998 commence à l'Assemblée nationale, mardi 14 octobre, Henri Emmanuelli, président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée, juge *« très regrettable »* la décision de la Banque de France de relever son taux d'appel d'offres. Dans un entretien accordé au *Monde*, M. Emmanuelli indique que lors de l'audition par la commission, le 1er octobre, du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, il n'avait *« été question ni de hausse des taux, ni de tensions inflationnistes ». « Pour moi,* dit-il, *la Bundesbank a choisi, et tout le monde a suivi. Comme d'habitude. »* Le député des Landes défend les options budgétaires et fiscales du gouvernement, en expliquant, notamment, que *« ce qui rend difficile une réforme de la fiscalité du patrimoine, c'est la monnaie unique, la libre circulation des capitaux »*. Le rapport économique et financier joint par le gouvernement au projet de budget indique que le respect du critère de Maastricht sur l'endettement public obligera à conserver dans l'avenir une maîtrise rigoureuse des déficits.

« L'annonce d'une loi-cadre sur les 35 heures a provoqué des réactions très vives. A droite, on parle de mesures antiéconomiques. Ne craignez-vous pas le contresens ?

– Il ne faut pas avoir de vision réductrice. Pour moi, le vendredi 10 octobre, jour du sommet de Matignon, restera comme une date importante dans l'histoire sociale de ce pays. Comme la semaine de 40 heures en juin 1936. La gauche peut en être très heureuse et très fière. Avec les 35 heures, elle salue comme il convient le prochain siècle. Alors, évidemment, toute mesure sociale est, par nature, considérée comme antiéconomique par les libéraux.

» Ceux qui disent que la réduction du temps de travail va à contresens mènent un combat d'arrière-garde. Le gouvernement a annoncé une loi-cadre pour rendre effectif le passage à 35 heures en l'an 2000. Eh bien oui ! Il est temps que la volonté politique des hommes s'impose à la main invisible du marché. Pourquoi M. Séguin s'en plaint-il ? J'ajoute que Lionel Jospin n'est pas Jacques Chirac. Le 10 octobre 1997 n'est pas le 26 octobre 1995. Il n'est pas synonyme de reniement des engagements de campagne. Il sera au contraire, je l'espère, le début d'une mobilisation du mouvement social.

» C'est aussi un processus qui va nous permettre de mener d'autres réformes de structures. Je pense à la réforme des cotisations patronales ou à l'élimination de cet impôt absurde sur les salaires qu'est la taxe professionnelle. Voilà des chantiers qui doivent être autant de contreparties pour les petites entreprises.

– Le patronat a perçu cette loi-cadre comme une agression. Jean Gandois mettait en garde dimanche soir contre les *« guérisseurs qui vont tout aggraver »*.

– Une agression ? Le patronat n'a-t-il pas tout intérêt à ce que se recrée une dynamique économique et sociale ? Je ne crois pas aux guérisseurs. Mais je comprends que le patronat n'aime pas les lois dans ce siècle et je constate que les « spécialistes » ont déjà beaucoup donné en vain.

– La question salariale a disparu au second plan...

– Elle n'est pas passée à la trappe. Mais elle est avant tout du ressort des partenaires sociaux. Le rôle du gouvernement est de montrer le chemin de la réforme. Il ne doit pas pour autant réglementer l'ensemble des relations sociales.

– Le gouvernement n'a pas fermé la porte à l'annualisation du temps de travail. Cela vous préoccupe-t-il ?

HENRI EMMANUELLI

– Sur les 35 heures, je n'ai pas alimenté la spéculation car je n'ai jamais douté des intentions du gouvernement. De même sur l'annualisation. Je ne pense pas qu'il faille craindre d'un gouvernement socialiste que la contrepartie à la réduction du temps de travail soit la flexibilité. Je ne suis pas très inquiet.

– Le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement est-il toujours d'actualité ?

– Je pense que oui. C'était dans le discours de politique générale de Lionel Jospin. Moi, je suis pour un rétablissement « intelligent », réservé aux entreprises d'une certaine taille, qui ont souvent les moyens de faire mieux que d'ajuster en réduisant la masse salariale.

– La réduction du temps de travail doit-elle concerner le secteur public ?

– Tout le monde est concerné. Mais le chômage et la précarité frappent surtout les salariés du privé et les jeunes. Qu'on ne se lance pas dans des surenchères qui rendraient les choses difficiles. Il faut que les agents de l'Etat soient raisonnables et prennent la mesure du temps de mise en œuvre de cette réforme.

– S'engage également la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. Les communistes jugent ce projet de loi encore trop timide.

– C'était un budget difficile à faire. Il fallait tout à la fois ne pas casser la croissance, honorer les engagements d'Amsterdam, donc limiter les déficits publics à 3 % du PIB, mais aussi donner des signes de justice sociale et ne pas augmenter les prélèvements obligatoires. Bien sûr, on peut toujours trouver qu'il n'y a pas assez de sel et trop de poivre. Mais ce budget me paraît correct. On a sans doute commis des erreurs psychologiques en ajoutant des mesures sociales et fiscales qui peuvent donner un sentiment d'accumulation. Cela pourra être corrigé lors de la discussion parlementaire.

– L'opposition parle d'une hausse des prélèvements obligatoires.

– C'est grotesque ! En revanche, pour l'avenir, il y a un chantier à ouvrir : celui des « usines à gaz », aussi bien fiscales que sociales, qu'on a construites au cours des quarante dernières années. Il y a un énorme travail de simplification à faire. Je compte bien qu'un groupe de travail se consacre à cette question au sein de la commission des finances.

– Le gouvernement a renoncé à remettre à plat la fiscalité du patrimoine. N'est-ce pas là une occasion manquée ?

– Ce qui rend difficile une réforme de la fiscalité du patrimoine, c'est la monnaie unique, la libre circulation des capitaux. Aujourd'hui, agir sur l'épargne et le patrimoine exige une grande prudence compte tenu des possibilités d'évasion des capitaux. J'ai freiné les ardeurs sur l'impôt de solidarité sur la fortune et sur l'épargne. Je n'en ai pas honte. On avait déjà appliqué les quatre points de CSG sur les revenus financiers, ce qui était urgent et essentiel.

– La plupart des banques centrales européennes, dont la banque de France, viennent de relever leurs taux. Cette hausse vous paraît-elle opportune ?

– Absolument pas. Je trouve cette décision très regrettable. Il y a quinze jours, la commission des finances a auditionné longuement le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Il n'a été question ni de hausse des taux ni de tensions inflationnistes. Pour moi, la Bundesbank a choisi, et tout le monde a suivi. Comme d'habitude.

» Les questions monétaires ne doivent plus être uniquement discutées dans le cadre extrêmement confiné des gouverneurs de banques centrales. Les parlementaires doivent s'en saisir. Ce n'est pas un sujet tabou. Je vais proposer à la commission des finances d'entendre l'ensemble du Conseil de la politique monétaire, ce qui ne s'est jamais fait. Moins de dogmatisme et plus de pragmatisme de la part de la Bundesbank et de la Banque de France serait sans doute plus conforme à l'intérêt des peuples et de l'emploi. La vision monétaire européenne telle que l'expriment ces deux institutions est un problème. Elles ont commis une erreur en donnant ce signal alors que la croissance est de retour. »

Propos recueillis par Caroline Monnot

Le rapport général du budget fait le point sur l'imposition du revenu

L'ASSEMBLÉE NATIONALE commence, mardi 14 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 1998. Rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère), devait rendre public, lundi, son rapport, qui passe en revue les différents articles du projet de loi. Fourmillant de données statistiques souvent inaccessibles, il permet de cerner les enjeux des principales controverses fiscales.

● **L'impôt sur le revenu.** Le projet de loi annule les dispositions du précédent budget prévoyant une baisse progressive des taux de l'impôt sur le revenu. Les taux d'imposition sont donc gelés à leur niveau de 1997, le taux supérieur atteignant 54 % pour la fraction de revenus imposables supérieure à 291 270 francs. Pour justifier ce choix, le rapport s'applique à démontrer que ces taux ne sont en rien prohibitifs. Ainsi, observe-t-il, *« contrairement à certaines idées reçues – reçues parce que propagées –, pour un contribuable visé par ce taux le plus élevé, l'imposition réelle est très inférieure à 54 %, puisqu'elle est la moyenne pondérée de sept tranches imposées à sept taux différents, s'échelonnant de 0 % à 54 % »*. Un tableau *(voir ci-contre)* met en évidence que, dans l'exemple d'un couple marié sans enfant, le taux moyen d'imposition n'est proche de 54 % que lorsque le revenu imposable est supérieur ou égal à 12 292 200 francs.

Le taux moyen de 53 % d'imposition n'est atteint qu'au-delà de 12 millions de francs de revenus

TAUX MOYENS D'IMPOSITION POUR UN COUPLE MARIÉ SANS ENFANT

REVENU IMPOSABLE en milliers de francs

DÉTAIL DES TAUX MOYENS D'IMPOSITION DE 0 À 44 %

12 292,20 – 6 146,24 – 4 097,54 – 3 073,17 – 2 458,54 – 1 365,86 – 0

0 – 5 – 10 – 15 – 20 – 25 – 30 – 35 – 40 – 45 – 50 – 53 %

TAUX MOYENS en pourcentage

● **La demi-part supplémentaire.** Le projet de loi prévoit de ramener de 16 200 francs à 3 000 francs le montant de l'avantage procuré par la demi-part supplémentaire accordée aux personnes seules ayant élevé un enfant, pour un gain budgétaire de 3,2 milliards de francs. Le rapport permet de mesurer les conséquences de cette mesure. La demi-part supplémentaire bénéficie à 3,5 millions de personnes célibataires, divorcées ou veuves, dont 1,4 million sont imposables. Pour 991 000 personnes, la cotisation d'impôt sur le revenu serait alourdie, en moyenne de 3 400 francs, mais pour les deux tiers d'entre eux, c'est-à-dire pour 600 000 contribuables, la hausse serait inférieure à 1 400 francs. La réduction du plafonnement devrait, en outre, rendre imposables 28 000 foyers fiscaux.

La commission des finances a retenu un amendement relevant le plafond à 5 000 francs. Dans cette hypothèse, le nombre des nouveaux imposables serait réduit à 1 000 et celui des contribuables concernés par une hausse d'impôt ne serait plus de 991 000 mais de 438 000.

● **L'investissement dans les navires de commerce.** Le projet de loi prévoit la suppression de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts de copropriété de navires de commerce (quirats). Le rapport estime que cet avantage fiscal n'est pas justifié. En particulier, son impact sur l'emploi serait *« très faible »*. Alors qu'il avait été annoncé la création en moyenne de 30 emplois par investissement, soit 750 emplois au total, seulement 350 emplois ont vu le jour. La dépense par emploi créé devrait donc être supérieure à 5,4 millions de francs.

Le rapport souligne, de plus, que la mesure a été détournée de son objet, puisqu'elle a été utilisée par de nombreuses sociétés comme une simple technique de défiscalisation. Parmi les entreprises *« qui ont opéré un tel investissement en 1996 »*, poursuit le rapport, *« une société de télévision cryptée annonce, en clair, une souscription de 157 millions de francs »*. Il s'agit de Canal Plus.

● **Emplois à domicile.** Le projet de loi prévoit de ramener de 45 000 francs à 22 500 francs le plafond de la réduction d'impôt. Le rapport précise que pour l'imposition des revenus de 1996, 1 269 000 foyers fiscaux ont bénéficié de cette réduction d'impôt. Sur ce total, seulement 69 000 contribuables ont réduit leur impôt d'un montant compris entre 22 500 francs et 45 000 francs. La réforme du gouvernement ne toucherait donc que 5,5 % des bénéficiaires et 0,25 % des familles. Ces foyers fiscaux subiront une perte moyenne de 10 150 francs. Par ailleurs, 9 000 contribuables redeviendront imposables.

Le rapport indique, à titre d'exemple, que pour payer 45 000 francs d'impôt, un couple marié avec deux enfants doit avoir un revenu imposable de 296 940 francs, soit 410 000 francs de salaires annuels. Dans cette tranche de contribuables bénéficiant de la réduction d'impôt, nombre d'entre eux étaient jusqu'à présent non imposables. Dans la tranche comprise entre 300 000 francs et 400 000 de revenus imposables (revenus de 1995), 506 bénéficiaires étaient non imposables. Ils étaient encore 52 dans la tranche comprise entre 400 000 francs et 500 000 francs, 25 entre 500 000 francs et 1 million de francs et 2 au-delà de 1 million de francs.

● **L'impôt de solidarité sur la fortune.** Le rapport révèle que le rendement de l'ISF devrait enregistrer une hausse sensible. En 1996, les recettes ont atteint 8,9 milliards de francs. Pour 1997, la somme devrait atteindre 10,1 milliards de francs (+ 13,2 %), compte tenu, notamment, de l'envolée de la Bourse. En 1998, la progression devrait se poursuivre, avec des recettes de 11 milliards de francs. M. Migaud estime que, *« dans un contexte de forte contrainte budgétaire, il paraît souhaitable de ne pas procéder à la revalorisation du barème en 1998 »*, ce qui majorerait le rendement de 90 millions de francs. Il appelle, par ailleurs, de ses voeux *« une réforme globale de l'ISF »* qui devra aboutir, dit-il, après *« une réflexion portant à la fois sur l'élargissement de l'assiette et sur les taux »*.

Cette dernière précision est importante. La plate-forme socialiste pour les législatives ne préconisait que de *« relever le barème »* de l'ISF. Or, les socialistes tendent maintenant à penser qu'il faudra aussi revoir l'assiette de l'impôt, qui, actuellement, ne prend pas en compte de nombreux éléments de fortune (outil de travail, œuvres d'art, forêt, etc.).

Laurent Mauduit

Le PCF et les quirats

Daniel Paul, député (PCF) de Seine-Maritime et conseiller municipal du Havre, vient d'écrire à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, au sujet de la proposition du gouvernement de supprimer en 1998 le système des quirats qui prévoit des allègements fiscaux pour les investissements maritimes. Le député approuve les critiques formulées contre ce dispositif mais demande *« un système alternatif incitatif pour les investisseurs dans ce secteur »*. Pour *« entraîner des emplois dans la marine et les chantiers navals »*, il suggère des *« prêts bonifiés à très faible taux d'intérêt »*. En attendant la mise en place de ce dispositif, M. Paul propose de *« reporter »* la date de suppression des quirats, le manque à gagner fiscal *« pouvant être compensé par une augmentation de l'impôt sur les grandes fortunes »*.

La « rigueur » ne prendra pas fin avec le respect des 3 % de déficits publics

LA FRANCE en a-t-elle bientôt fini avec la rigueur ? A la première réflexion, on pourrait le penser puisque, après des années d'effort, des rafales d'impôts nouveaux et une cascade de mesures d'économies budgétaires – sous la houlette de la droite comme de la gauche –, le fameux critère de Maastricht, qui fixe à 3 % au maximum du produit intérieur brut (PIB) la limite autorisée des déficits publics, va être atteint en 1998. La France va donc pouvoir enfin souffler et récolter le fruit de ses efforts.

Eh bien, non ! Tous ceux qui le pensaient sont dans l'erreur. C'est du moins ce que suggère la lecture du « Rapport économique et financier », document annexé au projet de loi de finances pour 1998 et publié lundi 13 octobre. La rigueur est imposée, en effet, par un autre critère du traité de Maastricht, que l'on a tendance parfois à oublier un peu et que la France pourrait bientôt ne plus respecter, celui qui fixe à 60 % du PIB la limite autorisée de la dette publique.

Voilà encore quelques années, la France était à l'abri de ce problème. En 1992, la dette des administrations publiques (conséquence des déficits accumulés au fils des ans par l'Etat, les organismes de protection sociale et les collectivités locales) n'atteignait que 2 746 milliards de francs, soit 39,3 % du PIB. Cependant, les déficits publics grossissant d'année en année, la dette, elle-même, s'est envolée, se rapprochant de plus en plus dangereusement de la barre fatidique des 60 % du PIB : 3 199 milliards de francs (45,3 % du PIB) en 1993, 3 554 milliards (48,2 %) en 1994, 4 003 milliards (52,5 %) en 1995, 4 360 milliards (55,7 %) en 1996. Selon ce rapport, la tendance devrait donc se poursuivre, avec 4 610 milliards (57,2 %) en 1997 et 4 861 milliards (57,8 %) en 1998.

CONTENIR LA DÉRIVE DE LA DETTE

On ne peut donc pas éluder la question : à ce rythme-là, quand donc la France risquerait-elle de ne plus satisfaire à ce critère de Maastricht ? Le rapport apporte la réponse : si les déficits publics restaient durablement aux alentours de 3,6 % du PIB (soit le niveau révélé par l'audit réalisé au lendemain de la victoire des socialistes aux législatives), la barre des 60 % de dette publique serait franchie dès 1999. Et à l'horizon de 2005, la dette publique serait comprise entre 65 % et 70 % du PIB.

Réalisé par le ministère des finances et exprimant donc les priorités retenues par le gouvernement, le rapport préconise des solutions pour contenir cette dérive. Le schéma consisterait à réduire les déficits publics de 0,4 point de PIB par an jusqu'en 2000. Dans cette hypothèse, la dette continuerait à s'accroître en 1999 (à 5 089 milliards de francs), de même que le rapport de la dette au PIB (58,1 %), malgré un abaissement des déficits publics à 2,6 % du PIB, mais, en 2000, la France recueillerait enfin le fruit de ses efforts : avec des déficits publics ramenés à 2,2 % du PIB, la dette grimperait encore (à 5 290 milliards de francs), mais à un rythme moins rapide que celui de la richesse nationale, de telle sorte que le ratio dette/PIB, lui, commencerait pour la première fois à décroître (58 %) d'un petit dixième de point.

Faisant appel à des considérations techniques passablement compliquées, cette analyse du ministère des finances peut donc, pour le néophyte, se traduire beaucoup plus simplement : tous ceux qui pensaient que la France était au bout de ses peines en ayant atteint, en 1998, la fameuse barre des 3 % de déficits publics se trompent lourdement. Le rapport de Bercy fixe un autre cap : encore et toujours celui de la rigueur...

L. M.

Le PCF prend un canton au PS dans les Bouches-du-Rhône

DÉMISSIONNAIRE pour cause de cumul de mandats, Michel Vauzelle (PS), député et maire d'Arles, espérait que son premier adjoint, Paolo Toeschi (PS), lui succéderait au conseil général. Ce ne sera pas le cas, car, devancé par le communiste Hervé Schiavetti, il s'est désisté en sa faveur pour le second tour. M. Schiavetti, qui fait progresser son parti de 19 points, sera donc seul candidat le 19 octobre.

Le coup est rude pour M. Vauzelle, qui sera le chef de file des socialistes en Provence-Alpes-Côte d'Azur aux élections régionales de mars 1998. Nul doute que, dans les négociations qui vont s'ouvrir à gauche pour les régionales, le PCF saura rappeller ce résultat à M. Vauzelle. Bien qu'en léger progrès, le Front national David Gérard ne pourra se maintenir au second tour. Le candidat de la droite parlementaire, Louis Sayn-Urpar (RPR), en recul de près de 12 points, est également éliminé.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Canton d'Arles-Ouest (premier tour).

I., 15 384 ; V., 5 832 ; A., 62,09 % ; E., 5 642.

Hervé Schiavetti, PC, adj. m. d'Arles, 2 394 (42,43 %) ; Paolo Toeschi, PS, adj. m. d'Arles, 1 392 (24,67 %) ; David Gérard, FN, 1 104 (19,56 %) ; Louis Sayn-Urpar, RPR, 691 (12,24 %) ; Bernard Pignolo, div., 61 (1,08 %)... *BALLOTTAGE.*

[22 mars 1992 : I., 15 326 ; V., 10 695 ; A., 30,21 % ; E., 10 279 ; Michel Vauzelle, PS, 2 689 (26,16 %) ; Evelyne Barlat-Lassene, RPR, 2 479 (24,11 %) ; Jacques Berrot, PC, 2 401 (23,35 %) ; Michel Berthier, FR, 1 857 (18,06 %) ; Catherine Levraud, Verts, 853 (8,29 %).]

BOUCHES-DU-RHÔNE

Canton de Gardanne (premier tour).

I., 26 719 ; V., 10 202 ; A., 61,81 % ; E., 9 973.

Michel Ré, PC, 3 336 (33,45 %) ; Damien Bariller, FN, c.r., 2 396 (24,02 %) ; Richard Mallié, UDF-DL, m. de Bouc-Bel-Air, 2 024 (20,29 %) ; Odile Petri, PS, 1 466 (14,70 %) ; Francis Dominati, PC diss., 526 (5,27 %) ; Bruno de Monsabert, écol., 225 (2,25 %)... *BALLOTTAGE.*

[M. Ré, successeur désigné de Roger Meï, député, maire de Gardanne, démissionnaire pour cause de cumul de mandats, est bien placé pour conserver ce siège au PCF, malgré la dissidence de M. Dominati, secrétaire de la section communiste de Gardanne jusqu'en décembre 1996. Il sera opposé à M. Bariller, qui, dans le canton, gagne 1 point par rapport aux législatives et près de 12 points par rapport aux cantonales de 1994. M. Mallié, en recul de 4 points, est éliminé.

20 mars 1994 : I., 25 424 ; V., 14 285 ; A., 43,81 % ; E., 13 732 ; Roger Meï, PC, m., 5 139 (37,42 %) ; Richard Mallié, UDF-PR, m., 3 330 (24,25 %) ; Madeleine Peyrot, FN, 1 545 (11,25 %) ; Christian Imbert, MRG, 1 285 (9,35 %) ; André Sedeno, PS, 931 (6,78 %) ; Luc Pounel, div. d., 730 (5,31 %) ; Bruno de Monsabert, GE, 575 (4,18 %) ; Rollande Falque de Bezaure, AP, 112 (0,81 %) ; Colette Massel, div. g., 85 (0,61 %).]

BOUCHES-DU-RHÔNE

Canton de Martigues-Ouest (premier tour).

I., 17 053 ; V., 5 995 ; A., 64,84 % ; E., 5 810.

Evelyne Santoru, PC, 3 459 (59,53 %) ; Alain Cardamone, FN, 1 062 (18,27 %) ; Hélène Polydoros, UDF, 771 (13,27 %) ; Jean-Pierre Régis, PS, 518 (8,91 %)... BALLOTTAGE.

[Michel Vaxès, député et maire (PC) de Port-de-Bouc, avait provoqué cette cantonale partielle en démissionnant. Mme Santoru devrait lui succéder sans difficulté. Elle obtient 5 points de plus que lui au premier tour de 1994. En raison de la faible participation, elle devra affronter un second tour. M. Cardamone progresse de près de 5 points, tandis que la droite parlementaire, représentée par Mme Polydoros, recule de plus de 4 points.

20 mars 1994 : I., 16 983 ; V., 10 800 ; A., 36,40 % ; E., 10 359 ; Michel Vaxès, PC, m., 5 611 (54,16 %) ; Maurice Penna, div. d., 1 829 (17,65 %) ; Alain Cardamone, FN, 1 406 (13,57 %) ; Jean-Philippe Garcia, div. g., 772 (7,45 %) ; Roger Camoin, PS, 741 (7,15 %).]

EURE

Canton de Thiberville (premier tour).

I., 4 940 ; V., 2 484 ; A., 49,71 % ; E., 2 445.

Guy Paris, div. d., m. de Thiberville, 1 141 (46,66 %) ; Pierre Espaldet, div. d., m. de Saint-Aubin, 525 (21,47 %) ; Max Coquin, PS, 244 (9,98 %) ; Gérard Beaufilz, FN, 198 (8,09 %) ; Michel Fischer, div. d., 168 (6,87 %) ; Jean-Pierre Brizard, div. d., 108 (4,41 %) ; Monique Thiriet, PC, 38 (1,55 %) ; Emmanuel Camoin, MPF, 23 (0,94 %)... *BALLOTTAGE.*

[Deux candidats divers droite s'affronteront au second tour de cette élection, rendue nécessaire par le décès de François Courage du Parc (UDF-rad.), qui avait toujours été élu au premier tour. La faible participation semble avoir porté préjudice aux candidats de gauche et d'extrême droite, qui reculent et sont éliminés.

20 mars 1994 : I., 4 988 ; V., 3 342 ; A., 32,99 % ; E., 3 199 ; François Courage du Parc, UDF-rad., 1 952 (61,01 %) ; Max Coquin, PS, 702 (21,94 %) ; Gérard Beaufilz, FN, 438 (13,69 %) ; Monique Thiriet, PC, 107 (3,34 %).]

HÉRAULT

Canton de Sète-2 (premier tour).

I., 15 327 ; V., 6 693 ; A., 56,33 % ; E., 6 476.

Raymond Felices, PC, 2 223 (34,32 %) ; Jean-Claude Martinez, FN, d.e., c. r., 1 456 (22,48 %) ; Philippe Fougère, RPR, 816 (12,60 %) ; Bernard Pastor, PS, 795 (12,27 %) ; Nicolas Gabino, div. d., 512 (7,90 %) ; Jean-Claude Reilles, PC diss., 223 (3,44 %) ; Françoise Marty, Verts, 190 (2,93 %) ; François Cazes, div. d., 105 (1,62 %) ; Malika Dilmi, PRS, 95 (1,46 %) ; Jean-Hugues Silberman, MDC, 61 (0,94 %)... *BALLOTTAGE.*

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de François Liberti (PC), maire de Sète, placé en situation de cumul par son élection à l'Assemblée nationale. Le second tour opposera M. Felices à M. Martinez, dont le parti progresse de plus de 14 points par rapport à la cantonale partielle de décembre 1992. Eliminée et en recul de plus de 23 points, la droite parlementaire apparaît comme la grande perdante de ce scrutin. Le PCF, sans Liberti, accuse tout de même un recul de près de 18 points.

12 décembre 1992 : I., 14 633 ; V., 7 359 ; A., 49,70 % ; E., 7 144 ; François Liberti, PC, 3 718 (52,04 %) ; Hélène Le Vin, RPR, 2 554 (29,29 %) ; Françoise Schoenauer, FN, 577 (8,07 %) ; Jacqueline Ramond, écol., 295 (4,12 %).]

MAYENNE

Canton de Bais (premier tour).

I., 4 079 ; V., 2 227 ; A., 45,40 % ; E., 2 103.

Marie-Cécile Morice, UDF-DL, 803 (38,18 %) ; Philippe Grunwald, RPR, 530 (25,20 %) ; Pierrick Tranchevent, UDF-FD, m. de Jublains, 283 (13,45 %) ; Joel Coenraert, div., 172 (8,17 %) ; Emile Rouault, div. d., 131 (6,22 %) ; Manuel Doumeau, PS, 114 (5,42 %) ; Daniel Danjou, FN, 46 (2,18 %) ; Roger Beauvais, PC, 24 (1,14 %)... *BALLOTTAGE.*

[Ce siège était vacant à la suite de la démission de François d'Aubert, député, maire de Laval, placé en situation de cumul de mandats. C'est son assistante, Mme Morice, qui est la mieux placée pour l'emporter au second tour. Son concurrent sera M. Grunwald, qui devance nettement M. Tranchevent, lequel était soutenu par le président du conseil général, Jean Arthuis (UDF-FD). Le report des voix obtenus par M. Tranchevent sera déterminant dans ce nouvel affrontement, par personnes interposées, entre les deux anciens ministres d'Alain Juppé.

20 mars 1994 : I., 4 092 ; V., 3 131 ; A., 23,48 % ; E., 3 026 ; François d'Aubert, UDF-PR, 1 973 (65,20 %) ; Daniel Desmots, div. d., 814 (26,90 %) ; Rémy Langeard, PS, 89 (2,94 %) ; Jacques Le Morvan, FN, 77 (2,54 %) ; Didier Beaudet, PC, 73 (2,41 %).]

SEINE-ET-MARNE

Canton de Noisiel (premier tour).

I., 13 193 ; V., 2 783 ; A., 78,90 % ; E., 2 727.

Vincent Eblé, PS, adj. m. de Lognes, 1 335 (48,95 %) ; Jean-Pierre Classe, RPR, 542 (19,87 %) ; Vincent Reb, FN, 461 (16,90 %) ; Claudette Spire, PC, 389 (14,26 %) ; Marcel Imbembo, div. d., 0 (0,00 %) ; Lionel Martinez, MDC, 0 (0,00 %)... *BALLOTTAGE.*

[Le siège était vacant depuis que Daniel Vachez (PS), maire de Noisiel et député depuis juin, a démissionné sans y être contraint par la loi sur le cumul des mandats. Le premier tour est marqué par la confortable avance du candidat socialiste, qui sera opposé, au second tour, à celui du RPR. La droite parlementaire est cependant en recul, tandis que le Front national progresse de 6 points. Le PCF progresse dans la même proportion.

20 mars 1994 : I., 12 237 ; V., 6 193 ; A., 49,39 % ; E., 6 026 ; Daniel Vachez, PS, m., 2 671 (44,32 %) ; Joël-Erick Tamda, UDF, 1 027 (17,04 %) ; Jean-Marc Antrop, RPR, 691 (11,46 %) ; Jean Tibary, FN, 636 (10,55 %) ; Jacques Bolsinot, Verts, 526 (8,72 %) ; Claudette Spire, PC, 475 (7,88 %).]

Les associations familiales catholiques et l'extrême droite ont manifesté à Paris

Trente mille personnes ont défilé dans la capitale, plusieurs milliers en province

Environ trente mille personnes (treize mille selon la police, soixante mille selon les organisateurs) ont manifesté, samedi 11 octobre, à Paris, contre les projets gouvernementaux touchant la famille. Elles répondaient à l'appel de deux associations familiales conservatrices, Familles de France et les Associations familiales catholiques (AFC). Le FN était représenté par une délégation dans le cortège sans que les autres manifestants s'en plaignent.

DES FAMILLES parmi les plus traditionnelles se sont retrouvées, samedi 11 octobre à Paris, pour manifester contre les mesures gouvernementales sur la politique familiale. Venues pour beaucoup avec leurs enfants, certaines n'avaient pas battu le pavé parisien depuis les manifestations en faveur de l'école privée de 1984. Elles répondaient cette fois à l'appel de deux associations familiales conservatrices, Familles de France et les Associations familiales catholiques (AFC).



Les manifestants avaient revêtu un petit foulard rouge, censé les transformer en petits chaperons rouges menacés par un grand méchant loup *« mangeur d'allocations familiales et prêt à dévorer ensuite l'assurance-maladie et les retraites »*, ainsi que l'a dénoncé Jacques Bichot, le président de Familles de France. C'est derrière une banderole *« Aujourd'hui les allocs, demain la Sécu »* qu'ils ont défilé, reprenant à leur compte les propos de Jean-François Chaumont, président des Associations familiales catholiques (AFC), qui déplorait que *« les familles soient montrées du doigt par le gouvernement comme si elles étaient des privilégiées »*.

Les projets gouvernementaux de mise sous condition de ressources des allocations familiales, ainsi que de réduction de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et des aides aux emplois familiaux ont cristallisé les mécontentements. *« C'est méprisant de parler des allocations familiales comme d'un argent de poche »*, expliquait ainsi Marie-Armande, mère au foyer de six enfants venue avec son mari de Rueil (Hauts-de-Seine), non loin d'une banderole affirmant : *« Sans allocs, on suffoque »*. *« Rien ne dit que le plafond ne sera pas abaissé dans quelques années »*, s'inquiétait Philippe, un informaticien de l'Oise, père de cinq enfants, non concerné par les mesures.

« DES SOUS POUR MA NOUNOU »

« Ce n'est pas un privilège d'avoir des enfants », estimait pour sa part une jeune femme médecin de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), mère de cinq enfants, qui a calculé qu'elle perdra 12 000 francs par mois – soit, précise-t-elle, 20 % de son budget mensuel – avec la suppression des allocations familiales, la diminution de l'AGED et la baisse de la réduction d'impôts. *« A Paris, le vrai privilège, c'est d'avoir une place dans une crèche »*, s'énervait Nelly, mère de deux enfants, qui *« a un boulot dingue et des horaires délirants »*, tandis qu'à quelques mètres, une mère de famille nombreuse faisait chanter à sa progéniture : *« Des sous pour ma nounou »*.

Les critiques se sont concentrées sur la ministre de l'emploi et de la solidarité : *« Aubry, t'aimes pas les enfants »*, *« Aubry, le plafond va te tomber sur la tête »*, proclamaient des banderoles, alors que les manifestants entonnaient *« Aubry, t'es foutue, les familles sont dans la rue »* et *« Aubry démission »*. Venus à l'appel des Associations familiales catholiques, de la CFTC, de leurs paroisses ou des écoles (privées) de leurs enfants, les manifestants étaient partagés quant au faible nombre d'hommes et de femmes politiques dans le cortège, à l'exception des élus du Front national. *« C'est dommage, on aurait aimé qu'ils soient plus nombreux »*, disait un prothésiste dentaire, père de cinq enfants, tandis qu'une mère de six enfants, habitant Versailles, affirmait que *« la famille, ce n'est ni de droite ni de gauche »*.

François d'Aubert, député (UDF-DL) de Mayenne, et Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, étaient parmi les rares élus, autres que Front national, à avoir pris place dans le cortège. Le premier reprochait au PS *« une lecture idéologique du mot "famille", qu'il assimile à Vichy »*. Le second était venu en tant que *« père de famille et homme politique, pour exprimer la colère des familles »*. On distinguait dans le cortège une dizaine d'adjoints au maire de communes de l'ouest parisien, essentiellement, d'où venaient la plupart des manifestants.

« C'était une très grande et une très belle manifestation ! », commentait au moment de la dispersion, place de la Bastille, le délégué général du FN, Bruno Mégret. Passant outre les consignes des organisateurs qui ne souhaitaient pas voir leur manifestation « récupérée » politiquement, le parti d'extrême droite était présent avec plusieurs centaines de militants. En tête, les élus du conseil général d'Ile-de-France, ceints de l'écharpe tricolore (parmi eux le président du groupe, Jean-Yves Le Gallou, et la présidente du Cercle national des femmes d'Europe, Martine Lehideux, auxquels s'était joint le numéro deux du FN) ; en queue, les militants d'une association de lutte contre l'avortement, satellite du FN, la Ligue pour la vie.

« LE PEN PRÉSIDENT »

Les responsables du FN se demandaient comment ils seraient accueillis. Ils avaient tort de s'inquiéter : il y a bien eu quelques mécontents de la présence de M. Mégret, quelques sifflets quand, enhardis par la musique choisie pour signaler le départ de la manifestation (un air utilisé dans les meetings de l'extrême droite), les marcheurs FN ont entonné un tonitruant *« Le Pen président ! »*. Mais rien de plus. C'est à peine si quelques personnes ont montré leur gêne devant les pancartes proclamant : *« Familles françaises d'abord »*, ou *« Préférence nationale, préférence familiale »*.

Au sein du cortège, des pancartes affirmaient : *« Juppé en rêvait, Jospin l'a fait »* ou fustigeaient le contrat d'union civile et sociale en proclamant : *« Des vraies familles, pas des faux CUCS »*. Deux slogans calqués sur ceux du FN. Certaines paroles de chansons officiellement recommandées dans la manifestation, telles que *« Juppé, Jospin et la droite et la gauche, c'est bonnet blanc ou bien blanc bonnet ! »*, étaient, elles aussi, familières aux militants d'extrême droite. Il n'en fallait pas plus pour qu'ils se sentent un peu chez eux, samedi, entre République et Bastille.

Michèle Aulagnon et Christiane Chombeau

« Familles tondues, pays foutu ! »

A Lyon, environ quatre mille personnes, selon la police, plus du double selon les organisateurs, ont manifesté, samedi 11 octobre, contre les mesures gouvernementales sur la famille, à l'appel des Associations familiales catholiques (AFC) et de Familles de France. Venues de la région Rhône-Alpes, d'une partie de l'Auvergne et de la Bourgogne, elles ont défilé en famille, avec pour slogan *« Familles tondues, pays foutu ! »*.

A Nantes, ils étaient plusieurs milliers, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Vendée. A Marseille, Bordeaux et Rennes, les manifestants étaient un peu moins nombreux, environ un millier selon la police.

A Rennes, on observait la présence de quelques élus, dont François Goulard (UDF-DL), député du Morbihan. A Bourges, Yves Fromiont, député (RPR) du Cher, accompagnait le millier de manifestants. Enfin, plusieurs centaines de personnes ont également manifesté à Montpellier et à Toulouse.

Les cauchemars du « Figaro-Magazine »

LES PROJETS gouvernementaux sur la mise sous condition de ressources des allocations familiales et la réduction de moitié de l'allocation de garde d'enfant à domicile donnent des cauchemars au *Figaro-Magazine*. A le lire, ces mesures, qui toucheront les revenus les plus élevés, amputeraient dangereusement les budgets familiaux. Elles mettraient les familles quasiment sur la paille et les forceraient à se séparer de leurs « *nounous* » ou à les employer « au noir », ce qui, du coup, créerait un manque à gagner pour l'Etat ou grossirait les chiffres du chômage.

Le « Fig-Mag » du 27 septembre, comme celui du 4 octobre, n'y sont pas allés par quatre chemins : ce sont *« les Français les plus actifs et les plus solidaires, ceux qui payaient jusqu'à présent leurs impôts sans barguigner »*, qui seront touchés. Le supplément hebdomadaire du *Figaro* annonce *« une révolte des contribuables »*. *« En tondant le mouton de trop près,* lit-on, *l'Etat lui a rasé ses œillères. Le troupeau se cabre. Et l'on ne s'étonnera pas si, en son sein, certains semblent aujourd'hui décidés à lutter contre l'arbitraire avec les armes de l'adversaire : cynisme, indifférence aux autres, prime à la paresse, exploitation des lois. »*

L'édition du 27 septembre s'ornait en couverture d'une image lugubre de Martine Aubry, regard sombre et inquiétant sortant de la pénombre, avec pour titre : « Familles, cadres étouffés. Epargne, esprit d'entreprise découragés ». En page intérieure, une autre représentation effrayante de Mme Aubry servait de fond à un portrait-charge contre la ministre. Une semaine plus tard, un « dossier » brodait sur le thème : « Familles, on ne vous aime pas ». Parmi les invités du magazine, le sociologue Paul Yonnet – auteur d'un livre critiquant les mouvements antiracistes – expliquait que *« les décisions récentes annoncent la fin de la famille et de la transmission familiale au profit d'"unions sociales" entre individualistes sans racines »*.

Ch. Ch.

ÉDUCATION Les premiers jeunes recrutés par l'éducation nationale, dans le cadre du plan Aubry, ont pris leurs fonctions, lundi 13 octobre, dans des établissements difficiles de l'académie de Lyon. En moins d'un mois, le processus de recrutement a pu être mené à bien, et ces « aides-éducateurs » ont suivi une session de deux jours de formation. ● QUE FERONT-ILS précisément ? Faute de textes officiels précis, les chefs d'établissement ont eu quelques difficultés à détailler les tâches des nouvelles recrues. ● QUATRE JEUNES racontent comment ils envisagent ce nouveau métier, et ce qu'ils pourraient amener de nouveau dans les écoles. ● DANS LA BANLIEUE de Londres, une école a embauché des « class assistants », chargés de seconder les enseignants, de maintenir le lien avec les familles et de suivre individuellement les élèves en difficulté.

Les premiers aides-éducateurs font leur rentrée dans les écoles

A Lyon, deux cents titulaires d'emplois-jeunes devaient prendre leurs fonctions, lundi 13 octobre. Durant deux jours de formation, ils ont pu rencontrer les chefs d'établissement. « Vous entrez dans un système qui n'est pas ficelé. Apportez des idées neuves ! », leur a-t-on dit

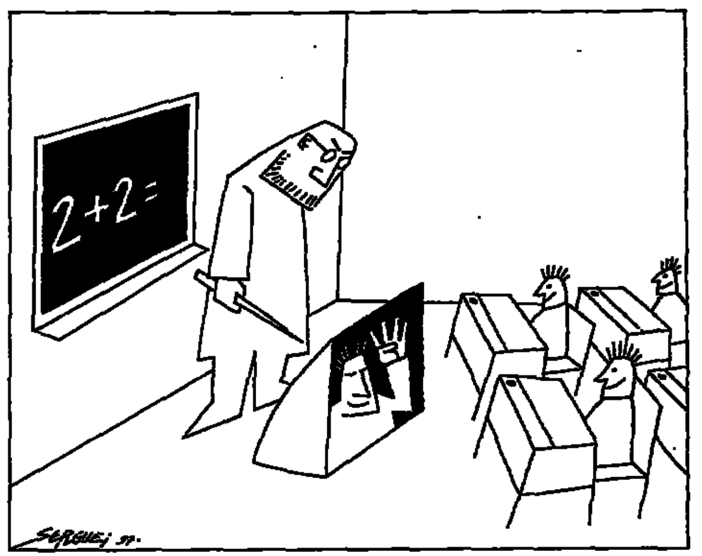
LYON
de notre envoyée spéciale

Tout est allé très vite. En moins d'un mois, le rectorat de Lyon a reçu huit mille dossiers de candidature à des emplois-jeunes pour mille sept cents postes à pourvoir. Et dès lundi 13 octobre les deux cents premières personnes recrutées dans cette académie prendront leurs fonctions d'« aide-éducateur » dans des écoles et des collèges de la région lyonnaise. Entre-temps, les inspections académiques ont centralisé les demandes de poste formulées par les établissements ; des commissions locales, composées d'inspecteurs de l'éducation nationale, de chefs d'établissement et d'enseignants, ont sélectionné les candidats.

« J'ai passé mon entretien le 2 octobre. Le 6, j'ai été informé par téléphone que mon dossier était retenu et que je devais assister à deux journées de formation les 9 et 10 octobre », témoigne Raphaëlle, tout étonnée de la rapidité de l'administration. Lors des entretiens d'embauche, l'accent a été mis sur les expériences professionnelles des candidats dans le domaine de l'enfance. *« C'est la première fois que l'on me demande pourquoi je veux travailler avec des enfants. Jamais cette question ne m'avait été posée à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) »*, souligne Raphaëlle, qui a échoué deux fois au concours de professeur des écoles.

Sur mille dossiers traités par l'académie de Lyon, deux tiers des candidats ont entre 24 et 26 ans, 60 % ont un niveau bac ou bac + 2, 24 % sont titulaires d'une licence universitaire, 10 % d'une maîtrise, et plus de 60 % sont des femmes. *« C'est quand même assez exceptionnel que l'éducation nationale embauche des personnes qui ont échoué à ses concours classiques de recrutement »*, note un formateur.

Jeudi et vendredi, au lycée Robert-Doisneau de Vaulx-en-Velin (Rhône) et à l'IUFM de Lyon, les deux cents premiers jeunes recrutés ont suivi une *« session d'accueil »* organisée par l'IUFM et la Mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (Mafpen). Ces futurs aides-éducateurs se posent tous la même question : *« A quoi va-t-on servir ? »* Faute de textes officiels, ni les formateurs ni les chefs d'établissement n'ont pu leur répondre précisément. *« Votre histoire, c'est vous qui allez l'écrire »*, insiste l'un des formateurs. *« Vous devez apporter un plus dans les établissements. N'oubliez pas que vos rapports avec les élèves ne seront pas les mêmes que dans un centre de loisirs ou une colonie de vacances car l'enjeu, à l'école, c'est d'apprendre »*, ajoute-t-il.



CRAINTES ET SATISFACTION

Si les jeunes recrues sont très préoccupées par la réalité de leurs fonctions, elles se disent en même temps motivées par l'aventure, heureux surtout d'avoir décroché un *« long »* contrat de travail après la galère des petits boulots. Mais leurs craintes sont d'autant plus fortes que ces jeunes ont très vite décelé la contradiction des discours. Alors que les formateurs les incitent à être optimistes sur leur devenir, les responsables académiques leur conseillent de poursuivre leur recherche d'emploi et de quitter leur poste dès qu'ils le pourront : les aides-éducateurs ne sont pas voués à devenir des fonctionnaires de l'éducation nationale. Pourtant, bon nombre d'entre eux ont *« signé pour cinq ans »* et s'imaginent volontiers poursuivre leur carrière dans *« la grande maison »*.

Faute de pouvoir détailler leur mission, les formateurs ont demandé aux jeunes ce qu'ils aimeraient faire. Les idées et les bonnes volontés ne manquent pas : aide aux devoirs avec la participation des parents d'élèves, dédoublement de classes, activités sportives et culturelles, sorties pédagogiques, aide à l'informatique ou à la documentation, surveillance, organisation d'échanges linguistiques...

Les jeunes ont multiplié les propositions, mais aussi les questions. *« Ne va-t-on pas empiéter sur le rôle des surveillants et des appelés du contingent ? Aura-t-on le droit de punir un élève ? Pourra-t-on formuler notre opinion face à un enseignant ? Est-ce que le matériel nous sera facilement accessible ? Pourra-t-on refuser une tâche ? Si un élève nous livre des informations particulières sur un prof, faudra-t-il les garder pour nous ? Que ferons-nous pendant les vacances scolaires ? »*

« RENDEZ-VOUS INDISPENSABLES »

Les chefs d'établissement se sont voulus rassurants. *« Vous êtes attendus avec impatience et vous partez, vis-à-vis des enseignants, avec un préjugé favorable même s'il faudra convaincre les quelques derniers dinosaures »*, leur a confié un principal de la banlieue lyonnaise. Mais, a complété un de ses collègues : *« Vous entrez dans un système qui n'est pas encore ficelé. Apportez des idées neuves, rendez-vous indispensables ! »* Et de formuler quelques conseils : *« Vous êtes dans le camp des adultes. Tout en étant au service des élèves, vous devez bannir les mots copains ou confidents et faire circuler l'information. »*

Au-delà de ces deux journées d'accueil, durant lesquelles les jeunes auront pu expérimenter des situations de conflits à travers des jeux de rôles, tous les aides-éducateurs attendent désormais de savoir quelle formation professionnelle leur sera proposée. *« Finalement, le recrutement, c'est peu de chose par rapport à ce qui nous attend*, confie Laurent Gérin, secrétaire général adjoint du rectorat de Lyon. *Il va nous falloir construire le volet formation, mais aussi suivre les aides-éducateurs et évaluer ce qu'ils apportent aux établissements. »* Le rectorat de Lyon prévoit de recruter des professionnels venus de l'entreprise pour définir des profils d'emplois.

Même si personne n'est encore capable de mesurer les conséquences de la création des emplois-jeunes dans l'éducation nationale, certains responsables éducatifs parient sur une mini-révolution. Parce qu'ils seront présents 39 heures par semaine dans les écoles, qu'ils sont jeunes, diplômés, mais non issus du sérail, qu'ils arrivent avec un regard neuf, qu'ils ont envie d'être utiles pour les élèves, ils pourraient bien, selon l'expression d'un formateur, *« donner un coup de pied à l'institution »*.

Sandrine Blanchard

« C'est mieux que le CDD que j'avais trouvé dans un supermarché »

Ils s'appellent Cyril, Gauthier, Estelle et Olivier. Recrutés par le rectorat de Lyon pour un poste d'« aide-éducateur », ils ont pris leurs fonctions, lundi 13 octobre, dans un établissement scolaire. Jeudi, après l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi de Martine Aubry, ils signeront leur contrat de travail. Le Monde *les suivra dans leur nouveau métier tout au long de l'année scolaire.*

« J'ai sauté sur l'opportunité. » Cyril, vingt-trois ans, est plein d'enthousiasme. Après son échec à un BTS de maintenance industrielle et quelques mois de travail intérimaire, décrocher un emploi-jeunes dans une école était ce qui pouvait lui arriver de mieux. *« Je suis passionné par les enfants »*, lance-t-il.

Cyril est persuadé que ses expériences associatives ont été déterminantes lors de son entretien d'embauche. *« J'ai fait trois ans de scoutisme, j'ai participé aux opérations Ville-Vie-Vacances pour les enfants défavorisés, je m'occupe des gamins de mon quartier et, vraiment, ça me plaît. »* Sa famille, ses amis, tous considèrent qu'il a trouvé sa voie. *« Ils sont contents pour moi »*, raconte-t-il avec un large sourire. Sur son nouveau lieu de travail, Cyril a envie de *« développer l'animation, faire de l'encadrement sportif, et plein d'autres choses »*, car *« tout l'intéresse »*. *« Je souhaite faire les cinq ans prévus au contrat et passer un concours d'éducateur sportif. »*

Pour Gauthier, vingt-quatre ans, qui a échoué à deux reprises à son Capes d'histoire-géographie, la création des emplois-jeunes est arrivée au bon moment. *« J'étais à une période charnière de ma vie. Je me demandais si je devais ou non devenir prof et j'avais dû revenir chez mes parents pour des raisons financières. »* Ce poste d'aide-éducateur va lui permettre de travailler *« dans un secteur proche de* (ses) *envies et de financer* (son) *Capes. Avec un SMIC, j'ai un sentiment de quasi-abondance. »*

REMOTIVATION

Pourtant, Gauthier appréhende sa prise de fonctions. *« J'ai l'impression de manquer d'expérience, je mesure mal ce que l'on attend de moi et j'ai peur d'avoir des problèmes d'autorité. »* Il n'a aucune envie de passer son temps à surveiller des élèves. Il souhaite avant tout se rapprocher *« le plus possible du métier d'enseignant »*. Quoi qu'il en soit, il préfère de loin passer 39 heures dans un établissement scolaire que *« 20 heures horribles dans un fast-food »*. Tout ce qu'il espère, c'est avoir un peu de temps pour aller en bibliothèque et décrocher enfin son Capes.

Estelle n'hésite pas à dire qu'elle a désormais plus confiance en l'avenir. Elle est convaincue que ce nouveau poste va lui *« redonner de l'énergie »* et la *« remotiver »* face au marché du travail. Agée de vingt-quatre ans, mère d'un enfant, elle a raté deux années de suite le concours de professeur des écoles. *« Avec une licence d'histoire, je n'aurais jamais trouvé de travail. Sans les emplois-jeunes il ne me restait plus qu'à faire des boulots d'animation à droite et à gauche. »*

Estelle connaît les enfants des quartiers difficiles. Elle a habité de nombreuses années à Vaulx-en-Velin et pense *« avoir conscience des besoins de ces jeunes »*. De toute façon, dit-elle, *« les premiers aides-éducateurs vont faire une année d'expérimentation »*. Elle souhaite que cette expérience de terrain soit prise en compte dans les concours que pourront passer les titulaires d'emplois-jeunes.

« Je fais cinq ans, et basta. » Olivier, lui, ne se fait aucune illusion sur les débouchés professionnels des aides-éducateurs. A vingt-trois ans, après deux années de faculté de philosophie et une inscription à l'ANPE, il a eu l'*« agréable surprise »* d'être recruté. Sans doute a-t-il été retenu pour ses compétences en sport et en informatique. *« De toute façon*, dit-il, *c'est toujours mieux que le CDD que j'avais trouvé dans un supermarché. »* Tout ce qu'il souhaite désormais, c'est mettre de l'argent de côté pendant cinq ans pour s'acheter une maison à la campagne et *« changer de vie »*. Il n'a aucune expérience associative dans le domaine de l'enfance et *« attend de voir »* ce que pourra bien être ce nouveau métier.

S. Bl.

Dans la banlieue de Londres, l'apport indispensable de deux « class assistants »

LONDRES
de notre envoyée spéciale

REPORTAGE
Kathrin et Jackie à Hackney, où l'on parle près de cent langues

Les deux bâtiments se font face, de part et d'autre de la rue poussiéreuse. L'école, une haute bâtisse victorienne de briques rouges, brave le temps vaille que vaille, depuis 1845. L'usine, un long bloc sombre et lisse, semble une forme achevée de modernité industrielle. On y fabrique des vêtements de luxe. Morningside School contre Burberry, deux mondes dans cette partie de Hackney, banlieue de Londres, où règne un paysage désolé de baraquements et de friches.

Kathrin, anglaise de trente-deux ans, a toujours habité Hackney, où l'on parle près de cent langues. Autrefois élève à Morningside School, qui compte plusieurs centaines d'enfants, elle y est aujourd'hui *« class-assistant »*. Tous les jours, pendant trois heures et demie, elle aide l'institutrice. Elle assure la surveillance de la récréation mais aussi un travail en classe. *« Je m'occupe du même enfant un quart d'heure par jour pendant deux mois, puis je change. Nous travaillons une lettre et un son et la façon dont ceux-ci s'intègrent dans les mots, à l'aide d'un livre. C'est un programme progressif »*, explique-t-elle. Une institutrice spécialisée détermine quels enfants ont besoin de ce soutien, *« puis je vérifie si les enfants écrivent bien leurs lignes de lettres, je les aide quand ils font la peinture, ou pour des exercices d'arithmétique »*.

Le préau résonne des cris des petits. Souveraine sur son banc, Jackie, quarante-quatre ans, une autre assistante, s'occupe tour à tour des élèves qui viennent lui apporter leur *book bag*. Dans ce petit sac de toile, trois fois par semaine, chacun emporte un livre de bibliothèque. Il s'accompagne d'un livret d'échange avec les parents. Sur chaque page, une colonne pour la date, une pour le titre, une pour le commentaire venant de la maison. Cette colonne est restée vierge pour les cinq premiers titres empruntés par Ann-Louise. En face du sixième, Jackie a demandé : *« Please, comment »*. En face du septième titre, c'est l'institutrice qui a écrit : *« Re-racontez l'histoire avec Louise, en pointant les mots avec le doigt et en utilisant les images. »* Pour le livre suivant, sans texte, la mère de Louise s'est lancée : *« Nous avons inventé ensemble l'histoire en regardant les images »*, a-t-elle écrit.

Kathrin, pour son temps partiel, est payée environ 327 livres sterlings par mois (3 270 francs). Jackie, à temps plein, soit cinq heures et demie par jour du lundi au vendredi, touche 531 livres sterlings. Elles sont payées sur le budget de l'école, c'est donc un choix de l'établissement. Toutes deux ont suivi une formation de six semaines, mais Kathrin l'exerce depuis un an et demi et Jackie depuis quatorze ans. Chacune se dit très bien acceptée par les institutrices : *« C'est comme une grande famille, ici. »*

TRENTE ENFANTS PAR CLASSE

Pauline, une institutrice d'une trentaine d'années, ne les dément pas. *« Si Mrs Ryan n'était pas là*, dit-elle en parlant de Jackie, *il y a beaucoup de choses que je ne pourrais pas faire : prendre la classe en demi-groupe, m'occuper des plus lents, par exemple. Nous avons près de trente enfants par classe »*. Elle-même *class assistant* pendant six ans, après des études de puériculture, s'est demandé *« et pourquoi pas moi ? »*. Née à Hackney, de parents jamaïcains, elle a repris quatre années d'études à la fac, a réussi sa qualification et est devenue enseignante. *« Quand quelque chose ne marche pas avec les enfants et que je ne comprends pas pourquoi, j'en parle avec Mrs Ryan. Cela m'éclaire souvent. »* Dans ce pays où tout le monde s'appelle si facilement par son prénom, le *« madame »* qu'elle emploie pour Jackie n'a rien d'une marque de distance. *« Elle sait que je la respecte et que je m'appuie sur elle »*, précise Pauline. Lorsqu'elle était dans le rôle de Jackie, Pauline ne fut pas aussi bien traitée. *« C'est une société très hiérarchisée, n'est-ce pas ? Donc une assistante c'est moins qu'un prof »*, explique-t-elle.

Alors que les assistantes sont là pratiquement toute la journée dans la première classe (5-6 ans), leur présence diminue au fur et à mesure que les élèves passent dans la classe supérieure. *« C'est dommage »*, note Pauline. Pour Mark Lushington, responsable local du National Union of Teachers (NUT, principal syndicat d'enseignants), il ne s'agit pas de lancer l'anathème sur les assistantes. *« Nous ne voulons pas camper sur des positions corporatistes en disant les mamans cajolent et les institutrices enseignent, point final. Nous sommes toujours prêts à tenter des systèmes qui amélioreront le fonctionnement de l'école. »* Mais le coup de dague sournois du gouvernement n'est jamais loin, explique-t-il en substance. *« N'est-ce pas un moyen d'employer moins de profs, en payant à bas prix des personnels, sans garantie d'une vraie formation de qualité ? »*, interroge-t-il, comme en écho des syndicats français.

Béatrice Gurrey

هكذا من الأصل

(Publicité)

ntrée dans les écoles

La mise en liberté de M. Papon sème la division chez les avocats des victimes

Les parties civiles devaient manifester, lundi 13 octobre, devant le palais de justice de Bordeaux avant la reprise de l'audience. Mais elles apparaissent en profond désaccord sur la stratégie à suivre

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Après la remise en liberté, vendredi 10 octobre, de Maurice Papon, accusé de crimes contre l'humanité, l'audience devait reprendre, lundi en début d'après-midi, dans une atmosphère de forte tension. A l'initiative de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France de Serge Klarsfeld, une manifestation devait avoir lieu devant le palais de justice de Bordeaux. Les parties civiles avaient l'intention de se joindre à cette démonstration et pourraient, pour manifester leur farouche opposition à la décision de la cour, ne pas assister au début de l'audience.

Les dissensions entre les parties civiles, qui s'étaient mises d'accord sur une position commune vendredi, se sont aggravées durant le week-end. Si certaines acceptent la décision de la cour, d'autres continuent à crier leur colère. *« Il faut avouer que nous sommes dans une situation peu confortable*, résumait, dimanche 12 octobre, Michel Slitinsky, qui fut à l'origine de cette affaire. *Nous sommes appelés à nous interroger sur l'avenir de ce procès qui risque de nous échapper. »*

« INCOHÉRENCE »

S'insurgeant contre *« l'incohérence »* de la justice, qui a présenté Maurice Papon comme *« un très grand malade et un vieillard abattu »*, Michel Slitinsky a déclaré qu'il attendrait lundi après-midi pour annoncer ce qu'il ferait. Il souhaite que *« Serge Klarsfeld remette sa robe »* – *« Il est le seul à pouvoir assurer l'unité des parties civiles »* – mais il a laissé planer une double interrogation, qui témoigne du désarroi des parties civiles. *« Nous nous demandons*, a-t-il déclaré, *si nous entrerons dans le palais et si nous serons assistés par nos avocats. »*

Michel Slitinsky exprime là ses divergences avec l'avocat Gérard Boulanger, avec qui il a pourtant mené depuis 1981 le combat judiciaire contre Maurice Papon. Vendredi, l'avocat avait en effet salué la décision *« courageuse »* de la cour, tout en s'inquiétant du fait que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde pourrait échapper à sa peine, en cas de condamnation, compte tenu des longs délais des pourvois en cassation. *« M. Papon doit venir, il va devoir s'expliquer et ne pourra plus faire de chantage à la santé »*, avait déclaré Mᵉ Boulanger. Interrogé sur le retrait de Mᵉ Arno Klarsfeld, Mᵉ Gérard Boulanger a déclaré qu'il *« n'était pas du genre à déserter le terrain avant la bataille ». « Nous sommes dans de meilleures conditions qu'hier,* a-t-il conclu. *Cette affaire a renforcé la solidarité entre les parties civiles. Si le pack est un petit peu plus resserré, il est plus solide que jamais. »* Pour Mᵉ Boulanger, les avocats des parties civiles sont maintenant d'accord sur le degré de responsabilité de Maurice Papon, Serge Klarsfeld étant en effet l'un des seuls à estimer que l'ancien ministre ne méritait pas la peine maximum.

Maurice-David Matisson et sa famille, qui groupent près de dix parties civiles, conservent leur confiance à Mᵉ Boulanger. *« C'est vrai qu'il y a des divergences entre ceux qui acceptent la décision de justice et ceux qui veulent continuer à crier leur colère »*, explique Jean-Marie Matisson, qui estime que la décision de vendredi contient, aussi, des points positifs. *« Maurice Papon est maintenant obligé de venir et toutes les demandes de ses avocats visant à arrêter le procès tombent à l'eau car plus personne ne peut encore dire que le procès n'est pas équitable. »* Jean-Marie Matisson considérerait en revanche comme une provocation que Maurice Papon ne soit plus dans le box des accusés mais, dans la salle d'audience, autour de ses avocats. *« Dans ce cas, c'est nous qui irons dans le box des accusés. Si Papon n'est plus la victime expiatoire que ses avocats ont voulu nous présenter, qu'est-il ? Un accusé, tout simplement. »*

PÉTITION

Mᵉ Gérard Welzer, qui représente deux familles parties civiles, a décidé, après discussion avec ses clients, de se retirer du procès. Rappelant que les libérations sont *« rarissimes »* et prononcées uniquement dans des *« affaires minimes »*, Mᵉ Welzer a mis en doute l'argument sur l'état de santé de Maurice Papon, remarquant qu'il n'était pas *« sous surveillance médicale vingt-quatre heures sur vingt-quatre »*.

Juliette Benzazon, qui avait été l'une des premières personnes à se constituer partie civile, est à l'origine d'une pétition contre la libération de Maurice Papon qui a recueilli environ un millier de signatures durant le week-end. Ce texte va être envoyé au premier ministre, Lionel Jospin, et au président de la cour d'assises de Bordeaux, Jean-Louis Castagnède.

José-Alain Fralon

« Condamnation virtuelle »

Près d'un millier de personnes ont participé, dimanche 12 octobre, à un rassemblement à Paris, place du Trocadéro, pour protester contre la liberté accordée à Maurice Papon. Les manifestants ont allumé 1 645 bougies en hommage aux 1 645 déportés de la région de Bordeaux. Mᵉ Serge Klarsfeld, président de l'association des Fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF), a déclaré à cette occasion : *« Le juge Castagnède a dérobé au jury populaire la possibilité de condamner effectivement Papon. A Castagnède, la libération effective ; au peuple français, la condamnation virtuelle. Le juge Castagnède a donné raison à la voix populaire qui depuis le début de l'affaire murmurait : "Jamais la justice française ne gardera en prison un homme de la stature sociale de Papon." »*

Un client indésirable

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Cette espèce de promenade dans les Relais et Châteaux est indécente et la proximité de ce personnage et de sa morgue m'est intolérable. Cela dit, les voies de droit qui s'ouvrent à moi sont très limitées et je ne peux que souhaiter que Maurice Papon trouve rapidement un autre lieu d'hébergement. » Le maire socialiste de Pessac, Alain Rousset, n'a pas mâché ses mots, dimanche 12 octobre, lorsqu'il a appris l'arrivée de Maurice Papon sur sa commune.

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, accusé de crimes contre l'humanité, est en effet descendu dimanche à La Réserve, un hôtel-restaurant trois étoiles de Pessac, proche du centre de cardiologie où il avait été hospitalisé jeudi 9 au soir. *« Dois-je me soucier de l'extraordinaire travail de mémoire des familles des victimes ou d'un personnage qui a toujours laissé des traces sanglantes derrière lui ? »*, a conclu le maire de Pessac.

Vendredi, une fois remis en liberté, l'ancien ministre avait passé sa première nuit au Relais de Margaux, un ancien Relais et Châteaux niché au cœur des vignes. Jean-Claude Lacaussade, le maire (sans étiquette) de Margaux, avait alors souhaité que *« le séjour de Maurice Papon dans sa commune soit le plus bref possible ». « La présence de cet homme peut poser des problèmes d'ordre public »*, avait-il expliqué, regrettant de n'avoir pas été averti de l'arrivée de M. Papon. *« J'ai constaté que l'hôtelier avait lui-même été pris au piège, les chambres ayant été réservées sous d'autres noms. »*

Apparemment, Maurice Papon semblait très à l'aise au cours du week-end. Il l'a dit, tout sourire, aux journalistes vendredi soir et samedi, lorsqu'en compagnie de sa fille et de son gendre, il est allé au restaurant. Elégant, comme à l'accoutumée, l'ancien ministre, interrogé sur son état de santé, a répondu : *« Je change d'air comme le personnage de* [l'écrivain] *Edouard Bourdet dans* Les Temps difficiles. »

J.-A. F.

La révolte des Klarsfeld après seize ans de combat

« LA JUSTICE FRANÇAISE a mis seize ans pour envoyer Maurice Papon en prison, le président Castagnède a mis trois jours pour le libérer », résume Mᵉ Arno Klarsfeld. Au-delà de ce qu'il considère comme *« une énorme gifle aux parties civiles »*, l'avocat de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France juge que le dossier reste entier, accablant. Un dossier nourri tout au long de l'instruction par son père, Mᵉ Serge Klarsfeld.

Dès le lendemain des révélations du *Canard enchaîné*, le 6 mai 1981, sur le rôle de Maurice Papon dans la déportation des juifs de Bordeaux vers le camp de Drancy (Seine-Saint-Denis), l'avocat réunit en effet une cinquantaine de pièces d'archives qui soulignent l'implication de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde dans le processus de persécution des juifs. Fort de ce dossier, il demande immédiatement à l'ancien haut fonctionnaire de démissionner de son poste de ministre du budget, puis de se *« retirer de la vie publique française »*.

Alors que M. Papon entend faire valider par les membres d'un jury d'honneur son attitude sous l'Occupation, Serge Klarsfeld leur adresse les documents mettant en cause l'ancien haut fonctionnaire. Dans une lettre au président du jury, il précise : *« L'honneur consistait à dire "non" ou à démissionner ; ce que Maurice Papon n'a pas fait. »* Plus explicite encore, il déclare devant le jury, le 29 septembre 1981, que Maurice Papon, au vu du dossier constitué, peut être poursuivi pour crimes contre l'humanité.

« JE QUITTE LE PRÉTOIRE »

Après cette première phase, Serge Klarsfeld engage parallèlement deux actions. Tout d'abord, alors que la société française est moins consciente qu'aujourd'hui du rôle du régime de Vichy dans la persécution des juifs, il demande à M. Papon d'exprimer publiquement ses *« regrets ». « Nous n'avons jamais eu cette reconnaissance par un haut fonctionnaire des crimes auxquels il s'était associé*, explique-t-il. *La vertu pédagogique aurait été importante. »* Mais Maurice Papon récuse l'idée de se repentir.

Alors commence le temps de l'action judiciaire. Le 10 décembre 1981, Mᵉ Gérard Boulanger dépose les premières plaintes de familles installées à Bordeaux. Il reçoit sur-le-champ le soutien de l'association de Serge Klarsfeld, qui lance des recherches dans toute la France et finit par retrouver des victimes ou des ayants droit à Lens, Nancy, Reims, Paris et Versailles. Le 10 mai 1982, il dépose à son tour dix plaintes contre Maurice Papon et apporte au juge d'instruction désigné *« le dossier de base »* qui permettra l'inculpation de Maurice Papon, le 19 janvier 1983. Dès cette période, il reste en relation constante avec Michel Slitinsky, partie civile représentée par Mᵉ Gérard Boulanger. Des lenteurs de la justice, Serge Klarsfeld connaît tout. Il découvre dans ce dossier ce qu'il appelle la *« protection sociologique »* en faveur de l'inculpé : l'inculpation des parties civiles pour dénonciation calomnieuse à la demande de Maurice Papon, l'annulation de toute la procédure en 1987, les recommandations de prudence venues de l'Elysée. Il rencontre aussi des *« juges courageux et lucides »*. L'instruction redémarre en 1988.

Un an plus tard, le dossier s'est étoffé. *« Tout le monde était finalement inculpé : Papon, Bousquet, le chef de la police de Vichy, Leguay, son subordonné, Sabatier, le préfet régional, et même le commissaire de police Norbert Téchoueyres. C'était l'idéal et puis, ils se sont mis à mourir les uns après les autres... »* L'instruction se focalise alors à nouveau sur Maurice Papon. Des milliers de documents sont saisis dans les archives départementales, des dizaines de témoins entendus, Maurice Papon interrogé au fond.

Lorsque certains mettront en cause l'instruction, Serge et Arno Klarsfeld la défendront haut et fort. *« On a toujours fait confiance à la justice française »*, souligne Mᵉ Arno Klarsfeld. En 1996, devant la chambre d'accusation de Bordeaux, il plaide pour que soit retenue contre Maurice Papon l'arrestation dans des familles d'accueil, le 26 août 1942, de onze enfants juifs âgés de trois à quatorze ans. Sa demande est acceptée par les juges et Maurice Papon renvoyé devant la cour d'assises.

Le procès se rapproche. Depuis plusieurs mois, Mᵉ Arno Klarsfeld se consacre exclusivement à sa préparation. Au troisième jour d'audience, avant que les magistrats rendent leur arrêt sur la demande de mise en liberté de l'accusé, il passe en revue avec son père les différentes hypothèses. La mise en liberté est tout juste effleurée parce qu'improbable : *« Dans ce cas, je quitte le prétoire »*, dit Arno Klarsfeld. *« Oui »*, répond son père.

On connaît la suite. *« Le procès aura lieu sans nous*, déclare aujourd'hui Mᵉ Arno Klarsfeld. *Mais on ne va pas le saboter même si la décision de trois juges a libéré l'accusé au mépris de l'esprit des lois. »*

Laurent Greilsamer



Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Mᵉ Jean-Marc Varaut, la figure dominante

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Deux avocats – Mᵉ Arno Klarsfeld et Mᵉ Gérard Welzer – qui partent et dénoncent *« un procès virtuel »*, d'autres, au contraire, comme Mᵉ Gérard Boulanger, qui estiment que *« le procès commence lundi »*, des parties civiles qui manifestent, d'autres qui s'interrogent sur l'éventualité de changer d'avocat : le séisme provoqué par la remise en liberté de Maurice Papon a ouvert, au sein des parties civiles, une fracture qui continuera de peser durablement sur la suite des débats.

Si plusieurs avocats envisageaient de prononcer en début d'audience, lundi 13 octobre, une déclaration solennelle afin d'expliquer pourquoi ils avaient choisi de rester, certains ne cachaient pas, en aparté, leur profonde *« irritation »* à l'égard de la position adoptée par Serge et Arno Klarsfeld. Ils rappelaient ainsi qu'en 1992, le président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, Serge Klarsferld, affirmait que, par rapport à René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, Maurice Papon avait assumé un rôle *« quasi anecdotique ». « Comment dire après cela aujourd'hui que ce procès n'a pas de sens et crier au scandale ? »*, demande un avocat représentants diverses associations de déportés.

De fait, Maurice Papon a tiré bénéfice, avant même le début du procès, des dissensions latentes entre les parties civiles, souligné par l'un de ses avocats, Mᵉ Jean-Marc Varaut, dès le mercredi 8 octobre. Au milieu d'un front qui se voulait initialement uni, l'avocat de SOS-Racisme, Mᵉ Francis Terquem, non sans avoir dit le *« profond dégoût »* que lui inspirait l'accusé, a défendu le principe de la remise en liberté au nom de la présomption d'innocence.

Pendant l'audience, Mᵉ Varaut a rappelé la position paradoxale de Mᵉ Gérard Boulanger, l'avocat qui avait déposé les premières plaintes en 1981. En août, alors que Mᵉ Arno Klarsfeld demandait le placement sous contrôle judiciaire de Maurice Papon afin d'éviter tout risque de fuite, l'avocat bordelais s'était en effet déclaré favorable à la mise en liberté de l'accusé, Mᵉ Varaut ayant fait savoir, après le contrôle judiciaire, que son client risquait de ne pas *« participer activement »* à l'audience en cas de détention.

Tout à son procès dès la première minute, Mᵉ Varaut a dominé l'audience. Jamais, véritablement, il n'a trouvé implacable répartie sur son chemin. Excepté, peut-être, celle du parquet général, que la cour a fortement tancé, dans son arrêt de mise en liberté, en relevant que les réquisitions de maintien en détention étaient particulièrement tardives et que le contrôle judiciaire *« de dernière heure »*, requis et imposé en août, s'était révélé *« inopérant »*.

PEU DE CONTRADICTEURS

Plaidant une première fois, mercredi, pour la mise en liberté de son client, Mᵉ Varaut a habilement exploité le délai supplémentaire que s'étaient offert les magistrats pour mettre en doute *« l'équité du procès »* et développer ses arguments sur la remise en liberté : le droit, le grand âge de l'accusé et l'aggravation possible de son état de santé. Il en a alors profité, sur le ton de la loyauté revendiquée, pour poser les premiers jalons de sa défense. *« Nous voulons que nous fassions tous ensemble comme le deuil de cette époque terrible où il était plus difficile de connaître son devoir que de le suivre. »*

Face à lui, en deux jours, Mᵉ Varaut n'a vu s'élever essentiellement que les avocats des associations – Ligue des droits de l'homme, Licra, SOS-Racisme, le Bnai Brith... – et non ceux des familles plaignantes. On n'entendit à aucun moment Mᵉ Boulanger et à peine, Mᵉ Klarsfeld, qui réservaient leur connaissance du dossier pour le fond. Seul Mᵉ Gérard Welzer, conseil de deux familles, avait apostrophé directement Maurice Papon.

Cette absence de répartie fut manifeste, lorsque, revenant sur la longueur de la procédure, l'avocat de Maurice Papon accusa Mᵉ Boulanger d'avoir, en 1990, sciemment retardé la procédure en déposant une nouvelle série de plaintes, datées pour certaines de deux ou trois ans, qui eurent pour effet d'étendre la saisine du juge et de relancer ses investigations. Selon Mᵉ Varaut, le dossier était alors presque bouclé et Maurice Papon prêt à être jugé. *« Mais cela ne convenait pas aux parties civiles. Il fallait d'abord juger Touvier, puis Bousquet, puis Papon. »* Sur ce point, Mᵉ Boulanger n'a pas répondu.

Face à ces voix discordantes et ces silences, Maurice Papon a présenté le port droit d'un grand commis de l'Etat demandant à se battre *« à armes égales »*, en liberté. La cour le lui a accordé. Au risque, en ôtant une part évidente de symbole, de changer la nature du procès. Et sans qu'on puisse, entre la *« pédagogie »* souhaitée par les uns et la *« virtualité »* dénoncée par les autres, savoir encore quelle en sera la véritable dimension.

Jean-Michel Dumay

Réactions

● **Lionel Jospin**, s'exprimant *« à titre personnel »*, a estimé, dans un entretien au *Parisien* du 13 octobre, que *« dans la mesure où elle ne comporte aucune restriction, cette décision* [de mise en liberté de Maurice Papon] *le surprend.* Le premier ministre *« regrette profondément qu'en cas de condamnation elle soit de nature à priver celle-ci pendant longtemps de tout effet autre que moral »*.

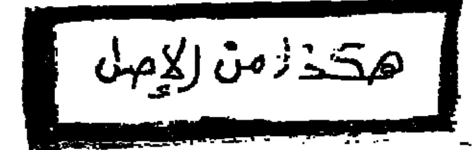
● **François Hollande**, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a estimé, dimanche 12 octobre sur France 2, que la décision de remettre Maurice Papon en liberté *« n'est pas nécessairement la plus compréhensible ». « On aurait pu imaginer (...) qu'on mette Maurice Papon dans un hôpital afin d'assurer toutes les garanties pour sa santé, mais de ne pas le remettre en liberté. »*

● ***Jean-Louis Debré**, président* du groupe RPR de l'Assemblée nationale, s'est déclaré, lundi 13 octobre sur RTL, *« choqué par le comportement »* de Maurice Papon et *« choqué »* qu'il puisse rester en liberté.

● **Le Conseil représentatif des institutions juives de France** (CRIF) estime que *« la seule explication envisageable doit être recherchée dans l'historique de ce procès : depuis seize ans, sous la pression politique des plus hautes autorités de l'Etat, aucune demande de mise en détention, ni de mise sous contrôle judiciaire jusqu'en juillet dernier, n'avait été formulée par le ministère public »*.

● **Le Consistoire de France,** partie civile, a appris *« avec un douloureux étonnement l'annonce de la mise en liberté de l'accusé ».* Il estime cependant *« indispensable de rester partie au procès et de contribuer à ce que celui-ci soit mené à son terme »*.





Des centaines d'agresseurs sexuels seront soumis à un dépistage génétique dans l'affaire Dickinson

Le juge Van Ruymbeke donne à l'enquête une dimension nationale

169 hommes de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) sur les 170 convoqués se sont présentés, du vendredi 10 au dimanche 12 octobre, au dépistage génétique dans le cadre de l'instruction sur le viol et le meurtre de Caroline Dickinson. Le conseiller Renaud Van Ruymbeke a décidé d'étendre ses investigations à l'ensemble du territoire et de soumettre les agresseurs sexuels du nord de la Bretagne à des tests systématiques.

RAREMENT, dans une procédure criminelle, l'exploitation de pistes de recherche aura été aussi systématique. Depuis que Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la cour d'appel de Rennes, a repris l'instruction de l'affaire Caroline Dickinson, cette jeune Anglaise de treize ans retrouvée violée et assassinée le 18 juillet 1996 dans une chambre de l'auberge de jeunesse de Pleine-Fougères, l'enquête, menée tambour battant, a pris une dimension nationale. A la suite du dessaisissement, le 14 août, du juge malouin Gérard Zaug, le conseiller Van Ruymbeke a décidé de soumettre plusieurs centaines d'agresseurs sexuels déjà connus de la justice à un dépistage génétique, afin de comparer leur empreinte avec celle qu'a laissée le meurtrier de Caroline. Une démarche systématique qui procède d'une logique d'enquête inédite dans un dossier criminel.

Muni de la trace ADN de l'auteur des faits, seul indice tangible d'un crime qui reste un mystère, Renaud Van Ruymbeke, qui agit au nom de la chambre d'accusation de Rennes, travaille sur les pistes de recherche dessinées le 14 août par la juridiction. Dans son arrêt, les collègues de M. Van Ruymbeke avaient précisé que l'enquête devait s'orienter dans trois directions principales : proposer aux *« habitants de Pleine-Fougères de sexe masculin âgés de quinze à trente-cinq ans »* de se soumettre à un dépistage génétique ; orienter les recherches *« auprès des auberges de jeunesse concernées par des procédures similaires au cours des trois dernières années »* ; exploiter les banques de données des *« laboratoires nationaux »*, voire de ceux de Grande-Bretagne (*Le Monde* du 16 août).

Outre l'opération de Pleine-Fougères *(lire ci-dessous)*, le conseiller Van Ruymbeke a déjà réalisé une centaine de tests génétiques individuels, portant à plus de quatre cents le nombre de personnes déjà dépistées depuis le début de l'instruction. L'hypothèse principale de l'enquête est celle d'un agresseur sexuel récidiviste, opérant dans les auberges de jeunesse de Bretagne. Une troublante succession de faits vient étayer cette analyse.

Depuis le 2 octobre, le juge Van Ruymbeke est saisi de l'affaire de Saint-Lunaire, une tentative d'agression sexuelle qui pourrait être liée à celle de Pleine-Fougères. Quelques heures seulement avant le meurtre de Caroline Dickinson, un homme s'était introduit dans l'auberge de jeunesse de Saint-Lunaire, et avait tenté, sans succès, d'agresser une jeune Anglaise avant de prendre la fuite. Les deux communes sont distantes d'une trentaine de kilomètres, et l'enquête a établi qu'il est matériellement possible pour un conducteur connaissant bien la région de se rendre d'un lieu à l'autre dans le laps de temps qui a séparé les deux faits. Renaud Van Ruymbeke a donc décidé de soumettre au dépistage génétique l'ensemble des personnes ayant eu un contact avec l'établissement de Saint-Lunaire.

Par ailleurs, à l'affaire de Saint-Lunaire s'ajoute une série d'autres tentatives d'agressions sexuelles perpétrées dans plusieurs autres auberges de jeunesse de la région sur des jeunes filles mineures. Ce fut le cas à Saint-Brieuc, en juin 1996, à Paramé, dans la banlieue de Saint-Malo, la même année, à Morlaix, en 1995, et enfin à Brest, en 1994 (la victime n'ayant porté plainte que très récemment, cette dernière agression était jusqu'alors inconnue).

Cette succession d'éléments a conduit Renaud Van Ruymbeke à lancer, début septembre, une commission rogatoire nationale auprès de la gendarmerie nationale afin que les brigades locales entendent tous les directeurs d'auberge de jeunesse de France sur d'éventuelles agressions similaires intervenues au cours des trois dernières années. Il s'agit d'isoler tout fait nouveau ayant un lien direct ou indirect avec les agressions sexuelles perpétrées en Bretagne.

RECHERCHE SYSTÉMATIQUE

Mais, surtout, privilégiant la recherche systématique, le magistrat a décidé de tester, par prélèvement sanguin, tous les hommes du nord de la Bretagne déjà condamnés ou visés par des instructions pour viol, agression sexuelle, pédophilie, exhibitionnisme et inceste. Cette opération d'une ampleur encore inégalée, qui concerne plusieurs centaines de personnes, est programmée sur plusieurs mois, à raison d'une cinquantaine de tests par semaine.

Enfin, courant septembre, le magistrat s'est rendu au service technique de rapprochement judiciaire et de documentation de la gendarmerie nationale (STRJD) de Rosny-sous-Bois, dans la région parisienne. Il s'agissait cette fois de sélectionner, à l'échelle nationale, toutes les affaires de viol sur mineur présentant des similitudes avec le crime de Pleine-Fougères.

Si l'objectif reste l'identification du meurtrier de Caroline Dickinson, ce travail considérable a déjà permis de faire avancer la justice dans plusieurs autres dossiers de mœurs. Trois personnes, disculpées par test génétique pour le crime de Pleine-Fougères, ont été inquiétées dans des procédures incidentes. Ces résultats pourraient peser dans la discussion parlementaire en cours sur le projet de création d'un fichier d'empreinte génétique national dans le cadre de la loi sur la délinquance sexuelle.

Cécile Prieur

A Pleine-Fougères, 1 refus sur 170 convocations

169 hommes sur les 170 convoqués se sont prêtés à l'opération de dépistage génétique systématique des habitants de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) âgés de quinze à trente-cinq ans, qui a eu lieu du vendredi 10 au dimanche 12 octobre (*Le Monde* daté 12-13 octobre). 25 autres personnes, qui étaient de passage ou en vacances à Pleine-Fougères au moment des faits, seront soumises aux tests dans les prochains jours.

Si les résultats se révèlent négatifs, une seconde opération de dépistage aura lieu du 20 au 22 novembre sur les habitants de Pleine-Fougères âgés de trente-cinq à soixante ans. L'extension des tests aux habitants des communes environnantes est également envisagée.

Le chauffeur de Yann Piat ne croit pas à la thèse d'une « seconde équipe »

JO ARNAUD, le chauffeur de Yann Piat, a qualifié d'*« extravagante »* la thèse développée dans le livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, sur la présence d'une seconde équipe de tueurs le jour du meurtre de la députée du Var, le 25 février 1994. M. Arnaud, grièvement blessé à la jambe ce soir-là, a déclaré au quotidien *Var Matin* du 11 octobre : *« Je ne crois pas à la présence d'une seconde équipe. Moi, je jure que je n'ai jamais rien vu d'autre que deux hommes à moto, ouvrant le feu sur Yann et moi, nous doublant, chutant lourdement au sol avant de se relever. Comment oublier enfin l'image de ce type qui nous met en joue debout et qui tire encore sans nous atteindre ? »*

Le chauffeur de Yann Piat a indiqué qu'il avait rencontré André Rougeot en 1996 mais qu'il s'était senti *« étranger »* au scénario que lui avait présenté le journaliste du *Canard enchaîné* sur la présence de « barbouzes » militaires.

DÉPÊCHES

■ **VITROLLES : un millier de personnes se sont rassemblées, samedi 11 octobre, devant le café-musique de Vitrolles** (Bouches-du-Rhône) *Le Sous-Marin*, pour manifester leur soutien à cet établissement en conflit avec la mairie Front national. De nombreux mouvements et partis dont Ras l'front, la Ligue des droits de l'homme, le PS, le PC, les Verts et la Fédération des conseils de parents d'élèves avaient appelé à participer à cet événement. La municipalité de Vitrolles a mis en demeure, le même jour, l'association qui gère Le Sous-Marin de quitter les locaux avant mardi 14 octobre au matin.

■ **ACCIDENT : un cargo grec s'est échoué, dimanche 12 octobre, sur** la plage de la Madrague, à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), à cause d'une avarie électrique. Plusieurs tonnes de fioul se sont déversées sur la côte à la suite de l'ouverture d'une brèche dans la proue.

■ **PÉDOPHILIE : un instituteur de trente-et-un ans, condamné en juillet par le tribunal correctionnel de Niort** (Deux-Sèvres), pour des agressions sexuelles sur ses élèves, a mis fin à ses jours. L'homme a été retrouvé, jeudi 9 octobre, pendu dans une forêt alors qu'il devait comparaître à nouveau ce même jour devant le tribunal.

■ **JUSTICE : le procureur du tribunal correctionnel de Senlis** (Oise) a requis contre Michel Coencas, vendredi 10 septembre, trois ans de prison et 100 000 F d'amende. Le PDG de la Compagnie financière de Valois, poursuivi pour fraude fiscale, d'un montant de 13 millions de francs, connaîtra son jugement mercredi 15 octobre.

■ **ARRESTATION : un Français de trente-neuf ans, soupçonné** d'avoir commis un triple meurtre à Angers (Maine-et-Loire) au mois de septembre, a été arrêté, vendredi 10 octobre, près de Manchester (Grande-Bretagne). Ce « routard », dont la justice française demande l'extradition, est suspecté d'avoir tué une femme et ses deux enfants à coups de couteau dans leur appartement angevin.

■ **ESCROQUERIE : le Crédit agricole a été mis en examen pour** *« faux et usage de faux et escroquerie »* par un juge du tribunal de Dunkerque. La banque est soupçonnée d'avoir falsifié un document pour récupérer une caution de 6,5 millions de francs. L'épouse du prétendu débiteur s'est suicidée quelques heures après avoir reçu le courrier du Crédit agricole lui enjoignant de rembourser.

■ **AFFRONTEMENTS : une « rave party » organisée, dans la nuit du vendredi 11 octobre, près d'Evry (Essonne), a dégénéré** en affrontement entre les participants et les forces de l'ordre. Trois policiers et un jeune ont été blessés. Quatorze personnes ont été interpellées dont cinq ont été maintenues en garde à vue pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

هكذا من الإصل

Le pays brestois s'engage dans une mutation douloureuse

Malgré l'amertume générale après les décisions de réduction des activités liées à la défense nationale et les réactions parfois violentes des salariés, la nécessité d'une reconversion de la ville bretonne s'impose de plus en plus dans les esprits

BREST
de notre correspondante régionale

Après deux semaines d'agitation sociale chaotique, Brest retient son souffle. La ville n'en est pas encore à pousser un soupir de soulagement. Tombée in extremis dans la nuit du 8 au 9 octobre, l'annonce d'une commande de plate-forme pétrolière a certes poussé les métallos brestois à quitter la mairie, qu'ils occupaient depuis le 30 septembre, mais pas à baisser la garde. *« Le plus difficile dans une mutation, c'est le manque de lisibilité, surtout pour ceux qui sont habitués à vivre dans la précarité,* estime le maire, Pierre Maille (PS). *Mais on ne peut pas se projeter dans l'avenir si on s'arc-boute au passé. »*

Le saccage de son bureau, la casse dans le hall de l'Hôtel de ville, puis dans la chambre patronale de la métallurgie, quelques jours plus tard, sont comme des spasmes de cette mue douloureuse, dans laquelle tout le pays brestois est peu ou prou engagé. Dans ce bassin de vie de 342 000 habitants, 27 000 personnes, marine nationale comprise, dépendent du ministère de la défense, sans compter les entreprises, comme l'implantation locale de Thomson, directement liées à ce secteur. Depuis que le président de la République a annoncé, en février 1995, ses orientations concernant l'évolution de la défense et de ses industries, les manifestations se sont multipliées. Le mouvement Brest Debout a réuni jusqu'à 20 000 personnes en septembre 1996.

Dans le port finistérien, la direction des constructions navales (DCN) – jusqu'à présent le deuxième employeur de Bretagne – doit passer de près de 6 000 à 4 000 personnes avant l'an 2 000. Ses entreprises sous-traitantes sont déjà touchées de plein fouet.

LIQUIDATION ET DIVERSIFICATION

« Il va se passer la même chose que pour la sidérurgie. Dans dix ans, il n'y aura plus rien, sauf qu'ici, on n'a même pas de mine à transformer en musée... » Devant les grilles de la sous-préfecture, les ouvriers de la sous-traitance ressassent leur amertume et commentent la *« mauvaise ambiance »* qui règne à l'arsenal, entre les *« protégés »*, les salariés de la défense, et ceux qui travaillent à leurs côtés, mais pas avec le même statut. C'est une petite manifestation grave de lendemain de coup dur. La veille, le tribunal de commerce prononçait la liquidation de deux sociétés qui faisaient travailler 120 personnes (*Le Monde* du 4 octobre). Sans le marché off-shore, obtenu grâce à l'*« engagement résolu »* de l'Etat et des collectivités locales – autrement dit un effort d'environ 50 millions de francs –, la sous-traitance devait perdre la moitié de ses effectifs début 1998, soit un millier d'emplois. Brest vient d'obtenir dix mois de répit.

Jean-Noël Kerdraon, un des deux nouveaux députés socialistes de Brest et ancien de l'arsenal, a vécu la réorientation de la DCN vers des spécialisations type *« bureaux d'études, organisation et contrôle du travail, laissant les tâches moins valorisantes à la sous-traitance ».* Cette pratique a fait fleurir les loueurs de main-d'oeuvre, spécialisés dans les contrats à durée déterminée à répétition et les heures supplémentaires. Ces entreprises-là auront beaucoup de mal à affronter la « diversification ». Le mot n'est plus tabou, sauf peut-être pour une minorité qui continue de réclamer *« le retrait du plan Millon-Richard ».*

Changement de mentalité, de comportement : pour Pierre Maille, tout le monde doit s'y mettre. La DCN elle-même *« ne doit plus considérer ses sous-traitants comme des variables d'ajustement, mais comme de véritables partenaires ».* Le chantier de la future plate-forme pétrolière doit s'installer sur le site de l'arsenal militaire. L'évolution logique pousse à la création d'un groupement d'intérêt économique avec les *autres entreprises intéressées par* l'off-shore.

UN FORUM SOCIAL

Brest a d'autres atouts que la construction navale. Les grands rassemblements des vieux gréements de 1992 et 1996 ont montré que la cité à l'architecture particulière de l'après-guerre pouvait miser sur le tourisme. La ville s'est lancée dans l'extension d'Océanopolis, appelé à devenir un parc de loisirs des sciences de la mer, moyennant 100 millions de francs, dont 40 millions de fonds européens. Outre son université en centre-ville, elle compte sept écoles d'ingénieurs, des centres de recherche, la forte présence d'Ifremer (Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer), une animation culturelle soutenue, etc.

La CFDT a entrepris une tournée canton par canton, avec, sous le bras, un plan intitulé « Brest et sa région en marche ». Elle y prône, elle-aussi, la diversification, mais réclame, en outre, un véritable aménagement du territoire. *« Il faut se sortir de la tête que Paris est notre seul interlocuteur »,* insiste le maire. *Mais la métamorphose ne se décrète pas : « Nous avons besoin de temps. »* Les maigres délocalisations promises ces dernières années ne sont toujours pas arrivées. *« Le gouvernement a fait son devoir dans l'urgence, mais il n'a peut-être pas tout à fait terminé son travail »,* admet le sous-préfet de Brest, Pierre Pouëssel.

Disponible et opiniâtre, il s'est beaucoup démené pour faire baisser la pression. Il a obtenu pour la sous-traitance de Brest et de Lorient des mesures sociales comparables à celles qui accompagneront les départs de la DCN. Même si, pour lui, désormais, *« la balle est dans le camp local »,* sa mission n'est pas terminée. Avec un autre homme-clé du dénouement de la crise, Patrick Appéré, responsable CGT local de la métallurgie, il a décidé d'ouvrir une sorte de forum social réunissant salariés et employeurs. Il s'agit de parvenir *« à un climat normal, avec des relations sociales modernes ».* Décidément, l'heure est au changement.

Martine Valo

Incertitudes sur la tenue du congrès du PS

Le bureau national du Parti socialiste se prononcera, mardi 14 octobre, sur le maintien ou non de son congrès national à Brest du 21 au 23 novembre. Alerté par la détérioration du climat social, François Hollande, premier secrétaire délégué, a refusé de se prononcer. Depuis l'annonce des décisions du gouvernement (en particulier la construction d'une plate-forme pétrolière) qui ont entraîné la fin de l'occupation de la mairie socialiste, les élus bretons accentuent leur pression en faveur de Brest. Mais la direction du PS hésite en raison du risque de manifestations, venant notamment des ouvriers de l'arsenal, qui pourrait être aiguisé par la présence de Lionel Jospin et de nombreux membres du gouvernement.

Dix compagnies de CRS seraient nécessaires pour assurer la sécurité du premier ministre et du ministre de la défense. Si le PS renonce à Brest, le congrès devrait alors se tenir à Paris.

CORRESPONDANCE

Une lettre de la Cogema

À la suite de notre article qui relatait une série d'incidents à la suite des opérations de détartrage de la conduite d'évacuation de l'usine de retraitement nucléaire de la Hague (Le Monde *du 27 septembre), nous avons reçu la mise au point suivante de M. Syrota, président de la Compagnie générale des matières nucléaires, Cogema :*

Le détartrage de la conduite de la Hague n'a pas entraîné de graves incidents. Le tartre est, en effet, une substance faiblement radioactive comparable à celle d'un minerai d'uranium. Celui qui s'est déposé à proximité de l'extrémité de la canalisation représente quelques dizaines de kilos, soit moins d'un millième des 100 tonnes ramenées à terre. La radioactivité des dépôts en question est tout à fait négligeable et, en tout état de cause, inférieure aux seuils autorisés pour les rejets.

De ce seul fait, il est impossible de créer de graves incidents avec un tel produit. Mais puisque votre quotidien justifie le titre de son article par différents témoignages, il nous paraît nécessaire de montrer l'incohérence des *"démonstrations"* ainsi rapportées.

Contrairement à ce que l'on fait dire aux témoignages relatés de manière anonyme dans l'article du *Monde* du 27 septembre 1997, un tas de tartre *« de 1,5 mètre de large et d'un mètre de haut »* ne pourrait remplir *« un fût de deux cents litres ».* On ne voit, en outre, pas comment une conduite, émergeant à environ 60 centimères au-dessus du fond marin, pourrait créer un tas d'un mètre de haut au confluent d'un fort courant marin et d'un courant d'eau éjectée d'un tuyau.

En second lieu, étant rappelé que *ce sont cinq fûts d'un volume total* de 800 litres qui ont été remplis de sédiments aspirés à compter du 9 septembre 1997, les mêmes témoignages négligent le fait que 90 % à 95 % du contenu de ces fûts étaient constitués de sable, et pour 5 % à 10 % de tartre seulement. C'est pourquoi le chiffre de 25 mètres cubes de tartre, attribué aux témoins anonymes cités dans l'article du *Monde*, est des plus fantaisistes.

Les travaux de détartrage de la conduite de rejets de la Hague se déroulent depuis le début du mois de juillet et ont donné lieu à quelques centaines de prélèvements analysés par Cogema et par l'Office de protection des rayonnements ionisants (OPRI), organisme dépendant du ministère de la santé, cinq inspections de la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), autorité de sûreté dépendant des ministres de l'industrie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Seuls quatre écarts d'ordre strictement technique ont été relevés. Faut-il rappeler que l'autorité de sûreté les a classés au niveau zéro, c'est-à-dire en-dessous de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), donc sans aucune importance du point de vue de la sûreté ?

La seule faute, relevée par Madame la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, *à cet égard,* a consisté dans l'inobservation d'un délai de déclaration de ces écarts à l'autorité de sûreté.

Cogema ne peut que déplorer l'inexactitude des données publiées sur ses activités de la Hague. Le caractère systématiquement alarmiste de la communication à laquelle se livrent certains, à des fins militantes, est évidemment regrettable. Cogema réagira à chaque fois que cela sera nécessaire.

DÉPÊCHES

■ **HAUTS-DE-SEINE : les Assises pour la ville de Nanterre,** engagées depuis neuf mois avec les habitants, ont débouché sur vingt-six mesures pour 1998. Annoncées, samedi 11 octobre, par Jacqueline Fraysse, maire (PC) de Nanterre, elles concernent la sécurité, les transports – notamment la circulation des bus après 21 heures, la prolongation du tram Val-de-Seine Nord –, le logement, la solidarité et la citoyenneté-démocratie.

■ **VAL-DE-MARNE : un habitant d'Alfortville sur trois** – 6648 personnes –, soit près de 100 % des votants, s'est prononcé contre le projet d'aménagement d'une usine d'incinération des déchets ménagers dans la commune voisine de Vitry-sur-Seine, à l'issue d'un référendum lancé par la mairie d'Alfortville. 145 habitants ont voté pour.

■ **TERRITOIRE : l'Institut français de l'environnement (IFEN)** a publié un inventaire de l'occupation des sols à l'échelle des cantons français (« Données de l'environnement », nº 31), où il apparaît que la polyculture est dominante dans le quart des cantons, essentiellement en Basse-Normandie, dans les Pays de la Loire et en Auvergne.

DISPARITION

Jean Pasqualini

Le « Prisonnier de Mao »

JEAN PASQUALINI, alias Bao Ruowang en chinois, est mort, jeudi 9 octobre, à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), à l'âge de soixante et onze ans. Il était l'auteur du premier témoignage jamais publié en Occident sur le *laogai*, l'univers concentrationnaire communiste chinois.

Publié sous le titre *Prisonnier de Mao* en 1973 aux Etats-Unis puis en 1975 en France (Gallimard), cet ouvrage rédigé avec la collaboration de *Rudolph Chelminski, journaliste* américain, constitua une révélation : celle des camps de travail de la République populaire. C'était la première relation de la vie d'un prisonnier en Chine. Un homme présumé coupable de *« mauvaises pensées »* en raison d'une naissance *« politiquement incorrecte »*. Malgré cela – fait extraordinaire –, une traduction en chinois fut publiée officiellement en Chine, à une dizaine de milliers d'exemplaires, en avril 1989, quelques semaines avant que les chars de Tiananmen ne viennent suspendre le début de libéralisation que le pays connaissait alors.

De fait, Jean Pasqualini était d'une origine très *« incorrecte »*. Il était le fils d'un Français de Corse marié à une Chinoise de Pékin. Le père était venu d'abord en militaire – c'était l'époque où les puissances occidentales occupaient des portions du territoire chinois – puis s'était installé dans l'ancienne capitale impériale. Il avait accepté la proposition d'un mandarin mandchou, le patriarche Yang, de venir habiter en sa résidence de façon qu'y soit hissé le drapeau français. Dans l'idée de l'époque, c'était une façon de se prémunir contre l'envahisseur japonais, qui, en 1937, annonçait sa venue. Ses parents décédés, le jeune Jean Pasqualini, fut éduqué à la dure, par les missionnaires catholiques. Par accident, il apprit l'anglais – une compétence de trop, venant s'ajouter à la maîtrise du chinois, du français et de l'italien, qui lui vaudrait en partie ses malheurs.

A dix-neuf ans, à la capitulation japonaise en 1945, il commence à travailler : le soir, pour l'armée américaine, à écouter les conversations de la rue et sentir le pouls du pays ; le jour, pour les tramways, où l'ambassade de France, son tuteur légal, lui a trouvé un emploi de contremaître qui l'amène à fréquenter un monde de démunis. Peu après, il se marie dans un arrangement bien chinois : le patriarche Yang lui a proposé une de ses petites-filles, Hui-min. *Jean Pasqualini est chargé en* contrepartie de faire bénéficier le clan familial de ses connexions étrangères. Ils auront deux fils, et une fille morte en bas âge.

Dans la société ballottée du Pékin de 1945-1949, de tels arrangements n'ont rien d'incongru. Les repères sont flous. Prendre un voleur la main dans le sac est possible ; dresser un rapport à son sujet, qui risque de priver de revenu une famille de neuf personnes, n'est pas forcément indiqué. Pasqualini l'apprend sur le tas. Un agent communiste infiltré lui promettra de toujours se souvenir de cette mansuétude. Mensonge ou erreur. Le nouveau régime instauré en 1949 ne permettra pas longtemps cette humanité. L'avertissement vient en 1954 alors que ce demi-Chinois, demi-étranger, a trouvé, pour survivre, un emploi subalterne dans une ambassade étrangère. La paranoïa communiste lui est alors exposée par un commissaire en uniforme gris : *« Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. Nous savons sur vous bien plus que vous n'imaginez. Nous en savons autant que vous-même. Si vous agissez selon la loi, il vous sera permis de rester en Chine avec votre famille. Sinon, vous resterez en Chine loin de votre famille. »* Ce fut la deuxième proposition qui prévalut.

Arrêté fin décembre 1957, Jean Pasqualini tombe victime d'une rude crispation d'un régime déjà inquiet pour son avenir. Lointaine retombée du rapport Khrouchtchev contre Staline, Mao Zedong a chargé Deng Xiaoping de couper les fortes têtes. La police fait du zèle. Bao Ruowang devient un *« contre-révolutionnaire »*. Sa famille, des parias réduits à une misère noire. Le métis franco-chinois, dès lors, va connaître l'univers atroce des camps. Un univers que, éternel optimiste, il décrira ensuite sous son jour le moins affreux, celui où l'on entrevoit une certaine solidarité des victimes. *« Il faut que tu t'en sortes pour témoigner, toi l'étranger »*, lui diront de nombreux compagnons de détention.

Il le fera avec une bonne humeur, une truculence, et aussi une pudeur, une retenue, qu'on a peine à imaginer de la part d'un homme qui a été contraint d'avaler pour pitance des repas composés de pâte à papier. Mais il ne le fera qu'après avoir subi sept ans de ce traitement et s'en être arraché par un de ces petits miracles que parfois la diplomatie permet : en 1964, la France du général de Gaulle reconnaît la Chine continentale. Pasqualini sort et va parler. Rédigé à Paris, son livre est accueilli avec des pincettes. Il n'est pas bien vu de décrire le régime chinois sous les traits de ce gardien de prison qui reconnaissait deux sortes de détenus : la version « robinet » (une bonne torsion au départ et les aveux coulent tout seuls) et la version « tube de pâte dentifrice » (presser de temps en temps pour faire sortir le repentir).

Il parvint quand même à faire entendre la voix de millions d'autres détenus du goulag version Mao qui n'eurent pas sa chance.

Il vécut en France des jours plus tranquilles, grâce à l'hebdomadaire américain *Newsweek*, qui l'employa comme assistant, et à sa nouvelle épouse, Pauline. La première, Hui-min, restée à Pékin, avait été contrainte de divorcer de ce très mauvais élément à qui elle avait demandé, au moment du départ pour les camps, de *« bien apprendre les leçons »*. Jean Pasqualini n'était pas du genre à apprendre n'importe quelle leçon.

Francis Deron

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Antoine Diener-Ancel,
son époux,
Chantal Diener-Lehr,
Dominique et Jean Diener-Weil,
Jean-François et Marie-Annick Diener-Caurel,
Marie-Noël et Thierry Diener-Hatt,
Pierre Diener,
Anne Diener,
Geneviève et Jean-François Diener-Rom,
Catherine Diener,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Paulette DIENER,
née MALET,

qui s'est éteinte dans l'Espérance, le 24 juillet 1997, à Ligueux (Dordogne), où elle a été inhumée selon son désir.

7, rue du Champ-du-Feu,
67200 Strasbourg.

– Jean-Claude Faure
et Bettina Faure-Laville,
Michel et Geneviève Faure,
ses enfants,
Olivier, Jean François, Pauline, Florence, Faustine,
ses petits-enfants,
Emile et Léon,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges FAURE,
née Germaine LAULAGNET,

survenu à Nyons (Drôme), le 9 octobre 1997.

Ils rappellent à votre souvenir son époux,

M. Georges FAURE,

disparu le 23 juillet 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille.

16, avenue Reille,
75014 Paris.
43, avenue Frédéric-Mistral,
26110 Nyons.

– M. et Mme Bernard Chesnais,
ses enfants,
M. et Mme Stanislas Chesnais,
M. et Mme Laurent Chesnais,
Antoine et Jérôme,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Maurice Durand-Degeorge,
ses frère et belle-sœur,
M. et Mme Vincent Desclée de Maredsous
et leurs enfants,
ses neveux,
M. et Mme André Fossorier
et leurs enfants,
M. et Mme François Fossorier
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Perlbère
et leurs enfants,
Ses beaux-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

Mme Mary FOSSORIER,
dite Mary MORGAN,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier des Arts et des Lettres,
directrice
du Théâtre Saint-Georges
de 1943 à 1978,

survenu à Paris, le 7 octobre 1997.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

On y associera le souvenir de son époux,

Robert FOSSORIER,
maire de Deauville
de 1936 à 1962.

– Poitiers (Vienne). Le Vigeant (Vienne).

Marc LAVILLE

est décédé le jeudi 9 octobre 1997.

Bernadette Laville,
son épouse,
Marie-Christine et Antoine Bolinches,
Béatrice Laville et Bernard Gustin,
Jean-François Laville,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

vous convient à ses obsèques le mardi 14 octobre, à 14 h 30, place de l'Eglise, au Vigeant (Vienne).

Le corps repose à la chambre funéraire, rue du Souvenir, à Poitiers.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, place de la Blaiserie,
86000 Poitiers.

– Bernard Porte, président,
Le conseil d'administration,
Et l'ensemble des adhérents et des salariés du Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges MONTARON,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
ancien président du syndicat,

survenu le 8 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 octobre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, 59 *ter*, rue Vercingétorix, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

– Jean Gélamur, président d'honneur,
Jean Claude Brognaux, président-directeur général,
Le conseil d'administration de la Société professionnelle des papiers de presse,
Le conseil d'administration de la Coopérative d'approvisionnement des publications en papier magazine,
Et l'ensemble de leurs collaborateurs,
ont le regret de faire part du décès de

M. Georges MONTARON,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 8 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 octobre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, 59 *ter*, rue Vercingétorix, Paris-14e.

(Le Monde *du 10 octobre.*)

– Vaison-la-Romaine.

Les familles Munier, David, Chamagne, Charvin, parentes et alliées,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès dans sa foi au Seigneur du

colonel (E.R.) Jacques MUNIER,
commandeur de la Légion d'honneur,

dans sa quatre-vingt-troisième année, le 30 septembre 1997.

Les obsèques ont été célébrées à la cathédrale de Vaison-la-Romaine, le 4 octobre.

Les familles remercient des présences et des témoignages de sympathie reçus.

Odile David,
BP 25,
52301 Joinville Cedex.

– Aurélien, Brieuc, Vincent, Elsa Van de Wiele,
Ses enfants,
Jean et Yvonne Van de Wiele, née Parenty,
Jacques et Jacqueline Van de Wiele,
Frère et belle-sœur,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul VAN DE WIELE,
ingénieur à Air France,

survenu le 30 septembre 1997, dans sa quarante-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 10 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, avenue de l'Europe,
94320 Cachan.
23, rue des Cordelières,
75013 Paris.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le vendredi 17 octobre, à 18 h 15, à la mémoire de

Mme Jean COTXET de ANDREIS.

Paroisse Notre-Dame-des-Champs, boulevard du Montparnasse, Paris.

– Par ailleurs, on nous prie d'annoncer que dans l'édition du 3 octobre, il a été indiqué par erreur que

M. COTXET de Andreis,

avait été président du tribunal de la Seine alors que ce dernier avait occupé les fontions de président du tribunal pour enfants de la Seine.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

Messes anniversaires

Vole, vole, petite aile...
Deviens souffle, sois colombe
Va rejoindre l'autre rive,
Celle des pleurs et des rires...
Céline Dion

Il y a bientôt un an, le 5 novembre 1996,

Carole BRUNEAU

nous quittait, à l'âge de vingt-quatre ans.

Tous ceux qui l'ont connue et aimée sont affectueusement invités à venir communier avec elle, lors d'une messe qui sera célébrée, ce jour-là, à 18 h 30, en l'église Saint-François-de-Salles, rue Ampère, Paris-17e.

Conférences

UNIVERSITÉ BOUDDHIQUE EUROPÉENNE

Mercredi 15 octobre, à 20 h 30

Comment les Européens ont-ils découvert et interprété le bouddhisme ?, par **Roger-Pol DROIT**.

Le Forum, 102 *bis*, rue de Vaugirard, Paris-6e.
Renseignements au : 01-45-84-39-20.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Conférence**
Jean-François Lyotard : **« La confession d'Augustin ».**
20 octobre, 18 h 30-20 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Séminaires**
Hélène Cixous : **« Vues sur mers ou la Mère à voir ».**
18 et 25 octobre, 9 h 30-15 h 30, salle Jean-XXIII, Usic, 18, rue de Varenne, Paris.

Lucette Finas : **« La rage de la vérité chez Proust et Bataille ».**
13 et 20 octobre, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Patrice Loraux et Jean Maurel : **« Les doubles natures. Chimères : démons et merveilles ? »**
16 et 23 octobre, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Egidius Berns, Maria Bonnafous-Boucher et Yvon Pesqueux : **« Libéralisme, gouvernementalité et souci de soi ».**
17 et 21 octobre, 16 heures-18 heures, amphi A et B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marcel Drach : **« La dette et l'échange. Destitution et institution de la raison économique ».**
20 octobre, 13 heures-15 heures, Maison des sciences de l'homme, salle 215, 54, boulevard Raspail, Paris.

Geneviève Koubi et Isabelle Schulte-Tenckhoff : **« Altérité et droit ».**
15 octobre, 18 heures-21 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Francesco Adorno et Ricardo Tejada : **« Foucault et Deleuze face à la phénoménologie ».**
14 et 21 octobre, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Dietmar Koveker : **« Le différend et son principe régulateur. Les enjeux d'une pensée antitotalitaire ».**
16 et 23 octobre, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Elisabeth Rigal : **« Questions wittgensteiniennes II : de la certitude ».**
17 octobre, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Journées d'étude**
Le **« Jardin japonais » d'Europe**, sous la responsabilité de G. Baud Berthier, J. Beansoleil, M. Bonhomme et P. Nys.
20 et 21 octobre, 9 h 15 à 18 heures, Espace A.-Kahn, 14, rue du Port, 92100 Boulogne.

● **Samedi autour d'un livre**
La Séduction brève, de **Florence Delay**,
sous la responsabilité de Natacha Michel
avec Florence Delay, Natacha Michel, et Jean-Claude Milner.
18 octobre, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

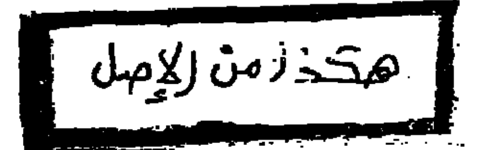
L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Soutenances de thèse

– **Mme Claire Mesguiche-Jabès**, à la *faculté de médecine Necker, Paris*, a soutenu sa thèse de doctorat en médecine : **« Détection du CD3 et du TCR intracytoplasmique par cytomètre en flux dans les proliférations lymphoïdes T. »** Le jury, présidé par M. le Professeur G. Flandrin, lui a décerné la mention Honorable.

Communications diverses

– **Lisez l'hébreu en deux heures** ; comprenez le langage biblique, dialoguez en israélien en dix séances (ou à distance). Toutes formations. Professeur Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-57-30-22.



Le serment de Malicounda

Pour la première fois, les femmes d'un village du Sénégal disent non à l'excision. C'est le résultat d'une prise de conscience de leurs droits et, surtout, des dangers d'une pratique qui relève de la tradition et des tabous



BELLE et grave, Fatou Cissoko, la plus jeune des femmes rassemblées sous le grand manguier du village, ne mâche pas ses mots : *« Aujourd'hui, je connais mes droits et je sais que mon corps m'appartient. Les mutilations que j'ai subies lorsque j'étais bébé, jamais je ne les imposerai à ma fille. Plutôt mourir. »* Et Maïmouna Traoré, la doyenne du groupe, ajoute avec une détermination tranquille : *« Quel que soit le prix à payer, il n'est pas question de revenir en arrière. Pour nous, l'excision appartient déjà au passé. »*

En juillet, bravant les interdits de la tradition, les femmes de Malicounda, un village du Sénégal, se sont dressées pour dire non aux mutilations sexuelles dont les filles de certaines ethnies sont victimes depuis la nuit des temps. Du jamais vu ! Depuis, le « serment de Malicounda » s'est propagé comme un feu de brousse dans les villages des environs et dans la presse de Dakar. Longtemps condamnées au silence, alors que d'autres parlaient en leur nom, ces femmes ont payé de leurs souffrances le droit de s'attaquer à des sujets encore tabous. Elles expliquent ici les raisons de leur décision. Mais d'abord pourquoi elles ? Pourquoi Malicounda ?

> « Quel que soit le prix à payer, il n'est pas question de revenir en arrière. Pour nous, l'excision appartient déjà au passé »

Le village, qui compte 3 000 habitants, fait partie d'un ensemble de localités bambaras (originaires du Mali) établies dans une région où l'excision existe de façon endémique. A 10 kilomètres de M'bour, et à une heure de route de Dakar, Malicounda n'a pas échappé à l'évolution. Les mentalités ont changé. Des familles établies à la ville ont fini par abandonner une coutume qui, dépouillée de ses alibis mythologiques et rituels, n'a plus d'autre justification que la volonté brutale de contrôler la virginité des filles et la sexualité des femmes en les mutilant. Mais au village, arc-bouté sur ses traditions face à la culture dominante des Ouolofs, qui ignore ces pratiques, un tel reniement était, hier encore, impensable.

Ici, l'excision est tellement ancrée dans les mœurs que ceux qui tentent d'y soustraire leur enfant s'exposent à voir, dès qu'ils ont le dos tourné, une tante ou une grand-mère l'emmener de force chez l'exciseuse. De même, lorsqu'un Bambara prend femme dans une communauté aux mœurs différentes, ses parents font tout pour que leur bru se fasse exciser. L'histoire de Doussou Konaté et de sa fille adoptive illustre la force de la tradition et du conformisme social. *« Sa famille ne pratiquait pas l'excision et j'ai décidé de ne pas lui imposer cette épreuve,* raconte Doussou. *Mais, vers l'âge de dix ans, elle a commencé à être l'objet de moqueries de la part des enfants de son âge. Un garçon l'a traitée publiquement d'impure. On lui a dit qu'elle ne trouverait jamais de mari. Pendant des mois, elle est rentrée en larmes. Elle me suppliait de la faire exciser "pour être comme les autres" ».* Doussou a fini par céder. Du jour au lendemain, sa fille a retrouvé sa place dans la communauté. A dix-sept ans, elle va bientôt se marier.

Dans les années 70, l'abandon progressif du rite initiatique que représentait l'excision collective des adolescentes et son remplacement par une pratique individuelle sur des fillettes de plus en plus jeunes avaient supprimé une justification traditionnelle de taille. Mais cela n'avait rien changé. En effet, outre la tradition, les femmes sont persuadées d'obéir à un précepte de l'islam. L'excision, comme la circoncision masculine, serait obligatoire et la femme non excisée est considérée comme impure.

C'est ainsi que survit chez les Bambaras, mais aussi dans d'autres ethnies (Peuls, Toucouleurs, Mandingues, Soninkés, Diolas), une pratique qui affecterait encore près d'un million de Sénégalaises (20 % de la population féminine) et la plus grande partie des femmes du Mali. L'opération, effectuée par une vieille femme de la caste des forgerons versée dans les pratiques occultes, intervient à un âge variable – de six mois à seize ans – et sous deux formes. L'excision proprement dite (ablation du clitoris), qui est la plus courante, et l'infibulation (ablation extensive des organes sexuels et fermeture du vagin par la ligature des lèvres), plus rare mais beaucoup plus sévère, qui se pratiquait à Malicounda.

L'intervention, qui se fait à la lame de rasoir et sans anesthésique, dure une vingtaine de minutes. Les fillettes, maintenues de force, ne doivent pas se plaindre sous peine d'attirer la honte sur leur famille. Dans les deux cas, il en coûte à celle-ci de 1 000 à 5 000 francs CFA (10 à 50 francs) plus une livre de savon noir et une lame de rasoir. Le mariage, souvent précoce, est une épreuve à peine moins douloureuse, et Doussou Konaté résume ainsi ces noces de sang : *« Si l'homme est expérimenté, il peut ouvrir lui-même sa femme, mais, dans la plupart des cas, il faut encore faire appel à l'exciseuse. »*

MALGRÉ les complications fréquentes (traumatismes, hémorragies, infections, dysfonctionnements sexuels, décès maternels, etc.), le mythe d'une opération bénigne a la vie dure, les accidents et les morts étant toujours mis au compte du *« mauvais sort »*. C'est pourtant sur ce terrain-là, et sur celui de leurs droits, que s'est faite la prise de conscience des femmes de Malicounda.

Depuis 1996, trente-neuf d'entre elles participaient à un programme d'éducation de base mis au point par l'organisation internationale Tostan avec le soutien de l'Unicef, de l'ONG américaine AJWS et du gouvernement sénégalais. Etalé sur plusieurs années, il s'agit d'une série de modules permettant aux laissées-pour-compte du développement de combler leur retard et de se prendre en charge. Le module 7 sur la santé, qui abordait des sujets aussi délicats que la sexualité de la femme et le droit au contrôle de son corps, avait bien démarré. Pourtant, lorsque la « facilitatrice » ouolof, Ndeye Maguette Diop, avait abordé le chapitre de l'excision, le comportement du groupe avait brusquement changé. *« Je n'avais jamais vu ça,* dit la jeune femme. *Elles refusaient de participer. Elles se sont mises à parler en langue bambara, que je ne comprends pas. »*

Les femmes du village avaient eu la même attitude, en 1989, lorsque l'une d'elles, au retour d'un stage de santé, avait attiré leur attention sur les méfaits de l'excision. *« On m'avait ri au nez »*, se souvient Tacko Cissoko. Huit ans plus tard, le sujet restait visiblement tabou. Sauf pour Maguette Diop. Tout en finesse, mais inflexible, la jeune femme reprend son cours plusieurs jours de suite. Jusqu'à ce qu'une femme, puis deux, acceptent de répondre. Bientôt, les témoignages abondent et le débat s'engage. *« C'est le module 7 qui a tout débloqué »*, dit Tene Sissoko, qui ajoute : *« J'étais consciente du problème et des dangers, mais pas de mes droits. Je n'ai jamais imaginé que je pouvais refuser. »* Son amie Rama N'Daye se souvient d'avoir vu dans un bol d'eau *« la lame de rasoir qui servait à exciser cinq ou six filles à la suite »*. Mais, avant le module 7, elle ne se rendait pas compte des risques. Au fil des confidences, chacune des participantes prend conscience de ses droits et des dangers de l'excision.

« Quand la tradition est source de danger, il faut l'abandonner », dit Oureye Sall. Venue d'un village voisin pour soutenir la cause de ses « sœurs » de Malicounda, elle sait de quoi elle parle : sa mère était exciseuse et, pendant des années, elle l'a assistée. Elle devait même lui succéder. Mais, un jour, sa mère a excisé sa propre fille, provoquant une forte hémorragie. Paniquée, elle a laissé l'enfant baignant dans son sang et elle s'est enfuie. Oureye a conduit sa fille à demi exsangue à l'hôpital de M'Bour. N'osant pas dire la vérité, elle a avancé l'explication rituelle : *« Elle s'est blessée en tombant du manguier »*, qui ne trompe personne. Sa fille en a réchappé, mais Oureye n'a pas succédé à sa mère. *« Je ne voulais pas risquer de faire à d'autres enfants ce qu'elle avait fait à ma fille. Et puis j'avais vu trop de sang. »*

Droits de la femme, santé... Dans la trilogie de la libération restait à lever le tabou religieux.

> « Les hommes ont placé des interdits dans la vie des femmes en invoquant l'islam »

La croyance qui veut que toute femme non excisée soit impure et donc indigne de partager la maison d'un croyant. Or, divine surprise ! l'imam du village, Amadou Touré, explique qu'il ne s'agit pas d'une obligation et que lui-même n'a pas fait exciser ses filles. Un autre religieux, Malamine Diagane, résumera ainsi la situation : *« Les mythes et les tabous existaient bien avant le Prophète. Ce n'est pas l'islam qui les a imposés, ce sont les hommes pour contrôler leurs épouses. Comme des parents qui disent à un enfant qu'il y a des hyènes sur la route pour lui faire peur et l'empêcher de sortir, alors que ce n'est pas vrai, les hommes ont placé des interdits dans la vie des femmes en invoquant l'islam. »* L'un après l'autre, les verrous sautent, et c'est *« naturellement »* que les femmes du module 7 sont conduites à prêter serment – *« jamais plus ! »* – d'abord entre elles, puis publiquement. Sans la moindre fausse note. *« Ce fut un grand moment »*, dit Maguette Diop. Les « rebelles » en sont conscientes, mais elles ne veulent pas donner l'impression d'une provocation dirigée contre la tradition, et leur souci de conciliation va être à la mesure du défi qu'elles s'apprêtent à lancer. Elles portent le débat sur la place du village, montent une pièce de théâtre et multiplient les palabres. Bientôt parents, maris et notables se rangent de leurs côtés. C'est gagné ! *« Maintenant,* constate Fatou deux mois plus tard, *une fille non excisée peut avoir une vie normale et se marier dans le village. »*

Ngérigne Bambara, Keur Simbara et d'autres villages de la région sont à leur tour touchés par l'« effet Malicounda ». Ici aussi, rares sont ceux qui défendent encore la tradition comme la vieille Codou Diallo, pour qui « l'excision rend la femme plus femme et donc plus belle ». « Une dynamique est lancée que l'adhésion massive des femmes au module 7 *va encore renforcer* », constate la responsable américaine de Tostan, Molly Melching. Un avis partagé par l'imam Malamine Diagane : *« Ce qui est arrivé à Malicounda est un grand choc. Les femmes se sont levées et on ne pourra plus les arrêter. Mais les résistances seront fortes. »*

On voit déjà poindre la réaction. Du côté de M'bour, une rumeur assassine accuse les femmes de Malicounda de brader la tradition, de propager des idées étrangères ou encore de s'être laissé acheter. Quant au gouvernement, qui aurait dans cette affaire une belle carte à jouer, il garde un profil bas qui contraste avec ses prises de position officielles. En effet, comme la plupart des pays concernés par l'excision, le Sénégal a ratifié les grands textes concernant les droits fondamentaux de la personne : droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ; lutte contre la torture, etc. Il était, en 1995, le coordinateur du groupe africain à la Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin. Quant au ministre de la femme et de l'enfant, Aminata Mbengue Ndiaye, qui a lancé, cette année, un nouveau plan d'action, elle se déclare *« plus que jamais déterminée à éradiquer l'excision »*.

CELA étant, le président de l'Organisation nationale des droits de l'homme du Sénégal, Me Sidiki Kaba, rappelle que *« le Sénégal n'a toujours pas adapté sa législation nationale à ces textes internationaux »*. Selon lui, *« en dépit des déclarations d'intention, il n'existe à l'échelon national pratiquement pas d'action spécifique donnant des résultats tangibles en matière d'excision »*. L'impunité de ceux qui la pratiquent reste totale. *« Dans ces conditions,* ajoute l'avocat, *tout l'espoir vient aujourd'hui de la base, de cas comme Malicounda. »*

Le « serment de Malicounda » est exemplaire, mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. En avril 1997, l'Organisation mondiale de la santé rappelait que les mutilations génitales touchent vingt-huit pays d'Afrique et du Proche-Orient. *« On estime à plus de 130 millions le nombre de fillettes et de femmes ayant subi des mutilations sexuelles dans le monde. Deux millions d'autres sont exposées, chaque année, à cette pratique »*, précisait l'OMS. Au Sénégal (qui n'est pas le pays le plus touché), des femmes se lèvent avec la bénédiction de leur imam pour en finir avec l'excision. Ailleurs, l'islam bataille pour la maintenir en vigueur. Car, si elle n'est pas obligatoire, elle n'est pas non plus déconseillée. Toute l'ambiguïté est là. Voilà sans doute pourquoi les dirigeants sénégalais hésitent à faire un geste clair et symbolique en direction des femmes. Celles de Malicounda et toutes les autres...

Roland-Pierre Paringaux
Dessin : Michel Galvin

Lucien Abenhaïm, directeur du Centre d'épidémiologie clinique et de recherche en santé publique à l'université McGill de Montréal

«On ne peut pas intervenir sans réfléchir sur un processus comme l'appétit»

Le médecin qui a révélé les dangers de certains anorexigènes dénonce la tendance à commercialiser les médicaments dès leur mise au point

« Vous avez, en 1995, à la tête d'une équipe médicale internationale, mis en lumière les accidents gravissimes pouvant survenir lors de la consommation de certains médicaments anorexigènes (ou coupe-faim) d'origine française commercialisés à l'échelon mondial par les laboratoires Servier et depuis retirés du marché (*Le Monde* du 18 mai 1995). En quoi cette affaire éclaire-t-elle, selon vous, les nouvelles priorités existant dans le champ de la santé publique ?

– Cette affaire est exemplaire dans la mesure où elle permet de mettre en lumière plusieurs aspects essentiels, de portée générale et internationale, dans le champ du médicament, de l'industrie pharmaceutique et de la santé publique. Après l'étude que vous évoquez, j'avais été appelé à présenter nos résultats devant la Food and Drug Administration (FDA) américaine avant l'approbation de ce médicament aux Etats-Unis en septembre 1995. Un premier vote négatif avait eu lieu, qui avait ensuite été annulé par la FDA, avant qu'un second vote autorise par six voix contre cinq la commercialisation de l'Isoméride, ou Redux, aux Etats-Unis. Le débat avait alors été très violent. Cela soulève d'ailleurs, rétrospectivement, beaucoup de questions importantes et conduit à s'interroger sur la fiabilité de la FDA, souvent présentée ou regardée comme une agence américaine *infaillible*, au-dessus de tout soupçon, de tout intérêt catégoriel.

– Quels sont les éléments nouveaux de ce dossier ?

– On découvre aujourd'hui qu'en plus des cas gravissimes d'hypertension artérielle pulmonaire observés chez certaines personnes qui ont consommé ces molécules, des maladies touchant les valvules cardiaques sont, là encore, étroitement associées à la prise de médicaments. La fréquence semble suffisamment élevée pour que la décision de retrait international se soit imposée en septembre.

» Mais on peut aussi dire que, là, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. En effet, il faut savoir que les autorités sanitaires américaines ont recensé – ces douze derniers mois – des dizaines de cas d'hypertension artérielle pulmonaire. Une maladie gravissime imposant la greffe du poumon et pouvant avoir des conséquences mortelles. Les spécialistes de santé publique spécialisés dans ce domaine sentaient qu'il y avait là des questions essentielles.

» J'ajoute que ces affections graves surviennent le plus souvent chez des personnes qui ont pris ces molécules anorexigènes durant des périodes allant de six à douze mois. On a pu dire, pour défendre ces médicaments, qu'ils avaient été consommés par des dizaines de *millions de personnes à travers le* monde ces dernières années. Il faut pourtant souligner que nous n'avons que très peu d'expériences sur le long terme. En France, par exemple, la moyenne de l'utilisation était de moins de quatre mois. Or l'administration américaine n'encadrait que très peu la durée des prescriptions, répondant en cela au nouveau credo des spécialistes de l'obésité pour qui ces traitements devaient être administrés au long cours.

» On avait ainsi décidé, outre-Atlantique, d'exposer des millions de gens à un risque dont on sait scientifiquement qu'il croît avec la durée d'exposition. La décision de la FDA correspondait donc à une absence de précautions majeures. La logique médicale imposait au minimum de mettre sur pied, dès le début de la commercialisation de ce médicament outre-Atlantique, une étude épidémiologique réunissant un grand nombre de patients suivis étroitement, surveillés au fil du temps de manière à pouvoir agir avant la possible apparition des lésions cardiologiques aux conséquences parfois mortelles. Cela n'a pas été fait.

> « Ce n'est pas parce que les associations des malades sont présentes aux débats de la FDA et que CNN est dans la salle que l'on a, en termes de santé publique, fait des progrès »

– Cette situation correspond-elle pour vous à une faute ?

– Oui. Et ce d'autant plus que la France avait pris, dès 1995, grâce à notre étude épidémiologique, la décision excellente qui s'imposait avec un encadrement drastique des prescriptions de ces molécules. En Amérique du Nord, on n'a pas pris la moindre des précautions, et notamment celle qui aurait voulu que l'on ne commercialise ces produits qu'avec la plus grande prudence, avec un suivi extrêmement serré.

– A quoi tient, selon vous, une telle " porosité " de l'administration américaine en charge du médicament ?

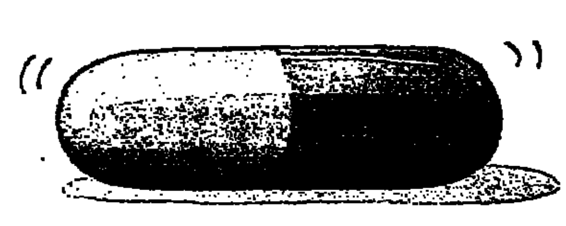
– Elle tient très clairement à la pression politique qui s'exerçait à l'époque sur cette administration, et qui continue à peser sur elle. Il ne faut pas oublier que quelques mois avant l'acceptation de la mise sur le marché de ces molécules anorexigènes, il y avait eu une énorme campagne de presse contre la FDA, accusée de retarder l'acceptation de nombreux médicaments dont elle jugeait que le bilan d'efficacité et d'innocuité n'était pas scientifiquement établi. Le Sénat américain vient d'ailleurs d'adopter il y a peu un texte fort critique à l'égard de la politique de la FDA.

» *Il* faut, en outre, bien *évidemment*, compter avec la pression d'un lobby industriel extrêmement puissant. Mais il existe aussi – il faut avoir le courage de le dire – un lobby des patients, des associations de malades, parfois subventionné par les laboratoires pharmaceutiques.

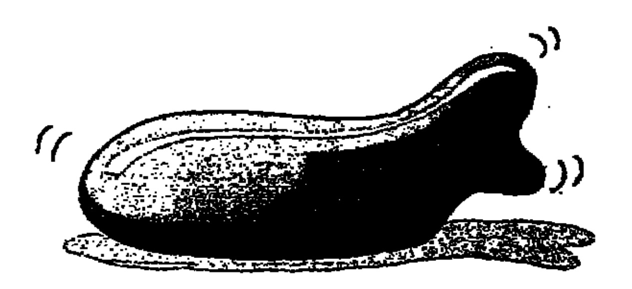
» Il s'agit là de pressions que l'on ne connaît pas trop en Europe et qui disposent d'une puissance croissante *vis-à-vis de l'administration* américaine. A l'heure où les administrations française et européenne de tutelle du médicament sont en train de se structurer, il est important de situer l'ampleur et les menaces d'un tel phénomène. Ce n'est pas parce que les associations des malades sont, outre-Atlantique, présentes aux débats organisés par cette administration et que la chaîne de télévision CNN est dans *la salle que l'on a*, en matière de santé publique, fait des progrès. Bien au contraire.

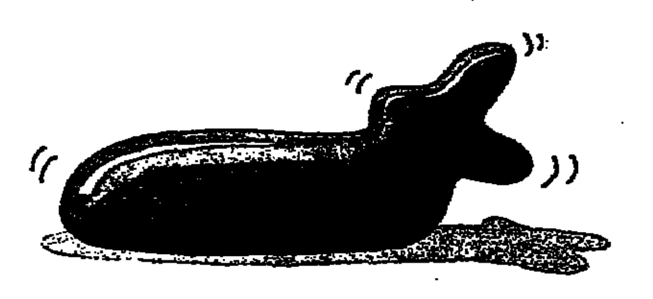
– Voulez-vous dire que l'on est, de ce point de vue, dans une phase de régression ?

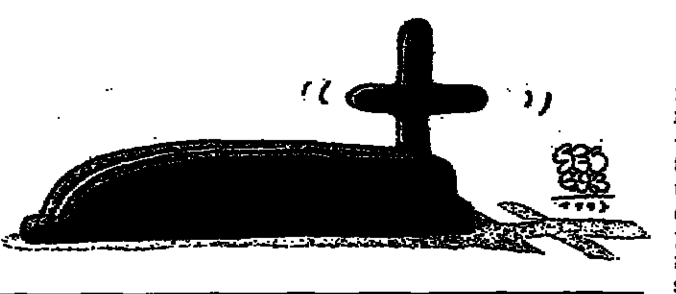
– Il faut se méfier d'une tendance grandissante consistant à douter *de la démarche scientifique*, cette démarche qui, entre autres, vise à établir rationnellement les bases de l'efficacité des molécules pharmaceutiques. *Il* est vrai que l'on a eu avec le sida des médicaments acceptés plus rapidement *que par le passé*, ce qui a présenté certains avantages sanitaires. Pour autant, la pression qui cherche à vouloir, à obtenir à tout prix, *la commercialisation des pro*duits pharmaceutiques dès qu'on a les éléments préliminaires de leur efficacité potentielle me paraît hautement *dangereuse*.











– Pour revenir à l'obésité, un fléau majeur grandissant à l'échelon mondial, les partisans du *Redux et des* substances similaires font valoir que les bénéfices obtenus en matière de correction du surpoids sont no*tamment supérieurs* aux risques d'accidents cardiovasculaires tels que vous les avez établis.

– Les bénéfices de ces produits *en ce qui concerne* la mortalité et la morbidité des personnes souffrant de surpoids sont nuls. Aucune étude n'a démontré que ces *molécules* avaient un impact positif. Je sais qu'il s'agit là d'un argument récurrent avancé par certains nutritionnistes ainsi que par l'in*dustrie pharmaceutique*. Mais cet argument est, du point de vue scientifique, épidémiologique, nul ; ou disons, en termes de mor*bidité, quasi* nul.

» Pour autant, je ne trouve pas aberrant à présent que certains malades souffrant d'une obésité *morbide* puissent avoir accès à de tels médicaments. Ce que la France avait d'ailleurs reconnu dès 1995. Là où je mets en garde, *c'est qu'il ne faut pas*, à partir de là, accepter de donner à ces personnes des produits dangereux. Il faut redire ici que nous n'avons *aucune idée des dangers liés* à l'exposition de millions de personnes, sur de très longues durées, à ces molécules anorexigènes. Cette in*certitude est d'autant moins* acceptable que la plupart de ces patients n'ont médicalement pas besoin au fond de telles molécules.

» *Avant de lancer sur d'énormes* marchés, avec des *campagnes* de marketing d'une puissance inouïe – ce qui était le cas outre-Atlan*tique* –, *des produits qui vont* être utilisés par des dizaines de millions de patients, il faut un minimum de précautions. Il faudra aussi rapide*ment en finir avec cette attitude* systématique de déni, de négation des problèmes sanitaires, qui fait que l'on qualifie de *" faussées "* ou de *" biaisées "* des études épidémiologiques de grande qualité. Les fabricants de ces médicaments, les prescripteurs, les patients ont envie de ces produits anorexigènes.

» Il nous faut tirer collectivement les leçons de l'affaire du Redux. On ne peut intervenir sans réfléchir sur un processus aussi fondamental que l'appétit et exposer des dizaines de millions de personnes à long terme à une nouvelle classe thérapeutique pour laquelle on a guère d'expérience au long cours et seulement des concepts physiopathologiques terriblement balbutiants. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Le Français par qui le doute est devenu certitude

LUCIEN ABENHAÏM

LE PROFESSEUR français Lucien Abenhaïm est à l'origine de l'arrêt international de la commercialisation de deux anorexigènes (ou « coupe-faim ») de la multinationale pharmaceutique française Servier : l'Isomédine (commercialisée outre-Atlantique sous le nom de Redux) et le Ponderal.

En 1991, une équipe de l'hôpital Antoine-Béclère (Clamart) avait fait une série d'observations laissant craindre que la *consommation de ces anorexigènes puisse* provoquer l'apparition d'hypertension artérielle pulmonaire, une affection parfois mortelle. Une étude internationale fut alors conduite sous l'autorité du professeur Abenhaïm, dont les résultats *furent publiés en 1995* dans le *New England Journal of Medicine*. Confirmant l'hypothèse avancée en 1991, ces résultats *devaient conduire les* autorités sanitaires françaises – puis les instances européennes – à encadrer très strictement la déli*vrance de ces médicaments. Les* laboratoires Servier accusèrent le professeur Abenhaïm d'avoir faussé ses résultats et déposèrent *en France un recours devant le* Conseil d'Etat.

En dépit de cela, la Food and Drug Administration américaine devait autoriser en 1996 la commercialisation du Redux. De nouvelles anomalies cardiovasculaires étant apparues, *une alerte internationale fut lancée il y a quel*ques mois, précédant l'arrêt – sans doute définitif – de toute commercialisation. Les travaux du professeur Abenhaïm avaient d'autre part *été à l'origine d'une vive polémique dans la* presse médicale internationale, le *New England Journal of Medicine* ayant, l'an dernier, accompagné une nouvelle étude conduite par *ce spécialiste sur les dangers des anorexigènes* d'un éditorial vantant les vertus médicales de ces substances, signé par deux spécialistes américains connus pour avoir été rémunérés, à *divers titres, par les fabricants* ou *les distributeurs* (*Le Monde* du 21 février).

J.-Y. N.

Jean-Louis Bourlanges, député européen (UDF)

« Ce dont la droite a besoin, c'est d'une renaissance démocratique »

JEAN-LOUIS BOURLANGES, député européen (UDF), était, dimanche 12 octobre, sur France-Culture, l'invité du « Rendez-vous des politiques », émission mensuelle organisée en collaboration avec *Le Monde*. Il était interrogé par les philosophes Alain Finkielkraut et Blandine Kriegel. Nous publions des extraits de cet entretien.

« Le Monde. – Accusé par deux journalistes d'avoir commandité l'assassinat de Yann Piat, François Léotard a suggéré que ceux-ci pourraient avoir été manipulés par des *« officines spécialisées »*, autrement dit des milieux proches d'un certain gaullisme, celui des « barbouzes » et des services parallèles. Comment rompre avec cet héritage, qui représente la part d'ombre du gaullisme ?

– Qu'il y ait dans ces accusations sans preuves une volonté de manipulation politique à un moment où François Léotard s'apprête à mener *un combat difficile en région* Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est évident. Qu'on puisse considérer que cette manipulation met en cause le général de Gaulle et le gaullisme me paraît excessif. C'est vrai qu'il y a dans les poubelles du gaullisme, comme dans les poubelles du socialisme et du communisme, comme dans les poubelles de tous les partis politiques, un certain nombre de petits malins sans scrupules qui fabriquent des choses et montent des opérations tordues. Je ne crois pas qu'il faille y voir beaucoup plus que cela.

» En revanche, une double responsabilité me paraît claire. Celle de la presse, qui a assumé nettement son rôle en se désolidarisant de ces accusations, ce qui marque un progrès. Et, à droite, celle qui relève d'un problème culturel, à savoir le rapport à une culture d'autorité. Mais il serait abusif de considérer la fleur vénéneuse qui apparaît à travers le livre de ces deux journalistes comme un sous-produit des blocages bonapartistes du parti *gaulliste*. Ce serait faire beaucoup d'honneur aux diffamateurs de François Léotard.

Alain Finkielkraut. – Si les journalistes se sont désolidarisés de ce livre, c'est après la protestation violente de François Léotard et de Jean-Claude Gaudin, de l'opposition et même de la majorité ensuite. Une autre affaire, la mort de Lady Diana, a montré aussi le sinistre visage du corporatisme journalistique. Nous vivons une situation de dérive, où le journalisme d'investigation peut devenir un journalisme de ruisseau et le journalisme citoyen perdre, au nom de cette idée citoyenne, toute impartialité. N'est-il pas temps, avant même de reconstruire la droite, de reconstruire une vie publique digne de ce nom en appelant, toutes tendances confondues, les journalistes à faire de temps en temps leur examen de conscience ?

– S'il y a eu un certain retard à *l'allumage dans les réactions de la* presse, celles-ci n'en ont pas moins marqué une prise de distance nette par rapport à ces accusations monstrueuses. Il est significatif que des journalistes attachés au journalisme d'investigation aient réagi d'une façon très ferme, ce qui est peut-être le signe d'une rupture par rapport à la dérive que vous dénoncez. Quant à votre appel à la responsabilité des journalistes, je m'y associe bien volontiers. Mais que faire de plus ? Je ne crois pas que des mesures de caractère législatif seraient de quelque utilité. Pour la princesse de Galles, la situation était un peu différente. Autant je suis profondément choqué par les agissements des paparazzis, autant il m'a semblé que la façon dont l'affaire a été traitée sur le plan judiciaire relevait largement d'une logique du bouc émissaire.

Blandine Kriegel. – Nous *sommes devant* la nécessité *d'un* sursaut républicain, très au-delà du clivage droite-gauche. Mais, pour en revenir à la reconstruction de la droite, on peut établir un parallèle avec celle de la gauche, qui a été lente. La gauche devait surmonter une double difficulté, liée à l'existence du PC puis à celle du mouvement de 68. Quelles sont, selon vous, les difficultés que doit surmonter la droite ?

– Ce dont nous avons besoin, je crois, collectivement, et plus particulièrement à droite, c'est moins d'un sursaut républicain que d'un réveil et d'une renaissance démocratiques. Ce qui signifie le respect du droit (c'est bien ce qui est en cause dans l'affaire Léotard), l'ouverture de procédures concurrentielles d'accès au pouvoir, la séparation des pouvoirs et la responsabilité de chacun de ces pouvoirs devant des instances adaptées. Actuellement, ces quatre principes sont globalement ignorés par la droite française alors qu'ils *s'imposent fondamentalement* dans la société française.

» On assiste en France à une modification très profonde de la culture, notamment par la remise *en cause de l'unicité d'un pouvoir* d'Etat qui, dans sa variante administrative, produisait tout à la fois l'action, la norme et le contrôle, enfermant l'individu et la *société* dans un réseau unifié. Nous n'arrivons pas à bâtir le système politique correspondant. La droite n'est pas actuellement une société démocratique. Elle vit une contradiction entre une politique de réduction de l'exception française et de banalisation de la société, d'une part, et, d'autre part, des moyens politiques qui sont ceux de l'héroïsme Ve République, du coup de majesté, du pouvoir au sommet, lesquels contredisent en profondeur le fond du message. La seule vraie différence avec Lionel Jospin, c'est qu'il a, *lui*, *introduit dans* la direction des affaires publiques une politique de délibération qui lui permet d'être relativement en phase avec les modes de régulation de la société. »

Propos recueillis par Thomas Ferenczi

Papon : trop tard

par Alain Finkielkraut

AVANT le XX[e] siècle, l'humanité européenne pouvait s'appuyer, pour penser le mal, sur de solides couples d'oppositions : la raison législatrice contre les pulsions primitives, anarchiques et meurtrières ; la civilisation contre la barbarie ; la loi contre le crime. Ce confort nous est refusé. Au XX[e] siècle, en effet, et au cœur de l'Europe, la barbarie s'est coulée dans les formes de la civilisation, la rationalité s'est détachée de toute éthique et les crimes les plus abominables ont été des crimes bureaucratiques et non des crimes sadiques, des crimes légaux, des atrocités d'appareil, et non de grandes saturnales transgressives.

Cette confusion est vertigineuse. C'est pourquoi son souvenir nous hante, ou devrait nous hanter. Il serait frivole de tourner la page et de faire *comme si de rien n'avait été*. Mais la décision de juger *in extremis* Maurice Papon nous permet-elle d'échapper à cette frivolité ? J'en doute, et pour trois raisons principales.

Maurice Papon, d'abord, est un survivant. Plus de cinquante ans après les faits qui lui sont reprochés, presque tous ceux qui l'ont côtoyé, ses supérieurs et ses subalternes, ses amis et ses adversaires, sont morts. Le jeune jury lui-même ne connaît de la période incriminée que ce que lui en disent les médias et les historiens. Comme l'a écrit Paul Thibaud, il n'a pas une expérience personnelle de cette réalité et, par exemple, du problème de la connaissance ou de la méconnaissance du sort des juifs déportés. Les risques d'anachronisme sont donc grands et je ne vois pas très bien quelle vérité judiciaire peut sortir d'un débat où l'accusé sera en quelque sorte son seul contemporain. C'est, de plus, un pénible spectacle que la course de vitesse qui vient de s'engager entre l'emprisonnement à vie de Papon et sa mort naturelle.

Deuxième problème. D'autres massacres collectifs, d'autres crimes contre l'humanité que l'extermination des juifs ont été commis dans la seconde moitié du siècle. Ils n'en ont certes pas l'ampleur : seuls les nazis ont pris la décision inimaginable de faire disparaître un peuple de la terre. Mais ces actes n'en restent pas moins effroyables, et ils n'ont pas été jugés. Les crimes du communisme n'ont pas été jugés. Les crimes du colonialisme n'ont pas été jugés. Quant aux crimes commis en Croatie et en Bosnie, ils ont certes conduit à la création d'un Tribunal pénal international mais celui-ci se fait la main sur quelques seconds couteaux croates tandis que le chantre du nettoyage ethnique arrive en tête aux élections présidentielles de Serbie et que l'instigateur du carnage gouverne ce qui reste de la Yougoslavie avec l'assentiment du monde civilisé.

Bref, on a dit « plus jamais ça ! » au sortir de la deuxième guerre mondiale : cette promesse a été trahie, et cette trahison se camoufle derrière des procès à répétition dont le nazisme est l'objet et qui sont, en plus, l'occasion d'un prêchi-prêcha gâteux sur le thème : « Les sociétés qui oublient leur passé sont condamnées à le revivre. » Et les institutions ne sont pas seules en cause : parmi les 40 millions d'anti-nazis résolus, farouches, le doigt sur la détente, que compte maintenant la France, combien pourraient citer le nom de la ville européenne totalement détruite par la violence en 1991 ? *« Etre en avance, être en retard, quelles inexactitudes ! Etre à l'heure : la seule exactitude »*, disait profondément Péguy.

Contrairement à ce qu'on entend dire, le passé pétainiste de la France n'est plus tabou depuis longtemps. S'il est vrai qu'en 1970 on pouvait encore tenir, à Paris, un colloque sur Vichy sans que le mot *« juif »* soit même prononcé, la situation est désormais radicalement différente : les études françaises sur la collaboration d'Etat et sur le rôle de Vichy dans la solution finale sont abondantes et généralement excellentes.

Quelle vérité judiciaire peut sortir d'un débat où l'accusé sera en quelque sorte son seul contemporain ?

Ce qui apparaît de plus en plus, à l'inverse du tabou si souvent invoqué, c'est la volonté, dans toute une fraction de l'opinion, d'être les contemporains de cette période. Revivre Vichy, mais les armes à la main : tel était, lors des manifestations contre les lois Debré, l'étrange désir des signataires du « manifeste des 121 aux noms difficiles à prononcer ». La même anxiété jubilatoire anime ceux qui voient Le Pen partout, même au gouvernement, et qui combattent la maîtrise des flux migratoires comme s'il s'agissait du statut des juifs.

Le procès Papon est en train de renforcer cette contemporanéité imaginaire. A beaucoup de ceux qui sont nés après la guerre, cette cérémonie judiciaire fournit l'occasion de nier que le passé soit passé, et d'habiter ce temps d'héroïsme et d'épouvante. Par la grâce de l'imprescriptibilité, ils peuvent hisser le présent à la hauteur de leurs aspirations.

Inutile, alors, ce procès ? Peut-être pas. Capable du pire par indifférence envers tout ce qui n'est pas la carrière ou le service, Maurice Papon est l'un des plus purs et des plus inquiétants produits de l'âge du fonctionnement. Si, loin de toute mégalomanie, nous acceptons, audience après audience, de réfléchir à la barbarie potentielle d'une logique exclusivement professionnelle et de l'efficacité pour l'efficacité ; s'il nous devient un peu moins facile, tous autant que nous sommes – fonctionnaires, mais aussi photographes, techniciens, chercheurs, cadres ou *businessmen* –, de fuir la responsabilité morale de nos actes dans l'accomplissement scrupuleux de notre tâche, le procès de cet administrateur arrogant et sans états d'âme aura eu un véritable pouvoir d'ébranlement. Mais il ne faut pas rêver.

***Alain Finkielkraut** est philosophe.*

AU COURRIER DU « MONDE »

RÉPARER UNE INJUSTICE

Au moment où l'Etat, puis l'Eglise de France, proclament leur responsabilité ou leur repentance pour leur attitude sous le régime de Vichy, n'est-il pas temps de réparer une injustice flagrante à l'égard de l'Institut catholique de Toulouse ? Il existe en France cinq instituts catholiques, créés en 1875, en application de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Quatre de ces instituts ont été reconnus d'utilité publique par le gouvernement de Vichy. L'un n'a pas fait l'objet de cette reconnaissance d'utilité publique : celui de Toulouse, en raison de l'attitude de Mgr Salièges refusant de pactiser avec Vichy. L'Institut catholique de Toulouse en reste encore aujourd'hui pénalisé. Il me semble que la République s'honorerait en réparant une injustice.

Bernard Toulemonde
Paris

UN ÉCRIT DE VERCORS

Je m'étonne qu'au moment où les persécutions des juifs sous l'Occupation reprennent une grande actualité on ne se souvienne pas que le premier écrit sur l'assassinat des juifs fut publié à Paris en 1943 par les Editions de Minuit clandestines, tiré à 1 500 exemplaires sous la botte des Allemands. Il s'agit de *La Marche à l'étoile*, de Vercors, *[qui]* fit grand bruit en son temps, presque autant que *Le Silence de la mer*, paru un an plus tôt.

Rita Vercors
Paris

Le devoir de responsabilité des fonctionnaires

par Pascal Gobry

LE procès de Maurice Papon, qui devrait être celui de la haute administration française, à en croire une opinion répandue, est l'occasion pour les syndicats représentant les hauts fonctionnaires d'une double interrogation :

– Pouvons-nous faire l'économie d'une réflexion sur cette époque de Vichy ? Notre réponse est non. La question que n'ont pas manqué de se poser nos prédécesseurs de Vichy reste très actuelle : devons-nous servir d'abord l'Etat ou la République ?

– Pouvons-nous continuer de nous abriter derrière une irresponsabilité de fait à peu près totale ? Notre réponse est non. Il est urgent d'inscrire dans la pratique, à côté des devoirs traditionnels du fonctionnaire – neutralité, réserve, respect du secret professionnel, etc. –, le devoir de responsabilité.

A l'image de l'Eglise catholique qui, à partir de sa déclaration de repentance, veut tirer des enseignements pour le présent et l'avenir (*« Inventer le futur est la base de la vraie citoyenneté »*, nous rappelait il y a peu Claude Allègre), nous entendons tracer les contours d'une déontologie de la responsabilité du fonctionnaire tirée des enseignements du passé.

Il est intéressant de voir le parti laïque, qui nie au pape et aux évêques tout droit d'expression sur les lois de l'Etat, applaudir dans un bel ensemble au *« devoir d'éducatrice des consciences »* de l'Eglise lorsqu'il est proclamé comme récemment devant le Mémorial juif. J'écris bien : les lois de l'Etat, et non de la République, car il est fait référence à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, jamais à celle de l'Eglise et de la République. Il est ainsi clair pour tous que, s'agissant des corps constitués, les rapports à entretenir – comme pour nous la question de l'obéissance – ne sont pas les mêmes s'il s'agit de l'Etat ou de la République.

Le devoir de responsabilité est inscrit dans le statut général des fonctionnaires, qui mentionne que *« tout fonctionnaire* [...] *doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique »*, et tempère immédiatement ce devoir par une restriction : *« sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal »*.

Le mot qui ici fait appel à la responsabilité du fonctionnaire est *« manifestement »* : à lui d'apprécier en conscience si l'ordre qu'il reçoit est contraire ou non aux lois, à la Constitution, à la Déclaration des droits de l'homme. L'irresponsabilité de fait des hauts fonctionnaires n'est donc pas une affaire de droit, mais bien une affaire de pratique.

Le procès Papon met en évidence l'écart criant entre le jugement de l'Histoire et celui de l'administration. Cette dernière a fait du général de Gaulle, en 1940, un traître condamné à mort par contumace. Elle n'a par contre jamais demandé à Maurice Papon, fonctionnaire du gouvernement de Léon Blum puis de Vichy, ensuite des IV[e] et V[e] Républiques, de *rendre compte de ses agissements*. Car, pour l'Etat, M. Papon a effectivement été un bon fonctionnaire, obéissant avec conscience et professionnalisme aux ordres de ses supérieurs, républicains français ou occupant nazi.

Le procès Papon met en évidence l'écart criant entre le jugement de l'Histoire et celui de l'administration

Mais voilà que l'Histoire a rattrapé M. Papon. Elle somme les hauts fonctionnaires d'aujourd'hui, à la lumière du comportement de nombre de leurs prédécesseurs, de conduire une authentique réflexion déontologique. Le devoir de responsabilité, pour les hauts fonctionnaires d'aujourd'hui et de demain, est la leçon que ce procès Papon leur demande de tirer de l'Histoire. Pour notre part, nous entendons revendiquer fermement notre responsabilité. Ce devoir de responsabilité doit pouvoir aller jusqu'au devoir de désobéissance, devoir auquel Alain Peyrefitte fait appel dans *Le Mal français*. Nous savons comment le Général, fonctionnaire de la III[e] République, l'a mis en pratique.

Sans doute, cependant, les fonctionnaires ne peuvent-ils pas se réclamer tous du devoir de responsabilité de la même manière. Le devoir de responsabilité jusqu'à la désobéissance a-t-il vraiment grand sens pour un préfet, pour un fonctionnaire d'autorité nommé en raison de sa fiabilité en toute circonstance ? Un préfet peut néanmoins agir au nom d'un devoir de démission, variante adéquate du devoir de responsabilité.

Il faut bien le noter : beaucoup de hauts fonctionnaires d'aujourd'hui – comme nombre de leurs prédécesseurs de Vichy – ont déjà choisi en conscience de proclamer et de risquer leur responsabilité en toute occurrence. Même si ce doit être par-delà leur statut et la pesanteur des pratiques qui déresponsabilisent.

***Pascal Gobry** est secrétaire général du Syndicat des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Congo, le gâchis

LA guerre congolaise déchire Brazzaville depuis quatre mois. Elle détruit cette ville. Elle a déjà tué des milliers de personnes et provoqué la fuite de dizaines de milliers de réfugiés vers les faubourgs et le Congo-Kinshasa. Cette guerre fratricide, qui oppose le président Pascal Lissouba et son prédécesseur Denis Sassou Nguesso, ne cesse de s'amplifier. Les récents combats pour s'assurer le contrôle de l'aéroport furent d'une rare violence. Et les « ninjas » du maire de Brazzaville, Bernard Kolelas, le médiateur devenu premier ministre, viennent d'entrer dans la bataille, laissant présager une nouvelle dimension au conflit : le nord contre le sud du Congo.

Cette guerre est également en train de s'étendre aux frontières du pays. D'un côté, des tirs d'obus et de roquettes frappent Kinshasa, sur l'autre rive du fleuve, au risque de voir Laurent-Désiré Kabila, le président autoproclamé de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), s'impliquer pour assurer la sécurité de sa capitale et soutenir l'allié de son choix. De l'autre côté, des soldats se sont affrontés aux abords de l'enclave angolaise de Cabinda, tout près de Pointe-Noire, le centre économique et pétrolier du Congo. Le camp Lissouba accuse les Angolais d'être à l'origine de l'attaque et de soutenir M. Sassou Nguesso.

Le Congo est un pays de trois millions d'habitants doté d'une richesse pétrolière telle qu'il devrait vivre dans l'opulence d'un émirat du Golfe. L'irresponsabilité de ses dirigeants le plonge dans le chaos et menace de secouer l'Afrique centrale. Le Congo est victime de la lutte pour le pouvoir entre deux hommes qui n'ont pas souhaité s'affronter par les urnes lors d'un scrutin qui aurait dû se dérouler en juillet.

Il est aussi victime des faiseurs de guerre, de ceux qui ont choisi leur camp ou se sont désintéressés de la crise. Les grands voisins, le Gabonais Omar Bongo et M. Kabila, sont implicitement ennemis à Brazzaville. Le premier, médiateur international, semble soutenir M. Sassou Nguesso, son beau-père ; le second s'est rangé aux côtés de M. Lissouba (qui fut pourtant proche de Mobutu...), a dépêché des observateurs à Brazzaville et menace d'y envoyer ses soldats. L'Angola pourrait entrer dans la bataille (aux côtés de M. Nguesso). Les milieux pétroliers, notamment français, paraissent actifs dans chaque camp.

Le gouvernement français a eu le mérite de choisir très tôt la neutralité. Mais son soutien à la « médiation Bongo », alors que celle-ci était déjà entachée d'ambiguïté, lui a attiré les foudres du président Lissouba, que Jacques Chirac a refusé de recevoir lors d'un passage à Paris. Une récente déclaration française félicitant M. Kabila pour sa médiation ne peut renverser le sentiment des Congolais que Paris et Elf, à travers Omar Bongo, soutiennent Sassou Nguesso. Vrai ou faux ? Les Congolais, eux, n'ont pas le choix. Le conflit pourrait gagner Pointe-Noire, le poumon économique. Le gâchis serait alors complet.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Tende et La Brigue votent pour la France

UNE NUIT a suffi pour que les murs de Tende et de La Brigue, et jusqu'à ceux des plus petits villages des territoires rattachés, se couvrent d'affichettes tricolores affirmant avec éclat le patriotisme ombrageux des 3 620 nouveaux citoyens français.

La veille au soir, devant la villa Alpina, ancienne résidence du podestat de Tende, aujourd'hui celle de l'administration française, on avait assisté au départ des colleurs, leurs rouleaux de papier sous le bras, un peu émus à l'idée que ce geste mettrait le point final aux temps héroïques de l'irrédentisme où il n'y avait pas de plus chère joie que de berner les carabiniers italiens.

Une population allait changer de nationalité sous nos yeux. C'était le jour tant attendu, tant appelé, du scrutin des vallées.

Pour accomplir ce geste, les braves gens étaient venus non seulement de la côte, où s'est surtout fixée leur émigration, mais aussi de Normandie, du fond de la Corrèze, et même de Belgique.

Ce fut une grande liesse déferlante, du bonheur tangible et puissant, qui souleva la foule comme une vague, quand M. Haag, préfet des Alpes-Maritimes, proclama au balcon de la villa Alpina, parée de pauvres mais touchantes illuminations, la victoire des « oui ».

Des « Vive la France ! » et des refrains de *Marseillaise* sortirent en même temps des mille gosiers infatigables. Les dernières-nées des communes de France, Tende et La Brigue, furent aussi sans doute les seules où cette nuit-là on ne dormit pas.

Jean Couvreur
(14 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Communismes franco-italiens

Suite de la première page

Il ne s'agit pas seulement des conservateurs impénitents qui veulent rester *« fidèles à l'esprit du congrès de Tours »* (la scission entre communistes et socialistes en 1920), mais aussi des *« refondateurs »* (référence à Rifondazione), emmenés par Guy Hermier, qui cherchent des alliances à gauche, avec les Verts par exemple, la gauche socialiste ou les petites formations non parlementaires de la gauche critique, pour contester le projet du gouvernement sur l'immigration, organiser des manifestations ou nouer des accords pour des élections locales.

Les mouvements communistes français et italiens se sont développés comme des frères jumeaux soucieux de se distinguer au-delà de leur parenté. Fidèles de Moscou dans les années du Komintern, noyaux de la résistance à l'Allemagne, exécuteurs des basses œuvres de Staline après la guerre (contre Tito notamment), ils se sont même permis, ensemble, une petite excursion dans l'eurocommunisme, au milieu des années 70, quand l'étoile de l'URSS avait déjà beaucoup pâli. A vrai dire, le PCI avait commencé plus tôt à prendre ses distances avec les Soviétiques et son emprise sur la vie sociale et intellectuelle de l'Italie est restée plus forte plus longtemps que celle du PCF en France. Dans les années 60, être traité d'*« Italien »* chez les communistes français était l'antichambre de l'exclusion.

APPAREIL

Plus ouvert au débat interne, *moins étatiste*, plus européen, le PCI a mené à son terme cette évolution sous la direction de Massimo D'Alema. Au congrès de Rimini, en 1991, le parti a changé de nom pour devenir le Parti démocratique de la gauche. Il ne suffisait pas d'abandonner les dogmes et les symboles du marxisme-léninisme, comme le PCF l'a fait peu à peu. Il s'agissait d'occuper tout l'espace politique laissé vide en Italie par l'absence d'un parti socialiste puissant, malgré les tentatives de Bettino Craxi, qui ont sombré dans la prévarication. Paradoxalement, c'est sans doute grâce à l'existence d'un appareil bien structuré que le PCI, fort de ses 1,3 million d'adhérents et de ses 26 % de voix aux élections, s'est coulé facilement dans un moule social-démocrate qui lui a permis, en moins de cinq ans, de devenir la principale force de la majorité gouvernementale. La petite cohorte des orthodoxes est partie pour créer Rifondazione comunista.

En France, l'espace social-démocrate étant très occupé depuis que Mitterrand a réussi à « plumer la volaille communiste », Robert Hue n'avait pas le même choix que Massimo D'Alema. Il a donc opté pour la stratégie inverse. Pas question de changer de nom ou de provoquer une scission. Le PCF maintenu est devenu ce que l'historien Marc Lazar, spécialiste des mouvements communistes en France et en Italie, appelle un *« parti archipel »*. On y trouve toutes les sensiblités. Autour de la majorité des communistes qui restent fidèles au secrétaire national, pour les plus conservateurs par légitimisme sinon par conviction, gravitent l'aile « refondatrice » fascinée par les exemples du PC espagnol et par Bertinotti, puis une myriade d'orthodoxes regroupés autour de la Gauche communiste... Contrairement à l'usage du centralisme démocratique, tout le monde a le droit de s'exprimer et trouve des tribunes à la fête de *L'Humanité*, voire dans les colonnes du quotidien communiste.

Au début de l'année, la coalition romaine avait failli capoter sur une question de politique extérieure : l'envoi de forces italiennes en Albanie. Aujourd'hui, elle chute sur l'Europe, plus précisément sur les économies nécessaires pour que l'Italie puisse participer tout de suite à la *monnaie unique*. *Rifondazione comunista* défend les avantages acquis, souvent ceux de catégories sociales vieillissantes, sans comprendre que les couches moyennes veulent au contraire que les sacrifices déjà consentis permettent au pays de défendre un statut international retrouvé.

UN TOTEM IDENTITAIRE

L'Europe peut-elle être la pierre d'achoppement de la *« gauche plurielle »* ? Robert Hue critique l'Europe de Maastricht et d'Amsterdam, multiplie les contacts avec les *« partis progressistes européens »* afin de réorienter la construction européenne vers *« l'Europe des peuples »*, par opposition à celle des marchés financiers. Il agite périodiquement l'idée d'un référendum sur l'euro, mais celui-ci fonctionne plus comme un totem identitaire pour les militants que comme une menace contre Lionel Jospin.

Ceux des communistes français qui auraient des velléités d'utiliser leur force de frappe à l'Assemblée contre le gouvernement devraient examiner avec soin l'exemple italien. Après avoir fait, par son intransigeance, tomber le cabinet Prodi, Fausto Bertinotti se demande s'il ne serait pas plus sage de sa part de reprendre les négociations avec la coalition de L'Olivier. La peur de l'électeur vaut bien celle du gendarme.

Ariane Chemin et Daniel Vernet

Mémoire *par Leiter*

Jospin, Acte 2

Suite de la première page

Enfin, Lionel Jospin a eu une chance, celle de succéder à Alain Juppé : lorsqu'un premier ministre est à ce point rejeté, son successeur est de toute façon le bienvenu. Ces atouts-là n'ont certes pas été dilapidés, même s'ils commencent à s'effriter.

Précisément, le doute commençait à poindre : pas de relance du pouvoir d'achat, pas d'abrogation des lois Pasqua-Debré, pas de vraie réforme, hormis le transfert cotisations sociales-CSG. Nous étions repartis comme toujours vers le *« réalisme »*, défini comme *l'attitude de celui qui ne fait pas* ce qu'il avait dit qu'il ferait. Dans ce contexte, le soutien pragmatique et persistant de l'opinion ne sera pas de trop pour affronter un triple défi ; à condition que le gouvernement sache corriger ses premières erreurs.

Premier défi : le social. C'est-à-*dire principalement, pour la* gauche, la rupture avec le mitterrandisme qui avait – mal – fini en professant que, contre le chômage, *« on avait tout essayé »* ! Le recul du chômage sera la pierre de touche de tout jugement des Français sur ce gouvernement. Ne plus faire de l'emploi une variable d'ajustement mais l'ériger en objectif central, recherché à travers une tentative de réduction de la durée du travail et la création *massive d'emplois-jeunes*, c'est tenter de réhabiliter l'action et le discours politiques, c'est mettre ses actes en accord avec ses promesses. On ne saurait en faire grief à M. Jospin qui se montre, ici, inventif et déterminé.

Réenclencher une politique de lutte contre les inégalités, abandonnée en fait depuis 1984, c'est-à-dire depuis le gouvernement de Laurent Fabius, au nom de la compétitivité et avec des résultats sur ce terrain en nette défaveur des salariés, n'est pas davantage une source de critiques. A condition de ne pas méconnaître que la posture prise, cette fois nettement en faveur des salariés et contre « les patrons », sur les trente-cinq heures, peut conduire au résultat inverse si, au lieu de la négociation, s'engage un affrontement manichéen. Ce serait sans *doute le cas si le CNPF tombe* aux mains de sa fraction ultralibérale qui, loin de plaider un dossier économique, mène une croisade politique nourrie de dogmatisme idéologique. A condition aussi qu'en voulant réintroduire un équilibre fiscal – on est encore loin du compte – entre travail et capital, on n'accumule pas les charges nouvelles sur des familles qui n'en peuvent mais.

LES DEUX GAUCHES

Emploi, immigration : telles ont été les deux priorités fixées par *M. Jospin à son gouvernement* pour cette rentrée. S'agissant du second dossier, on y retrouve un semblable mélange de pragmatisme et de détermination que pour le premier. Sauf qu'ici, il ne surprend pas les mêmes : le projet de loi Chevènement a étonné par ses prudences circonspectes, nombre de ceux qui avaient appelé de leur vœux la victoire électorale de M. Jospin. Sans doute le premier ministre soulignera-t-il qu'il suit, en cette matière, une démarche identique à celle qui a prévalu dans son arbitrage sur le temps de travail : un choix politique où il ne s'agit pas tant de séduire une partie de la droite dans la recherche d'un illusoire consensus sur l'immigration – tant RPR et UDF ont longtemps *cédé du terrain au Front national* sur ce front –, que de reconstruire l'assise sociale populaire qu'a progressivement perdu la gauche sous les septennats mitterrandiens. Autrement dit, sommairement : ne désespérons pas les banlieues, comme avant-hier Billancourt, par la proclamation d'une générosité sympathique mais « laxiste » qui donnerait le sentiment d'un éloignement des réalités concrètes vécues par les franges les moins favorisées de la société.

Raisonnable en apparence, ce choix est plus idéologique qu'il ne paraît de prime abord. Il oppose de fait une « gauche sociale » à une « gauche morale », l'irresponsabilité de la seconde au sérieux de la première. C'est ignorer que, dans notre histoire politique, la gauche fut elle-*même*, *identifiable*, *dynamique* et conquérante, dès lors qu'elle se battait à la fois sur ces deux fronts ; c'est-à-dire dès lors que les intérêts sociaux qu'elle se faisait fort de représenter et de défendre s'accompagnaient de la promotion, au nom de l'intérêt général, de valeurs universelles, démocratiques et humanistes. C'est ignorer aussi que, dans notre histoire démographique, l'intégration et l'assimilation de populations immigrées fut un facteur de dynamisme et de renaissance. C'est ignorer, enfin, que, dans la crise qui mine notre na*tion depuis vingt ans, la question* immigrée n'est qu'une sous-question de la question sociale – les immigrés étant aussi les plus exploités – ; et que, justement, le Front national n'a cessé de gagner du terrain depuis que les partis démocratiques ont accepté, à rebours des politiques suivies dans les années 60 et 70, de ne plus voir en l'immigré qu'un étranger, uniquement identifié par sa nationalité d'origine, et non plus *un travailleur, d'abord* défini par sa condition sociale.

A l'avancée de M. Jospin sur le terrain de l'emploi répond donc, sinon un recul, du moins un repli sur le terrain de la nationalité et de l'immigration. Il reviendra donc au débat parlementaire de faire écho aux recommandations *pertinentes de la Commission* nationale consultative des droits de l'homme, notamment le retour entier au droit du sol tel qu'il fut la règle de *1889 à 1993*, l'extension du droit d'asile, le refus des dispositions discriminatoires en matière de mariages mixtes et de droits sociaux, la suppression du certificat d'hébergement et, plus généralement, la protection contre l'arbitraire administratif.

Sociale et morale, la gauche de demain ne peut être qu'européenne. *« Notre priorité, c'est l'emploi avec l'euro »*, résume M. Jospin dans *Le Parisien* du 13 octobre. Dans le monde férocement interdépendant de cette fin de siècle, il n'y a pas place pour un projet progressiste replié sur l'espace national ; c'est à l'échelle du Vieux Continent que se joue, aujourd'hui même, la *possibilité d'un avenir collectif* plus démocratique, plus humaniste et plus social. Pendant sa campagne, M. Jospin avait fait valoir qu'il s'appuierait sur l'implantation de la gauche dans les pays de l'Union : on attend toujours qu'une volonté se manifeste, qui donnerait un sens à l'euro.

La droite, de son côté, a choisi son camp, contre la réduction du temps de travail et en faveur des familles, pour tenter de faire naître un mouvement de fond de la société, contre l'équité et en défense de l'égalité, qui soit à *l'égal de ce fut le mobilisation* en faveur de l'école privée en 1984. Elle va chercher à discréditer la gauche, comme dans ces années-là, et à montrer que le réalisme est sacrifié à l'idéologie. C'est de bonne guerre. Le gouvernement, qui peut momentanément se réjouir d'avoir aider à réidentifier une gauche et une droite, donc un débat démocratique, aurait tort de négliger cette critique.

Car il est guetté par deux dangers. Celui de méconnaître la réalité et la diversité des classes moyennes d'aujourd'hui, et de celles et ceux qui forment les forces vives du pays, comme en témoigne l'alourdissement inutile de la fiscalité sur les ménages ou l'addition des mesures pénalisant la famille ; celui d'ignorer les mécanismes de l'économie de marché, où l'articulation entre les niveaux micro et macro-économique, entre le lieu *vital qu'*est l'entreprise et celui, objectivement moins important, que constitue l'État, ne peut se régler par décret.

Mais chacun, à ce stade, devrait pouvoir convenir que ces préventions seraient balayées si, à la reprise de l'activité qui s'amorce, venait s'ajouter la *perspective*, négociée dans chaque entreprise, d'un progrès social. Bref, si de nouveau on se reprenait à penser qu'il peut y avoir de beaux lendemains.

J.-M. C.

هكذا من الأصل

FINANCE Generali, numéro un italien de l'assurance, a lancé, lundi 13 octobre, dans la matinée une OPA (offre publique d'achat) surprise sur les AGF, deuxième groupe français d'assurance. ● LES AGF associées à Soméal, la branche française du groupe italien Agnelli, sont elle même engagées dans une bataille boursière pour prendre le contrôle du groupe Worms et Cie (et de sa filiale d'assurance Athéna) afin de contrer l'OPA du groupe Pinault sur Worms et Cie. ● GENERALI propose de payer 300 francs par actions AGF et 305 francs par obligation subordonnée (émise en avril 1997), convertible en action ou remboursable. ● L'OFFRE de Generali correspond à une prime de 28 % par rapport au dernier cours de l'action AGF (235 francs) et valorise l'assureur français à plus de 40 milliards de francs. ● LA COTATION des titres AGF est suspendue, à la Bourse de Paris, pendant la période d'examen de recevabilité de l'offre par le Conseil des marchés financiers.

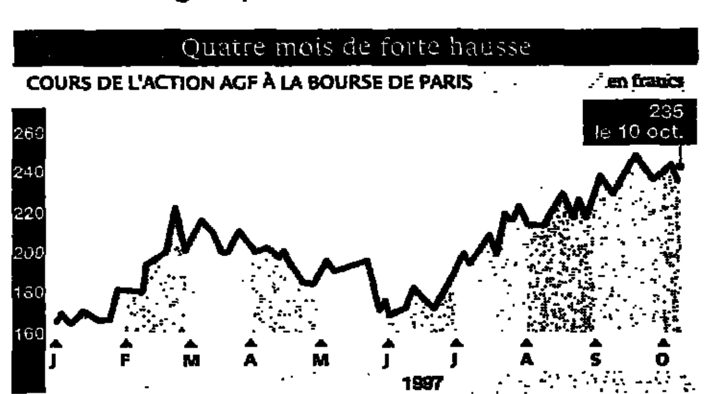
L'assureur italien Generali lance une OPA hostile sur les AGF

Le numéro deux du secteur en France est lui-même engagé aux côtés de la famille Agnelli dans une bataille boursière pour prendre le contrôle du groupe Worms et Cie et de sa filiale l'assureur Athéna

LE GROUPE italien Generali, présidé par le français Antoine Bernheim, a déposé lundi 13 octobre dans la matinée à la Bourse de Paris une offre publique d'achat (OPA) hostile sur les AGF, numéro deux de l'assurance dans l'hexagone. Generali propose de payer 300 francs pour chaque action AGF et offre 305 francs par obligation subordonnée émises en avril 1997 et convertible en action AGF. Il s'agit de la première OPA hostile menée par un étranger en France sur un groupe financier d'une telle taille.

L'offre porte sur les 137 039 385 millions d'actions AGF, ce nombre pouvant éventuellement être augmenté. La cotation des titres et des options AGF est suspendue pendant la période d'examen de l'offre, a déclaré le le Conseil des marchés financiers (CMF). Le CMF dispose de cinq jours de Bourse pour se prononcer. Vendredi 10 octobre, le titre AGF côtait 235 francs. En déclenchant, apparemment seul, une offensive hostile sur le deuxième assureur français, – faisant ainsi monter d'un cran la bataille qui oppose depuis le 19 septembre François Pinault, patron d'Artémis et la coalition franco-italienne IFIL/AGF pour l'acquisition de Worms et Cie – la maison italienne prend tous les protagonistes de court. Antoine Bernheim, en vieux briscard de la finance, rompu à la tradition de silence qui prévaud à la banque d'affaires Lazard dont il est toujours associé gérant, n'a mis personne dans la confidence. Tout au moins en France.

François Pinault, le patron d'Artémis, qui avait donné le premier coup de pied dans la fourmilière de Worms et Cie pensait trouver en Generali un partenaire pour surenchérir sur la contre-offre déposée par Soméal (la branche française de l'IFIL qui, en Italie, gère les intérêts de la famille Agnelli) et les AGF.



Au cours des quatre derniers mois, l'action AGF a gagné 37 %, profitant notamment des rumeurs sur sa vulnérabilité face à une attaque boursière.

Malgré le 1,6 milliard de francs dont 500 millions de plus-values qu'il vient de récupérer sur la vente de Prisunic à Monoprix, la somme qu'aurait dû débourser M. Pinault est énorme et la nécessité de s'allier presque incontournable.

Depuis que le Conseil des marchés financiers a donné, jeudi 9 octobre, son feu vert à cette offre – qui valorise Worms et Cie à 32 milliards de francs et faisait tomber la compagnie d'assurance Athéna dans l'escarcelle des AGF – le patron d'Artémis avait multiplié les contacts. Aux termes de la règlementation, il dispose de cinq jours de Bourse, c'est-à-dire jusqu'au jeudi 16 octobre pour surenchérir. Un délai qu'il a mis à profit pour essayer de *« débaucher »* les Italiens et les familles fondatrices de Worms et Cie, qui détiennent respectivement 20 % et 22 % du groupe, en leur faisant miroiter un prix supérieur à celui de l'offre Soméal/AGF. Dès l'annonce d'une surenchère, ces deux groupes d'actionnaires sont de facto libérés de leur obligation de solidarité prévue dans la contre-offre menée par les AGF.

Selon *Libération* du lundi 13 octobre, François Pinault avait même déjeuné, jeudi 9 octobre, avec Antoine Bernheim. Mais ce n'est que lundi matin, comme tout le monde, que M. Pinault a appris la démarche de Generali. Il est a priori exclu de son dispositif.

Antoine Bernheim a en revanche consulté beaucoup de monde en Italie, centre de gravité de son groupe. L'assureur est très lié à la banque d'affaires Mediobanca avec qui il a une participation croisée de 12,5 %. La banque dont Enrico Cuccia est toujours président d'honneur cherchait depuis longtemps une stratégie pour conserver sa place dans un paysage financier italien qui a beaucoup évolué. Les dissentions internes ont récemment débouché sur un renforcement du pouvoir du *« poulain »* d'Antoine Bernheim, Gerardo Braggiotti, partisan d'une rénovation de la banque. Generali entretient également des liens historiques avec Fiat.

L'offensive de Generali va donc voir, de façon cocasse, s'opposer les deux branches des Agnelli : d'un côté le groupe dirigé par Cesare Romiti pour compte de Giovanni Agnelli, de l'autre celui qui gère les intérêts de la famille, dirigé par son frère Umberto.

Qu'attend Generali de cette offensive, qui pourrait lui coûter au bas mot plus de 40 milliards de francs ? Le beurre et l'argent du beurre. En effet, le lancement d'une opération hostile sur les AGF va mécaniquement faire monter le titre de l'assureur français. Etant donné que la proposition Soméal/AGF se fait par échange d'actions, une valorisation des titres AGF pourrait inciter les actionnaires de Worms à apporter leurs titres aux AGF, assurant de ce fait le bouclage de la prise de contrôle de Worms et Cie. Generali se trouverait, si son OPA réussit, non seulement à la tête d'un groupe qui, avec près de 200 milliards de francs de chiffre d'affaires, redeviendrait comparable à AXA et à Allianz, mais hériterait également d'Athéna, une compagnie qu'il souhaite acquérir depuis des mois.

Un coup de maître s'il réussit. Si François Pinault pourrait renoncer à une opération trop onéreuse, les AGF ne vont pas rester inactives. Antoine Jeancourt-Galignani, leur président, devra faire appel à tout son talent d'ancien banquier pour trouver rapidement un chevalier blanc.

Babette Stern

BAT et Zurich préparent un rapprochement

Le conglomérat d'origine britannique BAT Industries (British American Tobacco) se prépare à rapprocher ses activités financières de celle de l'assureur suisse Zurich, afin de former le troisième groupe d'assurance européen par sa capitalisation boursière. Les deux groupes ont confirmé, dimanche 12 octobre, que les négociations étaient à un stade avancé. La fusion porterait sur 23 milliards de livres (220 milliards de francs). Le nouveau groupe serait détenu à 55 % par les actionnaires Zurich, le solde étant détenu par les actionnaires de BAT, qui se concentrerait sur ses activités dans le tabac. Dans la nouvelle entité, les deux sociétés de gestion de fonds américaines Kemper Corporation et Scudder Stevens and Clark, rachetées récemment par Zurich, côtoieraient la compagnie d'assurance américaine Farmers et le gestionnaire de fonds britannique Threadneedle Asset Management. Le rapprochement permettrait également à Zurich de se renforcer en Grande-Bretagne, à travers les compagnies de BAT, Eagle Star et Allied Dunbar.

La plus petite des grandes compagnies européennes

● **Generali est la première compagnie d'assurances italienne** et dans les cinq premières en Europe. En mettant la main sur les AGF, et par la même occasion sur Athena, le groupe rattraperait une partie du retard accumulé au cours des dernières années face à ses grands rivaux du Vieux Continent, le français AXA-UAP et l'allemand Allianz.

● **En 1996, Generali a dégagé un résultat net consolidé de** 4,87 milliards de francs (2,7 milliards en retirant la plus-value de la vente de sa participation dans le groupe AXA) pour un chiffre d'affaires de 118,4 milliards. Allianz a réalisé un chiffre d'affaires de 250 milliards de francs et 7,5 milliards de francs de bénéfice net. AXA-UAP a enregistré un chiffre d'affaires de 330 milliards de francs. AXA affiche 3,8 milliards de profits, tandis que l'UAP a accusé, avant la fusion, 6,4 milliards de pertes exceptionnelles.

● **Generali emploie 6 400 personnes** dans le monde et détient 3,4 % du marché français de l'assurance au travers de ses filiales La France, Europ Assistance, Concorde, Generali vie et La Fédération continentale.

Bernard Arnault se rallie au projet de fusion Guinness-GrandMet

BERNARD ARNAULT bat en retraite. Le PDG du groupe LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) a annoncé, lundi 13 octobre, la signature d'un accord avec les groupes britanniques Guinness et Grand Metropolitan (GrandMet), mettant fin au différend qui les opposait depuis cinq mois. Aux termes de cet accord, conclu dans la nuit de samedi à dimanche, M. Arnault s'engage à retirer tous ses projets visant à faire capoter la fusion entre Guinness et GrandMet, qui doit donner naissance avant la fin de l'année à un géant mondial dans les alcools, GMG Brands. Le patron de LVMH renonce ainsi à son schéma alternatif de fusion à trois, baptisé « Drinksco », qui devait agréger à GMG l'ensemble Moët Hennessy (champagnes, cognac). Il retirera également la demande d'arbitrage qu'il avait engagée auprès de la Chambre de commerce internationale, à Paris, pour faire valoir les droits de LVMH à prendre le contrôle des sociétés de commercialisation détenues en commun par Moët Hennessy et Guinness et racheter à bas prix les 34 % détenus par ce dernier dans la filiale alcools de LVMH.

En échange, M. Arnault a obtenu un certain nombre de compensations. D'une part, son groupe va toucher 2,5 milliards de francs de « dommages et intérêts » pour le retrait de sa procédure d'arbitrage. D'autre part, Moët Hennessy gardera la haute main sur sept des dix joint-ventures opérationnelles de distribution codétenues avec Guinness, en Asie, en France et aux Etats-Unis. Des filiales qui verront leur gamme élargie aux produits et marques de GrandMet (whisky J&B, vodka Smirnoff...), ce qui devrait générer 200 millions de francs d'économies d'échelle par an pour chacun des partenaires. Enfin, M. Arnault se verra proposer un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de GMG Brands.

M. Arnault se défend d'essuyer ainsi une défaite. *« J'essaie d'être pragmatique*, a-t-il expliqué au *Monde. La solution conflictuelle a été très médiatisée, mais je travaillais depuis le début de l'été sur une solution négociée. Nous étions contre une fusion qui ne prenne pas en compte nos intérêts dans les vins et spiritueux. De ce point de vue, c'est une victoire. »* Une façon de reconnaître que son projet de mariage à trois jouait surtout un rôle d'épouvantail pour amener les deux groupes britanniques a négocier avec lui.

SCEPTICISME À LA CITY

Malgré plusieurs tournées d'explication de son projet outre-Manche, auprès des grands actionnaires de Guinness et GrandMet, et même aprés que Bernard Arnault eût accepté de ramener sa participation de 35 % à 25 % de cet ensemble, le scepticisme prévalait à la City de Londres sur la capacité de Drinksco à dégager plus de valeur pour l'actionnaire que GMG Brands. Ce que le patron de LVMH reconnaît implicitement, lorsqu'il explique que *« les places boursières auraient vu d'un très mauvais œil, dans un premier temps, que nous fassions capoter la fusion. La solution négociée est meilleure pour LVMH. On peut penser que notre participation dans GMG va fortement se valoriser, comme l'ont promis les dirigeants de Guinness et de GrandMet. »* Lundi, George Bull, le PDG de GrandMet, évitait de triompher, soulignant que sa volonté avait toujours été de *« travailler ensemble avec Moët Hennessy, au bénéfice des deux parties »* et se félicitant d'avoir *« levé tous les malentendus »* entre son groupe et LVMH. La Bourse de Paris a salué l'accord, lundi matin, par une hausse de 5,72 % de l'action LVMH à l'ouverture.

Il reste que les 2,5 milliards de francs récupérés au passage par LVMH sont peu de choses en regard des quelque 12 milliards dépensés tout au long de l'été pour acheter 11 % de GrandMet. Le PDG français souligne que LVMH touchera 2,5 milliards de francs de plus, dès la fusion réalisée, au titre du « super-dividende » versé à tous les actionnaires. Et il estime que les achats d'actions de GrandMet ont été couvertes par *« les cessions d'action de Guinness réalisées depuis le début de l'année* [qui] *ont ramené la participation de LVMH de 21 % à moins de 11 % »*. Sa position de premier actionnaire de Guinness n'aurait-elle pas suffi pour obtenir un siège d'administrateur au conseil d'administration de GMG Brands ? *« On ne me l'avait pas proposé. Nous n'aurions rien obtenu si nous ne nous étions pas mis en position de faire avorter la fusion. »* Quant à l'élargissement aux marques de GrandMet de la gamme distribuée par le réseau commun Guinness-Moët Hennessy, M. Bull confirme qu'il *« est inscrit dès le départ dans la logique de notre projet de fusion »*. A quoi M. Arnault rétorque : *« cela n'avait rien d'automatique ; au contraire, Moët Hennessy courait le risque d'être marginalisé*.

Le patron de LVMH estime que cet accord démontre sa volonté de rester *« investisseur à long terme dans les vins et spiritueux »*. A cet égard, lui qui s'était montré depuis deux ans particulièrement critique envers les dirigeants de Guinness, affirme qu'il entend *« jouer pleinement* [son] *rôle de premier actionnaire de GMG Brands »*. Un avertissement clair à John McGrath, le PDG du futur numéro un mondial des alcools, déjà nommé par GrandMet.

Pascal Galinier

CORRESPONDANCE

Une lettre de Cesare Rancilio

À LA SUITE de l'article intitulé « Des commissions occultes auraient été versées dans des opérations immobilières menées par la banque IB-SA », paru dans Le Monde *du 6 juin 1997, nous avons reçu une lettre de Cesare Rancilio, président du groupe immobilier Palladium.*

Je me trouve personnellement mis en cause à deux reprises dans l'article que vous avez publié dans le numéro de votre journal du 6 juin 1997, lorsqu'est évoqué un *« groupe italien mystérieux »*, propriété de la *« famille Rancilio »*. Cet article prête effectivement à équivoque. Le groupe familial créé au milieu de XIX[e] siècle, que ma sœur et moi contrôlons et que je dirige, n'a en effet rien de *« mystérieux »*. Il se compose de deux sociétés holdings étrangères et de diverses filiales sises en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse, en France et aux Etats-Unis, consacrées au domaine de l'immobilier et des services. Par ailleurs, l'opération immobilière visée dans cet article est une opération classique, réalisée par notre groupe avec d'importants concours bancaires et dans des conditions que nul ne peut critiquer.

Lafarge propose 16 milliards de francs pour le rachat du britannique Redland

APRÈS la croissance à petits pas, Lafarge opte pour l'offensive. Le groupe français de matériaux de construction a lancé, lundi 13 octobre, une offre publique d'achat sur son concurrent britannique Redland, au prix de 3,20 livres (30,5 francs) par action, soit une prime de 24 % par rapport au dernier cours de Bourse. Au total, l'opération s'élève à 16 milliards de francs.

Depuis plus d'un an, Lafarge étudie avec attention le dossier Redland. *« C'est une société intéressante qui va nous permettre d'affirmer notre volonté d'être leader dans les matériaux de construction »*, assure Bertrand Collomb, PDG de Lafarge. Si l'opération réussit, Lafarge verrait son chiffre d'affaires passer de 40 à 60 milliards de francs.

Présent dans les granulats (graviers, sable...) et le béton, Redland est complémentaire de Lafarge. Leur rapprochement permettrait au groupe français de réaliser d'importantes économies d'échelle, notamment en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il s'affirmerait comme numéro un mondial dans les granulats et numéro deux dans le béton.

Redland a un autre atout pour Lafarge : sa présence dans les tuiles et les matériaux de toiture, où il figure au premier rang mondial. *« C'est un nouveau métier pour nous, qui s'inscrit tout à fait dans nos développements »* dit M. Collomb. L'activité représente plus de la moitié du chiffre d'affaires du groupe britannique et a un fort potentiel de croissance.

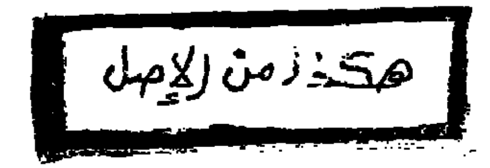
Redland, toutefois, n'est pas au mieux de sa forme. En septembre, le groupe a annoncé des pertes semestrielles de 700 000 livres. Si la firme britannique a mené ces dernières années des réorganisations importantes aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, tout reste à faire en Allemagne. Le groupe qui détient 56 % de la société RBB, spécialisée dans les tuiles, souffre de la mauvaise conjoncture sur le marché allemand. Cet été, ses ventes sont tombées de 16 % par rapport à l'an dernier.

Très affecté par la chute de sa principale filiale, le groupe britannique a déjà annoncé la suppression de 550 emplois cette année en Allemagne. Cette restructuration, estimée à 50 millions de marks (170 millions de francs environ), devait être inscrite dans les comptes du deuxième semestre. La direction de Redland avait prévenu qu'il lui faudrait prendre des mesures identiques en 1998, afin d'abaisser de 10 % les coûts de RBB. *« Nous savons que si nous réussissons notre OPA sur Redland, nous aurons d'importantes restructurations à faire en Allemagne. Mais, malgré les difficultés actuelles, il ne faut pas sous-estimer l'intérêt stratégique que représente RBB. L'Allemagne représente la moitié du marché européen de la construction »*, souligne le PDG de Lafarge.

Les problèmes allemands de Redland pourraient faciliter l'OPA de Lafarge. Les actionnaires de la société britannique se posent, en effet, beaucoup de question sur la stratégie menée et constestent fortement la direction. Ces dernières semaines, les analystes ne recommandaient plus le titre que dans une perspective d'OPA. Lafarge souligne, de son côté, que son offre sera *« créatrice de valeur »* dès la première année. Le groupe a prévu de financer toute l'opération par endettement, ce qui amenerait celui-ci à 28 milliards de francs pour 36 milliards de fonds propres. Il n'exclut pas, toutefois, de lancer l'an prochain une augmentation de capital *« pour pouvoir poursuivre sa politique de croissance »*. A l'ouverture de la Bourse, lundi, l'action Lafarge s'inscrivait en hausse de 2,4 % à 443 francs.

Martine Orange





China Telecom Hongkong est vendue au prix fort

Le gouvernement chinois offre aujourd'hui aux investisseurs étrangers l'accès à l'un de ses plus beaux actifs, mais sans en lâcher le contrôle

HONGKONG
correspondance

Lundi 13 octobre a été lancée la plus importante offre publique de vente de toute l'histoire du territoire : China Telecom Hongkong (CTHK), filiale nouvellement créée de l'opérateur public chinois China Telecom, va émettre quelque 2,6 milliards d'actions, pour une valeur globale de 32,4 milliards de dollars de Hongkong (25 milliards de francs). Proposés également aux Etats-Unis et en Europe, ces titres seront cotés à Hongkong et à New York à partir du 23 octobre. L'accueil pour le préplacement auprès des investisseurs institutionnels a été tel que Pékin a décidé, à la dernière minute, d'augmenter d'environ 25 % le prix d'émission de ses titres. Juste après cette opération, une deuxième pièce de choix, quoique de taille limitée, sera introduite à la Bourse de Hongkong : China National Aviation Co (Hongkong), alias CNAC, filiale hongkongaise de la première et plus ancienne compagnie d'aviation chinoise, la société publique CNAC, et dont le principal actif est constitué des 43 % du capital de la compagnie Dragonair, repris en 1996 au Britannique Swire.

L'introduction de *« red chips »* (ces actions de filiales hongkongaises de groupes publics chinois) à la Bourse de Hongkong n'est pas inédite. Mais ces deux opérations illustrent la méthode de financement de certains secteurs de l'économie chinoise adoptée par Pékin, qui, plus que jamais, s'appuie sur la place financière de Hongkong. Historiquement peu enclin à user de l'endettement auprès des étrangers, le gouvernement chinois a choisi de privilégier systématiquement l'apport en fonds propres. Ce mode de financement devrait lui éviter les écueils que connaissent aujourd'hui les économies du Sud-Est asiatique, dont la croissance a été financée par de la dette.

> CTHK dispose d'un des plus grands marchés de téléphonie cellulaire au monde

Mais, le gouvernement chinois ne va pas jusqu'à l'ouverture du capital des holdings de tête des groupes publics, qui demeurent propriété de l'Etat. On attend toujours le détail des opérations de « restructuration du capital » de ces groupes, annoncées lors du 15ᵉ congrès du Parti communiste chinois. China Telecom Hongkong n'est qu'une entité créée pour l'occasion, dans laquelle ont été placées les opérations de téléphone mobile de deux provinces parmi les plus riches de Chine : le Guangdong et le Zhejiang, abritant 113 millions d'habitants, et quelque 2,64 millions d'abonnés en mai 1997.

China Telecom Hongkong présente nombre d'atouts pour les investisseurs étrangers. D'abord, en situation de quasi-monopole dans ces deux provinces, elle dispose *d'un des plus grands marchés de téléphonie cellulaire au monde*. Ensuite, c'est la première fois que des étrangers vont être acceptés au capital d'un opérateur chinois des télécoms. *Enfin et surtout*, filiale du tout-puissant ministère des postes et télécommunications chinois, régulateur des opérations téléphoniques en Chine, CTHK ne manquera pas des *appuis nécessaires* à son développement.

Si le gouvernement chinois offre aujourd'hui aux investisseurs étrangers l'accès à l'un de ses plus beaux actifs, *c'est sans risque de perdre* une once de contrôle : sur les 25 % du capital de CTHK aujourd'hui introduits en Bourse, seuls 15 % sont véritablement offerts au public. Un *« noyau dur » de douze groupes* de Hongkong – parmi lesquels les deux sociétés de Li Ka-shing, Cheung Kong et Hutchison Whampoa, mais aussi le groupe de Robert Kuok, *Kerry Holdings* – tous proches de Pékin, s'est vu réserver 10 % du capital de CTHK, qu'il s'engage à conserver pendant au moins un an. Les minoritaires le resteront, sans avoir voix au chapitre au sein du conseil d'administration. Mais ce strapontin aura été payé au prix fort : l'introduction de CTHK se fera à un multiple de plus de 28 fois ses résultats attendus pour 1998, soit deux fois les multiples auxquels *s'échangent aujourd'hui* les groupes de télécommunication à la Bourse de Hongkong.

Ce prix n'a pas manqué de faire grincer les dents de certains gérants de fonds : ils soulignent, à juste titre, que les investisseurs parient, sans en avoir l'assurance, sur l'acquisition d'actifs à bas prix. En particulier sur le rachat, tôt ou tard, des *5,5 % du capital de Hongkong Telecom* repris en juin par la holding publique China Telecom. *« Les fondamentaux seuls de CTHK ne justifient pas ce prix prohibitif »* s'insurge un gérant de fonds qui tient à garder l'anonymat. Les inquiétudes sont telles que le sénateur américain Alfonso D'Amato, président de la commission bancaire du Sénat, a demandé aux autorités de marché de New York une enquête sur China Telecom, *pour s'assurer que les gérants* ne se retrouvent, sans le savoir, avec du papier à la fois risqué et surévalué.

Ces inquiétudes trouvent d'autant *plus d'écho que l'opération* China Telecom s'inscrit à un moment où les *red chips*, qui hier faisait l'objet d'un enthousiasme sans précédent, ont pris du plomb dans l'aile. Depuis deux mois, l'indice officiel de ces valeurs s'est effondré de 23 %, et certains titres ont baissé de moitié. *« Les red chips avaient été totalement gonflées par les achats en provenance des groupes chinois, aujourd'hui sensiblement moins présents »*, explique un gérant du fonds. Sans oublier que l'ardeur des investisseurs étrangers a été quelque peu refroidie par le fait que les « injections d'actifs » à bas prix, sur lesquelles reposent les valorisations de ces actions, ont été beaucoup plus rares qu'escompté, freinées par les nouvelles restrictions imposées par Pékin.

Valérie Brunschwig

Lufthansa est entièrement privatisée trois ans après le premier désengagement de l'Etat

Les actions de la compagnie mises en vente ont été sursouscrites plus de deux fois

Profitant de l'engouement de l'Allemagne pour *la Bourse*, les *37,5 % que détenait encore l'Etat* dans Lufthansa ont été mis sur le marché le 13 octobre. La compagnie, qui affichait des *pertes record en 1991*, dégagera cette année plus de 1 milliard de marks de bénéfices (3,4 milliards de francs). Lufthansa est engagée dans un *nouveau programme* pour économiser 1,5 milliard de marks par an d'ici à 2001.

33,30 marks l'action : c'est le prix auquel l'Etat allemand a finalement *vendu sa participaton de 37,5 % dans* Lufthansa. Vendredi 10 octobre, le titre cotait 0,50 mark de moins à la Bourse de Francfort. Sursouscrites plus de deux fois, les 143 millions *d'actions ainsi cédées par Bonn ont* fait leur entrée en Bourse lundi 13 octobre. Cette opération est la deuxième mise en Bourse par ordre d'importance après celle de Deutsche Telekom, *en novembre 1996*.

La privatisation de Lufthansa, engagée en 1994, est aujourd'hui achevée. La compagnie allemande semble avoir des ailes. 1997 sera *« la meilleure année de l'histoire de la Lufthansa »*, a récemment prédit Jürgen Weber, son président du directoire *depuis* 1991. Fin septembre, Klaus Schlede, le directeur financier, annonçait des bénéfices avant impôt record pour 1997 supérieurs au milliard de marks. *« L'action Lufthansa est vraiment sexy »*, laisse échapper Jürgen Weber, qui utilise d'habitude un langage beaucoup plus prudent, et moins imagé. En moins de sept ans, le pessimisme a cédé la place à l'euphorie.

> « Pour l'instant, 3 à 4 % du capital appartiennent au personnel. Je souhaiterais que ce pourcentage monte à 20 % à terme »

En 1991, la compagnie nationale enregistrait des pertes record (426 millions de marks). Rares étaient ceux qui auraient alors parié sur son avenir. *L'Etat* refusait toute recapitalisation. Seule concession de l'actionnaire public, verser 1,5 milliard de marks sur quinze ans pour *financer une partie du coût des retraites* des salariés de Lufthansa.

Sous l'impulsion de Jürgen Weber, les salariés de Lufthansa ont fait le reste. Entre 1992 et 1994, 9 000 postes *ont été supprimés et* les coûts ont été abaissés de 15 %. Les salaires ont été gelés, les progressions des grilles de rémunération ralenties. Du personnel étranger, moins cher, a été *recruté. En mai 1995, les syndicats* ont signé un accord avec la direction, l'autorisant à embaucher jusqu'à 10 % des hôtesses et stewards dans les pays à faibles coûts de main-d'oeuvre. Depuis, *une centaine* d'Indiens, basés à New Delhi, ont été embauchés. Des Thaïlandais, basés à Bangkok, volent également pour Lufthansa entre la Thaïlande et l'Allemagne. *Certains services ont été* délocalisés : une partie du décompte des billets s'effectue désormais en Inde, une partie de la maintenance en Chine et en Irlande. Un centre de réservations téléphoniques doit bientôt être ouvert à Dublin.

Cette période de redressement, qui a ramené la compagnie aux bénéfices dès 1994, s'est faite sans troubles sociaux majeurs. Jusqu'à maintenant, M. Weber a su convaincre les deux syndicats de Lufthansa de la nécessité de toujours faire de nouveaux efforts : selon les analystes, les coûts de Lufthansa sont encore supérieurs de 10 % à *ceux de British Airways et de* 30 % à ceux des compagnies américaines. En mai 1996, il a lancé un nouveau programme d'économies, qui doit permettre à Lufthansa d'économiser 1,5 milliard de marks par an à l'horizon 2001, soit une baisse de 20 % des coûts unitaires en cinq ans.

Le personnel devra encore accroître sa productivité. *Les négociations* avec les partenaires sociaux ne se sont pas faites facilement, mais elles ont finalement débouché sur un accord au printemps 1997. *M. Weber* souhaite motiver ses salariés en les intéressant au résultat et en en faisant des actionnaires. *« Pour l'instant, 3 à 4 % du capital appartient au personnel. Je souhaiterais que ce pourcentage monte à 20 % à terme »*, dit-il. Les salariés de Lufthansa ont eu, pour la privatisation, un rabais de 10 % sur le prix de l'action. *En septembre, M. Weber* a lancé un programme de stock-options pour l'encadrement.

Les frais de distribution sont également au coeur du nouveau dispositif. *Déjà le lancement sur les lignes* intérieures, en mars 1996, de la « Chip Card » – carte à puce qui remplace le billet et la carte d'embarquement – permet une économie *de plus de 15 francs sur l'émission du* billet. Son introduction est, à terme, prévue sur l'ensemble du réseau européen, *puis mondial*, de la compagnie. Lufthansa veut réduire les commissions des agents de voyages. Autres sources d'économies, les achats, les taxes d'aéroport, les frais de sécurité et l'informatique.

Réduction des coûts, mais aussi expansion : M. Weber l'a bien compris, en développant sa plate-forme de correspondances de Francfort et en créant celle de Münich en 1993. Autre axe de croissance, les alliances internationales. Depuis 1993, Lufthansa a passé des accords de partenariats avec United Airlines, *SAS*, Thaï et Air Canada. Ses passagers peuvent ainsi bénéficier de toutes les destinations offertes par ces compagnies partenaires et *parcourir le monde avec un seul billet, et* Lufthansa récupérer les clients de ses partenaires sur les lignes qu'ils ne desservent pas. Réunies au sein de Star Alliance depuis mai 1997, les *cinq compagnies offrent ensemble* à leurs passagers des vols vers 578 villes dans 106 pays. *« Nos alliances nous ont fait gagner 200 millions de marks en 1996. Ce chiffre devrait être de 300 millions en 1997 »*, dit-on chez Lufthansa. Varig rejoindra Star Alliance le 26 octobre. South African Airways pourrait suivre. Et M. Weber aimerait ajouter *à ce réseau des compagnies* asiatiques, comme Cathay Pacific ou Singapore Airlines. Sur ses lignes *intérieures, notamment celles qui* ne servent pas à alimenter ses plates-formes de correspondances, Lufthansa perd de l'argent. M. Weber a récemment annoncé qu'il fermerait *certaines de ces lignes déficitaires*, comme Francfort-Stuttgart ou Francfort-Cologne, quand le TGV les desservira, en 2 001. Pour desservir les autres, il songe ouvrir une compagnie à bas coûts. Chose à laquelle les syndicats allemands se sont toujours opposés. Mais depuis qu'ils soutiennent la privatisation, plus rien n'est certain...

Virginie Malingre

Air Littoral immobilisée par la grève

Les pilotes de la compagnie aérienne Air Littoral, dont Lufthansa détient 13 %, se mettent en grève à partir de lundi *« pour une durée de sept jours, renouvelable, afin de protester contre des conditions de travail inacceptables »*, ont indiqué dimanche 12 octobre leurs représentants. Les pilotes reprochent à leur direction de les faire trop travailler, mettant en danger la sécurité des vols. Selon le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air Littoral, 93 % des 260 pilotes ont voté à bulletin secret en faveur de la grève. Le SNPL Air Littoral précise que les hôtesses et stewards *« s'associent au mouvement de mécontentement pour une période de quarante-huit heures, renouvelable »* et qu'une partie du personnel au sol pourrait suivre. *« Tous les vols de lundi sont annulés »* (renseignements : 08-03-83-48-34).

L'engouement des petits porteurs allemands pour la Bourse

BERLIN
correspondance

« L'automne boursier sera chaud », prédit Jorg Letschert de la banque Trinkus & Burkhardt. *Après la mise en vente des dernières* actions Lufthansa détenues par l'Etat, les milieux boursiers attendent seize introductions en Bourse d'octobre à décembre. Dix-sept entreprises avaient déjà sauté le pas depuis le début de l'année, à comparer à vingt nouvelles émissions en 1995 et treize en 1996. Le volume total pourrait atteindre 30 à 35 milliards de marks cette année (plus de 100 milliards de francs) contre 21,3 milliards en 1996, 8,2 milliards en 1995 et 2 milliards seulement en 1994.

S'y ajoutent les nombreuses augmentations de capital annoncées ces dernières semaines. La Dresdner Bank et Thyssen avaient amorcé le mouvement, suivies par Volkswagen, la Commerzbank, le groupe de distribution Metro et la Bayerische Vereinsbank. Manifestement, toutes ces entreprises veulent profiter du niveau élevé des cours. *« Le marché pourra certainement satisfaire sans problème la demande en nouvelles émissions*, estime Stephan Lutz de la Deutsche Börse AG à Francfort. *Nous avons jusqu'à présent plutôt souffert d'une offre insuffisante de la part des entreprises. S'il devait y avoir un problème, ce serait certainement au niveau des augmentations de capital. » « Les volumes annoncés pour les augmentations de capital sont énormes,* souligne Rudolf Rhein, responsable des nouvelles émissions à la Deutsche Bank. *En outre, les buts poursuivis par les entreprises n'ont pas été clairement expliqués. C'est pourquoi ressurgit le vieux soupçon que ces groupes cherchent en fait à utiliser le niveau élevé des cours pour augmenter leur capital à bon marché et constituer un trésor de guerre dont personne ne sait au juste s'il sera raisonnablement utilisé ou non. »*

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce regain d'activité boursier. *« Les entreprises se convertissent à la Bourse,* constate Stephan Lutz. *Aujourd'hui, nombre de jeunes entreprises veulent entrer en Bourse, ce qui n'était pas le cas auparavant et cette tendance risque de se renforcer. » « Nous tablons sur un fort mouvement de nouvelles émissions pour les années à venir,* estime de son côté Rudolf Rhein. *De nombreuses entreprises connaissent une croissance rapide et ont besoin de capital pour financer cette expansion. D'autre part, de nombreuses PME familiales vont se trouver confrontées à un problème de génération, verront leurs propriétaires actuels prendre leur retraite et ouvriront leur capital au public. Enfin plusieurs groupes, Siemens par exemple, cherchent à se défaire d'activités peu rentables ou à se concentrer sur leurs activités d'origine et à céder une partie de leurs filiales ».*

FORT VOLUME DE LIQUIDITÉS

Quant aux investisseurs, rien ne laisse prévoir une modification de leur comportement dans les mois, voire les années à venir. La privatisation de Deutsche Telekom à la fin de 1996 a contribué à l'apparition d'une nouvelle culture boursière. L'intérêt du grand public se concentre sur les titres à forte notoriété du type Telekom, Lufthansa ou Pro-Sieben, la chaîne de télévision privée entrée en Bourse au début de l'été. *« Les investisseurs privés disposent d'un fort volume de liquidités à placer,* estime Arne Assmann de la banque de Trinkus & Burkhardt. *Ils sont dans l'ensemble jeunes et prêts à prendre un minimum de risques. Ils sont rebutés par les placements traditionnels du fait du niveau trop faible des taux d'intérêt, ne croient plus dans le système de retraite et ont compris qu'il y a de l'argent à gagner à la Bourse ».*

Plusieurs des titres nouvellement émis ont connu une progression spectaculaire cette année : elle a dépassé 281,6 % pour Mobil Com, 184,4 % pour Mench und Machine sur le second marché, 25 % pour BHW Holding ou encore 15,3 % pour Pro-Sieben. Les particuliers représentent jusqu'à 60 % des souscriptions pour les entreprises cotées au second marché boursier, boudé par les investisseurs institutionnels à cause de la faiblesse des volumes concernés.

Nathalie Wendt

Mouvements sociaux dans le secteur hippique

DE SÉRIEUSES perturbations ont marqué, dimanche 12 octobre, la réunion de courses de Longchamp : seulement deux épreuves sur les huit prévues ont pu être disputées en fin d'après-midi. A l'appel de leurs syndicats, les lads (salariés des *écuries*) de Chantilly avaient, dès le matin, bloqué les vans qui devaient transporter les chevaux à l'hippodrome. Cela en raison d'un désaccord avec les représentants des *entraîneurs*, leurs employeurs, après l'échec d'une réunion de négociations l'avant-veille. Le différend concernait les conditions de travail souvent précaires des lads, leurs horaires, la sécurité et les salaires – en moyenne entre 6 000 et 7 000 francs. Mais c'est un projet de modification à la convention collective et à la grille de classification qui a mis le feu aux poudres : les entraîneurs souhaitaient interdire de monter les galops dits *« du matin »* aux hommes pesant plus de 65 kilos tout habillés. Ceux-ci constituent une grande partie des effectifs susceptibles par ce moyen d'arrondir leurs fins de mois. S'ils ne répondaient pas aux nouvelles normes, ils risqueraient d'être licenciés.

Il y a environ sept cents lads à Chantilly, dont les situations diffèrent sensiblement selon qu'ils travaillent pour de grosses écuries bénéficiant de pourcentages élevés sur les gains ou pour de petites entreprises endettées et payant avec beaucoup de retard leurs cotisations patronales à la Mutuelle sociale agricole.

D'autres mouvements ne sont pas à exclure, notamment au PMU, où un rendez-vous social déterminant se tiendra le 29 octobre. Les syndicats ont plusieurs sujets d'inquiétude : réduction des effectifs dans le cadre du plan de modernisation ; refus de la direction de réduire les horaires en dessous de 39 heures ; sous-traitance de certaines missions ; diminution des retraites supplémentaires ; blocage des salaires au niveau de 1997.

Guy de La Brosse

DÉPÊCHES

■ **MATRA : le gouvernement sud-coréen a annoncé**, lundi 13 octobre, avoir choisi le missile léger sol-air français Mistral pour équiper son armée. Le Mistral était en concurrence avec l'américain Stinger et le britannique Starbust. La presse de Séoul avait estimé le montant d'une éventuelle commande à 125 millions de dollars (750 millions de francs).

■ **FRANCE TÉLÉCOM : plus de 3 millions de particuliers** ont réservé des actions, en moyenne pour 12 000 à 13 000 francs, a indiqué, samedi 11 octobre, le président de l'opérateur, Michel Bon. 20 milliards de francs d'actions étant offerts aux particuliers, l'Etat pourrait servir intégralement ceux qui ont réservé pour moins de 5 000 francs.

■ **SIEMENS : le comité d'entreprise s'oppose à la vente des activités d'électronique de défense du groupe allemand à Thomson-CSF**, selon *Welt am Sonntag* du 12 octobre. Selon le journal, Daimler-Benz Aerospace, l'autre candidat, a mis en garde contre une vente *« à un groupe étatique étranger »*.

■ **AIRBUS : le président du conseil de surveillance du consortium européen**, Edzard Reuter, devrait démissionner au début de 1998, affirme le *Handelsblatt* du lundi 13 octobre, soit près de deux ans avant l'expiration de son mandat. Selon le quotidien allemand, M. Reuter a décidé de partir en raison des critiques des partenaires du consortium.

■ **BT-MCI : les opérateurs de téléphone britannique et américain** ont acquis, vendredi 10 octobre, conformément à un accord conclu en avril, respectivement 1 % et 0,5 % de Portugal Telecom.

■ **Hilton Corp : le huitième groupe mondial d'hôtellerie et de loisirs**, qui a lancé une OPA de 8,3 milliards de dollars sur ITT Sheraton le 29 janvier, a annoncé, vendredi 10 octobre, prolonger son offre jusqu'au vendredi 24 octobre à minuit. Près de 20 millions de titres auraient été apportés à Hilton sur un total de 122,7 millions d'actions.

Les éditeurs Reed Elsevier et Wolters Kluwer fusionnent

La fusion de l'anglo-néerlandais Reed Elsevier et du hollandais Wolters Kluwer donne naissance au premier groupe mondial d'édition et de presse professionnelles. Fortement implantés à l'international, notamment aux Etats-Unis, ils donnent la priorité au multimédia

LE GROUPE anglo-néerlandais Reed Elsevier, un des géants mondiaux de l'édition, et l'éditeur néerlandais Wolters Kluwer, ont annoncé, *lundi 13* octobre à Amsterdam, leur intention de fusionner. Les deux groupes vont ainsi former le premier groupe mondial d'édition spécialisée. *« Le nouvel ensemble sera le plus important groupe d'information et d'édition professionnelles et scientifiques, avec une forte présence en Amérique du Nord, en Europe, et dans la région Asie – Pacifique »*, notent les deux compagnies dans un communiqué.

Les deux groupes ont réalisé en 1996 un chiffre d'affaires cumulé de 13,6 millions de dollars (environ 39 milliards de francs). En 1996, Reed-Elsevier avait enregistré un bénéfice net de 603 millions de livres sterling (5,7 milliards de francs) et Wolters Kluwer, numéro 2 aux Pays-Bas, avait pour sa part réalisé un bénéfice net d'environ 250 millions de dollars (1,5 milliards de francs). Le capital de la nouvelle société sera réparti entre Reed (38,3 %), Elsevier (34,2 %) et Wolters Kluwer (27,5 %).

Depuis la fusion entre l'anglais Reed et le néerlandais Elsevier en 1992, l'édition spécialisée marche à pas de géant. Dans cette compétition acharnée pour conquérir le marché du multimédia de demain, les éditeurs néerlandais ont le vent en poupe. Reed-Elsevier faisait figure de leader, tandis que Wolters Kluwer ne cessait de conquérir des parts de marché. C'est d'ailleurs le directeur général de Wolters Kluwer, Cornelius Brakel, qui doit diriger la nouvelle compagnie.

INVESTISSEMENTS EN FRANCE

Régulièrement, l'un des deux groupes – ou leur concurrent VNU, qui va se trouver marginalisé par cette fusion – annonçaient des rachats qui se chiffraient en milliards de dollars. En 1994, Reed Elsevier a repris le groupe américain Meat Data Control (MDC) pour 8 milliards de francs. Ce rachat lui donnait accès aux banques de données Lexis (50 % de parts de marché chez les avocats américains) et Nexis (finances et affaires). Un an plus tard, Wolters Kluwer reprenait pour près de 10 milliards de francs, Commerce clearing house, spécialisé dans l'information juridique et fiscale. Plus récemment, Reed Elsevier vient de racheter 2,7 milliards de francs, la filiale d'informations spécialisées d'ABC-Walt Disney, Chilton Business group.

C'est cette recherche de la taille critique pour la compétition internationale qui avait déjà présidé à la fusion en 1992 entre le britannique Reed International et du néerlandais Elsevier. Avant sa fusion avec le géant anglais, Elsevier était parti à l'assaut, en vain, de son concurrent Wolters Kluwer. Un rapprochement avec le britannique Pearson avait également été envisagé.

En France, les deux groupes se sont livrés à une bataille qui a plutôt tourné à l'avantage de Wolters Kluwer. Reed-Elsevier contrôle depuis sept ans le groupe de presse professionnelle Stratégies. Il a ensuite racheté les Editions techniques, éditeur de revues juridiques et médicales que convoitait Wolters Kluwer. Reed-Elsevier détient aussi les éditions du Juris-Classeur, qui, devenues filiales du groupe anglo-néerlandais, ont acquis en début d'année Infolib, société spécialisée dans les services électroniques notariaux.

FORTEMENT MARGINALISÉ

De son côté, Wolters Kluwer a pris le contrôle des éditions Lamy (guides juridiques et surtout banques de données comme Teleconsulte-Lexis), celui d'Initiatives Santé (édition médicale et pharmaceutique), puis celui du groupe Liaisons, deuxième éditeur de presse professionnelle français après CEP Communication qui publie notamment *Liaisons, La France agricole, LSA*, etc., et qui lance le 14 octobre un nouveau mensuel, *Hygiène en milieu hospitalier*. Il vient de racheter, en février, les journaux de presse professionnelle agricole et transports du groupe Altédia de Raymond Soubie comme *Transports Magazine, France Routes* et les différentes éditions régionales de *Terroir Magazine*. L'activité de Wolters Kluwer en France constitue 7 % de son chiffre d'affaires total, à égalité avec les pays scandinaves mais devant la Belgique, l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

Ces deux groupes ont conquis des parts de marché sur le numéro un français, CEP communication, absorbé par Havas. L'ancien groupe de Christian Brégou, limogé en septembre, s'était diversifié dans la presse grand public, alors que ses concurrents internationaux se débarrassaient de leurs journaux pour investir dans des banques de données. Le numéro un français de la presse spécialisée, en pleine restructuration et à la recherche d'alliances, se trouve ainsi fortement marginalisé sur le plan international.

Yves-Marie Labé et Alain Salles

Un milliard de francs pour une fraude

Reed Elsevier devra prévoir une provision exceptionnelle en 1997 pour couvrir les irrégularités – révélées fin septembre – dans la gestion de Reed Travel Group, sa filiale éditant des répertoires d'hôtels et des annuaires de compagnies aériennes. Les chiffres des tirages avaient été gonflés pendant des années, entraînant une hausse des tarifs pour les annonceurs. *Pour l'éditeur anglo-néerlandais, qui s'est* engagé à dédommager les victimes de cette fraude, le coût total pourrait atteindre, selon les analystes, quelque 100 millions de livres sterling (près de 1 milliard de francs).

Considérée comme l'un des joyaux de l'ensemble lors de la fusion en 1992 de l'Anglais Reed et du Néerlandais Elsevier, Reed Travel Group a rapidement perdu de son éclat. Alors que l'information en ligne et électronique se développait, la filiale a continué à mettre *l'accent sur les répertoires en papier. Au premier semestre, son chiffre* d'affaires avait baissé de 6 % et le résultat d'exploitation de 21 %.

La rédaction de France 3 veut bénéficier des bons résultats de la chaîne

BRUNO MASURE ayant finalement renoncé à la proposition de reconversion que France Télévision lui avait faite, c'est Marc Autheman qui remplace Henri Sannier pour présenter Soir 3. Cette désignation, annoncée, samedi 11 octobre, par Patrick Visonneau, directeur de l'information de France 3, dans un entretien à *Libération*, met fin à un suspense qui durait depuis un mois, mais il n'est pas sûr qu'elle suffira à calmer le malaise qui semble hanter les couloirs de la chaîne.

Alors que les scores d'audience de leur journal national ne cessent de s'améliorer, dépassant notamment celui de France 2, les collaborateurs de France 3 jouent les mal-aimés de France Télévision. Depuis quelques semaines, en effet, les tracts se multiplient pour protester contre la réorganisation de la rédaction nationale (125 journalistes), la faible augmentation du budget, les salaires insuffisants, etc.

Ce sont les journalistes qui ont tiré les premiers. La Société des journalistes a lancé, la semaine dernière, un sondage baptisé *« 19/20 : Malheur aux vainqueurs »*, où elle stigmatise le remplacement d'Henri Sannier par Patrick Visonneau à la tête de la rédaction, les magazines fabriqués par des sociétés de production et la gestion des pigistes. Une des inquiétudes essentielles porte sur la réorganisation de la rédaction : les journalistes craignent que les rubriques traditionnelles ne soient remplacées par une répartition en « pools » qui exigerait d'eux une plus grande polyvalence.

Les différents syndicats, par ailleurs en campagne pour les élections professionnelles, qui se déroulent jusqu'en décembre dans les stations régionales, ont pris le relais avec des revendications plus globales. *« M. Xavier Gouyou Beauchamps a pris le risque de déstabiliser une rédaction qui marche et qui a fait ses preuves. Les journalistes de France 3 sont en droit d'attendre une certaine reconnaissance. Une reconnaissance à la hauteur du travail fourni »*, estime le SNJ-CGT, qui se réjouit de la visite d'un inspecteur du travail venu *« avec l'intention de se pencher sur les abus en matière d'emplois précaires et de non-respect du temps de travail »*.

DISPARITÉS DES SALAIRES

La CGT a aussi décidé d'attaquer sur le terrain des salaires en publiant une comparaison entre la grille de France 2 et celle de France 3. *« Ces disparités vont jusqu'à 60 000 francs par an »*, estime ce syndicat. *« A moins d'un an du déménagement de France 3 au siège commun de France Télévision, le SNJ-CGT a averti la direction que la question salariale devenait un point sensible »*, lance la CGT.

La perspective de la réunion des équipes des deux chaînes dans l'immeuble en verre imaginé par Jean-Pierre Elkabach, actuellement en construction dans le 15ᵉ arrondissement, est une des causes de cette ébullition. Dans un tract intitulé « Où va France 3 ? Il faut réagir », la CFDT estime que *« France 2 voit déjà ses charges considérablement allégées par rapport aux loyers actuels. Elle bénéficie d'une dotation de 55 millions de francs pour mise à niveau de ses équipements, tandis que France 3 assure elle-même le renouvellement de ses matériels et supporte encore un surcoût de 20 millions de francs dont le financement n'est pas défini »*.

Cette remarque fait partie de la liste des doléances de la CFDT à propos de la moindre hausse (2,5 %) du budget de France 3 par rapport à celle de 3,4 % dont bénéficie France 2.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : la BBC a *obtenu le feu vert du* gouvernement britannique** pour la création d'une chaîne d'information diffusant 24 heures sur 24 sur le câble. BBC News 24 devrait émettre en novembre, auprès de 1,5 million de foyers. – *(AFP)*

■ **Marc Welinski, délégué au marketing des programmes de Télévision** par satellite (TPS), est nommé à la tête de France Supervision, chaîne thématique éditée par France 2. Il remplace Xavier Drumare, appelé à d'autres fonctions au sein de la chaîne du service public. France Télécom et la Sept/Arte doivent entrer dans le tour de table de France Supervision, qui est diffusée en exclusivité sur TPS.

■ **PUBLICITÉ : Maurice Lévy, président du directoire de Publicis, explique,** dans un entretien publié par *La Tribune* du 13 octobre, que le groupe *« est en train de réussir son internationalisation sans avoir besoin d'internationaliser le capital »* et dispose de 500 millions de francs disponibles et de 1,5 milliard de francs de crédits. Il indique que le groupe publicitaire français pourrait *« fusionner sous le contrôle de Publicis avec deux réseaux tout au plus »* mais indisponibles actuellement. A propos de l'alliance avec True-North (ex-FCB), le patron de Publicis estime qu'elle était fondée sur un *« mensonge »* : *« L'objectif, avoué deux ans plus tard par les dirigeants de FCB, était de prendre le contrôle de Publicis. »*



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 13 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,40 %
CAC 40 : 2996,39

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	990	[illegible]	-0,40	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	961	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1850	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2190	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1297	[illegible]	+0,30	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	965	[illegible]	-0,72	[illegible]
Accor	1125	[illegible]	+0,44	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	235	[illegible]	—	[illegible]
Air Liquide	979	[illegible]	+0,30	[illegible]
Alcatel Alsthom	810	[illegible]	-0,61	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	608	[illegible]	+3,61	[illegible]
Axa	399,50	[illegible]	+1,80	[illegible]
Bail Investis	764	[illegible]	+0,78	[illegible]
Bancaire (Cie)	731	[illegible]	+1,91	[illegible]
Bazar Hot. Ville	574	[illegible]	-1,56	[illegible]
Bertrand Faure	370	[illegible]	+2,02	[illegible]
BIC	422,80	[illegible]	+2,88	[illegible]
BIS	494	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	305,60	[illegible]	+4,15	[illegible]
Bollore Techno	805	[illegible]	-2,23	[illegible]
Bongrain	2248	[illegible]	-0,57	[illegible]
Bouygues	587	[illegible]	+2,21	[illegible]
Bouygues Offs	330	[illegible]	-2,42	[illegible]
Bull#	72	[illegible]	-2,29	[illegible]
Canal +	1069	[illegible]	+2,33	[illegible]
Cap Gemini	421	[illegible]	—	[illegible]
Carbone Lorraine	1660	[illegible]	+0,48	[illegible]
Carrefour	3493	[illegible]	+0,77	[illegible]
Casino Guichard	353,70	[illegible]	-1,83	[illegible]
Casino Guich.ADP	272,50	[illegible]	-1,83	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	594	[illegible]	+0,16	[illegible]
C.C.F.	338,80	[illegible]	+4,16	[illegible]
Cegid (Ly)	641	[illegible]	+1,09	[illegible]
Cerus Europ.Reun	35,05	[illegible]	+0,28	[illegible]
Cetelem	658	[illegible]	+1,51	[illegible]
CGIP	1840	[illegible]	+0,54	[illegible]
Chargeurs	390	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dalloz	760	[illegible]	+0,13	[illegible]
Christian Dior	789	[illegible]	+3,92	[illegible]
Ciments Francais	245	[illegible]	+2,03	[illegible]
Cipe France Ly #	258	[illegible]	-23,41	[illegible]
Clarins	528	[illegible]	-0,56	[illegible]
Club Mediterranee	466	[illegible]	+1,26	[illegible]
Coflexip	695	[illegible]	-0,28	[illegible]
Colas	910	[illegible]	-0,32	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,55	[illegible]	+5,19	[illegible]
Comptoirs Mod.	2650	[illegible]	-2,07	[illegible]
CPR	467,50	[illegible]	+1,17	[illegible]
Cred.Fon.France	64	[illegible]	-1,32	[illegible]
Credit Lyonnais CI	340,80	[illegible]	+0,64	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	364,50	[illegible]	+2,27	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	222,50	[illegible]	+0,67	[illegible]
Damart	3770	[illegible]	—	[illegible]
Danone	945	[illegible]	-0,95	[illegible]
Dassault-Aviation	1310	[illegible]	—	[illegible]
Dassault Electro	368	[illegible]	-0,52	[illegible]
Dassault Systemes	373,50	[illegible]	+0,88	[illegible]
De Dietrich	272	[illegible]	-0,73	[illegible]
Degremont	500	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	678	[illegible]	-1,91	[illegible]
Dév.R.N-P.Cal Li #	48,90	[illegible]	-0,10	[illegible]
Devia France	593	[illegible]	+2,19	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	89	[illegible]	+2,24	[illegible]
Dynaction	160,10	[illegible]	+3,68	[illegible]
Eaux (Cie des)	702	[illegible]	+1,13	[illegible]
Eiffage	290	[illegible]	-0,03	[illegible]
Elf Aquitaine	737	[illegible]	+3,12	[illegible]
Eramet	281,80	[illegible]	+0,42	[illegible]
Eridania Beghin	868	[illegible]	+1,49	[illegible]
Essilor Intl	1580	[illegible]	—	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1482	[illegible]	+0,53	[illegible]
Esso	511	[illegible]	+2,34	[illegible]
Eurafrance	2440	[illegible]	+0,61	[illegible]
Euro Disney	8,10	[illegible]	-0,61	[illegible]
Europe 1	1300	[illegible]	-0,76	[illegible]
Eurotunnel	6,15	[illegible]	+0,81	[illegible]
Fimalac SA	515	[illegible]	-1,55	[illegible]
Finextel	108	[illegible]	+2,77	[illegible]
Fives-Lille	416	[illegible]	-0,24	[illegible]
Fromageries Bel	4150	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	2990	[illegible]	-0,83	[illegible]
GAN ex.dt sous	123	[illegible]	+4,06	[illegible]
Gascogne (B)	568	[illegible]	+0,70	[illegible]
Gaumont #	422	[illegible]	-0,47	[illegible]
Gaz et Eaux	2540	[illegible]	—	[illegible]
Geophysique	904	[illegible]	-2,43	[illegible]
G.F.C	529	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	560	[illegible]	-0,89	[illegible]
GROUPE GTM	382	[illegible]	+1,30	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	149,80	[illegible]	+4,80	[illegible]
Guilbert	817	[illegible]	+0,97	[illegible]
Guyenne Gascogne	2055	[illegible]	+0,19	[illegible]
Hachette Fill.Med.	1069	[illegible]	-1,40	[illegible]
Havas	396,90	[illegible]	+1,99	[illegible]
Havas Advertising	750	[illegible]	-0,13	[illegible]
Imetal	724	[illegible]	+2,90	[illegible]
Immeubl.France	338	[illegible]	-0,59	[illegible]
Infogrames Enter.	847	[illegible]	—	[illegible]
Ingenico	141,50	[illegible]	+0,70	[illegible]
Interbail	170	[illegible]	+2,94	[illegible]
Intertechnique	1430	[illegible]	—	[illegible]
Jean Lefebvre	316,40	[illegible]	+0,06	[illegible]
Klepierre	800	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	1734	[illegible]	-2,24	[illegible]
Lafarge	433,30	[illegible]	+3,04	[illegible]
Lagardere	185,40	[illegible]	+2,21	[illegible]
Lapeyre	370,10	[illegible]	+3,21	[illegible]
Lebon	240	[illegible]	+0,83	[illegible]
Legrand	1197	[illegible]	+0,66	[illegible]
Legrand ADP	765	[illegible]	+2,35	[illegible]
Legris indust.	238	[illegible]	+0,64	[illegible]
Locindus	790	[illegible]	-0,50	[illegible]
L'Oreal	2235	[illegible]	+1,25	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1223	[illegible]	+2,20	[illegible]
Marine Wendel	680	[illegible]	-0,73	[illegible]
Metaleurop	71,30	[illegible]	+1,12	[illegible]
Metrologie Inter.	14,95	[illegible]	-1	[illegible]
Michelin	350,90	[illegible]	-0,02	[illegible]
Moulinex #	141,50	[illegible]	+0,56	[illegible]
Nord-Est	126,50	[illegible]	-1,10	[illegible]
Nordon (Ny)	418	[illegible]	+3,82	[illegible]
NRJ #	865	[illegible]	+0,57	[illegible]
Olipar	72,50	[illegible]	-0,06	[illegible]
Paribas	427	[illegible]	+2,15	[illegible]
Pathe	1110	[illegible]	+0,90	[illegible]
Pechiney	303	[illegible]	+1,32	[illegible]
Pernod-Ricard	286,50	[illegible]	+0,73	[illegible]
Peugeot	780	[illegible]	+1,66	[illegible]
Pinault-Print.Red	2779	[illegible]	+0,82	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	654	[illegible]	-1,37	[illegible]
Primagaz	474	[illegible]	-0,21	[illegible]
Promodes	2088	[illegible]	-0,19	[illegible]
Publicis #	581	[illegible]	-0,17	[illegible]
Remy Cointreau	113	[illegible]	+0,88	[illegible]
Renault	173,20	[illegible]	-2,02	[illegible]
Rexel	1643	[illegible]	+0,66	[illegible]
Rhone Poulenc A	260	[illegible]	+1,88	[illegible]
Rochette (La)	29,25	[illegible]	+0,85	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5700	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	190	[illegible]	—	[illegible]
Sagem SA	2895	[illegible]	+0,17	[illegible]
Saint-Gobain	913	[illegible]	-0,21	[illegible]
Salomon (Ly)	515	[illegible]	-0,19	[illegible]
Salvepar (Ny)	450	[illegible]	+1,33	[illegible]
Sanofi	540	[illegible]	+1,11	[illegible]
Sat	1420	[illegible]	—	[illegible]
Saupiquet (Ns)	606	[illegible]	-1,48	[illegible]
Schneider SA	361,20	[illegible]	+3,26	[illegible]
SCOR	243	[illegible]	+6,09	[illegible]
S.E.B.	830	[illegible]	+0,48	[illegible]
Sefimeg CA	381	[illegible]	—	[illegible]
SEITA	178	[illegible]	-1,34	[illegible]
Selectibanque	70,80	[illegible]	-1,69	[illegible]
SFIM	1005	[illegible]	-2,48	[illegible]
SGE	141,90	[illegible]	-0,98	[illegible]
Sidel	384,60	[illegible]	+1,04	[illegible]
Silic CA	835	[illegible]	+0,11	[illegible]
Simco	449,80	[illegible]	-0,37	[illegible]
S.I.T.A	1148	[illegible]	+1,04	[illegible]
Skis Rossignol	122	[illegible]	-0,40	[illegible]
Societe Generale	879	[illegible]	+1,82	[illegible]
Sodexho Alliance	2909	[illegible]	+2,09	[illegible]
Sommer-Allibert	216	[illegible]	+1,94	[illegible]
Sophia	220,80	[illegible]	+1,44	[illegible]
Spir Communic. #	449	[illegible]	+0,66	[illegible]
Strafor Facom	394,80	[illegible]	+1,57	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	622	[illegible]	+1,60	[illegible]
Synthelabo	663	[illegible]	+2,41	[illegible]
Technip	738	[illegible]	+0,54	[illegible]
Thomson-CSF	186,70	[illegible]	-1,01	[illegible]
Total	642	[illegible]	+2,18	[illegible]
UFB Locabail	610	[illegible]	—	[illegible]
UIF	415	[illegible]	—	[illegible]
UIS	211,80	[illegible]	-0,33	[illegible]
Unibail porteur	580	[illegible]	+0,34	[illegible]
Union Assur.Fdal	640	[illegible]	+1,56	[illegible]
Usinor	118,90	[illegible]	+0,67	[illegible]
Valeo	385	[illegible]	-0,67	[illegible]
Vallourec	423	[illegible]	+1,41	[illegible]
Via Banque	190,40	[illegible]	-1,41	[illegible]
Worms & Cie	459	[illegible]	+4,37	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1414	[illegible]	-2,33	[illegible]
Elf Gabon	1250	[illegible]	-8	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	121,50	122	+0,41	[illegible]
Adecco S.A.	2151	[illegible]	+0,79	[illegible]
Adidas AG #	810	[illegible]	+0,61	[illegible]
American Express	484,50	485,30	+0,12	[illegible]
Anglo American #	325	327,50	+0,76	[illegible]
Amgold #	330	[illegible]	-2,39	[illegible]
Arjo Wiggins App.	19,10	19,75	+3,40	[illegible]
A.T.T. #	269	268,40	-0,22	[illegible]
Banco Santander #	175,30	[illegible]	+3,87	[illegible]
Barrick Gold #	140,10	141,50	+0,99	[illegible]
B.A.S.F. #	218	218,90	+0,41	[illegible]
Bayer #	236,73	235	-0,71	[illegible]
Cordiant PLC	12,10	12,15	+0,41	[illegible]
Crown Cork ord.#	269,70	—	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	257	—	—	[illegible]
Daimler Benz #	454	465	+2,42	[illegible]
De Beers #	179,50	183	+1,94	[illegible]
Deutsche Bank #	417,10	429	+2,89	[illegible]
Dresdner Bank	271	275	+1,47	[illegible]
Driefontein #	42,15	42,80	+1,54	[illegible]
Du Pont Nemours #	356,30	362,10	+1,62	[illegible]
Eastman Kodak #	370	373,20	+0,86	[illegible]
East Rand #	1,52	1,54	+1,31	[illegible]
Echo Bay Mines #	32,75	31,35	-4,27	[illegible]
Electrolux #	521	535	+2,68	[illegible]
Ericsson #	280	285	+1,78	[illegible]
Ford Motor #	291	291,80	+0,27	[illegible]
Freegold #	36,90	37,35	+1,21	[illegible]
Gencor act.regr	14,20	14,80	+4,22	[illegible]
General Elect. #	417	410,80	-1,48	[illegible]
General Motors #	404,70	415	+2,54	[illegible]
Gle Belgique #	533	552	+3,56	[illegible]
Grd Metropolitan	53,70	57,35	+6,79	[illegible]
Guinness Plc #	55,50	57,90	+4,32	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,50	29	+1,75	[illegible]
Harmony Gold #	25,50	25,90	+1,56	[illegible]
Hitachi #	54	53,75	-0,46	[illegible]
Hoechst #	262	260,60	-0,53	+6,89
I.B.M #	614	620	+0,97	+55
I.C.I #	91,50	93,50	+2,18	[illegible]
Ito Yokado #	312,10	311,80	-0,09	+35,68
Kingfisher plc #	81,90	80	-2,31	+44,14
Matsushita #	110,10	110,80	+0,63	+32,61
Mc Donald's #	273,50	277,70	+1,53	+16,18
Merck and Co #	585	587	+0,34	+30,89
Mitsubishi Corp.#	52,50	53,90	+2,66	+2,08
Mobil Corporat.#	436,90	438	+0,25	+35,81
Morgan J.P. #	700	703	+0,42	+34,41
Nestle SA Nom. #	8300	8430	+1,56	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	81	—	—	+24,61
Nokia A	576	585	+1,56	+94,35
Norsk Hydro #	358,90	359	+0,02	+28,71
Petrofina #	2300	2323	+1	+41,21
Philip Morris #	245	245,10	+0,04	+22,86
Philips N.V #	489	492,80	+0,79	+135,83
Placer Dome Inc #	111	114,10	+2,79	-4,19
Procter Gamble #	425	426,30	+0,30	+48,53
Quilvest	320	316	-1,25	+9,91
Randfontein #	13,60	13,75	+1,10	-49,07
Rio Tinto PLC #	95	95	—	+16,92
Royal Dutch #	327,30	337,40	+3,08	+50,79
Sega Enterprises	156	154	-1,28	-20,61
Saint-Helena #	24,25	24,25	—	-19,36
Schlumberger #	524	524	—	+95,88
SGS Thomson Micro.	523	542	+3,63	+47,68
Shell Transport #	43,70	45	+2,97	+46,86
Siemens #	400	410	+2,50	+78,19
Sony Corp. #	561	555	-1,06	+63,23
Sumitomo Bank #	85,80	85,20	-0,69	+17,51
T.D.K #	531	527	-0,75	+55
Telefonica #	171	174,80	+2,22	+42,69
Toshiba #	28,70	28,35	-1,21	-11,28
Unilever #	1278	1309	+2,42	+43,88
United Technol. #	458	460,80	+0,61	+29,80
Vaal Reefs #	335,50	345,10	+2,86	+1,79
Volkswagen A.G #	4110	4070	-0,97	+82,55
Volvo (act.B) #	172	175	+1,74	+72,04
Western Deep #	149	152	+2,01	[illegible]
Yamanouchi #	145,30	145,30	—	+38,38
Zambia Copper	16,10	17	+5,59	+178,68

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,87	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,50	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	105,48	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	115,30	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,02	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,49	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	122,91	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	105,53	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,57	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	117,34	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,71	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	113,40	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100,02	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,75	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,78	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,96	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,90	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,94	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,45	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,79	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,24	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	129,63	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	131,49	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,26	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	956	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	65,45	[illegible]
Baccarat (Ny)	582	[illegible]
Bains C.Monaco	615	[illegible]
Bque Transatlant.	180,50	[illegible]
B.N.P.Intercont.	880	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	436	436
Champex (Ny) ◆	25,80	25,80
CIC Un.Euro.CIP	430	430
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2635	2635
Generali Fce Assur	1095	[illegible]
Continental Ass.Ly	442,10	442,10
Darblay ◆	560	560
Didot Bottin	760	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3199	[illegible]
Ecia	1024	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1350	[illegible]
Fichet Bauche	54	[illegible]
Fidei ◆	38,60	38,60
Finalens	273	268,50
F.I.P.P. ◆	348,50	348,50
Fonciere (Cie)	600	600
Fonc. Lyonnaise #	705	720
Foncina #	501	[illegible]
Francarep ◆	284	284
France S.A. ◆	1185	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot ◆	1300	[illegible]
G.T.I (Transport)	232,90	[illegible]
Immobail	146,30	[illegible]
Immobanque	645	645
Locamion (Ly) ◆	401,20	[illegible]
Lucia	58,10	[illegible]
Monoprix	295	[illegible]
Metal Deploye ◆	400	400
Mors	6,35	6,35
Navigation (Nle)	126,80	129
Optorg ◆	365	365
Paluel-Marmont	310	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	841	841
Parfinance	255	255
Paris Orleans	269,20	269
Promodes (CI) ◆	1854	1854
PSB Industries Ly	496	[illegible]
Rougier #	360	[illegible]
Saga	117,60	[illegible]
S.I.P.H.	375	374
Sofragi ◆	4760	4760
Taittinger	3000	3000
Tour Eiffel ◆	290	290
Vicat	543	[illegible]
Caves Roquefort	1900	1900
Elyo ◆	322	322
Finaxa	338	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1510	1510
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	162	162
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia ◆	300	300
Hotels Deauville	585	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	523	523
L.Bouillet (Ly) ◆	300	300

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,05	[illegible]
AFE #	500	[illegible]
Aigle #	320	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	162	[illegible]
Altran Techno. #	1501	[illegible]
Arkopharma#	315	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2900	[illegible]
Assystem #	277,50	[illegible]
Bque Picardie (Li)	760	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	349,90	[illegible]
Bque Vernes	173	[illegible]
Beneteau #	910	[illegible]
B I M P	112	[illegible]
Boiron (Ly)	339,90	[illegible]
Boisset (Ly) #	670	[illegible]
But S.A.	293	[illegible]
Cardif SA	772	[illegible]
C.E.E #	84,20	[illegible]
CFPI # ◆	380	[illegible]
Change Bourse (M)	210	[illegible]
CNIM CA#	214	[illegible]
Codetour	369	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	380	[illegible]
Conflandey #	321	[illegible]
C.A. Hte Normandie	319	[illegible]
C.A. Paris IDF	755	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	300	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	283	[illegible]
C.A.Pas de Calais	550	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	535	[illegible]
C.A. Oise CCI	325	[illegible]
C.A. Somme CCI	319	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	420	[illegible]
Devanlay	550	[illegible]
Devernois (Ly)	599	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	57	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	480	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	430	[illegible]
Expand s.a	588	[illegible]
Factorem	650	[illegible]
Faiveley #	225	[illegible]
Finacor	65	[illegible]
Fininfo	726	[illegible]
Fructivie	551	[illegible]
Gautier France #	221	[illegible]
Gel 2000	38	[illegible]
GEODIS #	345,20	[illegible]
GFI Industries #	1150	[illegible]
Girodet (Ly) #	30	[illegible]
GLM S.A.	250	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1065	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	228	[illegible]
Kindy #	174,50	[illegible]
Guerbet	219	[illegible]
Hermes Internat.1#	461	[illegible]
Hurel Dubois	749	[illegible]
ICBT Groupe #	237	[illegible]
I.C.C.	147,90	[illegible]
ICOM Informatique	542	[illegible]
Idianova ◆	74,45	[illegible]
Int. Computer # ◆	73,10	[illegible]
IPBM ◆	75,95	[illegible]
M6-Metropole TV	580	[illegible]
Manitou #	760	[illegible]
Manutan	440	[illegible]
Marie Brizard #	655	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#	39,60	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	59	[illegible]
MGI Coutier #	285	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	175	[illegible]
Naf-Naf #	83,40	[illegible]
Norbert Dentres.#	705	[illegible]
NSC Groupe Ny	802	[illegible]
Onet #	1017	[illegible]
Paul Predault #	152	[illegible]
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	89	[illegible]
Phyto-Lierac #	300	[illegible]
Pochet	650	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	236	[illegible]
Radiall #	680	[illegible]
Robertet #	1083	[illegible]
Rouleau-Guichard	325	[illegible]
Securidev #	115	[illegible]
Smoby (Ly)#	630	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	11,45	[illegible]
Soflbus ◆	330	[illegible]
Sogeparc (Fin)	371	[illegible]
Sopra #	561	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	66	[illegible]
Sylea	540	[illegible]
Teisseire-France	189	[illegible]
TFI	539	[illegible]
Thermador Hol. #	298	[illegible]
Trouvay Cauvin #	96	96
Unilog	830	[illegible]
Union Fin.France	610	[illegible]
Viel et Cie #	149,90	[illegible]
Vilmorin et Cie #	464	[illegible]
Virbac	481	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	37,50	[illegible]
Belvedere	740	[illegible]
BVRP	197	[illegible]
Coil	235	[illegible]
Electronique D2	865	[illegible]
FDM Pharma n.	237,90	[illegible]
Genset ◆	398	[illegible]
Guyanor action B ◆	13,50	[illegible]
High Co. ●	170	[illegible]
Infonie	108	[illegible]
Joliez-Regol ●	78,50	[illegible]
Mille Amis	58	[illegible]
Naturex	69	[illegible]
Olitec	940	[illegible]
Picogiga ◆	220	[illegible]
Proxidis	19	[illegible]
R21 Santé	400	[illegible]
Stelax	8,10	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 13 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl ◆	783	783
Crédit Gén.Ind. ◆	9,55	[illegible]
Générale Occidentale ◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	130	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	146,14	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	123,12	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2451,97	[illegible]
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14309	[illegible]
Natio Epargne	2223,18	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D	857,03	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3370,08	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	145,06	[illegible]
Natio Epargne Retraite	163,39	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11288,32	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1102,89	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1019,55	[illegible]
Natio Euro Opport.	1130,58	[illegible]
Natio Inter	1095,80	[illegible]
Natio Opportunités	202,18	[illegible]
Natio Revenus	1115,36	[illegible]
Natio Sécurité	11518,99	[illegible]
Natio Valeurs	1413,28	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93117,74	[illegible]
Oblig. tres caté.	272,21	[illegible]
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D ◇	368,09	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2627,55	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2482,76	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	314,26	[illegible]
Patrimoine Retraite D ◇	304,76	[illegible]
Sicav Associations C ◇	2437,31	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C ◇	19811,03	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19403,59	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	292,15	[illegible]
Écur. Capitalisation C ◇	255,54	[illegible]
Écur. Expansion C ◇	8572,64	[illegible]
Écur. Géovaleurs C ◇	3691,97	[illegible]
Écur. Investis. D PEA ◇	234,78	[illegible]
Écur. Monépremière ◇	11418,76	[illegible]
Écur. Monétaire C ◇	13124,13	[illegible]
Écur. Monétaire D ◇	12499,06	[illegible]
Écur. Trésorerie C ◇	322,18	[illegible]
Écur. Trésorerie D ◇	309,67	[illegible]
Écur. Trimestriel D ◇	2832,60	[illegible]
Éparcourt-Sicav D ◇	193,66	[illegible]
Géoptim C ◇	12973,25	[illegible]
Géoptim D ◇	11916,46	[illegible]
Horizon C ◇	2948,93	[illegible]
Prévoyance Écur. D ◇	106,67	[illegible]
Sensipremière C ◇	13415,35	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12112,90	[illegible]
Écur. Sécuripremière C ◇	12063,27	[illegible]
CNCA — INDOCAM Asset Management		
Amplia ◇	120600,34	[illegible]
Atout Amérique	206,48	[illegible]
Atout Asie	106,81	[illegible]
Atout Futur C	835,62	[illegible]
Atout Futur D	786,63	[illegible]
Coexis	1959,14	[illegible]
Dieze	2225,19	[illegible]
Elicash ◇	957407,36	[illegible]
Epargne-Unie	217,83	[illegible]
Eurodyn	2771,84	[illegible]
Indicia ◆	1814,75	[illegible]
Moné.JC ◇	12036,19	[illegible]
Moné.JD ◇	11653,56	[illegible]
Oblifutur C	551,46	[illegible]
Oblifutur D	528,41	[illegible]
Oraction	1805,13	[illegible]
Revenu-Vert	1203,69	[illegible]
Sévéa ◆	118,37	[illegible]
Synthésis	18306,60	[illegible]
Uni Association ◇	121,57	[illegible]
Uni Foncier	1455,06	[illegible]
Uni France	890,01	[illegible]
Uni Garantie C	1901,76	[illegible]
Uni Garantie D	1454,54	[illegible]
Uni Régions	1788,46	[illegible]
Univar C ◇	311,93	[illegible]
Univar D ◇	298,94	[illegible]
Univers Actions	260	[illegible]
Univers-Obligations	251,03	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	772,30	[illegible]
Francic Pierre	143,40	[illegible]
Europe Régions ◇	2010,13	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1127,31	1127,31
Cicamonde	1647,76	[illegible]
Converticic	411,80	[illegible]
Ecocic	1759,80	[illegible]
Mensuelcic	10120,74	[illegible]
Oblicic Mondial	3983,42	[illegible]
Oblicic Régions	1182,25	[illegible]
Rentacic	164,51	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1384,10	[illegible]
Lion 20000 C	17275,91	[illegible]
Lion 20000 D	16572,22	[illegible]
Lion Associations C	11096,13	[illegible]
Lion Associations D	11096,13	[illegible]
Lion Court Terme C	26616,44	26616,44
Lion Court Terme D	24134,12	[illegible]
Lion Plus C	1580,48	[illegible]
Lion Plus D	1507,63	[illegible]
Lion Trésor	2462,65	[illegible]
Oblilion	2175,79	[illegible]
Sicav 5000	757,46	[illegible]
Slivafrance	1269,34	[illegible]
Slivam	608,42	[illegible]
Slivarente	247,03	[illegible]
Slivinter	846,06	[illegible]
Trilion	5118,22	5092,54
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2375,49	[illegible]
CM Option Dynamique	136,97	[illegible]
CM Option Equilibre	264,68	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	168,26	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	926,26	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	148,70	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23103,38	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1721,66	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1884,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1094,08	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,06	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	780,69	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20048,40	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	930,94	[illegible]
St-Honoré Pacifique	772,90	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1844,03	[illegible]
Stratégie Actions	1174,65	[illegible]
Stratégie Rendement	1983,55	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Amérique ◇	122,71	[illegible]
Amplitude Europe C ◇	173,21	[illegible]
Amplitude Europe D ◇	170,31	[illegible]
Amplitude Monde C ◇	1091,97	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	1041,75	[illegible]
Amplitude Pacifique ◇	107,90	[illegible]
Elanciel D PEA ◇	190,13	[illegible]
Émergence Poste D PEA ◇	159,30	[illegible]
Géobilys C ◇	671,62	[illegible]
Géobilys D ◇	635,44	[illegible]
Kaleis Dynamisme ◇	1130,62	1108,45
Kaleis Équilibre ◇	1087,20	[illegible]
Kaleis Sérénité ◇	1049,74	1039,35
Latitude C ◇	149,54	149,54
Latitude D ◇	136,23	136,23
Oblitys D ◇	624,83	[illegible]
Plénitude D PEA ◇	214,20	[illegible]
Poste Gestion C ◇	14980,57	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5239,16	[illegible]
Solstice D ◇	2361,37	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38264,76	[illegible]
Actimonétaire D	31158,04	31158,04
Cadence 1 D	1057,73	[illegible]
Cadence 2 D	1060,63	[illegible]
Cadence 3 D	1048,42	[illegible]
Capimonétaire C	413,54	413,13
Capimonétaire D	373,14	[illegible]
Sogeoblig C/D	9297,60	[illegible]
Interoblig C	7521,96	[illegible]
Intersélection France D	750,07	[illegible]
S.G. France opport. C	2130,81	[illegible]
S.G. France opport. D	2034,12	[illegible]
Sogenfrance C	1988,79	[illegible]
Sogenfrance D	1817,85	[illegible]
Sogépargne D	313,92	[illegible]
Soginter C	2669,94	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1526,63	[illegible]
Sogelance D ◆	1704,73	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	227,40	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS L'Angleterre s'est qualifiée pour la phase finale de la Coupe du monde 1998, qui se déroulera en France du 10 juin au 12 juillet, grâce au match nul (0-0) obtenu face à l'Italie, à Rome, samedi 11 octobre. ● LA RENCONTRE et les deux jours qui l'ont précédée ont été marqués par de graves incidents provoqués, une fois de plus, par des hooligans venus de Grande-Bretagne. Une vingtaine de blessés (dont cinq policiers italiens et neuf supporteurs anglais) sont à déplorer alors que quarante arrestations ont été effectuées. ● CÔTÉ SPORTIF, l'Italie est désormais contrainte de remporter, les 25 octobre et 10 novembre, un match aller-retour de barrage pour participer au Mondial. ● EN MATCH AMICAL, la France, qualifiée d'office en tant que pays organisateur, a battu l'Afrique du Sud (2-1), samedi, à Lens, au terme d'une partie bien terne.

Les hooligans se qualifient pour le Mondial 1998

Si l'Angleterre a prouvé qu'elle avait modernisé son football en maîtrisant l'Italie (0-0) à Rome pour gagner le droit de jouer la Coupe du monde organisée par la France, elle a également démontré qu'elle n'avait pas tout à fait réglé le problème de la violence de certains de ses supporteurs

ROME
de notre envoyé spécial

De la sueur, du sang et des larmes, ce qu'aurait sans doute apprécié Sir Winston Churchill. Mais aussi de la bière, des litres de bière ingurgités sous un soleil de plomb alors que la vente d'alcool était censée être interdite à l'approche d'un Italie-Angleterre annoncé à juste titre comme une rencontre à hauts risques. La capitale italienne n'avait pas connu des températures aussi élevées (26 °) à cette période de l'année depuis 1841. Et il a fallu que ces records de chaleur surviennent au pire moment. Rome, ville ouverte l'espace d'un match de football décisif entre la Squadra Azzurra et la sélection anglaise. Rome, envahie par près de 10 000 supporteurs anglais, pour la plupart parfaitement civilisés. Mais, on le sait depuis de longues années, il suffit de quelques centaines de vrais durs, de hooligans pur jus, pour transformer un centre-ville en champ de bataille et une tribune de stade en ring géant. Et les casseurs *made in England* s'étaient évidemment donnés rendez-vous pour ce « match de l'année ».

Du soleil, de la bière, des Italiens, un match à enjeu, tout était réuni pour attirer à Rome le noyeau dur des casseurs anglais. D'ailleurs, Scotland Yard était parfaitement au courant et les policiers britanniques spécialistes de la lutte anti-hooligans avaient communiqué à leurs collègues italiens une liste sur laquelle figuraient les noms d'environ 700 hooligans, fichés, et succeptibles de débarquer à Rome. Depuis le début des années 90, la coopération entre les services de police européens chargés d'infiltrer et de surveiller les groupes de hooligans fonctionne bien.

PÉRIPLE TORTUEUX

Mais il en faut beaucoup plus pour empêcher quelques centaines de types prêts à en découdre de faire le voyage. Conscients de l'important dispositif policier déployé dans les deux aéroports romains et à la gare centrale, certains hooligans avaient prévus de rejoindre Rome par des chemins détournés. Comme ce groupe d'une dizaine de hooligans, considérés par Interpol comme « *très dangereux* », et qui avaient entrepris un voyage Londres-Vienne *via* l'Allemagne avant de rejoindre le nord de l'Italie. Mais le naturel ayant repris le dessus, ces jeunes gens n'ont pu s'empêcher, deux jours avant le match, de tout casser dans un bar de Mestre, près de Venise, avant de se faire arrêter.

En revanche, plusieurs centaines de leurs collègues ont réussi à rentrer dans Rome. En plein centre ville, de violentes bagarres ont eu lieu vendredi 10 et samedi 11 octobre, le jour du match. Bilan des opérations : une vingtaine de blessés (dont cinq policiers et neuf anglais) et quarante arrestations. De courses-poursuites en matraquages, de vitres brisées en affrontements avec des bandes de *teppisti* (les casseurs italiens), on avait l'impression de revenir des années en arrière. Comme il y a neuf ans à Düsseldorf, lors de l'Euro 1988, au cours duquel hooligans anglais, allemands et hollandais s'en étaient donnés à cœur joie. Ou comme à Cagliari, lors du Mondiale de 1990, lorsque les Anglais avaient joués à « qui casse gagne » avec les carabiniers. A ceux qui croyaient que le fléau du hooliganisme était éradiqué, à ceux qui avaient encore en tête les belles images festives et rassurantes de l'Euro 96 disputé en Angleterre, ces deux jours à Rome auront suffit pour redescendre sur terre et admettre la triste réalité : en dépit de tous les efforts entrepris depuis une demi-douzaine d'années par les polices européennes, le danger reste réel. Danger au centre-ville, mais également danger au cœur du stade. Un « Olimpico » surveillé par des centaines de carabiniers en tenue de combat (casques bleus, longues matraques) et où les différents groupes de supporteurs anglais semblaient avoir été canalisés. Rassemblés dans un coin de tribune, près du virage Sud où se massaient des milliers de tifosi, les quelques centaines de casseurs anglais étaient surveillés de près. Ce dispositif n'a pas suffit à éviter de violents affrontements.

Une fois, deux fois, dix fois, les fous furieux ont chargés à mains nues des carabiniers armés. Pendant que sur la pelouse les vilains gestes pleuvaient (neuf cartons jaunes, un joueur expulsé), ce coin de tribune ressemblait, durant toute la première période, à un champ de bataille où deux armées s'observent, se défient, se toisent, avant de charger. Des scènes incroyables qui doivent faire réfléchir les responsables de la sécurité du Mondial 98 qui se déroulera dans huit mois en France. A Rome, policiers britanniques et italiens ont travaillés ensemble pour éviter le pire. Cela n'a pas suffit. En juin prochain, le football anglais – qui a gagné sur le terrain le droit de jouer la Coupe du monde française en faisant match nul (0-0) avec l'Italie – présentera un remake inédit de *La Belle et la Bête*. D'un côté, une sélection séduisante dirigée par le courtois Glenn Hoddle, de l'autre, ces quelques centaines de hooligans qui doivent déja penser au soleil, à la bière et aux charmes de la douce France.

Alain Constant

Hors de leur île, les voyous du football se déchaînent

LES INCIDENTS survenus samedi 11 octobre, à Rome, en marge du match Italie-Angleterre le confirment : le football anglais n'est pas guéri du hooliganisme. Certes, les actes de violence se font rares sur le territoire britannique, en raison de la surveillance vidéo et de l'efficacité de la police, mais le problème de fond n'est pas réglé pour autant. Contrairement à une idée généralement admise, il existe toujours, chez les supporters anglais, une minorité extrémiste, prête à en découdre dès qu'elle se rend à l'étranger. Certains de ces fans étaient à Rome. Ceux-là, et quelques centaines d'autres, viendront aussi en France lors de la Coupe du monde, de même que leurs homologues allemands (*Le Monde* du 19 septembre).

Voilà une vingtaine d'années que la sélection anglaise est confrontée à la violence de certains de ses supporteurs. Même s'il convient peut-être, comme le fait la presse britannique, d'établir la part de responsabilité des policiers italiens, les échaufourées de samedi n'ont donc rien de surprenant. Ces dernières années, d'autres incidents, souvent plus gràves, avaient éclaté lors de déplacements en Irlande et aux Pays-Bas.

« UNION NATIONALE »

Ce phénomène s'explique d'abord par l'union, dans le sillage de l'équipe nationale, des groupes de hooligans des différents clubs du pays. Comme ces bandes, de plus en plus restreintes, ne peuvent plus sévir dans leurs propres stades, elles ont tendance à s'associer lors des matches à l'étranger. Il existe donc, derrière la sélection, un « noyau dur », animé d'un fort sentiment nationaliste. Ces hooligans agissent en spécialistes. Leurs voyages sont planifiés et ils ont recours à des téléphones portables pour déjouer les dipositifs de sécurité. Malgré le démantèlement de quelques unes de ces bandes, les enquêteurs britanniques n'ont pas encore trouvé la parade idéale.

L'autre explication du phénomène tient à la nature même des matches à l'extérieur. Les hooligans, plus ou moins maîtrisés à domicile, se défoulent à l'étranger où, l'alcool aidant, ils éprouvent un sentiment d'impunité face à des services de police peu habitués à leurs techniques. De plus, compte tenu de leur réputation, ils sont souvent attendus par leurs « hôtes ». De l'Allemagne à l'Italie, les Anglais sont en effet considérés comme les « maîtres » en matière de violence. Leur seule présence attire les hooligans locaux, soucieux de se mesurer à eux.

Philippe Broussard

La révolution culturelle de la sélection anglaise

ROME
de notre envoyé spécial

Séduisante, efficace, étonnante. Qui aurait cru, au début des années 90, que la sélection anglaise puisse développer un jeu pareil ? Samedi 11 octobre, sur la pelouse du Stade olympique de Rome, les joueurs de Glenn Hoddle n'ont pas seulement gagné leur billet pour le Mondial 98 français, ils ont aussi confirmé ce que laissaient entrevoir leurs récentes prestations, notament lors du Tournoi de France : leur style de jeu n'a plus grand-chose à voir avec celui pratiqué durant plus d'un siècle. Le *kick and rush* est définitivement rangé dans l'armoire aux souvenirs.

Glenn Hoddle est en train de réussir une véritable révolution culturelle. Terry Venables, son prédecesseur, avait fait comprendre à ses joueurs que le courage et l'enthousiasme ne suffisaient plus pour se maintenir en haut de l'affiche internationale. Sans perdre leurs traditionnelles qualités de cœur et d'engagement, les Anglais ont appris à changer de rythme, à jouer à terre, à ne plus balançer aveuglément de longs ballons vers l'avant. Glenn Hoddle a continué dans cette voie positive. Avec lui, le milieu de terrain qui était, il y a encore quelques années, une véritable « zone interdite », est devenu le point fort de l'équipe. Grâce à des joueurs aussi doués techniquement que Paul Gascoigne, David Beckham ou Paul Ince, l'Angleterre peut désormais imposer son jeu, calmer le rythme ou au contraire l'accélérer, comme ce fut le cas face à une Squadra Azzurra prise à son propre piège.

« *Depuis deux ans, notre football est de nouveau respecté à l'étranger. Nos clubs se sont enrichis techniquement avec l'arrivée de grands joueurs venus d'autres pays et ce n'est plus une surprise de voir Manchester United battre la Juventus ou Newcastle venir à bout du FC Barcelone. Les clubs anglais gagnent, mais surtout ils imposent leur style de jeu, et cela, c'est une nouveauté. Nous travaillons enfin en profondeur pour améliorer notre système de formation et cela prendra du temps. Dans dix ans, l'Angleterre sera de nouveau au top* », estime Glenn Hoddle.



TEMPSPORT

Duel entre Inzaghi (au premier plan) et l'Anglais Campbell

Dès qu'elle aura récupéré son buteur Alan Shearer, blessé, l'équipe d'Angleterre pourra envisager l'avenir avec optimisme. A Rome, Glenn Hoddle a même laissé sur le banc de touche des joueurs aussi prometteurs que Robert Fowler, Steve McManaman ou Paul Scholes. « *Lors du Tournoi de France, nous avons beaucoup appris, aussi bien sur les terrains qu'en dehors. Aujourd'hui, nous continuons d'apprendre tout en progressant. C'est intéressant* », avoue « Gentleman Hoddle » qui attend avec impatience la phase finale d'un Mondial au cours duquel sa sélection devrait refaire parler d'elle. En bien.

A. Ct.

Les Bleus battent sans joie l'Afrique du Sud

LENS
de notre correspondant régional

Malgré un temps exécrable et une retransmission en direct sur TF 1, le stade Félix-Bollaert de Lens a accueilli près de 30 000 spectateurs, samedi 11 octobre, pour le match amical France-Afrique du Sud, répétition générale pour les Bleus et les « Bafana-Bafana », qualifiés pour le Mondial 98, et premier test grandeur nature pour l'une des dix enceintes concernées par la compétition. Le « temple » lensois se prêtait particulièrement à l'organisation de cette rencontre. D'abord parce que sa rénovation est quasiment achevée. Ensuite parce que son public passe pour aimer avant tout le jeu. On craignait si peu les débordements qu'une des directives de sécurité, l'interdiction du stade aux spectateurs munis de parapluies, fut abandonnée.

Et de débordements, il n'y eut point. L'accueil chaleureux des supporters lensois à la poignée de fans sud-africains, regroupés dans la tribune présidentielle, l'avait laissé entrevoir. Ensemble, ils ont suivi avec ravissement l'échauffement des joueurs de Clive Barker, en rang par deux comme pour une danse zouloue dont on aurait supprimé la musique. A part un essai de voix avant le match et une *Marseillaise* tonitruante, le public n'a jamais considéré que le match se jouait dans les tribunes, y compris quand Bartlett a ouvert le score pour le compte de l'Afrique du Sud à la 40e minute, battant le gardien du FC Metz Lionel Letizi, dont c'était la première sélection chez les Bleus.

Ce but a déclenché force chants de mineurs et danses chez les supporters des « Bafana-Bafana ». « *Maintenant vous pouvez-nous battre*, disait l'un d'entre eux, *il ne peut plus rien nous arriver de mal.* » Aussi, en attendant la fin d'un match dont l'issue ne paraissait guère faire de doute malgré les hésitations du camp français, les supporters sud-africains n'ont-ils manqué aucune des « olas » lancées par le public lensois, qui a parfois marqué bruyamment son désaccord devant certaines phases du jeu français et réclamé, pour le plaisir, l'entrée sur le terrain de Pierre Laigle, enfant du pays parti jouer à la Sampdoria de Gênes (Italie). Il l'obtint à la 63e minute, après que Stéphane Guivarc'h eut permis à l'équipe de France de revenir au score (53e) et avant qu'Ibrahim Ba, rentré en cours de jeu (78e) à la place de Youri Djorkaeff, ne lui assure la victoire (83e).

PUBLIC CHALEUREUX

Mais, à vrai dire, sans le public, la soirée aurait été encore plus froide, encore plus terne. Et ce ne sont pas les propos d'après-match d'Aimé Jacquet, le sélectionneur national, qui y auraient changé quelque chose : « *Début satisfaisant puis l'équipe s'est déréglée face à un adversaire qui joue bien. Une bonne entame qui ouvre de bonnes interrogations et de bonnes réflexions.* » A huit mois du coup d'envoi du Mondial 98, il n'a semble-t-il pas trouvé toutes les réponses aux unes, ni un sens aux autres. Les responsables de la Fédération française de football (FFF) préféraient évaluer à chaud l'exercice : vestiaires bien conçus, accès protégés – Philippe Tournon, responsable des relations extérieures de la FFF n'a relevé qu'un défaut.

« *Cela manque encore un peu de rigueur dans le verrouillage*, a-t-il jugé. *Le contrôleur doit savoir dire non à ses petits copains. C'est aussi valable pour les gradés de la maréchaussée qui essaient de placer leurs rejetons au bon endroit pour avoir des autographes. C'est vrai qu'il y a un environnement foot sympa mais il faut savoir résister à toutes les pressions. Il faut aussi être indulgent, pour l'instant. Il ne faut pas oublier que l'on change de planète : on passe du championnat à l'équipe de France et de l'équipe de France à la Coupe du Monde. Tout cela doit se roder.* » Pour Alain Cheneau, responsable des aménagements, de la sécurité et des 459 vacataires du stade, une seule ombre au tableau : « *Une organisation trop tardive.* » Sinon, nouveau PC des pompiers, système de surveillance vidéo, tout lui semble au point. Bonne nouvelle, car la sécurité risque fort d'être la vedette du Mondial 98.

Pierre Cherruau

QUALIFICATIONS

Zone Europe

● *Groupe 1*

Match	Score
Grèce - Danemark	0-0
Slovénie - Croatie	1-3

Classement final : 1. Danemark, 17 pts ; 2. Croatie, 15 ; 3. Grece, 14 ; 4. Bosnie-Herzégovine, 9 ; 5. Slovénie, 1.

● Groupe 2

Match	Score
Italie - Angleterre	0-0
Géorgie - Pologne	3-0

Classement final : 1. Angleterre, 19 pts ; 2. Italie, 18 ; 3. Pologne, 10 ; 4. Géorgie, 10 ; 5. Moldavie, 0.

● Groupe 3

Match	Score
Finlande - Hongrie	1-1
Suisse - Azerbaïdjan	5-0

Classement final : 1. Norvège, 20 pts ; 2. Hongrie, 12 ; 3. Finlande, 11 ; 4. Suisse, 10 ; 5. Azerbaïdjan, 3.

● Groupe 4

Match	Score
Autriche - Biélorussie	4-0
Ecosse - Lettonie	2-0
Suède - Estonie	1-0

Classement final : 1. Autriche, 25 pts ; 2. Ecosse, 23 ; 3. Suede, 21 ; 4. Lettonie, 10 ; 5. Estonie, 4 ; 6. Biélorussie, 4.

● *Groupe 5*

Match	Score
Chypre - Luxembourg	2-0
Russie - Bulgarie	4-2

Classement final : 1. Bulgarie, 19 pts ; 2. Russie, 17 ; 3. Israël, 13 ; 4. Chypre, 10 ; 5. Luxembourg, 0.

● Groupe 6

Match	Score
Malte - Yougoslavie	0-5
Espagne - Iles Féroé	3-1
Rep. tchèque - Slovaquie	3-0

Classement final : 1. Espagne, 28 pts ; 2. Yougoslavie, 23 ; 3. Rép. tchèque, 16 ; 4. Slovaquie, 16 ; 5. Iles Féroé, 6 ; 6. Malte, 0.

● Groupe 7

Match	Score
Belgique - Pays de Galles	3-2
Pays-Bas - Turquie	0-0

Classement final : 1. Pays-Bas, 19 pts ; 2. Belgique, 18 ; 3. Turquie, 14 ; 4. Pays de Galles, 7 ; 5. Saint-Marin, 0.

● Groupe 8

Match	Score
Islande - Liechtenstein	4-0
Eire - Roumanie	1-1
Macédoine - Lituanie	1-2

Classement final : 1. Roumanie, 28 pts ; 2. Eire, 18 ; 3. Lituanie, 17 ; 4. Macédoine, 13 ; 5. Islande, 9 ; 6. Liechtenstein, 0.

● Groupe 9

Match	Score
Allemagne - Albanie	4-3
Portugal - Irlande du Nord	1-0
Arménie - Ukraine	0-2

Classement final : 1. Allemagne, 22 pts ; 2. Ukraine, 20 ; 3. Portugal, 19 ; 4. Arménie, 8 ; 5. Irlande du Nord, 7 ; 6. Albanie, 4.

(NB : Les huit premiers de chaque groupe sont qualifiés, ainsi que l'Ecosse, meilleur deuxième. Les huit autres deuxièmes devront disputer entre eux des matches de barrages les 29 octobre et 15 novembre.)

Zone Asie

● Groupe A

Match	Score
Koweït - Chine	1-2
Arabie saoudite - Qatar	1-0

Classement : 1. Iran, 8 pts ; 2. Arabie saoudite, 7 ; 3. Chine, 7 ; 4. Koweït, 4 ; 5. Qatar, 1.

● Groupe B

Match	Score
Kazakhstan - Corée du Sud	1-1
Ouzbékistan - Japon	1-1

Classement : 1. Corée du Sud, 18 pts ; 2. Emirats arabes unis, 7 ; 3. Japon, 6 ; 4. Kazakhstan, 3 ; 5. Ouzbékistan, 2.

Zone Amsud

Match	Score
Argentine - Uruguay	0-0
Equateur - Bolivie	1-0
Paraguay - Venezuela	1-0
Chili-Pérou	4-0

Classement : 1. Paraguay, 29 pts ; 2. Argentine, 29 ; 3. Colombie, 27 ; 4. Chili, 22 ; 5. Pérou, 22 ; 6. Equateur, 21 ; 7. Uruguay, 18 ; 8. Bolivie, 17 ; 9. Venezuela, 3.

Zone Concacaf

Match	Score
Canada - Mexique	2-2

Classement : 1. Mexique, 15 pts ; 2. Jamaïque, 12 ; 3. Etats-Unis, 10 ; 4. Salvador, 9 ; 5. Costa Rica, 8 ; 6. Canada, 6.

Laurent Brochard devient champion du monde au terme d'un travail collectif

Après avoir fait la course pour Laurent Jalabert, le coureur sarthois est parti vers la victoire

Après les médailles d'or de Jeannie Longo et Laurent Jalabert dans les épreuves contre la montre et la médaille de bronze de Cathy Marsal, Laurent Brochard a enrichi le palmarès de l'équipe de France aux championnats du monde cyclistes qui se sont achevés dimanche 12 octobre à Saint-Sébastien (Espagne). L'équipier de Richard Virenque apporte une belle victoire à Charly Mottet, le nouveau patron des Tricolores

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Douze hommes en liesse. Avec leur peau maculée de boue et leurs sourires *en demi-lune*, les coureurs de l'équipe de France qui débarquaient de 256,5 kilomètres d'effort ressemblaient à des bonshommes Banania. Un à un, dimanche 12 octobre, à Saint-Sébastien, ils se sont engouffrés dans un camping-car trop petit pour contenir tant de bonheur. Dernier arrivé, Richard Virenque peina à trouver une place, riant et pleurant en même temps, ne pouvant que murmurer : « *C'est incroyable !* »



CYCLISME

Ils avaient gagné, en tout cas l'un d'entre eux. Ils le voyaient sur le téléviseur du camping-car, une improbable tignasse blonde sur fond de drapeau tricolore : Laurent Brochard. Ils étaient avec lui sur la plus haute marche des championnats du monde. « *Chacun possède un petit bout de ce maillot arc-en-ciel* », dira plus tard Charly Mottet, le nouveau patron de la sélection nationale.

L'équipe de France s'était beaucoup exposée. On ne vit qu'elle quand la course sortit de longs préliminaires. Pas une échappée qui ne se bariole de bleu, blanc, rouge. Quand ils n'étaient pas en fugue, ces coureurs-là imprimaient au peloton un train d'enfer, opérant la sélection par l'arrière.

« *Soit une équipe prend, soit elle ne prend pas* », expliquera le chef cuisinier. La sauce Mottet a pris, au-delà de toute espérance. La formation tricolore s'était donné une mission sacrée : faire gagner Laurent Jalabert. Elle y a employé tout son courage. « Jaja » avait déjà une médaille d'or, glanée jeudi dans le contre-la-montre ? Qu'importe, on lui en offrirait une seconde. On était *bien loin des tristes chamailleries* qui avaient prévalu l'année précédente.

Avant la course, à l'Hôtel d'Hendaye où avait élu domicile l'équipe, régnait le consensus sur un nom. Même Richard Virenque, dont les places d'honneur ont sauvé la France du ridicule ces deux *dernières années, acceptait d'être* rétrogradé capitaine de route de Jalabert. « *Je ne suis pas quelqu'un qu'on garde au chaud toute la journée : quand il faut mettre le nez à la fenêtre très tôt, j'y vais* », expliqua le coureur varois. Virenque assuma sa part de labeur pour Laurent Jalabert, reprenant en route le drapeau lâché par un Pascal Hervé *mort au champ d'honneur*.

Afin de faciliter la communication en course, Charly Mottet avait muni plusieurs coureurs d'émetteurs-récepteurs reliés à sa voiture. Mais la technique faillit. Richard Virenque en arracha son oreillette de rage. En revanche, le bouche-à-oreille fonctionna. Les Français s'entendaient comme larrons. En fait, le patron ne parvint à faire passer qu'un seul message sur les ondes, lorsqu'il demanda à l'équipe de France de rouler derrière une échappée où figurait pourtant Virenque et Frédéric Guesdon. « *Il y avait Bartoli et Bugno avec eux, pas Jalabert, c'était trop dangereux* », justifia le responsable.

UNE ÉQUIPE EN GRANDE FORME

L'équipe de France n'était peut-être pas la plus forte. Elle était sûrement la plus en forme. A la fin d'une épuisante saison, la valeur intrinsèque d'un coureur ne peut servir d'unique référence. Il faut compter avec la fraîcheur physique. *Dans sa sélection*, Charly Mottet avait négligé quelques sommités du peloton national. Après *6 h 16 de course*, force était de constater que les lames qu'il présentait étaient les mieux aiguisées des 161 au départ.

Le discours du patron pouvait donc se résumer ainsi : ne demandez pas ce que l'équipe de France peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour l'équipe de France. Frédéric Guesdon, vainqueur de Paris-Roubaix, et Cédric Vasseur, longtemps porteur du maillot jaune sur le Tour, s'employèrent à bâtir l'œuvre commune. Mais Charly Mottet sut faire miroiter un intéressement au bénéfice. L'ancien coureur rappela à chacun que lui-même termina deuxième des championnats du monde en 1986 en usinant pour Bernard Hinault et Laurent Fignon. « *Laurent Jalabert a un panneau de favori dans le dos : à vous d'en profiter* », insinua-t-il.

« *Le coup de génie, c'est vous qui l'aurez* », dit encore le général avant la bataille. Il fut pour Laurent Brochard. A imprimer le rythme en tête, à rechercher chaque adversaire *qui tentait de s'enfuir*, à planter lui-même des banderilles, tout cela pour le compte de son favori, le Sarthois finit par se retrouver en petite compagnie devant. Il pouvait songer à se mettre à son propre compte. A cent mètres de la *ligne, six hommes à bout de force* prétendaient à la victoire. Ils n'étaient plus que trois à cinquante mètres, immobilisés par une rafale de vent.

Les cyclistes ont le jarret solide mais l'âme sensible. Ils n'aiment *rien tant que fêter les événements* familiaux sur le bitume. Est-ce l'anniversaire de Lolita, sa fille, qui fêtait ce dimanche-là ses cinq ans ? Est-ce l'arrivée prochaine d'une autre petite fille qu'attend sa femme, Véronique ? Laurent Brochard se trouva une dernière ressource que le Danois Bo Hamburger et le Néerlandais Leon Van Bon n'avaient plus. « *Je suis repassé devant, voilà.* » Voilà comment on devient champion du monde en voulant bien faire pour un autre.

Benoît Hopquin

Une nouvelle place d'honneur pour Catherine Marsal

Catherine Marsal a obtenu la médaille de bronze dans l'épreuve sur route dames, samedi 11 octobre, à Saint-Sébastien. Après 108 kilomètres de course, la Française a *été devancée au sprint par l'Italienne* Alessandra Cappellotto et l'Australienne Elisabeth Tadich, avec qui elle s'était échappée dans les derniers kilomètres. « Cathy » Marsal était cependant déçue de sa performance sur un parcours qui, estimait-elle, l'avantageait. Considérée comme un grand espoir du cyclisme, elle avait remporté en 1990, à dix-neuf ans, le Tour d'Italie, le Tour de France et les championnats du monde. Mais sa carrière a ensuite été barrée par la longévité de Jeannie Longo. A *vingt-six ans, elle attend de reprendre le leadership du cyclisme* féminin français. Dans la course des « moins de 23 ans », le Norvégien Kurt-Asle Arvesen s'est imposé, le même jour, lors d'un sprint massif.

La maturité d'un équipier modèle

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Il fut un temps où Laurent Brochard chutait tellement que Bruno Roussel, son directeur sportif, crut utile de vérifier la vue de son coureur. Là n'était pas le problème. *Le Sarthois* est longtemps passé pour un coureur doué mais maladroit. Longue était la liste de ses effondrements ou de ses erreurs de jugement aux moments décisifs. Le coureur s'était retrouvé affublé d'une réputation de chien fou du peloton, *que renforçait* encore son apparence décalée, sa coupe de cheveux *surannée et ses boucles d'oreille dorées*.

PORTRAIT

« J'aime arriver "fané" :
cela veut dire
que j'ai tout donné
et donc rien à me reprocher »

Fils d'une famille nombreuse et à la réputation tumultueuse, Laurent Brochard s'est discipliné *par la bicyclette. Originaire de Saint-Denis-sur-*Sarthon (Orne), il fait ses débuts professionnels en 1992. Son entrée dans le peloton augure plutôt d'une carrière en demi-teinte, n'était cette prodigalité dans l'effort qu'apprécie le milieu. « *J'aime arriver "fané" : cela veut dire que j'ai tout donné et donc rien à me reprocher* », explique le coureur.

Le personnage, renfermé, suscite de prime abord la méfiance. « *Au départ, je le trouvais antipathique*, raconte Laurent Jalabert. *Mais à Atlanta, j'ai découvert un garçon charmant, très timide comme moi.* » Derrière l'extrême réserve se dissimule un caractère bien trempé. En 1994, Laurent Brochard refuse de prolonger son contrat chez *Castorama avant le Tour. Cyrille Guimard*, le directeur sportif, le prive alors de l'épreuve. Le rebelle signe en représailles chez Festina. Le nouveau se met au service de Richard Virenque, en équipier modèle. En 1994, pour sa première sélection lors des championnats du monde, il participe à la victoire de Luc Leblanc à Agrigente (Italie).

« *Gregario* » modèle, *le coureur a souvent laissé* échapper la victoire sur cet excès de générosité. Quand il est de bonne guerre de feindre la *fatigue, de chipoter les relais pour économiser ses* forces, lui se livrait sans retenue, payant son honnêteté sur la ligne d'arrivée. Mais, à vingt-neuf ans, la bonne poire a appris, comme l'a démontré, dimanche, son poker menteur des derniers kilomètres à Saint-Sébastien. « *Brochard a joué un jeu très fin* », reconnaissait Leon Van Bon, médaille de bronze. *Sa victoire dans l'étape du Tour* Pau-Loudenvielle, un 14 juillet, après quatre cols, fut également une affaire subtilement gérée.

Laurent Brochard a pris de l'aplomb. Depuis le début de la saison, il affiche ouvertement son ambition de rouler pour lui. « *C'est un pur-sang qui veut tout gagner* », dit de son protégé Bruno Roussel. Festina, *bâtie jusque-là pour les* épreuves par étape, a donc commencé à mettre en place une deuxième équipe dévolue aux classiques d'un jour.

Le nouveau maillot arc-en-ciel devrait hâter la promotion de l'équipier modèle. Son club de supporteurs, qui a mis en place un 3615 *BROCHARD, le souhaite ardemment*.

B. H.

Michael Schumacher revient dans les roues de Jacques Villeneuve

APRÈS Michael Schumacher, Jacques Villeneuve : la *déveine* a frappé tour à tour les deux derniers hommes en course pour le titre de champion du monde des pilotes. Seulement *cinquième du* Grand Prix du Japon, à quarante secondes de la Ferrari du vainqueur Michael Schumacher, Jacques Villeneuve est passé à côté *du rendez-vous japonais*. Ce qui promettait d'être l'avènement d'un nouveau champion du monde *s'est* transformé, le temps d'une faute discutable, en un échec dont la gravité reste encore à mesurer. Dimanche 12 octobre, le jeune Québé*cois a quitté le Japon miné* par le doute : si son écurie, Williams-Renault, s'est assuré le titre *mondial* des constructeurs, le sixième d'affilée pour le motoriste français, lui-*même n'est plus* que le leader virtuel du classement des pilotes, avec un point d'avance ou de retard.



FORMULE 1

A Suzuka, Jacques Villeneuve a été trahi par sa fougue naturelle et par l'irritation qu'elle provoque au sein des autorités de la formule 1. Il a également été victime de sa propre ruse, ainsi que de l'étonnant retour de la Ferrari d'Eddie Irvine à un niveau de compétitivité pas vu depuis le Grand Prix de France, en juin. Pour la troisième fois de l'année, *l'impétueux* Villeneuve a « *oublié* », lors de la séance d'essais qualificatifs, de ralentir à la vue d'un drapeau jaune qui lui signalait la panne de la Tyrell-Ford de Jos Verstappen.

Depuis le Grand Prix d'Italie, le 8 septembre, le Canadien était sous le coup d'une mise à l'épreuve de neuf courses : en cas de récidive, il *serait mis hors course* ; la *sanction* est tombée samedi 11 octobre, à Suzuka. *L'écurie Williams-Renault* a fait appel de cette décision, estimant que son pilote n'avait pas vu le drapeau jaune du commissaire de course – cinq autres pilotes, dont *Michael Schumacher, ont* commis la même erreur.

L'appel de Frank Williams ne sera jugé que dans quelques jours, à Paris, par le tribunal d'appel de la *Fédération internationale* de l'automobile (FIA), mais il a permis à Jacques Villeneuve de s'aligner au départ de la course. Fort de sa position de pointe, mais affaibli par la menace de disqualification, le Canadien n'a qu'un objectif en tête au moment de s'élancer pour l'avant-dernière course de la saison : empêcher son rival, placé à ses côtés en première ligne, de marquer les dix points de la victoire.

LE SACRIFICE D'IRVINE

D'un geste d'autorité qu'on ne lui connaissait pas, Jacques Villeneuve ferme d'emblée la porte à Michael Schumacher à l'abord du premier virage de Suzuka. Le pilote de la Ferrari, qui redoutait le pire, se *contient*. « *La manœuvre de Jacques était osée, mais correcte* », reconnaît-il. *Mais il* prépare sa revanche. *Il* l'obtiendra sans tarder, grâce au soutien zélé de son coéquipier, Eddie Irvine.

De l'avis de Ross Brawn, l'un des ingénieurs de Benetton que Michael Schumacher avait attiré dans son sillage chez Ferrari, les performances de l'Irlandais, rarement qualifié dans les six premières places, reflètent les possibilités de la Scuderia cette année. Selon cet ingénieur, seul le talent de Michael Schumacher permettait jusqu'alors de masquer les *faiblesses de la F 310B. Eddie Irvine* a donc surpris ses adversaires en se plaçant à la troisième place au départ.

A Suzuka, Jean Todt, son directeur d'écurie, lui a trouvé un rôle à sa mesure, pour rendre coup pour coup à Jacques Villeneuve. Après deux tours de course, Eddie Irvine a *fait l'extérieur à son propre coéquipier*, puis, quelques kilomètres plus loin, au leader, Jacques Villeneuve. Après que le pilote allemand eut pris, grâce à un arrêt au stand plus rapide, le meilleur sur le Québécois, Eddie Irvine s'est joué de l'infortuné Jacques Villeneuve.

Irvine a ralenti pour laisser passer son *coéquipier avant de fermer la* porte au nez du Canadien. Le sacrifice d'Irvine a permis à Michael Schumacher d'accrocher sa cinquième victoire de la saison et d'effacer ses neuf points de retard sur Jacques Villeneuve. Avant d'aborder la dernière épreuve du championnat, le 26 octobre à Jerez, en Espagne, le chassé-croisé continue, entre Schumacher et Villeneuve.

Eric Collier

La Transat Le Havre-Carthagène s'extrait doucement de la tempête

DES CREUX DE 4 À 5 MÈTRES, de violentes rafales de vent, les éléments n'ont pas épargné les dix-huit concurrents de la Transat Le Havre-Carthagène qui ont appareillés samedi 11 octobre (*Le Monde daté 12-13 octobre*). *Dans la catégorie des monocoques, deux aban*dons étaient enregistrés lors de la première nuit. *Café Legal* d'Eric Dumont et Eric Denamiel a démâté et *Gartmore Investment Managers* du Britannique Josh Hall et de l'Américain Bob Hooke a fissuré son mât. Les multicoques ont également souffert. Paul Vatine et Jean-Luc Nélias *(Chauss'Europ)* ainsi que Loïck Peyron et Franck Proffit *(Fujicolor)* ont dû aller s'abriter à Brest pour réparer des pièces brisées par le choc des vagues. Les deux navires ont repris leur route dans la soirée de dimanche pour tenter de rejoindre la flotte. En tête, le trimaran de Francis Joyon et Roland Jourdain, *Banque Populaire*, a doublé le cap Finisterre au matin du lundi 13 octobre, suivi à une centaine de milles par le *Primagaz* des Suisses Laurent et Yvan Bourgnon.

Toulouse et Pau en quarts de finale de la Coupe d'Europe de rugby

DEUX DES QUATRES CLUBS FRANÇAIS en lice se sont qualifiés pour les quarts de *finale* de la Coupe *d'Europe de rugby*, dimanche 12 octobre. En dominant Leinster (38-19) et grâce à la défaite des Harlequins à Munster (16-23), Toulouse s'est hissé à la deuxième place du classement général. En écrasant Trévise (56-7), Pau se retrouve quatrième. Les deux équipes gagnent ainsi le droit de disputer leur prochain match à domicile, le 8 ou le 9 novembre, tous commes les trois clubs anglais – les Wasps (premier), Bath (troisième) et les Harlequins *(cinquième) – également qualifiés pour les quarts de finale*.

Bourgoin, dominé à Cardiff (26-6), a été éliminé, mais Brive, vainqueur des Borders (29-39), peut encore espérer. *Par la vertu* d'un règlement stipulant que le mieux classé des barragistes retrouve le dernier, le champion d'Europe disputera chez lui un match sous haute surveillance le 1er ou le 2 novembre contre Pontypridd. Le club champion du pays de Galles devrait être à sa portée même si subsiste le désagréable *souvenir de la rencontre* aller *particulièrement violente* du 14 septembre (le *Monde* du 17 septembre), qui avait tourné au pugilat lors de la « troisième mi-temps ».

Nouveaux remous à la Fédération française d'haltérophilie

MARCEL FAUCHER, licencié de la Fédération française d'haltérophilie, et Guy Froment, président du comité du Lyonnais de cette fédération, ont porté plainte « contre X... » auprès du tribunal d'Evry, vendredi 10 octobre, pour « *usurpation de titres ou fonctions, abus de confiance et faux en écriture* ». Dans un communiqué « *relatif à la situation de la Fédération française d'haltérophilie, musculation et disciplines associées* (FFHMDA) », les deux plaignants dénoncent les « *dysfonctionnements relevés dans les domaines comptable, juridique et sportif* ». Ils stigmatisent « *l'anarchie la plus complète qui règne sur la certification des comptes et bilans de l'association* », des présentations de bilans « *flatteuses* » et « *le délabrement des structures fédérales* ». *Pour protester contre la gestion opaque du* président de cette fédération, Henri Lagarrigue, le ministère de la jeunesse et des sports avait suspendu le versement de ses subventions (*Le Monde* daté 10-11 novembre 1996). Depuis, Bernard Garcia a succédé à M. Lagarrigue, mais la FFHMDA s'est vu retirer la délégation ministérielle, le 21 février, puis a été placée sous administration judiciaire le 28 avril. Le tribunal de grande instance d'Evry doit se prononcer mardi 14 octobre *sur la viabilité du plan de redressement en cours*.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : Pascal Blanchard est devenu champion de** France de marathon (42,195 kilomètres), dimanche 12 octobre, à Reims, en 2 heures 14 min 50 s. Le sociétaire du CA Montreuil était favori pour le titre en l'absence de Paul Arpin, meilleur performeur *française de la saison, Philippe Rémond, onzième aux championnats* du monde d'Athènes en août, et Bruno Léger. Chez les dames, Isabelle Guillot, déjà sacrée championne du monde de course en montagne cet été, s'est imposée en 2 heures 37 min 20 s.

■ **CYCLISME : l'équipe cycliste française Cofidis** a décidé, vendredi 10 octobre, de ne pas reconduire le contrat qui la liait à Lance Armstrong, estimant que l'ex-champion du monde présentait des exigences *financières trop importantes. Lance Armstrong avait signé* avec l'équipe dirigée par Cyrille Guimard en octobre 1996, mais n'avait pu participer à la moindre course, découvrant qu'il souffrait d'un cancer.

■ **FOOTBALL : Yves Rimet, le petit-fils du fondateur de la Coupe du monde,** s'est déclaré « *fou furieux* » après que la mascotte de l'équipe de France ait été nommée Jules comme son grand-père. *Selon lui, c'est une « affaire purement commerciale »* qui n'a rien à voir avec la Coupe du monde. Yves Rimet, qui n'a pas été consulté par la Fédération française de football (FFF), menace de saisir la justice si la mascotte n'est pas rapidement débaptisée.

■ **Le Comité français d'organisation (CFO)** a signé, vendredi 10 octobre, un contrat de partenariat avec la société GEODIS. Au terme de cet accord, la branche logistique de GEODIS assurera, pendant la Coupe du monde, la gestion des entrepôts et des stocks de matériel sur tous les sites du Mondial 98.

■ ***Eric Cantona, Bernard Lama, Daniel Bravo, Laurent Blanc et* Christian Karembeu** ont participé, dimanche 12 octobre, à un match contre le racisme, organisé par l'Association internationale des footballeurs professionnels (AIFP). La veille de la rencontre, les murs du stade Santiago Bernabeu, à Madrid, ont été recouverts de graffitis xénophobes par les Ultrasur, supporteurs radicaux du Real de Madrid. L'association SOS racisme a décidé de porter plainte.

■ **NATATION : Jörg Hoffmann, champion du monde en 1991** du 400 m et du 1 500 m nage libre sous les couleurs de l'Allemagne réunifiée, *a déclaré à une radio berlinoise samedi 11 octobre, avoir été dopé* aux anabolisants dès 1988, lorsque qu'il défendait encore les couleurs de la RDA. Hoffmann, qui détient toujours le record du monde du 1 500 m, a précisé que les « *pilules bleues* » étaient toujours absorbées à l'époque sous la surveillance d'un officier et contenait de l'Oral-Turinabol, un anabolisant interdit. Cette révélations surviennent au lendemain de l'inculpation de deux anciens entraîneurs de natation est-allemands, Dieter Lindemann et Volker Frischke, pour le dopage des jeunes nageurs de haut niveau qui leur étaient confiés.

■ **LOTO : résultats des tirages n82 du samedi 11 octobre.** Premier tirage : 3, 9, 18, 31, 37, 38, numéro complémentaire : 26. Rapport pour 6 bons numéros : 7 632 270 F. Rapports pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 105 250 F ; pour 5 bons numéros : 8 245 F ; pour 4 *bons numéros : 167 F ; pour 3 bons numéros : 15 F.*
Second tirage : 7, 16, 17, 25, 27, 33, numéro complémentaire : 8. Pas de rapport pour 6 bons numéros. Rapport pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 53 025 F ; pour 5 bons numéros : 5 185 F ; pour 4 bons numéros : 108 F ; pour 3 bons numéros : 12 F.

Marie-Claire Restoux se pose en chef de file du judo féminin

La Française a conquis, samedi 11 octobre, un deuxième titre mondial, après avoir été championne olympique à Atlanta. Dans la finale, elle ne s'est imposée que dans les dernières minutes d'un combat âpre, après avoir longtemps été menée

Record de participation avec cent pays engagés, record d'affluence avec plus de 40 000 spectateurs pendant quatre jours : *les championnats du monde de judo qui* ont eu lieu au Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB) du 9 au 12 octobre ont été un succès pour les organisateurs qui ont néanmoins à faire face à un déficit de 3 millions *de francs. L'équipe de France a obtenu son* meilleur résultat collectif depuis que les épreuves masculines et féminines ont été regroupées (1989) avec un total de neuf médailles (4 or, 3 argent et 2 bronze). Da*vid Douillet qui s'est imposé pour la troi*sième fois en lourd est le seul homme à avoir conquis un titre. Les trois autres décrochés par les Français l'ont été par des femmes, Sylvie Vandenhende (- 61 kg) Christine Cicot (+ 72 kg) et Marie-Claire Restoux s'imposant pour la deuxième fois en moins de 52 kg. Avec un total de 10 médailles, dont quatre d'or, les Japonais continuent de dominer le sport qu'ils ont inventé mais sont de plus en plus contestés par les Français et les Coréens.

LA VESTE tombe droite, le pantalon est impeccable. En ce dimanche 12 octobre, il faut bien de l'imagination pour trouver au costume de ville de Marie-Claire Restoux une vague ressemblance avec le kimono dans lequel elle a conquis la veille un deuxième titre mondial après celui de 1995 et un premier triomphe olympique en 1996.

La page compétition semble donc tournée mais ne l'est pas vraiment. Marie-Claire Restoux parle, elle explique, s'attarde pour la énième fois sur ce samedi béni, où elle s'est elle-même *« épatée »*. Et puis, elle confesse ses projets : la Coupe d'Europe des clubs dans trois semaines, avec les copines de Levallois ; le championnat d'Europe, l'année prochaine, *le seul* titre qui manque à son palmarès...

Elle ne s'arrête donc jamais. Ce judo, *« son judo »*, est une passion dévorante, un art de vivre, qui ne lui donne plus que des plaisirs. Elle en rit bien plus souvent qu'elle n'en pleure. Elle y pense, elle en cause, presque toujours. Sans doute qu'au fond d'elle-même, Marie-Claire Restoux n'oublie pas qu'elle est une sorte de miracle, l'heureuse résultante d'un bienheureux hasard.

Elle est arrivée au sommet sur le tard, à vingt-sept ans passés. Une blessure de Laetitia Tignola, la titulaire, avant les championnats du monde de Chiba, il y a deux ans, l'a propulsée vers sa première médaille d'or. Son avènement date pourtant, d'après elle, de quelques mois en arrière. En décembre 1994, elle s'offre une première couronne, un titre mondial universitaire. La petite Charentaise, l'étudiante éprise de géographie, parfois un peu timide, la remplaçante anonyme de l'équipe de France, se découvre une audace de vainqueur. *« Cette fois,* se souvient-elle, *j'ai eu cet état d'esprit d'aborder la compétition en toute tranquillité. Depuis, il ne m'a plus quitté. Je n'ai fait que prendre un petit plus dans chaque domaine, le physique, la tactique, l'analyse pendant les combats. »*

Cette souveraine sérénité n'est pas un vain mot. Il suffit d'avoir vu, samedi 11 octobre, la finale à suspense des moins de 52 kilos. Marie-Claire Restoux y affrontait, en favorite, la Coréenne du Nord Hye, championne olympique dans la catégorie inférieure (– 48 kg) à Atlanta. Elle ne s'est imposée que dans la dernière minute d'un combat âpre, après avoir longtemps été menée. *« Je n'ai jamais douté,* jure-t-elle pourtant, comme si son autorité sur le tapis était chose naturelle. *Je n'avais aucune hargne, je n'ai même pas regardé le chronomètre. J'avais simplement envie de gagner. »*

PAS DE « SACRIFICE »

A l'écouter, sa victoire serait quelque chose comme un vœu dans un conte de fées. Elle n'omet cependant rien du travail, du *« choix »*, qu'elle a fait. Elle préfère ce terme à celui de *« sacrifice »*. Sur les dojos de l'Insep, dans le bois de Vincennes, elle n'a pas ménagé ses efforts. Elle s'est investie à fond dans sa quête de victoire. L'entraînement était intense, par deux ou en groupe.

Début septembre, elle s'est fracturé le petit orteil du pied droit. Péripétie. Rien n'arrêterait sa marche vers Bercy. *« A Chiba, son premier titre, c'était plus de l'inconscience,* estime Christian Dyot, l'entraîneur de l'équipe de France féminine. *Là, c'est beaucoup plus travaillé. Elle sait créer des choses dans ses combats, la victoire, ça se mérite, et elle la mérite. »*

Imperceptiblement, Marie-Claire Restoux a pris une nouvelle dimension. A Paris, un peu plus encore qu'à Atlanta, elle s'est donné une stature de chef de file du judo féminin. Dans l'équipe de France, nulle n'approche aujourd'hui son palmarès. Le reste du monde a appris à la respecter. On l'épie, telles les adversaires spectatrices assidues de ses échauffements, pendant toute la journée de samedi. On l'admire. On l'envie. La Cubaine Daina Beltran, championne du monde toutes catégories, est venue l'encourager avant la finale.

Dimanche, lors de la cérémonie de clôture, elle s'est lancée dans une longue conversation de dames du grand monde avec la Japonaise Ryoko Tamura, trois fois couronnée dans la catégorie des moins de 48 kilos. Tous ces petits bonheurs, elle dit les devoir à un sport *« où l'on ne se prend pas la tête, où l'on est un sportif plus qu'une star, et où ceux qui prennent la grosse tête sont vite rappelés à l'ordre »*.

C'est aussi pour cela, que Marie-Claire Restoux se refuse à penser à une vie sans judo. Une mutuelle vient de l'embaucher : à partir du 1er novembre, elle s'occupera de la communication du président de l'entreprise. Elle confesse volontiers qu'elle reportera tôt ou tard son goût de la compétition sur son travail. L'aveu lui vient pourtant spontanément : lorsqu'elle aura arrêté la réjouissante bataille du haut niveau, elle continuera à s'entraîner. Besoin du corps, besoin du cœur, besoin de l'esprit.

Pascal Ceaux

Fabien Canu, directeur technique national de la FFJDA

« Nous ne sommes pas au bout de nos possibilités »

« Comment expliquez-vous l'exceptionnelle réussite du judo français lors de ces championnats du monde ?

– Avec neuf médailles dont quatre d'or, trois d'argent et deux de bronze plus cinq places de cinquième, nous réalisons notre meilleur résultat de tous les temps. Et même si le Japon nous passe devant in extremis, comme aux Jeux d'Atlanta, avec une médaille de bronze supplémentaire, c'est une performance exceptionnelle. Honnêtement, je m'attendais au plus à six médailles dont deux titres. L'explication, c'est que nous avons eu la baraka, aucun problème d'arbitrage, que le public a poussé les athlètes à se transcender et que chacun de ceux-ci est allé au bout de ses possibilités.

– N'avez-vous rien changé dans les méthodes de préparation de l'équipe de France ?

– *Rien de spécial depuis les Jeux d'Atlanta,* si ce ne sont quelques petites touches pour éviter la monotonie. En réalité, cela fait plus de deux ans que nous avons fait évoluer notre façon de travailler. Nous avons insisté sur la qualité du travail effectué plutôt que sur la quantité, nous avons conçu un système pour aider les blessés à reprendre plus rapidement la compétition et mis en place des programmes individualisés. Il n'y a pas, actuellement, deux athlètes qui se préparent de la même façon.

– Le judo français peut-il encore progresser ?

– Je suis persuadé que nous ne sommes pas arrivés au bout de nos possibilités. Nous devons faire encore mieux à l'avenir. J'avoue que l'idée de prendre la place de première nation du judo au Japon, ce que nous avons failli réussir cette fois-ci, nous trotte dans la tête depuis quelque temps. Nous avions quelques inquiétudes après les Jeux d'Atlanta mais elles se sont dissipées : les jeunes comme Ghislain Lemaire, Séverine Vandenhende, Larbi Benboudaoud ou Céline Lebrun nous ont rassurés. Il y a beaucoup de jeunes talents dans le judo français. *Les trois années qui nous séparent des Jeux de* Sydney ne seront pas de trop pour en faire des champions.

– L'exemple du judo est-il transposable à d'autres disciplines du sport français ?

– Bien sûr. Le sport de haut niveau, ce n'est pas compliqué : il faut un encadrement compétent, des moyens en temps pour s'entraîner, un suivi médical et ne pas faire semblant de travailler. Je ne veux pas paraître donner des leçons, mais j'observe le comportement et la façon d'être de l'encadrement de certains sports et je me dis que ça ne peut pas marcher.

– Quels enseignements sur l'évolution du judo tirez-vous de ces quatre jours de compétition ?

– Le point positif, c'est qu'on a vu du judo panache : il n'y a quasiment pas eu de combats pendant lesquels on s'ennuyait. Beaucoup de spectateurs découvraient le judo, et ça leur a plu. Le côté négatif, c'est que les arbitres ne laissent plus se développer le travail au sol, qui constitue pourtant une partie importante de la pratique du judo. Une explication à cela est que les « petits » pays de judo ont fait d'énormes progrès et leurs combattants ne se laissent plus prendre au sol. Les victoires se dessinent debout. »

Propos recueillis par Gilles van Kote

PALMARÈS

• Messieurs

+ 95 kg : 1. David Douillet (Fra.) ; 2. Shinishi Shinohara (Jap.) ; 3. Pan Song (Chn.), Tamerlan Timenov (Rus.).
– 95 kg : 1. Pawel Nataula (Pol.) ; 2. Aurelio Miguel (Bré.) ; 3. Ghislain Lemaire (Fra.), Yoshio Nakamura (Jap.).
– 86 kg : 1. Jeon Ki Young (CdS) ; 2. Marko Spittka (All.) ; 3. Michele Monti (Ita.), Brian Olson (USA).
– 78 kg : 1. Cho In Chul (CdS) ; 2. Djamel Bouras (Fra.) ; 3. Kwak Ok Chol (CdN), Patrick Reiter (Aut.).
– 71 kg : 1. Kenzo Nakamura (Jap.) ; 2. Christophe Gagliano (Fra.) ; 3. Guilherme Bertes (P.r), Vsevolod Zelenij (Let.).
– 65 kg : 1. Kim Hyuk (CdS) ; 2. Larbi Benboudaoud (Fra.) ; 3. Victor Bivol (Mol.), George Vazagashvili (Géo.).
– 60 kg : 1. Tadahiro Nomura (Jap.) ; 2. George Revazishvili (Géo.) ; 3. Fulvio Miyata (Bré.), Cédric Taymans (Bel.).
Toutes catégories : 1. Rafal Kubacki (Pol.) ; 2. Yoshiha Makashi (Jap.) ; 3. Dennis Van der Geest (P-B), Harry Van Barneveld (Bel.).

• Dames

+ 72 kg : 1. Christine Cicot (Fra.) ; 2. Miho Ninomiya (Jap.) ; 3. Beata Maksymov (Pol.), Sun Fuming (Chn.).
– 72 kg : 1. Noriko Anno (Jap.) ; 2. Diadenis Luna (Cub.) ; 3. Edinanci Silva (Bré.), Ulla Werbrouck (Bel.).
– 66 kg : 1. Kate Howey (G.-B.) ; 2. Anja Von Rekowski (All.) ; 3. Cho Min Sun (CdS), Emanuela Pierantozi (Ita.).
– 61 kg : 1. Séverine Vandenhende (Fra.) ; 2. Gella Vandecaveye (Bel.) ; 3. Sara Alvarez (Esp.), Jung Sung Sook (CdS).
– 56 kg : 1. Isabel Fernandez (Esp.) ; 2. Driulis Gonzalez (Cub.) ; 3. Magali Baton (Fra.), Chiyori Tateno (Jap.).
– 52 kg : 1. Marie-Claire Restoux (Fra.) ; 2. Kye Sun Hui (CdN) ; 3. Nicole Flagothier (Bel.), Hyun Soo Hee (CdS).
– 48 kg : 1. Ryoko Tamura (Jap.) ; 2. Amarilis Savon (Cub.) ; 3. Tong Suk Pae (CdN), Monika Kurath (Sui.).
Toutes catégories : 1. Daina Beltran (Cub.) ; 2. Raquel Barrientos (Esp.) ; 3. Yuan Hua (Chn.), Miho Minomiya (Jap.).

Succès populaire mais déficit budgétaire

LE SAMEDI 11 OCTOBRE restera une journée inoubliable pour les responsables du judo français. D'une part en raison de la réussite des combattants tricolores (les quatre combattants engagés sont montés sur le podium), mais aussi parce que – selon Jean-Luc Rougé, le directeur de la Fédération française de judo et disciplines associées (FFJDA) – le record mondial *d'assistance pour une compétition* de judo a été battu ce jour-là : Bercy a accueilli près de 13 000 spectateurs, auxquels il faut ajouter les quelque 1 500 officiels, entraîneurs, athlètes et journalistes concernés par ces championnats du monde. Sur les quatre jours de compétition, la barre des 40 000 spectateurs a été largement franchie.

Paradoxalement, malgré ce succès populaire, la FFJDA, organisatrice de la compétition, estime que ces championnats vont lui coûter près de 3 millions de francs, dont deux étaient toutefois budgétés sur 1997. La location du Palais omnisports de Paris-Bercy pour cinq jours coûtera, au final, près de 5 millions de francs, pour un budget global d'organisation de 12 millions de francs. Quant aux recettes, elles se limitent à celles de billetterie. En effet, les droits de retransmission télévisés et les recettes de marketing reviennent à la Fédération internationale de judo (FIJ), qui se contente de reverser 700 000 francs aux organisateurs.

La FFJDA a même dû acheter des emplacements publicitaires sur le site de la compétition à l'agence coréenne représentant la FIJ et racheter les droits télé pour la France afin de les mettre à la disposition de France Télévision. *« Le bilan, c'est un déficit de 3 millions pour nous et un bénéfice de 6 millions pour la FIJ,* s'étonne Jean-Luc Rougé. *Nous allons essayer de renégocier avec celle-ci. Si nous n'y arrivons pas, qui voudra encore organiser des championnats du monde ? »*

G. v. K.

Le dimanche ensoleillé des Nippons

Le Japon conserve de justesse la tête du classement des médailles



JÉRÔME PRÉVOST/TEMPSPORT

A droite, la petite merveille japonaise Ryoko Tamura, triple championne du monde à 21 ans.

IL Y A DEUX Yasuhiro Yamashita. L'officiel, qui dirige la délégation japonaise, s'avoue ravi, en anglais. *« Au nombre de médailles,* souligne-t-il, *nous restons numéro un. »* Et le légendaire triple champion du monde des poids lourds, qui, entre deux confidences en japonais, ne cache pas son mécontentement. Il s'attendait à mieux, espérait surtout un peu plus d'or.

Le Japon du judo ne doit qu'à son formidable dimanche, conclu par deux titres et une médaille d'argent, d'échapper à une cruelle relégation à la deuxième place de la hiérarchie mondiale. Ce dernier jour de compétition a été aussi beau que les autres avaient été décevants. Dans les petites catégories, chez les hommes, comme chez les femmes, les combattants de l'autre bout du monde restent les maîtres . Tadahiro Nomura (moins de soixante kilos) et Ryoko Tamura (moins de quarante-huit kilos) ont été brillants, quand leurs compatriotes plus lourds avaient accumulé les échecs ou les désillusions.

Au matin, avant les premiers combats, *le Japon était au bord* d'une terrible humiliation. Deux titres seulement étaient tombés dans l'escarcelle nationale en trois jours. Yamashita avait beau proclamer ces championnats du monde *« les plus durs »* depuis longtemps, la consolation était mince. Tout comme la jeunesse des deux combattants des catégories les plus lourdes était une piètre excuse.

PRÉPARATION INADÉQUATE

L'apparition de Nomura et Tamura a ressemblé à un petit miracle. Tous deux appartiennent à la catégorie des grands champions. A vingt et un ans, la petite Ryoko Tamura a déjà remporté trois championnats du monde consécutifs et disputé deux finales olympiques. Sur le tatami, elle fait feu de chaque seconde, persécute l'adversaire jusque dans ses moindres espoirs de fuite. Tadahiro Nomura, champion olympique à Atlanta, combat de manière plus classique. Sa technique supérieure fait son style. Il n'en est pas moins efficace.

Lorsque le judo n'est pas seulement de la lutte en pyjama, les Japonais *reprennent un semblant* d'avance, que les lacunes du système de préparation des athlètes ont mis à mal. L'empire du Soleil-Levant ne souffre pas seulement d'une crise des vocations (*Le Monde* du 9 octobre). En France, les meilleurs sont rassemblés dans un endroit unique, l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep). Au Japon, ils sont dispersés dans toutes les universités du pays et ne sont regroupés qu'à l'occasion des grandes compétitions. Cela n'entame que plus lourdement le maigre avantage culturel dont disposent encore les champions japonais. Yasuhiro Yamashita promet d'*« éliminer les plus faibles »*, au sein de l'équipe nationale. Les dirigeants s'interrogent sur une réforme de la préparation des combattants de l'équipe nationale. Yamashita a même félicité les responsables français de l'efficacité de leur politique sportive. Cela sera-t-il suffisant pour rétablir une suprématie que des nations comme la France ou la Corée du Sud menacent de plus en plus ouvertement ?

P. Ce.

Températures basses

DES températures basses persisteront, mardi, sur la France avec un vent orienté au nord-ouest. Côté ciel, un léger mieux se fera sentir grâce à une extension vers l'ouest de l'anticyclone des Açores. Ainsi, les averses se limiteront au flanc est du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel bien ensoleillé en matinée deviendra plus mitigé l'après-midi. Le vent de nord-ouest faiblira. Il ne fera pas plus de 12 à 14 degrés.

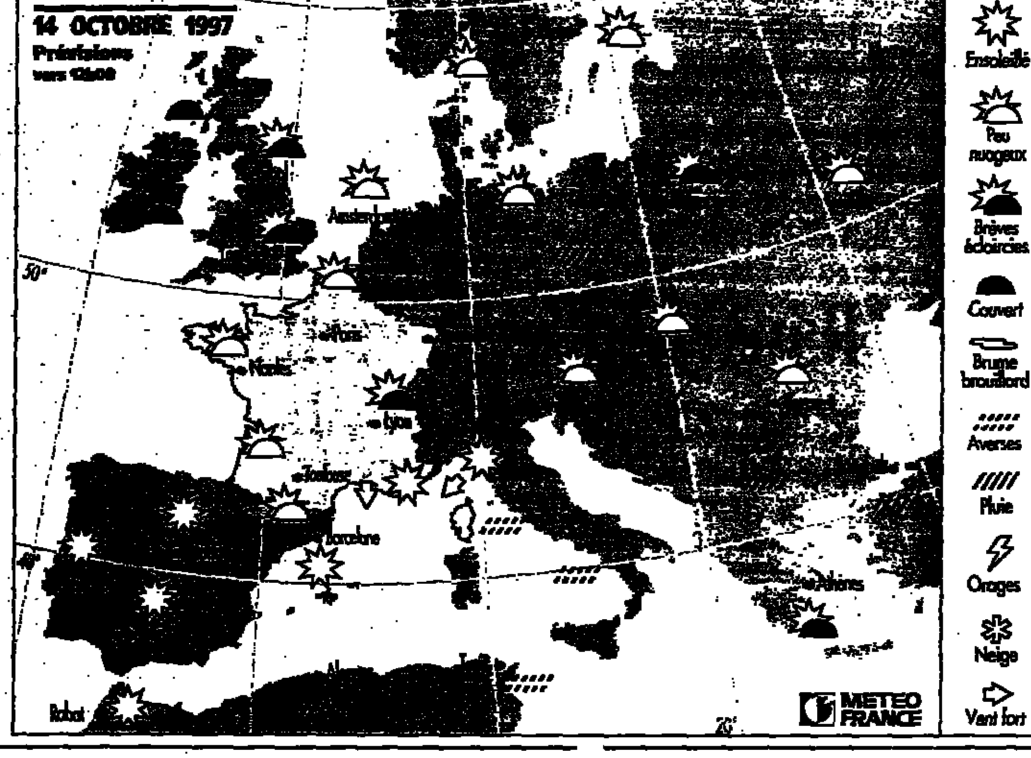
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages resteront dominants à proximité de la frontière belge. Quelques faibles averses restent envisageables. De la Picardie à l'Ile-de-France et au Centre, le soleil se montrera assez souvent. Le mercure indiquera 10 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages fréquents s'accompagneront d'averses locales en Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Plus à l'ouest, en Champagne et Bourgogne, les éclaircies seront plus larges. Il fera 9 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le piémont pyrénéen gardera un ciel souvent nuageux. Ailleurs, le soleil l'emportera mais sans réussir à réchauffer le fond de l'air. Il ne fera pas plus de 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – En Auvergne, Limousin et moyenne vallée du Rhône, nuages et éclaircies alterneront. Du Lyonnais aux Alpes, le temps restera maussade. En montagne, quelques flocons sont attendus dès 800 mètres. Il fera 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – De la Côte d'Azur à la Corse, quelques nuages bourgeonnants délivreront une averse ici ou là. Plus à l'ouest, le soleil régnera en maître. Le vent de nord restera très désagréable, atteignant jusqu'à 100 kilomètres-heure dans le golfe du Lion et en Corse. Il fera de 16 à 20 degrés.

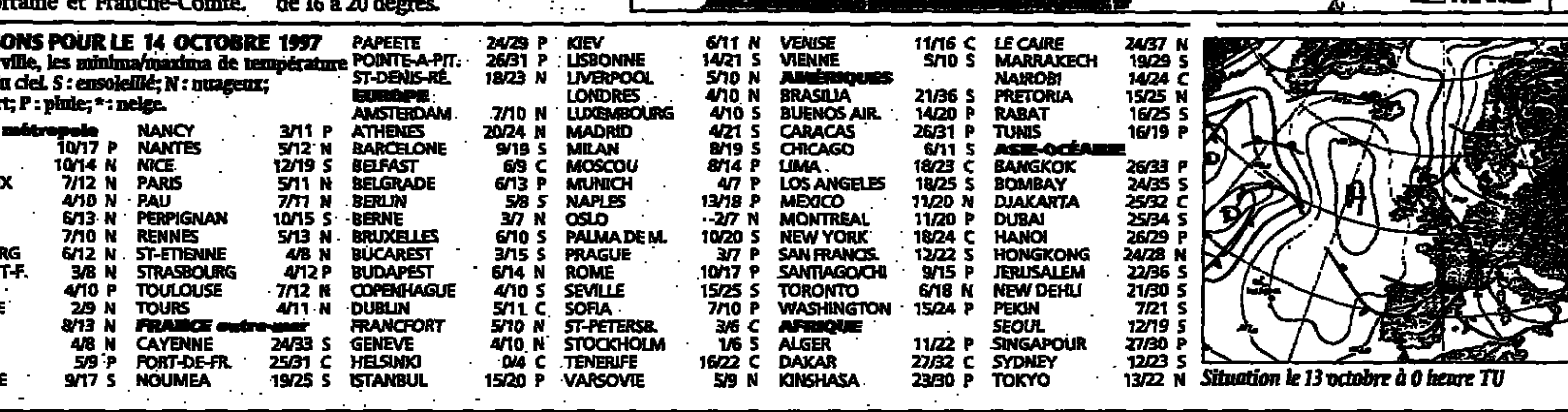


LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MONDE.** La Compagnie des voyages propose, sur son site Internet (http : /www. lcdv. com), une offre comparative de quelque 250 000 tarifs aériens vers plus de 900 destinations desservies par 70 compagnies aériennes, ainsi qu'un service de réservation en temps réel.

■ **INDE.** Le ministre des chemins de fer indien a annoncé une augmentation des tarifs des trains de 10 % pour toutes les classes climatisées et de 5 % en deuxième classe non climatisée.

■ **FÉRIÉS.** En raison de fêtes religieuses ou nationales, les services publics et les banques sont fermés dans les pays suivants : mardi 14 octobre : en Géorgie, au Malawi, au Yémen, au Zaïre ; mercredi 15 : au Burkina Faso, en Guinée française, au Sri Lanka ; jeudi 16 : en Birmanie, en Israël, au Vatican ; vendredi 17 : en Haïti, en Israël ; samedi 18 : en Azerbaïdjan.



PRÉVISIONS POUR LE 14 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/29 P	KIEV	6/11 N	VENISE	11/16 C	LE CAIRE	24/37 N
				POINTE-A-PIT.	26/31 P	LISBONNE	14/21 S	VIENNE	5/10 S	MARRAKECH	19/29 S
				ST-DENIS-RÉ.	18/23 N	LIVERPOOL	5/10 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	14/24 C
				EUROPE		LONDRES	4/10 N	BRASILIA	21/36 S	PRETORIA	15/25 N
				AMSTERDAM	7/10 N	LUXEMBOURG	4/10 S	BUENOS AIR.	14/20 P	RABAT	16/25 S
FRANCE métropole		NANCY	3/11 P	ATHENES	20/24 N	MADRID	4/21 S	CARACAS	26/31 P	TUNIS	16/19 P
AJACCIO	10/17 P	NANTES	5/12 N	BARCELONE	9/19 S	MILAN	8/19 S	CHICAGO	6/11 S	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	10/14 N	NICE	12/19 S	BELFAST	6/9 C	MOSCOU	8/14 P	LIMA	18/23 C	BANGKOK	26/33 P
BORDEAUX	7/12 N	PARIS	5/11 N	BELGRADE	6/13 P	MUNICH	4/7 P	LOS ANGELES	18/25 S	BOMBAY	24/35 S
BOURGES	4/10 N	PAU	7/11 N	BERLIN	5/8 S	NAPLES	13/18 P	MEXICO	11/20 N	DJAKARTA	25/32 C
BREST	6/13 N	PERPIGNAN	10/15 S	BERNE	3/7 N	OSLO	-2/7 N	MONTREAL	11/20 P	DUBAI	25/34 S
CAEN	7/10 N	RENNES	5/13 N	BRUXELLES	6/10 S	PALMA DE M.	10/20 S	NEW YORK	18/24 C	HANOI	26/29 P
CHERBOURG	6/12 N	ST-ETIENNE	4/8 N	BUCAREST	3/15 S	PRAGUE	3/7 P	SAN FRANCIS.	12/22 S	HONGKONG	24/28 N
CLERMONT-F.	3/8 N	STRASBOURG	4/12 P	BUDAPEST	6/14 N	ROME	10/17 P	SANTIAGO/CHI	9/15 P	JERUSALEM	22/36 S
DIJON	4/10 P	TOULOUSE	7/12 N	COPENHAGUE	4/10 S	SEVILLE	15/25 S	TORONTO	6/18 N	NEW DEHLI	21/30 S
GRENOBLE	2/9 N	TOURS	4/11 N	DUBLIN	5/11 C	SOFIA	7/10 P	WASHINGTON	15/24 P	PEKIN	7/21 S
LILLE	8/13 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	5/10 N	ST-PETERSB.	3/6 C	AFRIQUE		SEOUL	12/19 S
LIMOGES	4/8 N	CAYENNE	24/33 S	GENEVE	4/10 N	STOCKHOLM	1/6 S	ALGER	11/22 P	SINGAPOUR	27/30 P
LYON	5/9 P	FORT-DE-FR.	25/31 C	HELSINKI	0/4 C	TENERIFE	16/22 C	DAKAR	27/32 C	SYDNEY	12/23 S
MARSEILLE	9/17 S	NOUMEA	19/25 S	ISTANBUL	15/20 P	VARSOVIE	5/9 N	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	13/22 N

Situation le 13 octobre à 0 heure TU



Prévisions pour le 15 octobre à 0 heure TU

INFORMATIQUE

L'introduction de nouvelles normes enrichit le contenu d'Internet

GRAND-MESSE de la publication assistée par ordinateur (PAO), la conférence Seybold, qui s'est tenue à San Francisco du 29 septembre au 3 octobre, a donné l'occasion à Bill Gates, le patron de Microsoft, de prendre clairement position dans la bataille de succession du langage *HTML* (Hyper Text Markup Language) utilisé pour créer les documents publiés sur la Toile. Venu lancer la dernière version de son navigateur sur Internet, *Explorer 4 0*, il a profité de son intervention pour qualifier de « *véritable percée* » l'introduction de la nouvelle norme eXtensible Markup Language (XML).

Le HTML, s'il a introduit la très précieuse création de liens entre les documents et les sites, a également conduit à une Toile statique qui ne correspond plus aux besoins actuels. Et sa lourdeur contribue aux encombrements du réseau. Le XML, par contre, permet une gestion dynamique de chaque page de la Toile avec des informations qui peuvent venir de sources différentes et la possibilité de les voir de plusieurs façons. Il permet également à l'usager de modifier à son goût la présentation des pages auxquelles il accède. XML est défini par le Consortium World Wide Web (W3C), l'organisme qui établit les normes régissant la Toile d'Internet, comme un métalangage, c'est-à-dire un cadre permettant aux concepteurs de pages de définir leur propre langage de programmation. C'est ce dernier qui détermine des familles de documents électroniques, dont le HTML est un exemple. XML est issu d'une norme internationale, le Standard Generalized Markup Language (SGML), qui constitue une matrice commune très complète et complexe car elle permet de décrire des milliers de types différents de documents.

UN MOYEN D'ÉVOLUTION

Un grand nombre de champs de l'activité humaine sont concernés, « *depuis les transcriptions de parchemins sumériens jusqu'à la documentation technique d'un avion furtif, des dossiers médicaux aux partitions musicales* », précise le W3C.

Pour l'instant, une telle variété n'est pas indispensable sur la Toile. Néanmoins, l'évolution d'Internet réclame des moyens plus puissants *que le simple HTML*, qui n'offre qu'un seul type de document. Leur présentation dérive de celle des logiciels de traitement de texte (titres, paragraphes, listes, illustrations...), même si elle est enrichie de liens hypertextes et de quelques apports multimédia (sons, vidéo, animations...).

Pour le W3C, « *XML est conçu pour faciliter l'utilisation du SGML sur la Toile* ». La nouvelle norme élimine la partie la plus complexe et la moins utile du SGML afin de faciliter le travail des programmeurs. Néanmoins, elle autorise la création de langages adaptés aux besoins de différentes familles d'utilisateurs de la Toile, comme les musiciens, les chimistes, les financiers, les linguistes, les passionnés d'escalade ou de tricotage ou encore les historiens.

La référence à la norme internationale commune SGL conduira à préserver la compatibilité de ces différents langages avec les outils de navigation utilisés par les internautes. D'où l'importance de la prise de position de Microsoft, dont la préférence naturelle va plus volontiers à ses propres développements logiciels qu'aux normes universelles.

La phase de transition du HTML vers le XML ne fait que commencer. Mais, déjà, Microsoft a livré son navigateur Explorer 4 0, qui utilise le Channel Definition Format (CDA), qui est présenté comme une application XML. Aurora, l'un des composants de la prochaine version du Communicator de Netscape, fera appel au Resource Definition Framework (RDF), qui est également construit sur le XML et qui offre de nouvelles fonctions d'organisation, de description et de navigation. L'objectif d'Aurora étant de riposter à l'intégration d'Explorer 4 0 dans le système d'exploitation Windows 95, qui risque de pénaliser Netscape.

La conférence Seybold a donné lieu à plusieurs démonstrations des possibilités de XML. L'une d'entre elles a utilisé le contenu du quotidien *The Wall Street Journal* pour exposer comment les mêmes données peuvent être affichées différemment en fonction des besoins particuliers de plusieurs utilisateurs. L'entreprise ArborText a présenté son logiciel Adept 7 permettant de lire et d'écrire des documents en XML. Cet outil permet aux concepteurs de sites Internet de fournir à l'utilisateur des moyens de modifier la présentation des documents qu'il reçoit et d'y intégrer leurs propres informations.

Certains acteurs de la Toile se contentent d'améliorer le langage HTML avec sa version dite « dynamique » qui est déjà intégrée aux derniers navigateurs de Netscape et Microsoft. Le magazine *HotWired* a ainsi présenté une version perfectionnée de son site. Et Msnbc a incorporé à sa page des menus déroulants permettant de s'y déplacer de façon plus « *intuitive* ». Une qualité très prisée par les concepteurs de pages qui, avec l'adoption du XML, promettent de transfigurer la Toile.

Michel Alberganti
avec Francis Pisani
à San Francisco

L'ordinateur et la couleur

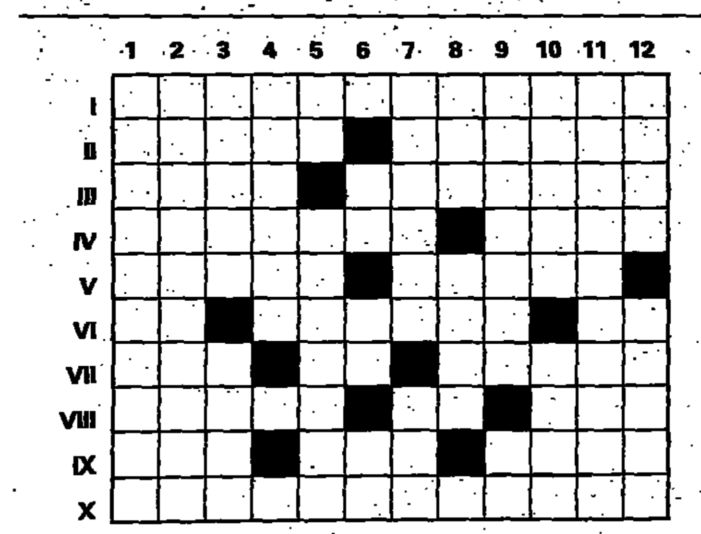
Pour le public, comme pour les professionnels de la publication, tant sur le papier que sur la Toile, les progrès les plus impressionnants enregistrés lors du Seybold proviennent du maniement de la couleur. Steve Jobs, patron par intérim d'Apple, a confirmé l'avance de la firme à la pomme en annonçant le lancement de ColorSync 2 5 qui permet de gérer l'usage de la couleur au niveau du système d'exploitation. Une solution qui assure non seulement un réglage extrêmement précis, mais également continuité et stabilité entre les applications. Et cela ne se limite pas aux logiciels de mise en page, aux imprimantes et autres scanners.

Le commerce électronique sur la Toile se heurte aux renvois par les client des objets qu'ils ont achetés au motif que leur couleur n'est pas conforme à celle qu'ils avaient vue à l'écran. Grâce à la nouvelle entente entre Apple et Microsoft, ColorSync sera intégré dans les prochaines versions d'Internet Explorer. ICM-2, une technologie qui opère de façon comparable, devrait permettre en 1998 à *NT-5 et à Windows 98 de bénéficier des mêmes avantages.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97225

♦ *SOS. Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Le grand retour. – II. Fraye en eau claire. Mit ensemble. – III. Fit peau neuve. Frappée dans la capitale. – IV. Mettre de côté. Pièce de théâtre. – V. La mienne fait crédit. Prit de toute sa hauteur. – VI. En attente. Ouvre la correspondance. Homme à tête de faucon. – VII. Se reproduit en bandes. Possessif. Producteurs de cachous. – VIII. Remporté après affrontement. Bouts de boudins. En vingt et unième position chez les Grecs. – IX. Un grand morceau de notre histoire. Vitrine du *Monde*. Met sur la bonne voie. – X. Organisée pour resservir.

VERTICALEMENT

1. Remettre en état pour resservir. – 2. Donne de la hauteur. – 3. Fait la jonction au sommet. Bien arrivées. – 4. Finira par fatiguer. – 5. Note. Travaille à coups de ciseaux. – 6. Bien en peine. Possessif. Sans effets. – 7. Jeu de cartes. Bien fermé quand il est cloué. – 8. Prend racine sur la plante. *Mis* à l'écart. – 9. Travaille pour la couverture. Cours élémentaire. – 10. Souvent en bonne place dans les sondages. Maintient l'écart. – 11. Régime qui permet à quelques-uns d'engraisser. – 12. Complètement foutu. Un endroit mais aussi un droit pour celui qui est dehors.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97224

HORIZONTALEMENT

I. Lèche-vitrine. – II. Ecriture. Rex. – III. Cri. Œillère. – IV. Hémon. Déon. – V. Emis. Rigueur. – VI. FEN. Bière. Ra. – VII. Ruelle. Nib. – VIII. Isle. Nuptial. – IX. Te. Vs. Eh ! Age. – X. Espiègleries.

VERTICALEMENT

1. Lèchefrite. – 2. Ecrémeuses. – 3. Criminel. – 4. Hi. Os. Lévi. – 5. Eton. Bl. Se. – 6. Vue. Rien. – 7. Iridié. Uel (lue). – 8. Télégraphe. – 9. Loue. – 10. Irène. Niai. – 11. Ner. Uriage. – 12. Exécrables.

AFFAIRE DE LOGIQUE

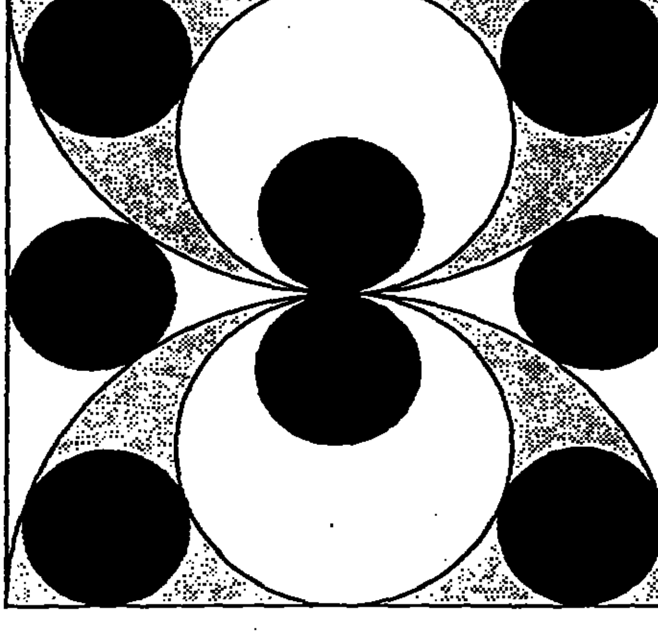
PROBLÈME N° 39

Le tapis brodé

Vous avez rapporté de voyage ce tapis brodé de forme carrée. Les petits cercles noirs semblent avoir à peu près la même taille.

Sont-ils rigoureusement identiques ?

Elisabeth Busser
et Gilles Cohen
© POLE 1997



SOLUTION DU PROBLÈME N° 38
paru dans *Le Monde* du 7 octobre

● Pour savoir à qui vous avez affaire, vous pouvez demander : « *Levez le bras droit signifie-t-il oui ?* » Si le bras droit signifie « *oui* », Véris lèvera le bras droit et Factis le bras gauche. *Mais ce sera la même chose* si le bras droit signifie « *non* ».

● Pour lui faire lever le bras droit, vous pouvez poser la question : « *Quand on vous demande si le bras droit signifie oui, levez-vous le bras droit ?* » Quel que soit le cas de figure, votre interlocuteur lèvera le bras droit.

● Pour savoir si vous êtes qualifié, dites : « *Si je demande à votre jumeau si je suis qualifié, lève-t-il le bras droit ?* » Si le bras droit se lève, vous n'êtes malheureusement pas qualifié, mais si c'est le bras gauche, victoire !

A propos de la solution du problème n° 37, parue dans *Le Monde* du 7 octobre, plusieurs lecteurs ont trouvé des solutions supplémentaires à ce problème. Merci à eux de nous les avoir indiquées, en particulier à Bernard Malgrange, de Grenoble, qui a dénombré six solutions (aux symétries et rotations près).

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

EXPOSITIONS *Le Musée Guggenheim présente, une « exposition-triptyque » sur Robert Rauschenberg.* ● *EN TROIS LIEUX, quelque quatre cents œuvres – peintures, sculptures, dessins, collages, photos, gravures... – révèlent ainsi le travail maximaliste et inclassable que l'artiste américain, âgé de soixante et onze ans, mène depuis la fin des années 50.* ● *SI les grandes étapes du cheminement de Rauschenberg sont retracées jusque dans le message humaniste que délivre l'artiste à travers son projet ROCI d'échanges multiculturels, certains travaux de recherche ainsi que des collaborations majeures – avec Merce Cunningham, Paul Taylor... – sont occultés ou mal traités.* ● *AUTRE ÉVÉNEMENT new-yorkais, la réouverture, le 26 octobre, d'un des rares lieux d'exposition américains subventionnés : l'espace P. S.1, qui accueillit une grande partie de l'avant-garde dans les années 70.*

Robert Rauschenberg, maître du collage universel

Le Musée Guggenheim de New York rend hommage dans ses trois dépendances à cet artiste américain qui s'est imposé sur la scène internationale dès la fin des années 50 et n'a de cesse de mettre son art au service d'un message humaniste

ROBERT RAUSCHENBERG, A RETROSPECTIVE. Guggenheim Museum, 1071, Vᵉ Avenue, New York. Entrée : 15 dollars (90 francs environ). Jusqu'au 7 janvier 1998. Tél. : 00-1-212-423-35-00. Catalogue : 630 pages, 48,75 dollars (290 francs environ).

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

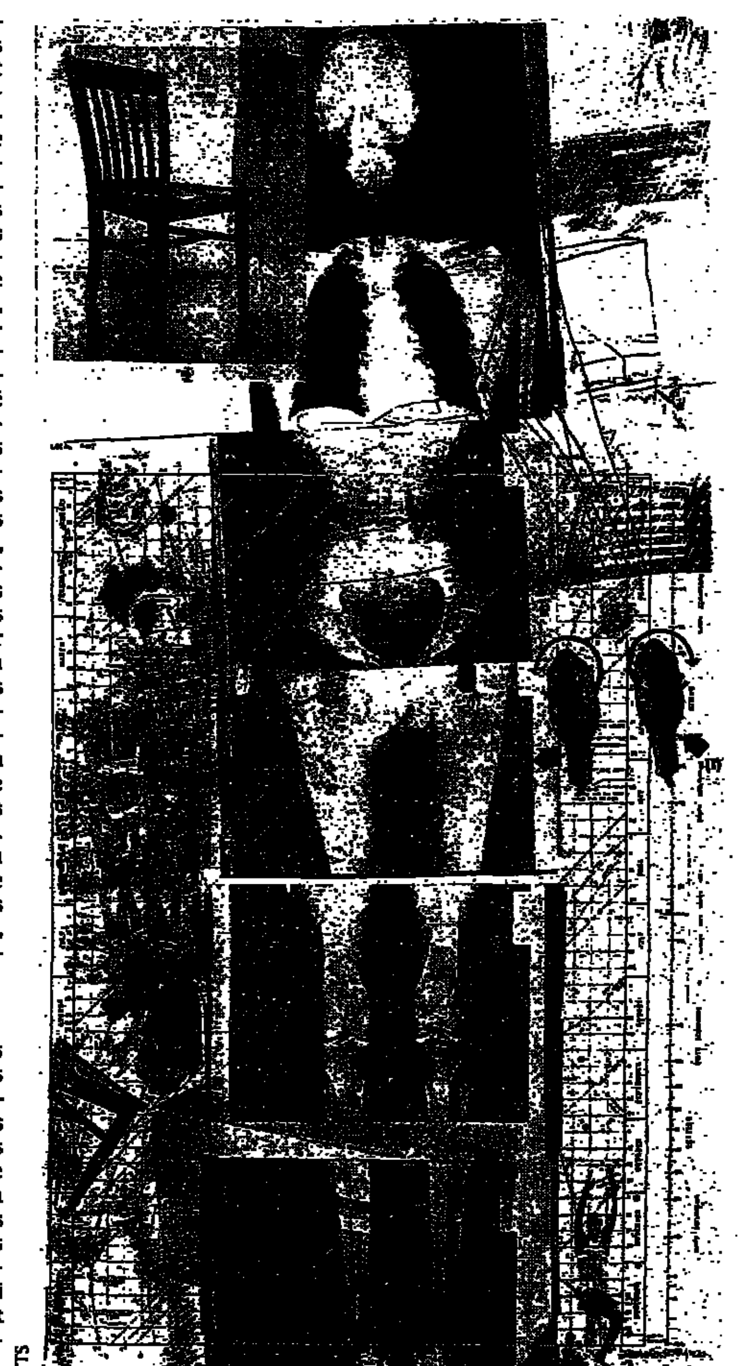
C'est l'événement de la rentrée new-yorkaise : une expo monstre du Musée Guggenheim en trois lieux : dans la noble spirale de Frank Lloyd Wright, *uptown*, pour la partie historique du travail de Rauschenberg ; au Guggenheim Soho pour les œuvres récentes, le rapport à la performance et les œuvres liées à la technologie ; à la Ace Gallery, enfin, qui présente un travail commencé au début des années 80. C'est beaucoup pour un seul homme, fût-il grand. Peut-être trop. A l'image d'une production, d'une surproduction. Quelque quatre cents numéros, peintures, sculptures, *Combine Paintings*, dessins, collages, photos, gravures... sombres, claires, acidulées, brillantes, jetées avec une élégance hors pair sur tous les supports possibles, toile, papier, tissu, métal, plâtre, tous issus d'un même principe de création fondé sur le refus de sacrifier l'image de la réalité sur le bûcher de la peinture abstraite expressionniste, le plaisir des grands brossages et des coulures au nom de la réalité.

Nous sommes confrontés à une œuvre maximaliste qui n'entre pas dans les moules et les cases de l'école de New York. Une indiscipline *notoire* qui rapproche Rauschenberg des artistes de la *beat generation* opérant entre San Francisco et Los Angeles – en particulier de Wallace Berman, dont la place n'a toujours pas été correctement mesurée aux Etats-Unis... Pour preuve, ces assemblages mêlant *éléments* de biographie, imagerie personnelle, photos de pub, magazines, journaux, marqués par Schwitters, Duchamp, dont les incursions sur la Côte ouest étaient pain bénit.

Les débuts de Rauschenberg, avant les premières *Combine Paintings* de 1954 récemment étudiées aux Etats-Unis, sont pratiquement inconnus en France. Ils sont pourtant très intéressants, et particulièrement révélateurs de la démarche de l'artiste, de son goût pour l'expérimentation – qui ne l'a pas quitté depuis – du multimédia et des associations. On comprend alors les sources, les articulations, la logique d'une œuvre, d'un artiste qui cherche, fait des rencontres, expérimente, n'aime pas les catégories, les genres, ne veut rien sacrifier. On le voit explorer la photographie, probablement inspiré par Man Ray. Ses *Blueprints*, relevés négatifs d'empreintes du corps de sa femme, font penser, évidemment, aux anthropométries d'Yves Klein, qui viendront plus tard. Puis surgiront les peintures blanches, les monochromes noirs, les monochromes blancs, la toile vierge, les collages de papier journal, les sculptures élémentaires, à partir de rien, des cubes de bois, un clou tordu planté dans un bout de bois récupéré, les premières boîtes annonçant ses *Combine Paintings* – fusion de deux réalités, celle de la peinture, du geste pictural, et de l'objet, intégré à la toile, pris dans les éclaboussures de la peinture. Enfin, cette empreinte de pneu sur un écran censé se dérouler, une des œuvres les plus significatives de la course-poursuite de l'artiste, ici et maintenant, fonceur invétéré.

ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN

Cette course débouche sur les grandes œuvres spectaculaires des années 60, que le Guggenheim *uptown* se fait fort de montrer : tous les meilleurs exemples, les œuvres les plus célèbres – l'emblématique *Coca-Cola Plan*, bouteille de Coca dans un casier ailé, au-dessus d'une boule de bois. Elle a permis de faire de Rauschenberg un précurseur du pop art, comme aussi les armoires, portes, caisses et caissons, ressorts, ferrailles, ficelles, plaques minéralogiques, tôles froissées, cravates, tissus de rideaux, serpillières, échelles, parapluies, chaises, pendules, ampoules électriques et vieilles godasses... Rauschenberg aura fait bouffer à la peinture tout ce qu'il est possible de prendre dans l'environnement quotidien. Il s'empare aussi du mouvement, du son, de la lumière, en artiste qui refuse les classifications. Depuis les années 60, il travaille pour la scène, la performance, aime les productions collectives multimédias, John Cage, Merce Cunningham, Trisha Brown...



SALLY RITTS

« Booster » (1967). Lithographie et sérigraphie couleur sur papier.

La dynamique de l'œuvre, ce désir de mouvement perpétuel qui subsiste encore aujourd'hui, passe par l'expérimentation de nouveaux supports. Le jeu des nouvelles impressions, des reports et transferts d'images sur papiers rares, sur tissus de soie, sur voiles, débouche dans les années 70 sur des œuvres raffinées à l'européenne qui, avec leur tonalité pâle, leur grisaille, leur blancheur, leur douceur, apparaissent comme un trouble de mémoire, comme une mise en sommeil presque intimiste... Juste avant le sursaut des années 80, où le redéploiement des images coïncide avec deux grands projets.

DROITS DE L'HOMME

Le premier est un *work in progress, The 1/4 Mile or 2 Furlong Piece*, que présente la Ace Gallery. Commencé en 1981, c'est le collage des collages, intégrant des références à des œuvres anciennes et de nouvelles données, une sorte de gigantesque journal de bord qui se déroule sur plusieurs centaines de mètres. Où l'on glisse sur ces brillances vidées de sens. C'est le problème de l'œuvre aujourd'hui, que l'on perçoit dans l'autre grand projet de l'artiste, celui-là ouvert au monde : le projet *ROCI (Rauschenberg Overseas Culture Interchange)*, porté par cette belle idée que l'art a un pouvoir, et que le travail en collaboration avec des artistes et artisans du monde entier peut faire évoluer la société dans le respect des différences et des droits de l'homme.

Pour ce projet, Rauschenberg, le nomade, a voyagé de par le monde, entre 1984 et 1992, explorant les pratiques culturelles de onze pays, du Chili de Pinochet à l'Union soviétique, en passant par la Chine et Cuba... Il y a exposé son travail d'images prises sur place, entrepris de provoquer des rencontres et des débats sur l'art et la création. Ce qu'on en voit aujourd'hui, c'est un renouvellement de son stock d'images brillamment orchestrées, dont l'évidente beauté occulte tout contexte. L'occasion pour Rauschenberg de se refaire une santé tout en restant fidèle à ses engagement de toujours. *Le ROCI* est assurément dans le droit-fil du Rauschenberg militant pour la paix, contre l'apartheid, du Rauschenberg défenseur des droits des artistes, initiateur d'une fondation pour aider les artistes en difficulté financière. Dans le droit-fil aussi d'une idée généreuse, grandiose et naïve, héroïque, à l'américaine, et où l'on peut toujours se demander où s'arrête le muticulturalisme, et où commence l'impérialisme.

On peut reprocher à cette rétrospective un trop-plein d'œuvres, qui occulte des aspects essentiels du travail de recherche de Rauschenberg. On le mesure bien au Guggenheim de Soho, où sont largement présentées les œuvres récentes liées au projet *ROCI* et de nouveaux transferts sur supports de métal ou de plâtre. On y voit encore les recherches technologiques fort intéressantes auxquelles l'artiste s'est livré dans les années 60, décidément les plus fastes. Mais le dispositif est tel que l'on ne perçoit guère qu'une bouillie sonore autour de pièces mélangées. Quant aux nombreuses collaborations avec Merce Cunningham, Paul Taylor, et Trisha Brown, elles sont résumées en un jeu de photos et quarante-cinq minutes d'une vidéo inaudible et peu visible. Dommage. A l'évidence, l'exposition exploite le potentiel grand public international de l'œuvre : une peinture plus que bien tournée et tournée vers le monde entier. Disons que cette démonstration de force tombe bien pour servir l'image que le Guggenheim, ambassadeur des arts, se doit de développer cet automne, au moment de l'ouverture de ses annexes européennes : le Musée de Bilbao et celui de Berlin.

Geneviève Breerette

Repères biographiques

● **1925** : naissance à Port Arthur (Texas) d'Ernest Milton Rauschenberg (il prendra le prénom de Bob en 1947, puis celui de Robert). Il a des ancêtres hollandais, suédois, allemands, et une grand-mère cherokee.
● **1943-1945** : incorporé dans l'US Navy, Rauschenberg est assistant dans divers services de neuropsychiatrie à San Diego.
● **1947** : études d'histoire de l'art, design, anatomie et sculpture à Kansas City ; il exerce différents boulots pour se constituer une épargne en vue d'études à Paris ; il ne restera pas longtemps en France, déçu par l'enseignement de l'Académie Julian.
● **1949** : retour aux Etats-Unis et inscription au Black Mountain College (Caroline du Nord), où *enseigne Joseph Albers, l'ancien* du Bauhaus.
● **1949-1951** : New York. Inscription à l'Art Student League. Mariage. Rencontre de Cy Twombly. Première exposition personnelle à la galerie Betty Parson. Naissance de son fils. *Retour au Black Mountain* College, où il rencontre John Cage, Merce Cunningham, Franz Kline, David Tudor, Jack Tworkov.
● **1952-1953** : voyages avec Twombly aux Etats-Unis, à Cuba, à Rome, au Maroc, en Espagne, en Grèce. Divorce.
● **1953** : installation à New York.
● **1954** : premières *Combine Paintings*, qui seront exposées à la Staple Gallery, à New York. Première collaboration avec Merce Cunningham.
● **1958** : première exposition chez Leo Castelli.
● **1959** : participation à la Documenta II et à la première Biennale de Paris.
● **1964** : Grand Prix de peinture à la Biennale de Venise.
● **1966** : cofondateur de l'EAT (Experiments in Art and Technology).
● **1967** : premières collaborations avec les éditions Gemini-GEL, de Los Angeles.
● **1970** : crée Change, une fondation d'aide aux artistes.
● **1971** : commence à vivre en Floride, à Captiva Island.
● **1977** : rétrospective au Musée d'art moderne de New York.
● **1979** : premières collaborations avec la compagnie Trisha Brown.
● **1981** : commence son collage monumental *The 1/4 Mile or 2 Furlong Piece*.
● **1982** : *voyage en Chine pour* travailler sur la plus vieille presse à papier du monde.
● **1984** : présente son grand projet d'échanges multiculturels *(The ROCI Project)* aux Nations unies, et entreprend de nouveaux voyages pour sa réalisation.
● **1990** : *fondation de la Robert* Rauschenberg Foundation, à New York, pour la recherche médicale, l'éducation, l'environnement, les sans-abris, la faim dans le monde et les arts.
● **1991** : fin du projet *ROCI*. La première exposition d'ensemble des œuvres antérieures aux *Combine Paintings* circule aux Etats-Unis.
● **1994** : Grande Exposition à Düsseldorf d'œuvres choisies dans les séries récentes.

P. S. 1, le grand vaisseau rénové de l'art contemporain

P. S. 1, Contemporary Art Center, 22-25 Jackson Avenue, Long Island City, New York 11101. Mº ligne E ou F jusqu'à 23 Street-Ely Avenue. Tél. : 00-1-718-784-20-84. Du mercredi au dimanche, de 12 heures à 18 heures. A partir du 26 octobre.

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

« L'art change. Les façons d'exposer doivent aussi changer. P. S. 1, à travers son exposition inaugurale et son programme, entend explorer ces possibilités. » Telle était, en 1976, la déclaration d'intention d'Alanna Heiss, directrice de la nouvelle institution new-yorkaise à propos de *Rooms*, un projet qui *rassemblait à P. S. 1 quelque* soixante-dix-huit artistes. Non des moindres. Vingt ans après, la liste est convaincante : Bruce Nauman, John Baldessari, Dennis Oppenheim, Richard Serra, Nam June Paik, Lawrence Weiner, Richard Nonas, Vito Acconci, Carl Andre, *Richard Arstchwager, Daniel Bu*ren, Walter di Maria, Joseph Kosuth, Gordon Matta-Clark, Antoni Miralda, Robert Ryman... Tous étaient invités non pas à exposer dans P. S. 1 mais avec P. S. 1, autrement dit à produire une œuvre *in situ*. A l'époque, c'était nouveau, voire inédit...

P. S. 1 doit son nom à la vocation première du bâtiment qui l'abrite : une ancienne école publique (1st Ward School) de Long Island qui avait été fermée en 1963. Le bâtiment, construit dans un style néoroman à la fin du siècle dernier, avait été laissé à l'abandon et était très ruiné au moment de sa reconversion en espace culturel alternatif, c'est-à-dire hors des circuits commerciaux, fonctionnant grâce à des fonds publics. Avec son programme d'ateliers (dont certains loués à des pays étrangers, la France notamment) et son antenne, le centre d'expositions de la Clocktower à Soho, P. S. 1 est devenu un lieu fameux par où la plupart des grands artistes en quête d'expérimentation sont passés.

RÉOUVERTURE LE 26 OCTOBRE

Depuis trois ans, P. S. 1, sur lequel Alanna Heiss veille toujours, était fermé au public pour travaux *et ses activités ralenties. Un vide,* bien que d'autres espaces alternatifs aient vu le jour à New York depuis la fin des années 80 – et le début de la crise du marché de l'art. Il rouvre le 26 octobre en proposant des expositions consacrées à John Coplans, Jackie Winsor, *Lynne Yamamoto ou des jeunes* de New York, quelque cinquante nouvelles installations d'artistes internationaux, et une rétrospective consacrée à la vie et à l'œuvre de Jack Smith, réalisateur de films underground, mort du sida en 1989, qui reste à découvrir. A son propos, la photographe Nan Goldin avoue qu'avoir vu, à quinze ans, les quatre heures de son film *Flaming Creatures*, a été *« le tremblement de terre de sa vie »*.

Mais ce n'est pas seulement pour cet ensemble de manifestations que la réouverture de P. S. 1 est attendue. C'est aussi pour la rénovation du bâtiment qui, avec les quelque 10 000 mètres carrés de surface d'exposition dont il dispose désormais, devient l'un des centres d'art contemporain les plus vastes du monde, sinon le plus grand. Cela sans avoir disposé d'énormément d'argent : aux Etats-Unis, les fonds publics ne font jamais l'objet de dépenses immodérées.

On en a pour preuve les malheurs du NEA, le National Endowment for the Arts, agence fédérale pour les subventions culturelles, dont la présidente actuelle, la comédienne Jane Alexander, vient d'annoncer sa démission. Après s'être battue pour sauver l'institution que les conservateurs du Congrès veulent supprimer – les deniers publics ne devant pas, selon eux, aller à des projets qui offensent la sensibilité de millions de contribuables. Ainsi du sénateur ultra-conservateur Jesse Helms, qui conteste la subvention *reçue par Yale University* pour célébrer le centenaire de la naissance de Bertolt Brecht. Cela dit, le NEA n'est pas impliqué dans le projet de rénovation de P. S. 1. Celui-ci a été essentiellement assumé par la Ville de New York.

Cette rénovation à l'économie de P. S. 1 a été confiée à l'architecte californien Frederick Fisher, ancien de l'agence de Frank Gehry, qui a fondé sa propre agence en 1980 et opère depuis dans le milieu de l'art. Il est l'auteur d'ateliers d'artistes et de divers lieux d'expositions, notamment de la LA Louver Gallery à New York et à Venise, de la Fondation Eli Broad à Santa Monica et de l'extension du Musée de Long Beach, Californie. A P. S. 1, Fisher a fondé son intervention sur l'idée d'un pont entre l'école que le bâtiment a été et le centre d'art qu'il est devenu. Il en a gardé l'aspect extérieur côté rue. Il a ajouté, de l'autre côté, des murs de béton formant des salles à ciel ouvert autour d'une vaste cour triangulaire, où l'on peut imaginer toutes sortes de performances d'artistes. C'est par là qu'est la nouvelle entrée. A l'intérieur, sur trois niveaux (dont un sous-sol et une terrasse), des espaces anciens ont été dégagés, restitués, soulignés dans leur vocation première comme ces couloirs lambrissés aux couleurs types des vieilles écoles primaires.

Des salles, des escaliers, des murs, des fenêtres, la brique, sont restés tels qu'ils étaient depuis 1976, depuis les interventions des artistes pour *Rooms*, dont on peut toujours voir des traces, tandis que d'autres salles ont été dégagées, blanchies, équipées de rampes lumineuses : P. S. 1 est évidemment doté de tous les équipements nécessaires à un centre d'art contemporain, sans en avoir l'aspect neuf et aseptisé que plus personne ne supporte. Il offre désormais une grande variété d'espaces de création et d'expositions, à vous donner l'envie d'y aller travailler.

G. B.

Le Mexique, nouvel eldorado pour Hollywood

Attirés par une main-d'œuvre bon marché, les studios n'hésitent plus à franchir la frontière

VANCOUVER avait été surnommée « North Hollywood » en raison des nombreux avantages fiscaux qu'elle accordait aux tournages des productions américaines. Aujourd'hui, c'est le Mexique qui est en train de devenir « South Hollywood » grâce à une cour assidue menée par la Mexico Film Commission, organisme créé il y a deux ans par le Mexican Film Institute et les Churubusco Azteca Studios. Le boom de la production étrangère, principalement américaine, a été particulièrement sensible ces dernières années.

Huit films américains ont été tournés en 1996 au Mexique, chiffre qui s'élève à vingt en 1997, dont quelques grosses productions comme *Titanic* de James Cameron, *The Mask of Zorro* de Martin Campbell avec Antonio Banderas et Anthony Hopkins, et *The Game* de David Fincher avec Michael Douglas. Pour faire face à cette demande croissante, le Mexican Film Institute a déjà créé des annexes à Durango, Oaxaca, Aguascalientes, Guanajuato, Rosarito, et projette d'ouvrir encore d'autres studios à Baja California, Sonora et Jalisco.

Les avantages d'une telle expédition sont évidemment financiers. Le taux de change entre le peso et le dollar est devenu très favorable, et un film coûte entre 25 % et 40 % moins cher à produire au Mexique. Le salaire moyen d'un technicien américain qualifié est en outre de 2 000 dollars par semaine, alors que celui du même technicien mexicain est de 469 dollars. « Nous sommes dans un cas de figure idéal, a expliqué Jon Landau, l'un des producteurs de *Titanic*, au magazine américain *Locations*. Nous devons réduire au maximum nos coûts de production, et ici, c'est possible de le faire jusqu'à 30 %. »

GRANDE VARIÉTÉ DE PAYSAGES

Au moment où le coût des productions hollywoodiennes augmente de manière vertigineuse au point de mettre en péril l'équilibre financier des studios, le Mexique offre une solution de choix. D'autant qu'il présente une grande variété de paysages, tous catalogués sur ordinateur par les studios Churubusco, les producteurs appréciant en outre les étendues encore vierges sans pylônes ni fils électriques, essentiels pour les reconstitutions historiques. C'est le cas de *The Mask of Zorro*, dont l'action se déroule en Californie (alors mexicaine), mais les producteurs ne pouvaient trouver qu'au Sud des décors qui ressemblent encore à la Californie du siècle dernier.



Les cuves aquatiques géantes des studios mexicains de la Fox ont servi au tournage de « Titanic ». D.R.

L'époque est finie où un tournage au Mexique était souvent des plus périlleux et exigeait que chaque producteur prévoie un budget de « pots-de-vin », aventure toujours fatigante et peu rentable. Jorge Santoyo Vargas, directeur de la Mexico Film Commission, s'est efforcé d'adopter une attitude on ne peut plus « clientéliste » : « La création de la commission est une réponse aux besoins des producteurs nationaux et étrangers. Nous reconnaissons la prééminence de l'industrie américaine, qui est notre voisine, et d'ailleurs nous ouvrirons notre premier bureau étranger à Los Angeles en janvier 1998. Mais nos efforts de promotion (publicité, relations suivies avec les producteurs) sont aussi dirigés vers l'Europe, l'Asie, le Canada. La France, l'Espagne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne sont des marchés importants pour nous et des pays qui autrefois venaient tourner au Mexique, mais nous devons aujourd'hui travailler dur pour restaurer la confiance, la crédibilité et le respect envers notre pays. Notre but est de faire du Mexique le lieu de tournage idéal pour le cinéma du monde entier. »

Le rapport net pour l'économie mexicaine est important : le tiers des pesos dépensés par les investisseurs étrangers, soit environ 100 millions de dollars en 1997 – 275 millions de dollars depuis la création de la commission. Certains ajustements sont encore nécessaires. Beaucoup de producteurs se plaignent par exemple de la lenteur de la bureaucratie mexicaine, qui retarde la date des tournages. Des dispositions prises le 1er janvier par le ministère mexicain des finances, visant à imposer une taxe de 30 % sur les revenus des acteurs étrangers, pourraient également marquer un léger coup d'arrêt si elles venaient à être confirmées. La présence d'une armada américaine a permis de développer les infrastructures du pays.

Le tournage du *Titanic*, l'un des films les plus chers de l'histoire du cinéma, est un cas d'école. La Fox a construit en cent jours un studio permanent de 20 hectares (Fox Studios Baja), en passe de devenir une véritable annexe de Hollywood – il n'est situé qu'à trois heures de voiture de Los Angeles. Il offre les plus grandes cuves aquatiques jamais construites. L'investissement de la Fox est estimé à 22 millions de dollars (un chiffre démenti par les dirigeants du studio). Il a entraîné la création d'hôtels de luxe, de restaurants, et d'un aéroport international, sans compter les effets directs sur le marché du travail. Les Mexicains appellent *maquiladoras* les centaines d'usines construites près de la frontière américano-mexicaine exportant leurs produits aux Etats-Unis à moindre coût. C'est sans doute l'un des surnoms qu'il faudra donner à l'avenir aux studios hollywoodiens.

Claudine Mulard et Samuel Blumenfeld

Roman Polanski négocierait son retour en Californie

LOS ANGELES
correspondance

Vingt ans après avoir fui les Etats-Unis alors qu'il risquait d'être emprisonné pour détournement de mineure, le réalisateur Roman Polanski négocierait son retour à Hollywood. Des audiences à huis clos ont eu lieu entre les avocats du metteur en scène, qui vit aujourd'hui à Paris, le procureur de Los Angeles, et le juge chez qui le dossier vient d'être transféré.

Les faits remontent à 1977 : dans la maison de son ami Jack Nicholson, Polanski, alors âgé de quarante-trois ans, eut un rapport sexuel, consenti selon lui, avec une adolescente de treize ans qu'il photographiait pour le magazine français *Vogue*. Dénoncé par la famille de la jeune fille, le réalisateur fut arrêté, plaida coupable en échange d'une réduction de peine, puis fut incarcéré six semaines à la prison de Chino, en Californie. A sa sortie, craignant que le juge ne revienne sur sa parole et ne l'incarcère indéfiniment, ainsi qu'il l'explique dans son autobiographie (*Roman, par Polanski*, éd. Laffont), il décida de quitter le territoire américain sans attendre le jugement. La justice américaine n'a pu réclamer l'extradition du fugitif, citoyen français.

Depuis vingt ans, le réalisateur de *Chinatown* et de *Rosemary's Baby* a dû se consacrer à des projets réalisés hors des Etats-Unis (*Frantic*, *Lune de fiel* et *La Jeune Fille et la mort* ont été tournés à Paris). Son retrait de Hollywood a limité la promotion de ses films, dont les résultats commerciaux ont été de plus en plus décevants. Pendant ce temps, ses avocats ont cherché une solution juridique qui permettrait au cinéaste de renouer avec sa carrière hollywoodienne.

DE SIX MOIS À CINQUANTE ANS DE PRISON

La jeune femme qui avait déposé une plainte au civil contre le réalisateur et obtenu une transaction dont les termes financiers sont demeurés secrets a exprimé le souhait que cette affaire soit enfin classée et que le réalisateur puisse rentrer travailler aux Etats-Unis. Au printemps, Roman Polanski revenait pour la première fois, dans le mensuel américain *Vanity Fair*, sur les circonstances de l'incident, marquant sa volonté d'être plus présent dans les médias américains. Le scénario du retour de Roman Polanski serait le suivant. Dès son arrivée sur le territoire américain, il devrait se rendre à la justice, qui procéderait à son arrestation. Il pourrait être relâché immédiatement sous caution, jusqu'à l'audience où serait prononcée sa condamnation. Que risque-t-il ? Impossible de le savoir. Il est toujours sous le coup d'une loi californienne, abrogée aujourd'hui, qui permet à un juge d'appliquer une peine indéterminée de six mois à cinquante ans de prison. Mais le magistrat pourrait opter pour une simple mise à l'épreuve.

On dit que, pour parer à toute surprise désagréable, Roman Polanski et ses représentants tentent de négocier au préalable les termes de sa reddition. Pourtant, Sandi Gibbons, porte-parole du procureur de Los Angeles, infirme catégoriquement cette rumeur : « M. Polanski doit se rendre, et nous n'avons aucun arrangement préalable. » Et d'ajouter : « La balle est dans son camp. »

Cl. M.

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : un concert du groupe américain Backstreet Boys** a dû être annulé le dimanche 12 octobre, à Madrid, en raison des risques générés par l'affluence massive d'adolescents sur une place du centre-ville plusieurs heures avant le début prévu de ce concert. Dès 11 heures, les services d'urgence étaient au bord de la saturation. Plus de 400 adolescents avaient dû être soignés depuis l'aube pour des crises d'hystérie, des syncopes, des problèmes respiratoires ou des blessures causées par les mouvements de foule. Les cinq chanteurs de Backstreet Boys font figure, deux ans après la fondation de leur groupe en Floride, de véritable phénomène social chez les jeunes du monde entier, à l'instar de leurs homologues féminines, les Spice Girls.

■ **Le violoncelliste italien de 32 ans Enrico Dindo** a remporté, le 11 octobre au Théâtre des Champs-Elysées à Paris, le Grand Prix du 9e Concours international de violoncelle Rostropovitch de la Ville de Paris, doté de 75 000 francs, auquel se présentaient 97 candidats de 27 pays. Originaire de Turin, Enrico Dindo est depuis 1987 premier violoncelle solo de l'Orchestre de la Scala de Milan et de l'Orchestre philharmonique de la Scala, où il a fondé un trio à cordes de la Scala en 1988.

■ **Le roi Juan Carlos d'Espagne et la reine Sofia** ont inauguré en grande pompe, le samedi 11 octobre, le Théâtre royal de Madrid, le nouvel opéra de la capitale espagnole qui a réouvert ses portes après onze ans de fermeture pour travaux. D'innombrables invités ont pris place dans la grande salle de 1 630 places, surmontée d'un lustre de cristal pesant 2,7 tonnes et décorée de pièces provenant du patrimoine national et des plus grands musées madrilènes. La rénovation totale du théâtre a coûté 22 milliards de pesetas (près de 900 millions de francs), soit plus du double du budget, et pris cinq ans de retard.

■ **CINÉMA : Le Festival international de Vancouver (Canada)** a primé quatre réalisateurs lors de sa cérémonie de clôture le dimanche 12 octobre : *Green Fish*, premier film de l'écrivain et scénariste sud-coréen Lee Chang-Dong, a obtenu le prix Alcan du jeune cinéma asiatique ; *2 Duo*, du Japonais Suwa Nobuhiro, a reçu une mention spéciale ; le Canadien Thom Fitzgerald a obtenu le prix Rogers du meilleur scénario pour son premier film, *The Hanging Garden* ; *Tu as crié : Let me go*, de la Québécoise Anne Claire Poirier, a reçu le Prix du meilleur documentaire.

L'industrie du porno dans la caméra d'un jeune cinéaste américain

NEW YORK
correspondance

Boogie Nights, deuxième film du réalisateur de vingt-sept ans Paul Thomas Anderson, sorti le 24 septembre aux Etats-Unis (et au printemps prochain en France), est en passe de devenir le film le plus marquant de la fin de l'année aux Etats-Unis, où il est accueilli avec enthousiasme par la critique. On le compare aux *Affranchis* de Martin Scorsese (pour la rédemption de son héros), à *Pulp Fiction* de Tarantino (pour l'énergie), à *Nashville* de Robert Altman (pour son portrait de l'Amérique).

Son sujet a pourtant de quoi défriser. L'action a pour cadre l'univers du cinéma porno et les événements relatés sont directement inspirés de la vie de l'acteur John Holmes – star du genre et doté d'un pénis de trente-deux centimètres –, mort du sida en 1988.

FAMILLES DE SUBSTITUTION

Le propos d'Anderson est ambitieux : à travers les « exploits » d'une troupe de pornographes, et en particulier de son acteur principal, il tente de brosser un portrait épique de l'Amérique à un tournant de son histoire. Conte de fée moderne, *Boogie Nights* est aussi un conte moral doublé d'un traité d'anthropologie. Il retrace l'ascension, la chute, puis la rédemption d'Eddie Adams (Mark Wahlberg), serveur dans une discothèque à la fin des années 70, prostitué à l'occasion, doté des mêmes attributs que John Holmes.

L'ayant rebaptisé Dirk Diggler, le producteur Jack Horner (Burt Reynolds) l'engage dans sa compagnie aux côtés de sa femme (Julianne Moore), de Reed Rothchild (John C. Reilly), de Roller Girl (Heather Graham). Diggler devient vite une superstar, mais la drogue et l'évolution de l'industrie mettront en danger l'équilibre de cette « famille » chaotique.

Décrivant un monde où les gens se servent les uns des autres de façon mécanique, *Boogie Nights* esquisse pourtant le portrait d'une famille de substitution. Solitaires, tous les personnages du film tentent de reconstituer le noyau familial qu'ils n'ont jamais connu. « On entend souvent dire à Hollywood que la plupart des acteurs ont eu une enfance plus ou moins malheureuse, déclarait Paul Thomas Anderson à l'issue de la projection de presse. Je vous assure qu'aucun de ceux qui ont travaillé dans le porno n'a été un enfant heureux. »

Dans les années 60, le père du réalisateur, Ernie Anderson (à qui le film est en partie dédié), produit et présente à la télévision locale de Cleveland une émission consacrée aux films d'horreur. Emigrant à Los Angeles, il devient animateur de spots publicitaires et de feuilletons télé. Son fils grandit à San Fernando Valley, banlieue de Los Angeles où 90 % des films pornos sont tournés aujourd'hui. « Dans la zone industrielle de Van Nuys que je longeais tous les jours pour aller à l'école, se souvient Paul Thomas Anderson, je voyais des rangées de hangars et d'entrepôts sans enseignes où des gens entraient et sortaient sans jamais trimballer de cartons. Difficile de ne pas comprendre... »

Dès l'âge de sept ans, l'enfant sait qu'il sera scénariste, producteur, réalisateur, responsable d'effets spéciaux, l'un ou l'autre, ou tout à la fois. Il s'inscrira à l'école de cinéma de l'université de New York mais n'y passera que deux jours. Assistant de production sur des téléfilms, des vidéo-clips et des jeux télé, il fait ses classes dans le film indépendant.

En 1993, il écrit et réalise un court métrage, *Cigarettes and Coffee*, projeté au Festival de Sundance. Grâce au laboratoire de mise en scène de l'Institut fondé par Robert Redford, il travaille le scénario de son premier long métrage, *Sidney*, renommé *Hard Eight* par son distributeur. Anderson a décidé de situer l'action de *Boogie Nights* à la fin des années 70 pour une raison précise : « A l'époque, le film porno se tournait sur celluloïd. On pouvait encore nourrir l'espoir, si faible soit-il, que cela devienne un genre cinématographique comme un autre, pour reprendre la formule de François Truffaut dans sa critique de *Devil in Miss Jones*. Cela donnait aux participants – acteurs, réalisateurs, techniciens – une sorte de légitimité, donc de dignité. Comme le support était cher, on prenait la peine de réfléchir à l'orchestration des plans, à la manière dont on allait chorégraphier les scènes érotiques autour desquelles on bâtissait une intrigue dramatique. La mentalité a changé avec l'avènement de la vidéo. On tourne, on tourne, on tourne, n'importe quoi, on verra au montage... Une cassette vierge d'une heure ne coûte que 2 dollars. C'est devenu du travail à la chaîne. L'espoir d'un "nouveau genre" a été tué dans l'œuf. »

Henri Béhar

Nahawa Doumbia, une voix pour les sans-papiers

Originaire du Wassoulou, région prospère du sud du Mali, l'artiste compose ses mélodies et fait souvent de ses chansons de vifs commentaires de l'actualité

PORTRAIT

Cette « tombeuse de tabous » est la plus populaire des chanteuses maliennes

DANS la nuit du 27 au 28 février, alors que les députés français s'apprêtaient à voter les lois Debré sur l'immigration, un avion charter qui venait de débarquer soixante-dix-sept *« étrangers en situation irrégulière »* en provenance de Paris était mis à sac sur l'aéroport de Bamako, au Mali. La Fédération autonome des syndicats de police, le Syndicat national des policiers en tenue et la CFDT Air France protestèrent contre les conditions de transport musclées. Nahawa Doumbia, la plus populaire des chanteuses maliennes, en fit une longue chanson (six minutes), *Yankaw*.

Ce titre donne son nom à son *dernier album, pur échantillon* de conviction africaine déclinée par une chanteuse dont le destin était, par tradition, tout autre : née en 1961 dans le village de Mafelé, dans le Sud malien, Nahawa Doumbia appartient à la caste des forgerons et non à celle des griots, détenteurs de la parole et du chant. A ce titre, elle aurait dû rester muette.

Mais, timide en ville, royale en scène, Nahawa Doumbia a, selon l'expression consacrée, du caractère. Dans le civil, habillée d'une tunique-pantalon à rayures, les cheveux roux tressés à l'africaine, elle promène des tics de loubardes des faubourgs, petit voyou qui en a vu d'autres. Avec Oumou Sangaré, sa *« petite sœur »* – et néanmoins rivale –, *elle est l'incarnation de la modernité* dans le respect des formes. En février, Nahawa Doumbia était en studio. *Yankaw*, devenu une sorte d'hymne des sans-papiers, est, dit-elle, une affirmation – *« dire aux compatriotes qui vivent ici qu'ils sont encore de chez nous »* – et une interrogation, à nous adressée – celle d'un Malien débarquant à Roissy-en-France et demandant : *« Comment puis-je rentrer chez vous ? »* Pendant l'enregistrement, elle a modifié le dernier couplet puis tourné un clip, sur fond de l'avion saccagé. De sa voix haute, lancée comme une plainte à la façon d'un Salif Keita, un Mandingue né plus au nord, elle réclame le droit *« à ne jamais être bafouée dans sa dignité »*. A ne pas subir l'humiliation de menottes archaïques. *« Il faut*, dit-elle en riant, *moderniser. »*

D'ethnie bambara, élevée par des grands-parents musulmans, Nahawa Doumbia est une tombeuse de tabous, elle a la contravention dans le sang. Portées par l'histoire – l'avènement de la démocratie au Mali en mars 1991, où tout peut désormais se chanter, le quotidien, le sort des femmes, la corruption des puissants, et *même celle de l'ancien chef* d'Etat Moussa Traoré –, les jeunes chanteuses de la province du Wassoulou deviennent les porte-parole de la jeunesse malienne. Oumou Sangaré, voix ronde, royalement feutrée, accompagnée au violon traditionnel, est la princesse dorée de la volupté d'être. Nahawa Doumbia est une effrontée. Elle suit les évolutions du balafon et des chœurs (envolées de voix féminines) et montre une vie intérieure intense qui met les nerfs de ses compatriotes à vif.

ENTRE FÊTE ET BLESSURE

Nahawa Doumbia vit à Bougouni, ville prospère sur la route de la Côte-d'Ivoire. Région évoquée par l'historien et conteur Amadou Ampâté Bâ, auteur de *Amkoullel, l'enfant Peul*, le Wassoulou n'a pas le souci de la sécheresse. Ses chasseurs ont inventé une musique festive, soutenue par un instrument hybride, le *kamele n'goni*, sorte de kora à six ou douze cordes, et des danses enjouées, tel le *didadi*, basé sur les rythmes bambaras. L'histoire de Nahawa est peuplée d'images, d'oiseaux porteurs de message – le *kokanko kono*, le *nkéré kono « à la belle parure rouille mais à la voix moche »* –, de défis lancés aux *konos*, les masques-fétiches, des souvenirs de longues journées de répétition dans la savane avec la troupe locale. *« Je fabrique des chansons sans cesse, la nuit en rêvant, le matin dans le bain, le soir en marchant... »*

Sa vie est aussi l'histoire d'une blessure, la mort de sa mère, une semaine après sa naissance. Son père, un noble déjà âgé, veut enterrer l'enfant, dont les gémissements l'insupporte, auprès de la défunte. Elle est recueillie par sa grand-mère. *« Elle a trouvé une vache*, raconte Nahawa Doumbia, *qui fut immédiatement foudroyée par l'orage. Elle m'a sauvée en faisant du porte à porte pour demander du lait aux femmes qui en avaient. »* Nahawa en tire une chanson, *Jiwe* (les larmes de l'orpheline), aussi prenante pour un Malien qu'*El Atlal* (la tombe) d'Oum Kalsoum pour un Egyptien.

Nahawa Doumbia ne fait rien comme il faut. Quand le syndicat des musiciens du Mali la somme de reprendre son premier mari, le guitariste et chef d'orchestre N'Gou Bagayoko qu'elle avait « répudié », elle fait la sourde oreille. Elle épouse un comptable de l'entreprise nationale de coton, et rappelle N'Gou à ses côtés, pour les tournées. Repérée à l'âge de douze ans par le chef de la troupe de musique et de danse locale, Nahawa Doumbia bénéficie de la complicité de Nene Koro, le fétiche familial, qui l'autorise *officiellement à chanter* après une longue bagarre avec la famille, moyennant une offrande de dix noix de kola et un coq.

En 1980, Nahawa Doumbia gagne le premier prix de la Biennale de Bamako avec *Tinye De Be Laban*, puis le concours Découvertes, de RFI. En 1983, elle vient chanter à Vittel pour le sommet des chefs d'Etat africains. Six ans plus tard, encore sous contrat avec le producteur Syla, elle participe à la première Nuit de Noël du Festival Africolor de Saint-Denis. *« Dès son arrivée de Bamako, elle a passé trois ou quatre coups de fil*, explique l'organisateur, Philippe Conrath, *et mobilisé toute la communauté malienne. La salle était comble, on a dû refuser du monde. »* « *Ça*, dit-elle en picorant quelques grains de raisin, *c'est comme composer, c'est trop facile pour moi. »*

Véronique Mortaigne

★ Nahawa Doumbia, New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'eau. Le 15 octobre, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. Prochains concerts : les 23 et 30 octobre à Paris (La Chapelle des Lombards) ; le 24 à Oullins (Théâtre de la Renaissance) ; le 1er novembre à Marseille (Fiesta des Suds). Album : *Yankaw*, 1 CD Cobalt 09278-2, distribué par Mélodie.



PHILIPPE BORDAS

La chanteuse malienne Nahawa Doumbia.

Le contrebassiste Patrice Caratini crée son Jazz Ensemble dans les Hauts-de-Seine

Au Sceaux-What, le nouvel orchestre parie sur l'enracinement

LE MOMENT où un nouvel orchestre de jazz prend son envol est toujours passionnant. Certains ne vivent que dans l'urgence de quelques concerts, d'une tournée, d'un disque ; d'autres essayent de tenir un ou deux ans... Quand le moindre trio a déjà du mal à trouver des engagements réguliers, quand les directeurs de festivals cherchent, au nom du public, la nouveauté tous les six mois, Patrice Caratini et la scène nationale Les Gémeaux, à Sceaux (Hauts-de-Seine), vont à contre-courant. Le contrebassiste, compositeur et arrangeur veut voir loin et entendre grand. Il crée le Caratini Jazz Ensemble. Douze musiciens. Adresse : Les Gémeaux, à Sceaux. Programme : quatre années de travail, pour commencer.

Au début des années 80, le jazz en France s'invente en partie au sein des grands orchestres. Laurent Cugny et Lumière, La Bande à Badault, Antoine Hervé, le Bekumernis de Luc Le Masne, Martial Solal et son Dodecaband, le Pandemonium de François Jeanneau révèlent de nombreux solistes. Le premier Onztet de Patrice Caratini est aussi de la partie, dès 1979.

Combinant sa grande connaissance du jazz dit « classique », qu'il a joué comme accompagnateur en club, en studio, et son goût pour une écriture complexe, toujours fluide, acoustique, Caratini fait de ce premier Onztet l'un des orchestres de référence du jazz en France. Le disque *Endeka* – réédité récemment avec le deuxième enregistrement du Onztet, *Viens dimanche*, sous le titre général de *Hard Scores* (Label Bleu/Harmonia Mundi) – le rappelle.

Au Sceaux-What, la petite salle et club de jazz des Gémeaux, son Jazz Ensemble a pu répéter du 29 septembre au 5 octobre. A les voir travailler, on est aussitôt frappé par l'envie de musique. Les répétitions peuvent révéler le devenir d'un orchestre. En fin d'après-midi, alors que les musiciens travaillent depuis la fin de matinée, on ne sent ni ennui, ni fatigue, ni déconcentration. L'Ensemble peut revenir sans rechigner sur le mouvement d'un calypso. *« On voit les conventions, là*, dit Caratini à l'orchestre. *Là, on était avec les saxophonistes solistes mais, à quarante, c'est le piano qui devient l'interlocuteur. Sur le dernier solo, on fait attention au voicing... »* « *Et pour les rondes en dix-huit et dix-neuf ? »*, interroge le trompettiste et bugliste Patrice Bailly. Le travail continue.

> « Petit à petit, le public va savoir qu'on habite à Sceaux pour un moment, pour une certaine musique »

Quelques jours plus tôt, Patrice Caratini avait emmené les musiciens au Petit Opportun, le club parisien de Bernard Rabaud. *« Je voulais voir comment fonctionnait la rythmique avec Alain Jean-Marie au piano et François Merville à la batterie. Comme ça, ça avait l'air de deux mondes incompatibles. Alain, c'est le piano jazz, très pur ; François, avec son parcours dans des musiques dites improvisées, peut paraître éloigné de cela. Mais ça fonctionne très bien. Avec cette base-là, on fait ce qu'on veut. »* Chaque soir, des solistes différents sont venus les rejoindre.

Pour Patrice Caratini, s'installer au Sceaux-What est une chance immense. La directrice des Gémeaux, Françoise Letellier, le souhaitait. Avec la Maison de la culture d'Amiens (Somme), c'est d'ailleurs le seul lieu « pluridisciplinaire » où la programmation fasse une place régulière au jazz, à côté des autres arts vivants. Aux saisons du Jazz Ensemble vont s'ajouter des concerts en appartements, des actions vers l'école, des collaborations avec d'autres disciplines. Patrice Caratini ne s'est pas engagé au hasard. Depuis trente ans, il mène des incursions régulières dans les mondes du théâtre, de la danse, de la chanson ; la pédagogie, la confrontation des pratiques et des théories musicales, les engagements dans des collectifs (Seine-et-Marnaise, Union des musiciens de jazz...), il connaît.

Derrière lui, les musiciens font bloc. Le trompettiste Eric Le Lann ne s'imagine pas ne pas faire partie d'un nouvel orchestre de Patrice Caratini. On y voit aussi une nouvelle génération, comme celle des saxophonistes Stéphane Guillaume et Christophe Monniot ; comme un écho d'un fameux concert donné au Trianon le 20 octobre 1996, pour les cinquante ans de Patrice Caratini. Deux générations de jazzmen l'avaient fêté.

Le projet actuel du contrebassiste est fondé sur les basculements, les va-et-vient dans les histoires du jazz et de la musique contemporaine. *« J'ai travaillé six mois là-dessus*, explique Patrice Caratini, *dont les trois quarts en réunions et montage de dossiers pour trouver les financements. »* Le 1er septembre, les musiciens recevaient les premières partitions. Outre des nouveaux arrangements de la musique du Onztet, le Jazz Ensemble va travailler sur les compositeurs français (Solal, Laurent Dehors, David Chevallier, le guitariste de l'orchestre...).

La saison prochaine sera orientée sur les cordes. *« Ici, j'invente un répertoire*, conclut Patrice Caratini. *Petit à petit, le public va savoir qu'on habite à Sceaux pour un moment, pour une certaine musique. »*

Sylvain Siclier

★ Sceaux-What, aux Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92330 Sceaux. RER : Bourg-la-Reine. Prochains concerts, les 16, 17 et 18 octobre, à 21 h 30. 90 F. Tél. : 01-46-61-36-67.

INSTANTANÉ

« LE CRABE », À LA PERFECTION

Soir de première, vendredi 10 octobre. Le Sceaux-What, salle fréquentable du Sud parisien, est bien rempli. Quelques programmateurs se mêlent aux amateurs de jazz des communes avoisinantes.

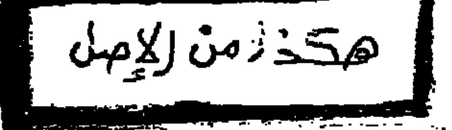
Le Jazz Ensemble de Patrice Caratini entre dans la musique tout de go. Sans émoi ni tension. On a vu tant d'orchestres en train de déchiffrer les partitions au lieu de les faire vivre ; une bonne part du plaisir du concert à venir est ici déjà engagée. Patrice Caratini a suffisamment pratiqué les « métiers » de la scène – qu'il s'agisse de la chanson, des grandes formations ou du rôle d'accompagnateur – pour en éviter les pièges. Les thèmes ont une durée juste. Le contrebassiste repousse les empilements de solistes ; il avance par morceaux deux ou trois idées, c'est déjà beaucoup. Du coup, sa musique est de celles avec lesquelles on vit sans s'en rendre compte. Les mélodies ont un air familier.

Lorsque vient *Le Crabe*, ce morceau aux rythmes décalés, dans la salle on entend des interjections chaleureuses, comme lorsque, en club ou dans une grande salle, un soliste majeur du jazz entame pour la millième et pour la première fois un standard archiconnu.

Les unissons des cuivres et des anches sont joués à la perfection, avec cet équilibre du souffle naturel qui rappelle autant les moyennes formations West Coast (Shorty Rogers, Pete Candoli...) que les constructions impressionnistes de Gil Evans. Alors apparaît toute la science de la composition de Patrice Caratini, mélange d'évidence mélodique et de complexité formelle. Jazz Ensemble, le nom ne pouvait mieux lui convenir.

S. Si.





« Aus Deutschland », la grande fresque douce-amère de Mauricio Kagel

Le Festival Musica de Strasbourg s'achève brillamment par cette production du Théâtre de Bâle

Les spectateurs strasbourgeois du Festival Musica auront dû, pour l'ultime spectacle de cette manifestation essentielle consacrée à la musique contemporaine, rejoindre la ville de Bâle, en Suisse. Là, le théâtre, le chœur et l'orchestre de la ville ont remonté l'opéra que Mauricio Kagel avait créé, avec un insuccès relatif, en 1981, à Berlin. La production suisse a paru autrement convaincante.

AUS DEUTSCHLAND, de Mauricio Kagel. Avec Désirée Meyer (récitante), Shigeo Ischino (le Joueur de vielle), Christophe Homberger (Schubert), Jens Larsen (la Mort), Thomas Möwes (Goethe, Hyperion), Jisa Larsson (la Jeune Fille). Chœur du Théâtre de Bâle, Orchestre radio-symphonique de Bâle, Jürg Henneberger (direction), Herbert Wernicke (mise en scène, décors et costumes). Théâtre de Bâle. Tél. : 00-41-61-295-11-33. Prochaines représentations les 15, 17 et 19 octobre.

BÂLE
de notre envoyé spécial

Créée en 1981 sur la scène de l'Opéra de Berlin qui l'avait commandée, *Aus Deutschland* de Mauricio Kagel pourrait emprunter son titre à l'essai de Mme de Staël, *De l'Allemagne*, ouvrage fondateur d'une mythologie du romantisme allemand vu de l'extérieur. Comme l'indique le sous-titre, *Un opéra de Lieder en 24 tableaux*, le livret est un montage de fragments de poésies célèbres de Goethe, Müller et Heine : *Le Voyage d'hiver* et *Les Amours du poète*, particulièrement. Comme la plupart des œuvres de Kagel, *Aus Deutschland* fut fraîchement accueillie à l'époque par le public et la critique – le compte-rendu que le compositeur Jean-Claude Eloy donna au *Monde* à l'époque tranchait avec la tonalité générale. On ne voulut y voir que dérision et provocation.

Cette nouvelle production, qui vient en conclusion du Festival Musica de Strasbourg, présentée au Théâtre de Bâle après le Festival de Hollande, offre les avantages d'une remise en perspective. En vingt ans, le langage musical de Kagel a évolué, notre oreille aussi, et cette atmosphère de désolation grise, de requiem à la mémoire de la musique perdue, est marquée du sceau d'une époque : la fin des années 70. Si la partition avoue son âge, l'œuvre ne date pas : malgré quelques longueurs, elle frappe par sa cohérence, son économie et l'adéquation parfaite des moyens et du propos. La qualité de la scénographie ajoute d'ailleurs à la puissante impression qu'elle produit. Il s'agit en effet d'un opéra, mais l'orchestre est absent, du moins au début et, comme dans les répétitions, c'est un piano qui, la plupart du temps, accompagne les chanteurs et le chœur, accentuant la précarité du spectacle.

Or, la réduction pour piano est à la partition d'orchestre ce qu'est le noir et blanc par rapport à la couleur. D'ailleurs, les touches du clavier ne sont-elles pas elles-mêmes d'ivoire et d'ébène ? Le plateau présente donc une montagne noire de pianos à queue entassés sur lesquels évoluent des personnages tout en blanc (la Jeune Fille), en costume noir et blanc (la Mort, Goethe) ou en frac, tels le pianiste et les autres musiciens qui, venant tour à tour, finissent par constituer une manière d'orchestre. Même la nacelle du batelier de *La Lorelei* qui passe dans les airs est encore un piano.

VOLONTÉ D'UNITÉ ABSOLUE

Cette volonté d'unité absolue, ce purisme esthétique qui admet par moments la transgression, sont parallèles à ce qu'on observe dans la musique. L'ascèse du dépouillement acoustique, ces fragments répétés avec d'infimes variations, ces envolées mélodiques qui se brisent et semblent rester dans la gorge, ces sonorités crépusculaires offrent une gamme infinie de dégradés du blanc au noir. Mais cette atmosphère de deuil, assez proche de celle des dernières pièces pour piano de Liszt – *Les Nuages gris*, épures prémonitoires d'une partie de la musique du XXe siècle – est heureusement contrepointée par des passages plus chaleureux, notamment le *tutti* final dont la densité harmonique et polyphonique justifie le jeûne préparatoire. Par des épisodes comiques aussi, comme la rencontre érotique de la Jeune Fille et de la Mort, puis celui où l'on voit Schubert accompagner son chanteur favori, Michel Vogl, dans une situation plus qu'incommode.

On est aussi loin pourtant des sketches de clowns musiciens que de l'anecdotisme culturel. D'abord parce que la partition d'*Aus Deutschland ne comporte aucune* citation identifiable. Contrairement au livret, à peine quelques allusions. Ensuite, parce que, si séduisant que soit un spectacle riche en clins d'œil d'une tendresse féroce sur l'imagerie romantique allemande, l'écoute est encore davantage sollicitée que le regard. Et, à force d'obliger l'oreille à se contenter d'aliments dégraissés et à se concentrer sur eux, Kagel finit par l'amener à écouter les bruits anecdotiques, parfois préenregistrés (charnières qui grincent, papiers froissés), au même titre que les voix et les sons instrumentaux qu'ils viennent parasiter.

Aus Deutschland est une fresque douce-amère, ironique et paradoxalement romantique, fidèle à l'esprit d'Heinrich Heine, son dédicataire.

Gérard Condé

Cubisme et fauvisme au service du camouflage militaire

CAMOUFLAGES. Historial de la Grande Guerre, château de Péronne, 80201 Péronne. Tél. : 03-22-83-14-18. Du mardi au dimanche de 10 heures à 17 h 30. Entrée : 39 F. Jusqu'au 14 décembre.

Le camoufleur passe son temps à recouvrir, déguiser, dissimuler, effacer. Il est, par définition, l'ennemi du peintre, du photographe et du cinéaste, qui cherchent à montrer, à révéler, à mettre en lumière. Or les premiers camoufleurs étaient des peintres, qui travaillèrent donc à la ruine de leur art en inventant les procédés les plus adroits pour supprimer le plus grand nombre de motifs possibles. Cela se passait pendant la Grande Guerre, et ces motifs étaient des cibles pour les observateurs, les artilleurs et les fantassins ennemis.

La première expérience, du côté français, eut lieu à l'automne 1914 près de Toul. Un peintre et décorateur nommé Guingot proposa de tendre *un tissu teint couleur terre au-dessus d'une* pièce d'artillerie et d'habiller du même tissu les servants. Un avion survola l'endroit et son pilote admit qu'il n'apercevait plus que les soldats qui avaient conservé leur tenue réglementaire bleue : l'efficacité du procédé se trouvait prouvée. Pendant ce temps, d'août 1914 jusqu'à l'hiver suivant, des milliers de conscrits se firent tuer parce qu'ils combattaient dans leurs uniformes bleu et rouge, bien beaux, bien visibles. Il ne fallut que quelques mois et quelques massacres inutiles de plus pour que le ministère de la guerre, en février 1915, se décide à créer une première section de camoufleurs dont le commandement fut confié à un autre peintre, Guirand de Scévola, secondé par Forain. Jusqu'à l'armistice, ce département ne cessa d'accueillir des artistes en nombre croissant. En 1917, le camouflage occupait plusieurs centaines d'hommes. Côté allemand, c'est le peintre Franz Marc qui fut chargé des premières bâches peintes. Il s'inspira de ses expériences à la lisière de l'abstraction.

PEUPLIERS EN TÔLE

L'exposition qu'a conçue l'Historial de Péronne raconte en détail l'invention du camouflage et tente l'inventaire des techniques qui servirent de part et d'autre du front de 1914 à 1918. Il en est qui ne surprennent plus : feuillages faux ou vrais attachés aux canons et aux casques, filets protecteurs, toiles verdâtres ou ocres selon les terrains et les saisons, bariolages qui cassent les *formes et suppriment les angles des navires* et des camions. Il en fut de plus étranges, qui sont passées de mode. Pour leurrer l'adversaire, on disposait des silhouettes en bois ou en papier maché sur le parapet de la tranchée, bustes très achevés, presque trop beaux pour servir de cibles. Pour s'approcher de ses positions, des guetteurs se logeaient dans de fausses souches métal blindé barbouillées de brun – il y en a une, énorme, à l'entrée des salles – et jusque dans de faux cadavres de chevaux en toile. Il y eut des périscopes dans des peupliers en tôle, des mitrailleuses dans de pseudo-meules, des imitations de trous d'obus, des tanks en planches pour abuser les aviateurs – cette invention resservit pendant la seconde guerre mondiale en Grande-Bretagne, *mais les bombardiers allemands lâchèrent sur la colonne fantôme des bombes en contreplaqué*.

Cet inventaire ne serait que curieux s'il ne constituait un supplément à l'histoire du cubisme. Les lignes brisées, les couleurs terreuses, la fragmentation qui furent appliquées aux pièces de marine et aux casemates avaient été expérimentées sur la toile et le papier dans les ateliers de Picasso et de Braque. Puis elles s'étaient diffusées auprès de ceux qui furent mobilisés en 1914 : Marcoussis, Mare, La Fresnaye, Villon, tous cubistes ou cubisants. Ils côtoyaient d'anciens fauves, tel Camoin, et des sculpteurs, tel Bouchard. Leurs croquis, leurs carnets, des *coupons d'étoffe et des clichés font l'essentiel de* l'exposition, que dominent les dessins de Forain et, dans un genre différent, ceux de Mare. On y voit célébrées, sur fond de fumée et de boue, les noces de la guerre moderne et de l'art moderne.

Philippe Dagen

Jean-Louis Martinelli met en scène le théâtre universel de Thomas Bernhard

***THOMAS BERNHARD COMÉDIES*, d'après Thomas Bernhard. Mise en scène : Jean-Louis Martinelli. Avec Jean-Marc Bory, Laurent Dorey, Alain Fromager, Christine Gagnieux, Jean-François Lapalus, Laurence Roy, Roland Sassi.**
THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG, 1, avenue de La Marseillaise, Strasbourg. Tél. : 03-88-24-88-00. Mardi à samedi, à 20 heures. Relâche le 19 octobre. Durée 1 h 50. De 100 F à 140 F. Jusqu'au 25 octobre.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Pour l'ouverture des nouvelles salles du Théâtre national de Strasbourg (*Le Monde* du 10 octobre), Jean-Louis Martinelli souhaitait *« une pièce qui puisse mettre toute la population du théâtre sur un plateau »*. Il aurait aimé une œuvre originale, qui n'est pas venue, et il s'est reporté sur de courts textes de Thomas Bernhard – où l'écrivain autrichien se met en scène sous le nom de Moi – pour l'essentiel rassemblés dans *Dramuscules*. Martinelli en a fait un montage convaincant, logique, trop peut-être lorsque le parti intellectuel l'emporte sur le parti théâtral, mais d'une fidélité exemplaire à l'auteur de *Place des héros*, prenant tour à tour comme objet *le théâtre et l'Autriche*, *« cette comédie universelle »*.

Le terreau de la comédie, c'est la haine. Pas celle – amoureuse – que Bernhard professait pour son pays. Non, il s'agit de celle qui nourrit la haine de Bernhard. Celle de l'Autriche profonde, qui n'en a pas encore fini avec l'Anschluss. Bernhard peint au naturel la *« force de l'habitude »* chez les petits-bourgeois. Deux commères au sortir de la messe devant une tombe fraîche et la femme d'un agent de police en manque d'attention dérapent jusqu'à l'insoutenable : *« Tous les gazer »* (les Turcs, les Yougoslaves) et *« Faudrait tirer dans le tas »* (les étudiants, les footballeurs anglais). Deux sketches tranchants, menés, non sans raison, par Christine Gagnieux et Laurence Roy, sur le ton du café-théâtre.

Ces deux « dramuscules » sont enveloppés et séparés par une autre comédie : celle que l'auteur joue avec le théâtre et avec lui-même. Ou avec celui qui veut bien lui donner la réplique. Bernhard (*« J'exècre le théâtre. Il m'attire parce que je l'exècre. »*) s'est fait accompagner sur scène par Claus Peymann (*« Le théâtre est ma passion, rien que le théâtre. »*), l'unique directeur d'institution qui ait eu grâce à ses yeux. Il avait su le convaincre de quitter son fief de Bochum, dans la Ruhr, pour venir diriger le Burgtheater de Vienne, où, huit ans après la mort de Bernhard, il est encore en place (il devrait la quitter prochainement pour le Berliner).

« DES PIEDS DE NEZ AUX GENS »

Les deux font la paire. En trois épisodes (Peymann fait ses valises ; Peymann s'achète un nouveau pantalon à Vienne ; Peymann veut monter tout Shakespeare), le directeur allemand est devenu un Bernhard *bis*. Tous deux s'entendent à demi-mot, se soufflent les répliques, se les renvoient, se les partagent, s'en grisent. Chaque étape est l'occasion d'un grand ménage poussé au délire. A la trappe les pièces (même celles de Bernhard), à la trappe les acteurs, à la trappe les dramaturges, à la trappe les théâtres. Il faut tout reprendre de zéro sur les ruines. En clowns. *« Je suis rempli de bonheur à la pensée que nous deux, vous en tant qu'écrivain, moi en tant que directeur du Burgtheater, nous faisons des pieds de nez aux gens. »* Bernhard est ainsi.

Ses foudres ne se divisent pas, ni ses passions. Il refuse toute échappée. Rien ne le réjouit plus que de pousser ses propositions jusqu'à l'absurde. Il n'est homme ni à convaincre ni à tenter de séduire, bien au contraire. Il joue l'emportement, la contagion, par le malaxage de la phrase, sa trituration répétée. Et cette contagion est si forte que nous nous surprenons rapidement à découvrir en nous un petit peu de sa rage, comme un espoir. Il en reste une allégresse durable, l'impression d'avoir vaincu des mesquineries profondes en même temps qu'une légère déstabilisation, une inquiétude de ne plus être tout à fait à sa place, d'être devenu l'un de ses *« Autrichiens »*, partagé entre accablement et rire.

Jean-Louis Martinelli a joué pleinement de cette contagion de la parole. Il est magnifiquement relayé par Jean-Marc Bory (Peymann), bavard, pédant, gourmand *enfin (la seule vertu que Bernhard* reconnaisse à l'Autriche n'est-elle pas le pot-au-feu viennois et le strudel à la crème ?) A la première, ce *Thomas Bernhard comédies* manquait encore un peu de rythme, malgré des discours sur l'anéantissement du théâtre, ou sur ses emballements (tout Shakespeare en une soirée – y compris les sonnets !) menés à la charge, aussi vivifiants que pouvait l'être l'illustre Autrichien lorsqu'il acceptait d'être aimé. Un peu.

Jean-Louis Perrier

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Le Lac des cygnes
On ne présente plus la bonne et belle Odette et la fatale et perverse Odette, héroïne du *Lac des Cygnes* interprétée par une seule et même ballerine, rôle exaltant, s'il en est, d'être toutes les femmes à la fois. Elisabeth Platel ouvre la distribution. Elle sera suivie de Pietragalla, d'Elisabeth Maurin, d'Agnès Letestu, de Karin Averty, de Delphine Moussin. Comme il a de la chance, le Prince Siegfried, alias Charles Jude, Nicolas Le Riche, Kader Belarbi, José Martinez, Manuel Legris, Laurent Hilaire ou Jean-Guillaume Bart.
Opéra de Paris, Palais-Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 19 h 30, les 13, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24 et 25 ; 15 heures et 19 h 30, 18 ; 15 heures, le 19. Tél. : 08-36-69-78-68. Jusqu'au 2 novembre. 25 F à 395 F.

Nilda Fernandez
Nilda Fernandez termine un voyage de bohémien à travers les musiques (un nouvel album très éclectique, *Innu Nikamu*, chez EMI) et la France (en roulotte). Précieux comme un Andalou, inquiétant à force d'ambiguïté machiste, l'auteur de *Madrid Madrid* joue avec lui-même, avec les chansons, sa voix, dévoile les côtés féminins de l'homme. Avec Nilda Fernandez, la chanson est un corps à *corps unique et exclusif.*
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. 20 h 30, le 13. Tél. : 01-42-08-18-50. 100 F et 150 F.

Le Cinéma en toute indépendance
Un cycle de dix débats sur le *cinéma indépendant* est prévu durant la saison 1997-1998 au Centre Wallonie-Bruxelles, à Paris. En séance d'ouverture, Thierry Jousse anime un débat intitulé « Autour de l'indépendance au cinéma », avec Claire Denis, Pascale Ferran, Luc Moullet (sous réserve) et Pierre Salvadori.
Centre Wallonie-Bruxelles, salle Delvaux, 46, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Rambuteau. 18 h 30, le 13. Tél. : 01-53-01-96-96. 15 F et 25 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Amsterdam Global Village
de Johan Van der Keuken (Hollande, 4 h 05).
***Breakdown* (*)**
Film américain de Jonathan Mostow (Etats-Unis, 1 h 35), avec Kurt Russell, J. T. Walsh, Kathleen Quinlan.
De beaux lendemains
d'Atom Egoyan (Canadien, 1 h 50), avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
L. A. Confidential
de Curtis Hanson (Etats-Unis, 2 h 20), *avec Kim Basinger, Danny DeVito, Kevin* Spacey.
Pour l'amour de Roseanna
de Paul Weiland (Etats-Unis, 1 h 38), avec Jean Reno, Mercedes Ruehl, Polly Walker, Mark Frankel.
Secrets du cœur
de Montxo Armendariz (France-Espagne, 1 h 45), avec Carmelo Gomez, Charo Lopez, Silvia Munt, Vicky Pena.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour *vendues à moitié prix (+ 16 F de* commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

André le Magnifique
Texte et mise en scène d'Isabelle Candelier, avec Loïc Houdré, Patrick Ligardes, Denis Podalydès.
Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris 8e. Mo Villiers. 21 heures, le 13. Tél. : 01-45-22-08-40. 120 F à 200 F.

Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg
Chostakovitch : *Poésies populaires juives, Symphonie no 5.* Marina Chagoutch (soprano), Maria Gortsevskaïa (contralto), Konstantin Ploujnikov (ténor), Youri Simonov (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 13. Tél. : 01-49-52-50-50. 50 F à 450 F.

Turandot
de Puccini. Sharon Sweet, Alessandra Marc (Turandot), Sergeï Larin, Frederic Kalt (Calaf), Barbara Frittoli, Cristina Gallardo-Domas (Liu), Robert Lloyd, Dimitri Kavrakos (Timur). Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Georges Prêtre, Fabio Luisi (direction), Francesca Zambello (mise en scène), Alphonse Poulin (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, le 13. Tél. : 08-36-69-78-68. Il reste des places à 480 F et 635 F.

Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, le 13. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.

Stéphan Eicher
Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 20 h 30, les 13 et 20. Tél. : 01-44-92-78-05. 165 F.

Projection-débat
Projection d'Amsterdam Global Village de Johan Van der Keuken (*Le Monde* du 8 octobre), suivie d'un débat en présence du cinéaste néerlandais et de Jean-Paul Fargier.
Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris 5e. Mo Luxembourg. 19 heures, le 13. Tél. : 01-43-26-19-09. 32 F.

7e Festival de films d'Aubervilliers
De Georges Méliès à Tim Burton, un panorama de films extraordinaires et insolites, des films d'animation d'hier et d'aujourd'hui, dont un hommge à Ub Iwerks, une sélection de documentaires, des films de fiction en avant-première.
Festival de films pour éveiller les regards, 2, rue Edouard-Poisson, 93300 Aubervilliers. Du 13 au 22 octobre. Tél. : 01-48-33-52-52.

RÉSERVATIONS

Measure for Measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.

Eclipse
par le Théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*

La Tordue
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Du 4 au 22 novembre. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

Charles Aznavour
Palais des Congrès, 2, place Porte-Maillot, Paris 17e. Du 4 novembre au 3 janvier. Tél. : 01-44-68-44-08. 274 F à 530 F.

DERNIERS JOURS

14 octobre :
Ghettoriginal Dance Company à Lille
En cinq ans, ils sont devenus des stars de *Broadway et de la comédie musicale* hip-hop. Steve « Wiggles » Clemente, un des membres fondateurs du groupe, est là.
Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 20 h 30, les 13 et 14. Tél. : 03-20-55-48-61. 100 F.

15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.

26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.

31 octobre :
Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

EN VUE

■ Comme, aux Etats-Unis, mille *cinq cents enfants se blessent ou* se tuent chaque année avec des armes à feu, **Bill Clinton** a très chaleureusement remercié huit fabricants américains qui ont accepté, vendredi 10 octobre, de placer sur leurs armes, d'ici la fin de 1998, et malgré la dépense, un petit cran de sécurité pour les enfants.

■ *Un prix Nobel de la paix ayant* récompensé, vendredi 10 octobre, la campagne internationale contre les mines terrestres, les Khmers rouges ont aussitôt diffusé sur les ondes de leur radio clandestine le communiqué suivant : *« Nous avons détruit un avant-poste des forces gouvernementales, neutralisé la route de Banteay Preah à O'Rumdual et placé vingt mines. »*

■ Dimanche, le propriétaire d'un bar à Saint-Leu-d'Esserent, dans l'Oise, refuse de prêter un bleu de travail à un client. Le ton monte, ils en viennent aux mains. Les clans se forment, les tables volent. Bientôt quarante furieux courent à leurs fourches et s'empoignent sur la place de la mairie. Un géant fait tournoyer au-dessus de la mêlée une tronçonneuse qui pétarade. Trois brigades de gendarmeries rétablissent le calme. Sept blessés sont à terre…

■ La récente mise en examen à Paris, pour *« tentative de viol et agression sexuelle »*, du joueur de tennis **Wojtek Fibak**, a entraîné, en Pologne, le retrait d'une publicité où le sportif affirmait : *« Le sport et les affaires sont les deux passions de ma vie. C'est pourquoi je me suis assuré chez Commercial Union ».*

■ Une habitante de la région de Sirjan, au sud de l'Iran, est restée pendant vingt-deux jours au fond d'un puits tari où des parents qui convoitaient son héritage l'avaient précipitée, avant d'être secourue par un berger. **Khadieh Iranejad** a survécu grâce à son tchador : elle l'imbibait pour boire l'humidité des parois.

■ Le gardien de la prison de Beersheba a oublié de nourrir **Yigal Amir**, l'assassin d'**Itzhak Rabin**, pendant trois jours, à l'occasion du Yom Kippour. Le prisonnier, très religieux, qui s'interdit d'actionner les sources d'énergie lors des fêtes, a refusé de se servir de l'interphone pour exiger ses repas.

■ *Le cœur d'un petit garçon juif,* **Yuval Kaveh**, neuf ans, tué dans un accident, a été transplanté, avec succès, samedi 11 octobre, au centre médical Sheba de Tel Hashomer, en Israël, sur une fillette palestinienne de trois ans **Reem al-Jaroushi**. *« Elle a maintenant un cœur merveilleux, d'un point de vue médical et affectif »*, a déclaré le père exemplaire de Yuval.

Christian Colombani

Les 35 heures vues sévèrement de l'étranger

Le « Financial Times » parle d'une « idée idiote » tandis que « La Libre Belgique » critique un « choix dangereux » par lequel la France risque de faire « bande à part »

LA DÉCISION française de réduire à 35 heures la durée hebdomadaire du travail en l'an 2 000 a été plutôt mal accueillie par la presse internationale. Le *Financial Times* insiste sur la *« surprise »* du *patronat français qui s'attendait à* ce que la conférence nationale sur l'emploi donne lieu à un *« enterrement paisible de cette idée idiote »*. Pour le quotidien de la City, l'attitude de Lionel Jospin démontre que *« le dogmatisme survit »* en France. *« Des impôt élevés et des prestations sociales généreuses sont les véritables obstacles à la création d'emplois en France. Le gouvernement devrait se soucier de ce problème au lieu d'imaginer des méthodes douteuses pour partager le travail existant. La contribution des employés et des employeurs au système français de sécurité sociale s'élève à 17,6 % du produit national brut, alors que cette proportion n'est que de 14,5 % en Allemagne et seulement de 6,9 % en Grande-Bretagne »*, écrit le *Financial Times*. Le quotidien britannique dénonce les allocations de chômage, trop élevées en France selon lui, qui auraient pour effet de décourager les chômeurs de partir activement à la recherche d'un emploi. Le *Financial Times* estime que *« les Français ne sont pas préparés au changement. On leur a promis un paquet bien ficelé où ils n'avaient rien à perdre : une semaine de travail plus courte et davantage d'emplois »* et regrette qu'il y ait aussi peu de débat public en France sur les réformes structurelles nécessaires.

La *Libre Belgique* est encore plus sévère à l'égard du gouvernement français, tout en s'inquiétant d'une possible contagion. Ce quotidien d'inspiration catholique et centriste parle de *« l'impasse des 35 heures »* et affirme que les *formations politique belges, loin* de suivre la voie française, *« voudront à tout prix éviter qu'une mesure purement idéologique ne vienne ruiner des efforts pénibles mais finalement rentables afin d'intégrer l'euro et d'accéder à une ère de plus grande et profitable stabilité »*. Le choix opéré par M. Jospin *« risque de provoquer un effet inverse à celui recherché ; en l'occurrence, la destruction plus ou moins massive d'emplois dans certains secteurs, régions, entreprises de l'Hexagone, asphyxiés par la concurrence de leurs homologues européens et extra-européens »*, écrit le quotidien belge.

La Libre Belgique oppose la situation de la France à celle de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Belgique où la majorité et l'opposition misent d'abord sur la croissance pour créer des emplois. *« Paris va s'obliger à faire bande à part en empruntant la voie, en forme d'impasse, de la croissance molle. Ce faisant, la France effectue un choix dangereux pour elle-même, mais elle met aussi en péril l'harmonie qui, plus encore avec la monnaie unique, doit présider en matière de politiques économiques au sein de l'espace euro »*, conclut le quotidien belge.

Même le quotidien espagnol *El Pais* estime que le gouvernement de M. Jospin a mal choisi son moment et n'est pas parvenu à obtenir un *« niveau acceptable »* de coopération de la part du patronat. Dans ce concert de blâmes, l'*International Herald Tribune* fait presque figure d'exception. Le quotidien de langue anglaise publié à Paris dresse un portrait flatteur de Nicole Notat et se félicite que la secrétaire générale de la CFDT, tout en approuvant le principe des 35 heures, appelle à la plus grande flexibilité dans son application.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Les relations entre le gouvernement et le CNPF n'ont jamais été aussi dégradées depuis quinze ans, depuis les lois Auroux sous le ministère Mauroy. Jean Gandois, le président du CNPF, un homme de qualité et d'envergure, qui a son franc-parler et ne craint pas de piquer un coup de sang, surtout si cela lui semble utile, Jean Gandois considère qu'il a été manipulé et mené en bateau. Il reconnaît qu'il y a eu de vraies négociations pendant plusieurs semaines, mais il juge que les huit derniers jours ont été de la poudre aux yeux, que tout était joué et que Lionel Jospin avait pris sa décision une semaine avant le début de la conférence. La thèse du premier ministre n'est pas incompatible avec celle de Jean Gandois. Lionel Jospin récuse évidemment toute idée de complot ou de mise en scène mais il est vrai que, sur le fond, il était décidé à trancher avant le début de la conférence. Les 35 heures, c'était la mesure la plus symbolique de sa campagne, le totem de son programme. Y renoncer, c'était une rupture avec les syndicats, avec sa base sociale (même si elle est parfois sceptique sur l'utilité de la mesure) et surtout avec lui-même. Ceux qui nient la différence entre la gauche et la droite doivent se trouver à court d'arguments ce matin.

LE FIGARO
Michel Schifres

■ C'est finalement faire beaucoup d'honneur à M. Jospin que de considérer sa décision des 35 heures comme un parti pris idéologique. La vérité est plus médiocre et plus cruelle. Le choix est seulement politique : après tant de renoncements par rapport à la campagne électorale, tant d'abandons travestis en réalisme, tant de révisions dont certaines nécessaires et heureuses, il fallait bien une mesure symbole apte à illustrer « la gauche ». Les 35 heures étaient là. On s'en est saisi, passez muscade. Sans trop savoir ce qu'il en serait quant aux conséquences sur l'emploi et sans se soucier de provoquer de nouvelles fractures dans la société française.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, une chose restera : en annonçant les 35 heures pour l'an 2000, Lionel Jospin prend place dans l'histoire sociale du pays. Il rejoint ce petit panthéon des travailleurs où l'on trouve le ministère Ferry, qui instaura en 1884 la liberté syndicale, Léon Blum et les congés payés, ou encore le de Gaulle de la Libération qui créa la Sécurité sociale. Avant de célébrer, de contester ou d'ergoter, il faut saluer l'évènement. Et pour une fois que la gauche prend une mesure qui va dans le sens de sa tradition et de son électorat, on ne peut pas d'emblée porter le deuil. Les esprits malicieux se diront *même qu'une réforme qui rend le* patronat aussi apoplectique ne peut pas être tout à fait mauvaise. Jospin tourne le dos au conformisme des marchés et refute une fois pour toutes les procès en pensée unique qu'on lui faisait sur sa gauche. Il y a là un pied de nez à l'orthodoxie, un acte de foi dans le politique qui mérite considération, contre tous les hezbollahs du marché tout-puissant.

www.gilbertandgeorge.co.uk

Austère et élaboré, le site des artistes Gilbert et George est à l'image de leur œuvre

TROIS COULEURS, noir pour le fond, blanc pour la typographie, de blanc vers le rouge pour les liens dynamiques. Une structure d'ensemble austère mais lisible. Peu d'images, sinon celles de leurs signatures : les premiers écrans du site des artistes Gilbert et George surprennent d'abord par leur sobriété. Puis on se souvient que seules ces trois couleurs figuraient dans les grands assemblages photographiques qu'ils réalisaient dans les années 70.

Depuis près de trente ans, cet inséparable couple de quinquagé*naires anglais aux airs de VRP en*dimanchés arpente les cimaises de l'art contemporain. Sculptures vivantes et chantantes, à leur début, ils sont devenus les principaux sujets de leurs œuvres picturales lumineuses et ultra-provocantes, actuellement exposées au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*Le Monde* du 5 octobre). Le site officiel gilbertandgeorge, mentionné sur le carton d'invitation du musée, fait partie intégrante de l'exposition. Réalisé et produit par la branche londonienne de la société MetaDesign, spécialisée dans la signalétique high-tech, il a été lancé au printemps dernier, alors que débutait dans deux galeries de Manhattan l'exposition itinérante « The Fundamental Pictures » (« Les Peintures fondamentales »). Dans cette section, véritable cœur du site, on retrouve l'esprit du duo : des séquences vidéo anodines, tournées lors de leur passage à New York, côtoient les trente-neuf peintures de la série, liées par un mode de navigation, avec une séquence d'animation au Fondamental CD-ROM, mettant en scène les auteurs. On trouve tous les articles parus sur le sujet, ainsi qu'un bon de commande pour le CD-ROM et le catalogue de l'exposition.



Peu sensibles, disent-ils, aux ressources graphiques du web, Gilbert et George – qui, fait rare, n'imposent aucun droit sur la réutilisation de leurs images – ont en revanche compris l'avantage de ce média pour la promotion de leur art et l'élargissement de leur audience au-delà du cercle restreint des amateurs d'art et des collectionneurs fortunés. Leur but : archiver l'intégralité des écrits qui leur ont été consacrés, animer des groupes de discussion, diffuser des économiseurs d'écran et offrir les premiers extraits du CD-ROM *The Retrospective*, panorama multimédia autour des huit cents œuvres qu'a produites une amitié de trente ans.

Jean-Jacques Larrochelle

SUR LA TOILE

***INTERNET RAPIDE* EN SEINE-SAINT-DENIS**

■ France Télécom a lancé, vendredi 10 octobre, une expérimentation de la technologie ADSL (Asymetric Digital Subscriber Line), qui offre un accès Internet à haut débit *via* le réseau téléphonique classique, tout en laissant l'abonné libre d'utiliser son téléphone simultanément. Le test va porter sur cinq cents foyers volontaires de Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne et Gournay-sur-Marne. Une autre expérimentation est prévue à Rennes au printemps 1998. – *(AFP.)*

ARMES ET UNIFORMES

■ Le Musée de l'armée de l'hôtel des Invalides à Paris a ouvert son site Web, qui présente entre autres des collections uniques d'uniformes, d'armes et de peinture.
www.invalides.org

DROUOT SUR LE NET

■ La *Gazette* de l'Hôtel-Drouot a lancé la *Gazette sur Internet, « journal électronique couvrant toute l'actualité du marché de l'art »*. On y trouve les derniers échos du milieu, l'agenda des ventes publiques, une sélection de CD-ROM culturels et un moteur de recherche.
www.gazette-drouot.com

Un regain de collaboration

par Alain Rollat

QUE FAISAIT cette silhouette noire filmée dans la nuit sombre ? Que cherchait-elle à la lueur des phares des voitures ? Que voulait ce fantôme surgi du néant pour dire *« bonsoir! »* aux caméras ? Cela se passait vendredi soir sur une route de campagne du Médoc. A la sortie d'un château-hôtel. Et cela ressemblait à une scène de « X-Files », la série de science-fiction dont le générique prétend que *« la vérité est ailleurs »*.

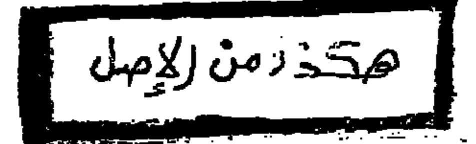
La vérité était-elle au-delà de cette séquence insolite ? Forcément. Elle était forcément ailleurs. Si le dernier Français poursuivi pour crimes contre l'humanité avait décidé de faire sa réapparition comme cela, au milieu de la nuit, après avoir refusé de se laisser photographier ou filmer, à l'ouverture de son procès, cela signifiait forcément quelque chose. Mais quoi ? Pourquoi jouait-il les revenants, au milieu du vignoble, au soir de sa mise en liberté ?

Il était là, au milieu de la route, descendu de voiture, entre deux policiers en civil. Il s'avançait vers les caméras, aveuglé par les projecteurs. Il avait sans doute quelque déclaration à faire. Mais non !

A peine les caméras avaient-elles commencé à filmer que son escorte le pria de regagner sa voiture. L'ancien préfet de police obtempéra comme un vulgaire manifestant algérien. *« Vous vous sentez comment ? »*, lui demanda une voix hors écran. *« Je me sens mieux »*, répondit-il avant de remonter dans le véhicule où l'attendaient sa fille et son fils. *« Les policiers lui auraient recommandé de se montrer mais en aucun cas de parler »*, expliqua le commentateur de France 3. Pourquoi ? Pourquoi cette mise en scène dirigée par ces figurants ? Pourquoi cette image autorisée à condition qu'elle fût sans son ? S'agissait-il simplement de présenter à l'opinion émue une image équivoque ? Que voulait-on vraiment « montrer » en haut lieu ? Quel était l'effet recherché ? Ne tenait-on pas plutôt à démontrer que l'accusé remis en liberté n'était pas vraiment libre de sa liberté ? Que faisait donc Maurice Papon dans ce personnage de spectre consentant mal identifié ?

La réponse est venue de sa propre bouche le lendemain après-midi, au même endroit, où les mêmes policiers l'accompagnaient devant les mêmes caméras pour la même scène. *« Je change d'air »*, lança-t-il en tournant les talons. Il voulait dire qu'il s'apprêtait à déménager. *« Comme le personnage d'Edouard Bourdet dans* Les Temps difficiles *»*, précisa-t-il. Il faisait allusion à un auteur dramatique qui administra la Comédie-Française de 1936 à 1940 : jusqu'à l'avènement de l'Etat pétainiste… C'était un aveu : M. Papon fait bien du théâtre d'ombres.





LUNDI 13 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.30 Complot de famille ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1976, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

18.45 La Symphonie pastorale ■
De Jean Delannoy (France, 1946, N., 105 min). Ciné Cinéfil

20.05 Juste cause ■
A D'Arne Glimcher (Etats-Unis, 1994, 115 min). TSR

20.30 The Big Street ■
D'Irving Reis (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

20.30 Prêtre ■
D'Antonia Bird (Grande-Bretagne, 1995, 110 min). Ciné Cinémas

20.30 La Joyeuse Revenante ■
De Frank Perry (Etats-Unis, 1987, 105 min). RTL 9

20.35 Le Huitième Jour ■
De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 115 min). Canal+

20.45 Cold Fever ■ ■
De Fridrik Thor Fridriksson (EU - Islande, 1995, v.o., 85 min). Arte

20.45 Quatre mariages et un enterrement ■ ■
De Mike Newell (Grande-Bretagne, 1994, 130 min). M 6

20.45 Lola ■ ■ ■
De Jacques Demy (France, 1960, N., 90 min). France Supervision

20.50 Avec la peau des autres ■ ■
De Jacques Deray (France, 1966, 100 min). France 3

21.00 Le Choc ■
De Robin Davis (France, 1982, 105 min). Paris Première

22.05 Pièges ■ ■
De Robert Siodmak (France, 1939, N., 110 min). Ciné Cinéfil

22.05 Le Coup de grâce ■ ■
De Jean Cayrol (France, 1964, N., 95 min). Festival

22.15 Ruby ■
De John MacKenzie (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min). Canal Jimmy

22.15 L'Ami de Vincent ■
De Pierre Granier-Deferre (France, 1983, 95 min). RTL 9

22.15 La Relève ■
De Clint Eastwood (Etats-Unis, 1990, 120 min). TMC

22.20 Marie Stuart, reine d'Ecosse ■ ■
De Charles Jarrott (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

22.50 Ruby in Paradise ■
De Victor Nunez (Etats-Unis, 1992, v.o., 99 min). Canal+

22.50 Quelle joie de vivre ! ■ ■
De René Clément (France - Italie, 1961, N., 120 min). Paris Première

23.00 Mata-Hari ■ ■
De George Fitzmaurice (Etats-Unis, 1931, N., 120 min). Histoire

23.55 Cinquième colonne ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1942, N., 110 min). Ciné Cinéfil

0.00 Un témoin dans la ville ■ ■
D'Edouard Molinaro (France, 1959, N., 85 min). France 3

0.05 Hammett ■ ■
De Wim Wenders (Etats-Unis, 1982, 95 min). Arte

0.25 Anna ■
De Nikita Mikhalkov (Russie, 1994, 100 min). Ciné Cinémas

1.15 *Le Continent* des hommes-poissons ■
De Sergio Martino (Italie, 1978, 85 min). RTL 9

1.45 The Bad Lord Byron ■
De David McDonald (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Michel Piccoli ; David Fincher. Canal+
19.00 Envoyé spécial, les années 90. Histoire
19.30 7 1/2. Spécial procès Papon. Jusqu'où peut-on servir l'Etat ? Avec André Glucksmann ; Jean-Marcel Jeanneney ; August von Kageneck. Arte
20.00 Thalassa. Tombés du ciel. TV 5
21.00 Enjeux - Le Point. Mac Donald's résiste au syndicalisme. Coupable ou innocent : l'ADN le dira. TV 5
22.30 52 sur la Une. Captain Maroni. TF 1
22.40 D'un monde à l'autre. *Avec Angélique Piat.* Le harcèlement psychologique dans les entreprises. France 2
0.10 Le Cercle des arts. Avec Catherine Ribeiro ; Daniel Cohn-Bendit et Wolf Biermann. France 2

DOCUMENTAIRES

20.00 *Les Origines de la musique.* [1/3]. Coutumes et sorcellerie. Muzzik
20.35 Le Destin animal. [5/6]. L'éléphant. Planète
20.55 Femmes, elles font bouger le monde. Téva
21.30 L'exotique est quotidien. Retour à Sar Luk. Planète
22.25 Les Cheveux en quatre. Planète
23.05 ▶ Lino Ventura. France 3
23.45 Shumuia. Planète

MUSIQUE

21.00 Don Giovanni Tenorio. Mise en scène de Patrick Mason. Muzzik
22.55 Clarinet Quintet, de Mozart. Concert. France Supervision
23.35 Carmen, de Bizet-Schredrin : Pour 60 percussions. Muzzik
23.55 Salomé. Mise en scène de Luc Bondy. France Supervision

VARIÉTÉS

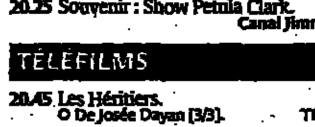
20.25 Souvenir : Show Petula Clark. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

20.45 Les Héritiers. O De Josée Dayan [3/3]. TF 1
21.00 Louis XI. D'Alexandre Astruc [1/2]. Histoire
22.20 Haïfa. De Rachid Masharawi. Arte

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée. France 2
20.55 Urgences. Ne posez pas de questions, je ne mentirai pas. Sans abri pour Noël. France 2
21.00 Le Caméléon. *Pilote de chasse.* Série Club
21.25 New York Police Blues. Un bébé disparaît. Canal Jimmy



NOTRE CHOIX

● 22.30 TF 1
52 sur la Une

Toujours l'Amazonie, encore le Maroni... Il y a quelques jours, sur une autre chaîne, nous remontions le *fleuve guyanais avec une pa*trouille de la Gendarmerie nationale ; cette fois, nous le descendons avec un détachement d'infanterie de marine. Mais notre petit bout du monde tricolore reste égal à lui-même. Certes, TF 1 ne lésine pas : *Captain Maroni ou le retour d'un grand reporter*, c'est Jean Bertolino qui se mouille, au propre comme au figuré, pour mettre en scène une superproduction digne du générique de « 52 sur la Une ». Mais l'« insolite » et les « gens formidables » ne sont pas forcément au rendez-vous. Notre baroudeur soulève toutefois une question intéressante : l'octroi du RMI ne bouleverse-t-il pas la vie et la culture de nos Amérindiens ? – *F. C.*

● *20.45 France Supervision*
Lola

A Nantes, où une danseuse de cabaret attend l'homme qu'elle aime et dont elle a eu un petit garçon, une cascade de coïncidences réunit ou sépare, en trois jours, des *hommes et des femmes qui se* cherchaient. Mélodrame poétique admirablement filmé, voyage dans le rêve, les amours contrariées, le bonheur éphémère. Tout le cinéma de Jacques Demy est sorti de ce premier long métrage réalisé en 1960, et dans lequel Anouk Aimée est une étonnante figure, au centre de la toile d'araignée du destin. *Une chambre en ville* (1982 ; diffusé mardi 14, à 21.35), histoire en chansons d'un amour fou sur fond de grève des chantiers navals, complète cet hommage à Jacques Demy et à sa ville natale. Deux œuvres magiques.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Les Héritiers. Téléfilm O de Josée Dayan [3/3].
22.30 52 sur la Une. Captain Maroni.
23.40 Chapeau melon et bottes de cuir.
0.35 F1 magazine.
1.10 TF1 nuit, Météo.
1.20 Public. *La réduction du temps de travail.*

FRANCE 2
19.25 et 1.45 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Urgences. *Ne posez pas de questions, je ne mentirai pas. Sans abri pour Noël.*
22.40 D'un monde à l'autre.
23.45 En fin de compte.
23.50 Journal, Météo.
0.10 Le Cercle des arts.
1.30 Histoires courtes.

FRANCE 3
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
▶ Hommage à Lino Ventura.
20.50 Avec la peau des autres ■ ■ Film de Jacques Deray.
22.40 Soir 3.
23.05 ▶ Lino.
0.00 Un témoin dans la ville ■ ■ Film d'Edouard Molinaro.
1.25 *La Case de l'Oncle Doc.*

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michel Piccoli, David Fincher, réalisateur.
20.30 Pas si vite.
20.35 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
22.30 Flash infos.
22.50 Ruby in Paradise ■ *Film de Victor Nunez.*
0.30 Le Journal du hard.
0.35 L'Irrésistible Séducteur. Film classé X de Joe D'Amato.

ARTE
19.30 7 1/2. Spécial procès Papon.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Cold Fever ■ ■ *Film de Fridrik Thor Fridriksson (v.o.).*
22.10 Kinorama.
22.20 Haïfa. Téléfilm de Rachid Masharawi.
23.35 Court circuit.
0.05 Hammett ■ ■ Film de Wim Wenders.

M 6
19.00 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, 6 sur 6.
20.45 Quatre mariages et un enterrement ■ ■ Film de Mike Newell.
22.55 Le Corbillard de Jules. Film de Serge Penard.
0.35 Jazz 6.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.30 L'Histoire en direct. 1987 : Krach à Wall Street.
21.30 Fiction. *Le Livre de ma mère*, d'Albert Cohen.
22.40 Toit ouvrant.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
20.00 Concert. Festival de la Chaise-Dieu. *Les Vêpres*, de Rosenmüller.
22.30 Musique pluriel. Chœur d'enfants de Yip, Ensemble de cloches impériales de Chine, Orchestre philharmonique de Hongkong.
23.07 Le Bel aujourd'hui. Musica 97. Œuvres de Nielsen, Benjamin, Lindberg.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. Roland Barthes. Œuvres de R. Schumann, Brahms, Fauré, Ravel, Debussy, Wagner.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Bach, Webern, Haendel, Beethoven, Schubert, R. Schumann.

MARDI 14 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.35 Waterworld ■ ■
De Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1995, 130 min). Canal+

14.35 The Big Street ■
D'Irving Reis (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

15.15 Le Fantôme de Milburn ■
Δ De John Irvin (Etats-Unis, 1982, 110 min). Ciné Cinémas

16.05 *La Symphonie pastorale* ■
De Jean Delannoy (France, 1946, N., 110 min). Ciné Cinéfil

16.15 Ruby in Paradise ■
De Victor Nunez (Etats-Unis, 1992, 110 min). Canal+

17.05 Le Jeune Marié ■ ■
De Bernard Stora (France, 1982, 95 min). Ciné Cinémas

17.55 *Adieux* ■ ■
De Robert Siodmak (Allemagne, 1930, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

18.30 Le Comédien ■ ■
De Sacha Guitry (France, 1947, N., 95 min). Festival

18.40 Alexandrie, encore et toujours ■ ■
De Youssef Chahine (France - Egypte, 1990, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

19.00 Mata-Hari ■ ■
De George Fitzmaurice (Etats-Unis, 1931, N., 120 min). Histoire

19.05 The Bad Lord Byron ■
De David McDonald (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

20.10 To Be or Not to Be ■
D'Alan Johnson (Etats-Unis, 1983, 105 min). Disney Channel

20.30 Je t'adore mais pourquoi ? ■
De Pierre Colombier (France, 1931, N., 45 min). Ciné Cinéfil

20.30 Hôtel des Amériques ■ ■
D'André Téchiné (France, 1981, 95 min). Ciné Cinémas

20.30 Le Bûcher des vanités ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1990, 130 min). RTL 9

20.35 Les Cavaliers ■ ■
De J. Ford (EU, 1959, 170 min). TMC

20.40 Les Aventures d'un homme invisible ■
De John Carpenter (Etats-Unis, 1991, 105 min). TSR

20.45 Tango et Cash ■
O D'Andreï Konchalovsky (Etats-Unis, 1989, 110 min). TF 1

20.55 Les Bronzés ■ ■
De Patrice Leconte (France, 1978, 95 min). France 2

21.15 Suez ■ ■
D'Allan Dwan (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

21.35 Une chambre en ville ■ ■
De Jacques Demy (France, 1982, 95 min). France Supervision

21.50 La Malédiction des pharaons ■
De Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1959, 95 min). M 6

22.05 Stargate ■ ■
De Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

22.25 Leaving Las Vegas ■
De Mike Figgis (Etats-Unis, 1995, v.o., 109 min). Canal+

22.40 Un frisson dans la nuit ■ ■
Δ De Clint Eastwood (Etats-Unis, 1971, 90 min). France 2

22.40 Les Prédateurs ■ ■
Δ De Tony Scott (Grande-Bretagne, 1983, 100 min). RTL 9

22.50 Pièges ■ ■
De Robert Siodmak (France, 1939, N., 115 min). Ciné Cinéfil

23.10 Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel ■
De Laurence Ferreira-Barbosa (France, 1993, 105 min). Paris Première

23.25 Le Chat et la Souris ■
De Hansjürgen Pohland (Allemagne, 1966, N., v.o., 85 min). Arte

0.15 Créatures célestes ■ ■
De Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1995, v.o., 100 min). Canal+

0.20 Marie-Octobre ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1959, N., 95 min). RTL 9

0.45 Cinquième colonne ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1942, N., 105 min). Ciné Cinéfil

0.55 Cold Fever ■ ■
De Fridrik Thor Fridriksson (Etats-Unis - Islande, 1995, v.o., 85 min). Arte

2.20 Lola ■ ■ ■
De Jacques Demy (France, 1960, N., 90 min). France Supervision

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Avec Laurent Joffrin ; Pierre Vidal-Naquet ; Olivier Wieviorka. Histoire

MAGAZINES

13.00 *Une heure* pour l'emploi. La Cinquième
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Deft Tones. Canal+
20.06 L'Invité. Avec Jean Françaix. Muzzik
20.40 E = M 6 junior spécial. Les mystères de l'Egypte. M 6
21.00 Le Gai Savoir. Paris Première
22.35 Y a pas photo ! Avec ou sans hommes ? TF 1
22.35 Bouillon de culture. Rencontre avec deux grands Egyptiens : Youssef Chahine et Boutros Boutros-Ghali. TV 5
23.00 De l'actualité à l'histoire. Les hauts fonctionnaires. Les grands rendez-vous sociaux. Histoire
23.20 Comment ça va ? Santé à l'école : attention enfants. France 3
0.10 Femmes dans le monde. Femmes, elles font bouger le monde. *Vivre dans le désert vert.* Téva
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Michel Piccoli. France 2

DOCUMENTAIRES

17.45 ▶ Un peuple pris en otage. Tadjikistan. Planète
18.25 Paul Eluard à Grenade. Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. [23/32]. Halsey *versus* Yamamoto. Planète
20.35 La Royal Air Force. [2/8]. Les escadrilles de la revanche. Planète
20.45 Aït Menguellet. France Supervision
21.00 Le Vieil homme, le désert et la météorite. Histoire
21.25 Histoire de l'aviation. [7/7]. Le mur du son 1945 - 1960. Planète
22.00 Jean Marais par Jean Marais. Paris Première
22.25 Günter Grass en dix chapitres. Arte
22.25 La Classification des éléments. Planète
23.15 Le Destin animal. [5/6]. L'éléphant. Planète
23.45 Au nom de l'honneur. TSR

SPORTS EN DIRECT

16.00 et 18.30 Tennis. Tournoi féminin de Zurich (Suisse). Eurosport
21.00 Boxe. Poids légers : Bruno Wartelle (Fr.) - Rodney Wilson (E-U). A Marseille. Eurosport

DANSE

17.31 Le Croupier amoureux. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

21.00 Symphonie nº 8, d'Anton Dvorák. Concert. Dir. André Prévin. Muzzik
21.45 Zarzuela : Luisa Fernanda. Muzzik
23.10 Les Noces de Figaro. Mise en scène de Jean-Pierre Vincent, dir. Paolo Olmi. France Supervision
23.50 Jazz 625 : Joe Turner, Jazz from Kansas City. Muzzik
0.35 Cardiff Singer of the World 1997 : *Concert de gala.* Muzzik

TÉLÉFILMS

18.00 Barbara Hutton, destin d'une milliardaire. De Charles Jarrott [2/2]. Téva
20.00 Au-delà de la vengeance. De Renaud Saint-Pierre. TV 5
20.30 L'Elixir d'amour. De Claude d'Anna. Festival
20.45 La Rate. De Martin Buchhorn. Arte
20.55 La Détresse invisible. *De Paul Schneider.* Téva
21.50 Le Prix de l'espoir. De Josée Yanne. Festival

SÉRIES

18.00 Highlander. Byron, l'ange noir. M 6
18.00 Le Pain noir. *La patrie du cœur.* Histoire
18.10 La Conquête de l'Ouest. Série Club
18.10 Les deux font la paire. Réception privée. TMC
18.15 Friends. Celui qui détestait le lait maternel. France 2
19.00 Los Angeles Heat. Secret défense. M 6
19.00 Les Têtes brûlées. Les anges combattants. Série Club
20.10 Congo. RTBF 1
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
21.35 et 23.10 Twin Peaks. Episode pilote. Premier épisode. Série Club
22.20 Profit. Healing (v.o.). Canal Jimmy
23.05 Star Trek : la nouvelle génération. L'émissaire (v.o.). Canal Jimmy
1.30 Bottom. He's Up (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.40 Arte
Thema : Günter Grass

Un Sisyphe bougon

À MOINS QUE vous ne cherchiez des références sur le kitch cinématographique, disons d'emblée que vous pouvez vous épargner le film de Martin Buchhorn, libre adaptation du roman de Günter Grass, *La Rate. Mais* ne manquez pas le documentaire que Jürgen Bevers a consacré à cet auteur qui aura soixante-dix ans le 16 octobre. L'essentiel est dit, l'essentiel est montré : images d'archives mêlées à des interviewes anciennes ou récentes. L'épine dorsale du film, découpé en dix chapitres, n'est pas la chronologie du film mais l'atti*tude de l'écrivain dans la société*, sa position par rapport à l'Histoire.

Si les bords de la mer Baltique sont le creuset de son inspiration *(« C'est ma Méditerranée à moi »)*, tout commence à Paris dans les années 50, où il vient s'installer avec sa première femme. Quatre ans durant, il travaille à son premier roman, *Le Tambour*, qui le propulsera sur le devant de la scène littéraire internationale mais lui vaudra aussi une critique brutale. L'art de *« battre le rappel »* du passé national-socialiste dont faisait preuve son héros, Oskar, troublait le confort d'une société lancée à toute allure dans le miracle économique. Sans parler des bien-pensants qui, impeccablement lunettés et cravatés, le traitaient de pornographe.

Jusqu'à son dernier roman, *Toute une histoire*, publié ce mois-ci en France, Grass s'est toujours trouvé *dans le feu croisé des politiciens* et des littérateurs. Il n'est pourtant pas un idéaliste, mais plutôt un Sisyphe débarrassé de l'absurde, et c'est peut-être justement ce qui gêne. Ce qu'il dit et défend est toujours en rapport avec la réalité. *« Je suis un social-démocrate parce que le socialisme sans démocratie ne vaut rien et parce qu'une démocratie qui n'est pas sociale n'est pas une démocratie. »* Ce qui explique son engagement aux côtés de Willy Brandt. Massif dans sa stature, *agile dans ses propos, trouble-fête* rassurant, avec un côté paysan qui ne déteste pas mettre la main à la pâte, il se définit lui-même comme un pourfendeur de toute diabolisation. Ni ciel ni enfer, la vie avant tout.

Pierre Deshusses

★ A voir également, le portrait réalisé par Philippe Nahum pour « Un siècle d'écrivains », mercredi 22 à 23.15.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Tango et Cash ■ Film O d'Andreï Konchalovsky.
22.35 Y a pas photo !
0.15 Le docteur mène l'enquête.
1.10 TF1 nuit, Météo.
1.20 Reportages. Fous de pierre.

FRANCE 2
13.50 Derrick.
14.55 Dans la chaleur de la nuit.
15.45 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.00 et 22.30 Un livre, des livres.
17.05 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Les Bronzés ■ ■ Film de Patrice Leconte.
22.40 Un frisson dans la nuit ■ ■ Film Δ de Clint Eastwood.
0.10 En fin de compte.
0.15 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3
13.40 Parole d'Expert.
14.25 Vivre avec...
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement.
16.05 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spécial fa si la chanter.
22.55 Soir 3.
23.20 Comment ça va ? Santé à l'école : attention enfants. L'actualité médicale. Comment ça marche ?
0.15 Magazine olympique.
0.45 Rencontres à XV.
1.15 New York District.

CANAL +
13.35 Waterworld ■ ■ Film de Kevin Reynolds.
15.45 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain...
16.15 Ruby in Paradise ■ Film de Victor Nunez.
18.05 Surprises.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. En finir avec la télé.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Opération Dumbo Drop. Film de Simon Wincer.
22.20 Flash infos.
22.25 Leaving Las Vegas ■ Film de Mike Figgis (v.o.).
0.15 Créatures célestes ■ ■ Film de Peter Jackson (v.o.).
1.55 Histoire d'aventures. La Vérité sur Lawrence d'Arabie.

LA CINQUIÈME/ARTE
13.00 ▶ Une heure pour l'emploi.
14.00 Chercheurs d'aventure.
14.30 Droit d'auteurs.
15.30 36, le bel été
16.25 Gaïa.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la terre.
17.40 De cause à effet.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Manlidie.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees. [24/58].
19.30 7 1/2. Herri Batasuna : la fin des indépendantistes ? Les Etats et la mémoire.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Günter Grass, allemand, malgré tout.
20.45 La Rate. Téléfilm de Martin Buchhorn.
22.25 Günter Grass en dix chapitres.
23.25 Le Chat et la Souris ■ Film de Hansjürgen Pohland (v.o.).
0.50 Bibliographie.
0.55 Cold Fever ■ ■ Film de Fridrik Thor Fridriksson (v.o.).

M 6
13.30 Mamie attend un bébé. Téléfilm de Bill Bixby.
15.10 Wolff, police criminelle.
16.10 Boulevard des clips.
17.30 E = M 6.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info.
20.40 E = M 6 junior spécial. Les mystères de l'Egypte.
21.50 La Malédiction des pharaons ■ Film de Terence Fisher.
23.25 Capital.
1.10 Culture pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.32 Perspectives scientifiques. Pourquoi devient-on psychanalyste ? [2/4]
20.00 Le Rythme et la Raison de... Daniel Mesguich [2/5].
20.30 Archipel médecine. Un monde qui dévore ses enfants.
21.32 Mémoire du siècle. Stanislaw Tomkiewicz, pédopsychiatre.
22.40 Nuits magnétiques. Automne à Buenos Aires [1/4].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Octobre en Normandie. *Les Percussions de Strasbourg. Œuvres* de Varèse, Cage, Manoury, Taïra.
22.30 Musique pluriel. Portrait de Claude Ballif.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. *L'Orchestre de Paris, dir. Frans* Brüggen. Œuvres de Schubert, *Mozart.*
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Janacek, Enesco, von Dohnanyi.

Le Monde

MARDI 14 OCTOBRE 1997

Fureurs *par Pierre Georges*

Si le sujet n'était aussi sérieux, ce serait vraiment drôle. Aux armes, citoyens ! Aux mots, les libéraux ! En un clin d'œil, le temps de digérer, ou de ne point digérer, l'affront, l'aile dure du patronat a réarmé son vocabulaire.

En vertu du principe premier selon lequel les promesses électorales sont, déraisonnablement, faites pour, raisonnablement, ne pas être tenues. En vertu du *principe deuxième, qui* établit la primauté absolue de *l'économique sur le politique* et du marché sur le social. En vertu *du principe troisième*, qui ordonne, que gauche ou droite, tout gouvernement de la France a intérêt à suivre, dans les clous, *le seul, le vrai, le* chemin unique de la pensée orthodoxe. En vertu, donc, de ces dogmes trahis et de quelques autres motifs de fureurs, le patronat, *« berné », « trompé », « déçu », « triste pour la France », « amer »* devant ce *« retour du socialisme villageois »* face à la mondialisation, pique une énorme colère. Ou la feint.

« Mascarade. » « Trahison. » « Complot. » « Z'avons perdu une bataille, mais pas la guerre. » Pas de mots trop forts, pas d'expressions assez parlantes pour dire la fureur, la déception et pour dénoncer, à l'envi, le scénario catastrophe *qui se profile. 35 heures en l'an* 2000 ? Ce serait plutôt, économiquement, *1936* mâtiné 39, chronique d'une débâcle annoncée. Au sablier qui s'égrène sur la tour Eiffel, nous n'avons plus désormais à compter les jours qui nous séparent de l'an 2000. Mais à craindre ceux qui nous rapprochent de l'apocalypse économique.

N'ayant pas compétence ici pour discuter du fond, on ne considérera que la forme. Tout de même, est-ce qu'ils n'y vont pas un peu fort, nos chers patrons, dans leur économique coup de sang ? Est-ce qu'ils ne noircissent pas le tableau plus que nécessaire dans ce discours de combat et ces grandes menaces de représailles, de rupture du dialogue social ? Est-ce qu'ils n'exagéreraient pas un peu, dans cette façon à peine déguisée de signifier aux Français qu'ils sont des veaux d'approuver majoritairement ce *« suicide » économique et à leurs* gouvernants qu'ils sont des sots *de le proposer ?*

Bref, dans la forme, nous voici revenus au grand galop sémantique vers l'antique débat. Capital contre travail. Responsabilité contre irresponsabilité. Mondialisation contre France. Un pur classique. Avec toujours, au centre, la menace du chômage brandie comme vengeance immanente des temps économiques et du dieu Marché. On n'est pas absolument sûr que l'argument porte encore, même si le raisonnement, lui, a sa validité.

Autre fureur, et qui n'a rien à voir, celle du Vatican, après l'attribution du prix Nobel de littérature à l'acteur-auteur et metteur en scène italien Dario Fo. *L'Osservatore Romano*, organe officiel du Saint-Siège, s'en est *pour ainsi dire étranglé* d'indignation. Il a même utilisé, pour *qualifier ces errements des* Nobel, une formule bien peu charitable : *« Après tant de génies, un bouffon ! »*

L'Osservatore Romano n'est pas tombé sur un ingrat. Réplique de Dario Fo : *« Rappelle-toi, Eglise, combien de bouffons tu as fait pendre ! »* Et, histoire d'aggraver notablement son cas, le Nobel a précisé que la Providence divine avait eu sa part dans ce prix tombé du ciel : *« Dieu existe ! C'est un bouffon. »*

Des députés socialistes reprennent l'initiative sur le cumul des mandats

Vingt-sept signataires ont déposé deux propositions de loi

LES QUATRE ÉLUS du PS qui avaient souhaité, lors des journées parlementaires socialistes de Montpellier, les 10 et 11 septembre, pouvoir voter, avant les élections cantonales et régionales de 1998, une réforme *« réduisant fortement le cumul des mandats »* reprennent l'initiative. Christophe Caresche (Paris), Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire), Christian Paul (Nièvre) et Vincent Peillon (Somme) ont été rejoints par vingt-trois autres députés socialistes, parmi lesquels Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin), Frédérique Bredin (Seine-Maritime), Claude Evin (Loire-Atlantique), Odette Grzegrzulka (Aisne) et Marisol Touraine (Indre-et-Loire). Ensemble, ils viennent de rédiger deux propositions de loi qu'ils ont adressées, le 10 octobre, à Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

Pour les vingt-sept signataires, *« la limitation du cumul des mandats et des fonctions permettra également d'apporter de l'oxygène à la vie politique française en donnant leur chance à de nouveaux élus, et en particulier à des femmes et à des jeunes »*. Ils ont élaboré une proposition de loi organique qui vise à *« rendre incompatible le mandat de député ou de sénateur avec celui de représentant au Parlement européen, ainsi que l'exercice de toute fonction exécutive locale, y compris au sein d'un établissement de coopération intercommunale »*. Ils proposent ainsi une définition très stricte du non-cumul des mandats de député ou de sénateur avec des fonctions exécutives locales prévue par la convention du PS sur la démocratie de juin 1996.

Dans cette proposition, un mandat parlementaire national serait incompatible avec les fonctions exécutives locales suivantes : *« Président ou membre du bureau d'un conseil régional, président ou membre du bureau d'un conseil général, maire, adjoint au maire d'une commune de vingt mille habitants ou plus ayant reçu délégation, président ou vice-président du comité ou du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant plus de dix mille habitants. »*

DÈS LES PROCHAINES RÉGIONALES

Pour que la loi s'applique dès les prochaines élections régionales et cantonales, la proposition de loi organique des vingt-sept députés, qui devrait être votée – si le groupe socialiste donne son accord et la reprend donc à son compte – début 1998, précise que tout député ou sénateur se trouvant dans un cas d'incompatibilité *« à la date de publication »* devra se démettre de *« la fonction incompatible »* dans un *« délai de quinze jours »* suivant la prochaine élection concernant l'un des mandats qu'il détient.

Les mêmes règles et dates d'entrée en vigueur de ces incompatibilités sont prévues par une autre proposition de loi des mêmes signataires *« tendant à renforcer la limitation du cumul des mandats électoraux et à interdire le cumul de fonctions exécutives locales »*. Ce texte prévoit que *« nul ne peut cumuler plus de deux mandats électoraux énumérés ci-après : représentant au Parlement européen, conseiller régional, conseiller général, conseiller de Paris »*.

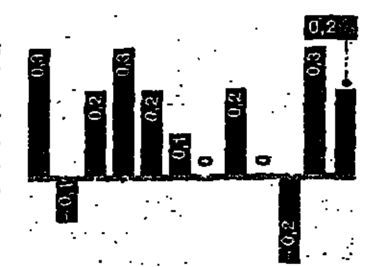
Le texte de la convention nationale sur la démocratie réunie par le Parti socialiste est moins strict dans l'énumération des incompatibilités et prévoit surtout un étalement de cette réforme de la loi de 1985 sur huit ans, de 1999 à 2007, soit 2004 pour les conseils régionaux et 2001, 2004 et 2007 pour les conseils généraux.

A Montpellier, Lionel Jospin avait indiqué qu'une *« première lecture »* du projet de loi sur la limitation du cumul pourrait intervenir avant les élections locales de 1998. Le PS a chargé un membre de son secrétariat national, Bernard Roman, de préparer un rapport pour le bureau national du 21 octobre. Cette initiative intervient au moment où le PS commence une série d'entretiens avec les partis de gauche et les écologistes sur les élections régionales. La première rencontre avec les Verts a lieu lundi.

Michel Noblecourt

Les prix enregistrent une hausse de 0,2 % en septembre

PRIX À LA CONSOMMATION
variations mensuelles en pourcentage



O N D J F M A M J J A S
1996 1997

LES PRIX à la consommation ont enregistré une hausse de 0,2 % au cours du mois de septembre, selon les résultats provisoires publiés lundi 13 octobre par l'Insee. Sur un an, l'inflation ressort à 1,3 %. Après la hausse de 0,3 % qui avait été constatée en août, due essentiellement à l'appréciation du dollar et, par ricochet, au renchérissement des importations de produits pétroliers, la hausse des prix retrouve donc un cours plus normal. La seule hausse sensible, cette fois, provient des produits manufacturés (+ 0,5 %), en raison principalement de la remontée des prix de l'habillement et des chaussures (+ 2,1 %), à la sortie de la période des soldes.

La Havane défile en famille devant le cercueil du « Che »

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

Cuba défile depuis deux jours devant sept petits cercueils exposés au mémorial José-Marti, place de la Révolution, à La Havane. Entourés d'une garde d'honneur, les cercueils recouverts d'un drapeau bordé d'or contiennent les restes de Ramon – le nom de guerre du « Che » en Bolivie – et de six de ses compagnons tombés avec lui sur les hauts plateaux du Nancahuazu, il y a trente ans : Willy le Bolivien, Chino le Péruvien, et les Cubains Pacho, Tuma, Olo, Arturo.

Après plusieurs fouilles infructueuses, leurs squelettes ont été découverts dans une fosse commune à Vallegrande, en Bolivie, non loin de l'endroit où les derniers combattants de la guérilla du « Che » sont tombés ou ont été massacrés après avoir été faits prisonniers. Les corps ont été rapatriés en juillet à Cuba. Ils seront inhumés le 17 octobre, à Santa-Clara, dans un mausolée spécialement édifié à cet effet, après une semaine de manifestations diverses pour rappeler le souvenir du *« guérillero héroïque »* et de ses trente-sept compagnons d'infortune.

Dès la matinée du 11 octobre, les Havanais se sont rassemblés par milliers au pied du mémorial José-Marti, patientant plusieurs heures avant de pouvoir défiler quelques secondes seulement devant les cercueils. Pour beaucoup de Cubains, authentiquement attachés à la geste du « Che », ce n'était là que désagrément mineur. Quant à ceux qui auraient été tentés de ne pas venir, les visites organisées par les entreprises comme le conformisme ambiant leur conseillaient plutôt de suivre le mouvement.

Venus accompagnés de leurs maîtres, les écoliers en uniforme paraissaient plus curieux qu'émus. A la sortie de la visite, Abel, ancien combattant d'Angola, pleurait, lui, sans honte, évoquant les *« missions internationalistes »* auxquelles il avait participé. Beaucoup d'autres ne cachaient ni leur peine ni leurs larmes : anciennes infirmières de la Sierra Maestra, à la foi révolutionnaire encore intacte malgré les difficultés du moment ; officiers des forces armées, descendus des étages de leur ministère tout proche ; militants inconnus, soufflant dans un micro tendu : *« Les révolutionnaires du monde entier ne font qu'une seule famille »*, ou encore : *« Le "Che" est un exemple d'idéalisme à l'échelle mondiale. »*

Le récent congrès du Parti communiste cubain lui était tout entier dédié tandis que se multipliaient discours, publications et émissions de télévision. Toute la journée, la radio diffuse des refrains qui chantent sa gloire, dont le célèbre *Hasta siempre, Comandante*, qui revient à l'antenne plusieurs fois par jour. Jamais les mânes de Che Guevara n'auront été autant invoqués.

Georges Marion

Robert Hue n'est « pas à la remorque du gouvernement »

ROBERT HUE, secrétaire national du PCF, a répondu, samedi 11 octobre, en clôture d'un comité national du parti, aux *« quelques critiques sur le "positionnement" du Parti (...) comme étant à la remorque du gouvernement »*. *« Je ne partage évidemment pas ce point de vue »*, a-t-il indiqué. *« Les Français attendent-ils de nous que nous fassions entendre notre différence pour la différence (...) de façon politicienne ? »*, a-t-il demandé, ajoutant : *« Le dépassement du centralisme démocratique n'a pas laissé place au vide. »* La veille, le refondateur Roger Martelli dénonçait des structures *« pyramidales et kominterniennes »*, tandis que le conservateur Maxime Gremetz reprochait au parti de rechercher, *« sur chaque sujet (...) la position qui va se rapprocher le plus de [celle] du gouvernement »*.

Nette progression à la Bourse de Paris

LA BOURSE DE PARIS était orientée à la hausse, lundi 13 octobre, en fin de matinée. L'indice CAC 40 gagnait 1,34 %, à 2 994,76 points, après avoir ouvert en progression de 0,67 %. Le marché était soutenu par l'annonce d'une série d'opérations industrielles et financières concernant plusieurs grands groupes français. Cette activité permet d'effacer l'impact négatif résultant de la décision du gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi ramenant la durée hebdomadaire de travail à 35 heures au 1er janvier 2000. Les analystes craignent que cette mesure n'entame la compétitivité des entreprises et ne pèse sur leurs résultats.

Le marché obligataire français gagnait du terrain : le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 30 centièmes, à 98,96 points.

Quelques heures auparavant, la Bourse de Tokyo avait terminé la séance en baisse, à son plus bas niveau depuis deux ans. L'indice Nikkei avait perdu 0,99 %, s'inscrivant à 17 204,70 points.

Sur le marché des changes, le dollar était en hausse, à 1,7561 mark et 5,8955 francs.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	13/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Worms & Cie	1187684	568106810,10
B.N.P.	883339	281679203,80
LVMH Moet Hen.	173848	222385531
Elf Aquitaine	285348	215165236
Axa	510634	207385120,90
Societe Generale	157266	141141202
Lafarge	302469	133249489,10
Casino Guich.ADP	322763	86853948,90
L'Oreal	34766	78500898
Total	109052	70982934

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/10	% 09/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,0200	-0,02	324	348
Ecu	6,5810	+0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,8629	+0,77	5,5500	6,1500
Belgique (100 F)	16,2800	-0,03	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,3200	-0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4070	-0,18	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,2300	-0,03	82	92
Irlande (1 iep)	8,5885	+0,41	8,1400	8,9800
Gde-Bretagne (1 L)	9,5065	+0,15	9,0700	9,9200
Grèce (100 drach.)	2,1280	+0,05	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	77,7200	-0,01	72	82
Suisse (100 F)	403,2600	-0,37	390	414
Norvège (100 k)	83,8400	+0,74	78,5000	87,5000
Autriche (100 sch)	47,7400	-0,03	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9825	+0,09	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,3050	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2627	+0,15	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,8789	+0,92	4,6700	5,0200

PARITÉS DU DOLLAR 13/10

FRANCFORT : USD/DM	1,7498
TOKYO : USD/Yens	119,8600

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,31	5,57
Allemagne	3,30	5,57
Grande-Bretagne	6,94	6,50
Italie	6,88	6,20
Japon	0,47	2
Etats-Unis	5,40	6,07

MATIF

Échéances 10/10	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Déc. 97	257936	98,66
Mars 98	881	98,30
Juin 98	2	98,34

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 13 octobre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17204,70	-0,99	-11,14
Honk Kong index	14072,90	-1,40	+4,62

Tokyo Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 13/10	Var. en % 10/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2996,39	+1,40	+29,39
Amsterdam CBS	638,50	+2,05	+46,01
Bruxelles	15575	+2,14	+47,34
Francfort Dax 30	4233,08	+1,06	+46,54
Irlande ISEQ	3890,13	+0,46	+42,72
Londres FT 100	5290,40	+1,21	+28,45
Madrid Ibex 35	6886,44	+0,88	+33,59
Milan MIB 30	23334	+2,10	+48,65
Zurich SMI	5774	+1,31	+46,47

Tirage du *Monde* daté dimanche 12-lundi 13 octobre : 584 821 exemplaires 1

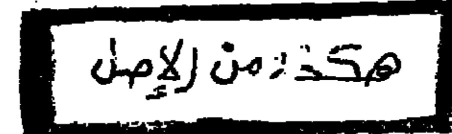
M. Jospin : les sans-papiers non régularisés « devront quitter notre territoire »

LES ÉTRANGERS sans papiers dont le dossier aura été rejeté à l'issue de l'opération de régularisation en cours *« devront quitter notre territoire*, déclare Lionel Jospin dans un entretien publié, lundi 13 octobre, par *Le Parisien*. *Le gouvernement travaille actuellement à la mise au point de mesures qui doivent les aider, de retour chez* [eux], *à monter des projets qui contribuent au développement de leur pays »*.

Deux jours avant l'adoption, par le conseil des ministres, des projets de loi sur l'immigration et la nationalité, M. Jospin estime que *« le gouvernement a pris des positions raisonnables »*. Elles peuvent *« être améliorées ou complétées. Nous y sommes prêts »*, précise-t-il à propos de la future discussion parlementaire. Interrogé sur la pétition, publiée dans *Le Monde*, des intellectuels hostiles au projet Chevènement et favorables à une opération générale de régularisation, le premier ministre affirme : *« Le gouvernement n'a pas choisi de donner des papiers à tous. »* Cela signifierait *« reconnaître et encourager l'immigration irrégulière. Nous ne le voulons pas »*.

Une nouvelle pétition, favorable à la politique gouvernementale, est lancée, lundi 13 octobre, dans l'hebdomadaire *Marianne*. Ce texte, intitulé « Pour l'intégration et contre l'esclavage, il faut savoir à la fois contrôler et accueillir », est signé par une centaine d'intellectuels. Hostiles à l'ouverture des frontières, qui favoriserait selon eux *« l'exclusion, la précarisation et la régression sociale »*, comme à une *« régularisation générale et automatique »*, les signataires estiment que le rapport Weil, *« digne et équilibré »*, doit continuer d'inspirer le gouvernement et que *« le problème de l'immigration ne doit plus constituer le terrain privilégié d'une guerre de tranchées entre gauche et*





Le Monde ÉCONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

MARDI 14 OCTOBRE 1997



D O S S I E R

La gauche et la famille : le grand malentendu

▼ Symbole

En mettant sous conditions de ressources les « allocs », le gouvernement ne pensait pas soulever un tel tollé

En France, en 1997, une femme de ménage ou une nourrice à domicile sont-elles des signes extérieurs de « richesse » ? Le gouvernement Jospin a vite compris qu'il avait commis une erreur, mais il était déjà trop tard : traiter de « riches » cette partie de la population qui utilise une aide ménagère à domicile pour mieux faire passer la mise sous conditions de ressources des allocations familiales et la réduction de moitié de l'allocation pour garde enfant (AGED) ne pouvait que susciter du mécontentement. Pis même, de l'incompréhension. Inscrire les « allocs » dans une politique de correction des inégalités pouvait à la rigueur être reçu. Emballer ce qui se révèle être un simple comblement de déficit dans un discours idéologique qui a pour référence la lutte des classes, c'était provoquer une levée de boucliers. Les « riches » (c'est-à-dire ceux qui dépassent le plafond fixé à 25 000 francs de revenu pour un foyer de deux enfants ou à 32 000 francs si les deux parents travaillent, et relevé de 5 000 francs par enfant supplémentaire) ont été ulcérés et ont produit un contre-discours centré sur les « classes moyennes », qui a rapidement occupé le terrain.

Bien que les termes « classes moyennes » n'aient aucune valeur scientifique, le concept a néanmoins une double utilité : primo, c'est là, au milieu, entre les très riches et les très pauvres, que la majorité des Français se perçoivent dans l'échelle sociale. Secundo, les classes moyennes deviennent très utiles en politique pour articuler une protestation fiscale. Les ténors du RPR et de l'UDF ont donc brandi la banderole de la surtaxation des classes moyennes. Côté libéral, l'économiste Christian Saint-Etienne a estimé dans *L'Express* que la mesure ne pouvait que *« décourager ceux qui créent le maximum de richesse »*. Entendez les cadres supérieurs, qui votent traditionnellement à droite.

Bref, le débat qu'il aurait été plus intéressant de mener sur la nature de la famille et sa place dans la société, sur l'avenir des aides sociales et celui des aides familiales, ce débat-là n'a jamais pu avoir lieu. Ce qui est fort dommage, car, à force d'aborder les problèmes de la Sécurité sociale sous l'angle des déficits, on oublie que les sommes effectivement prélevées et redistribuées sont considérables.

Contrairement à une idée répandue, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), branche famille de la Sécurité sociale, ne s'occupe pas que des enfants. Elle verse dix-neuf prestations différentes (complément familial, allocation parentale d'éducation...), qui ont représenté 194,5 milliards de francs en 1996. Si on y ajoute les transferts vers les autres branches de la Sécurité sociale (vieillesse) et des prestations sociales comme l'allocation aux adultes handicapés, le total géré par la CNAF a atteint 277,1 milliards de francs l'an dernier. Une coquette somme dont les principes de collecte et de redistribution ont été incontestés cinquante ans durant.

Pourquoi ce tollé alors ? Parce que les « allocs » étaient la dernière prestation à être versée sans conditions de ressources. Ou presque : avec l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation spéciale, l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle et l'allocation de garde d'enfant à domicile, les « allocs » représentaient un symbole, voire le dernier vestige d'une politique familiale égalitaire. En 1970, seulement 14 % des prestations familiales étaient soumises à conditions de ressources. Désormais, avec les « allocs » *(71,4 milliards de francs)*, c'est 85 %. Bien entendu, cette économie d'une demi-douzaine de milliards ne modifie pas en profondeur la configuration des prestations famille : les « allocs » continuent d'aider la plupart des familles à élever des enfants, et à encourager la natalité.

Yves Mamou

Lire la suite page II

CHRONIQUE

par Sophie Gherardi

La nouvelle bataille d'Italie

Aux Français qui s'étonneraient de la crise politique en Italie il n'est peut-être pas inutile de donner quelques ordres de grandeur. Romano Prodi, le chef du gouvernement démissionnaire, et Fausto Bertinotti, le dirigeant de Rifondazione comunista qui a précipité sa chute, ne se sont pas affrontés pour des queues de cerise. L'enjeu de leur querelle est une masse financière de 280 milliards de francs (par an), montant total des retraites anticipées *(penzioni di anzianità)* versées à 3,2 millions d'Italiens. Enorme cagnotte et clientèle considérable.

Très intéressante, l'histoire de ces retraites anticipées. C'est presque par inadvertance que s'est construit cet « avantage acquis » qui rapporte en moyenne 8 000 francs par mois à 1,5 million d'ex-fonctionnaires et 6 500 francs à 1,7 million d'anciens salariés du privé. Tout commence par un décret royal de 1919 permettant à certains anciens combattants fonctionnaires de partir à la retraite après vingt ans de service. En 1923, le régime fasciste étend cette possibilité à tous ceux qu'il souhaite révoquer, ou épurer. Comment le système s'est-il ensuite élargi ? En 1956, raconte *Il Sole-24 Ore*, lors des discussions sur le statut de la fonction publique, l'opposition de gauche obtint une clause facilitant le retour au foyer des femmes. Au début, il n'était pas question de retraite, mais par extension on ouvrit un droit à pension au bout de vingt ans pour les femmes et vingt-cinq ans pour les hommes. En 1965, les régimes privés suivirent, ce qui entraîna une augmentation immédiate de 28 % des coûts pour les caisses de retraite... et l'instauration d'une cotisation spécifique pour les retraites anticipées.

Variations annuelles en pourcentage

4, 3, 2, 1, 0, -1

I II III IV I II III IV I II

1995 1996 1997

Source : Datastream

Evolution du PIB italien

Cherchant à reprendre les choses en main, le gouvernement négocia avec les syndicats : il acceptait de réduire de quarante à trente-cinq ans le nombre d'années de cotisation effectives pour un départ de plein droit à la retraite, mais en échange les *pensioni di anzianità* seraient réservées aux travailleurs sans emploi. On était en 1968. La CGIL, qui avait signé au niveau national, fut désavouée par la base, des grèves éclatèrent dans les usines d'Italie du Nord. Personne n'osa plus toucher aux retraites anticipées. Au contraire, le système fut rendu plus avantageux et, en 1973, les fonctionnaires obtinrent le droit de partir après vingt ans de service pour les hommes, quinze ans pour les femmes. Depuis 1992, les gouvernements italiens successifs ont essayé de rogner les retraites anticipées.

Le gouvernement Ciampi a introduit une pénalisation financière (plus on part tôt, moins on touche) ; le gouvernement Dini a réduit les barèmes et obtenu des syndicats l'alignement des retraites anticipées des fonctionnaires sur celles du privé en 2018 ; le gouvernement Prodi a interdit le cumul des retraites et repoussé le paiement des indemnités de départ. Prodi est tombé, mais les *pensioni d'anzianità* sont toujours là, gonflant à mesure que la population vieillit.

Pour Fausto Bertinotti, faire tomber le gouvernement sur le thème des retraites, c'est déstabiliser Massimo D'Alema, qui incarne la mue sociale-démocrate de l'ancien Parti communiste italien devenu le PDS *(Partito democratico della sinistra)*, et plus encore Sergio Cofferati, le leader du plus grand syndicat, la CGIL, qui a fait preuve de sens des responsabilités en accompagnant la réforme du système italien de protection sociale. Les vrais défenseurs des avantages acquis, c'est nous, disent en substance les communistes, quitte à sacrifier le premier gouvernement de gauche de l'après-guerre.

Romano Prodi, arc-bouté sur la réduction du déficit public à 2,8 % en 1998 afin de qualifier l'Italie pour la monnaie unique européenne, ne pouvait céder aux revendications accumulées comme à plaisir par Rifondazione : embauche immédiate de 300 000 chômeurs pour s'occuper de l'environnement, loi sur les 35 heures sans réduction de salaire – *« même en Corée du Nord, on ne ferait pas une loi pareille »*, a commenté Sergio D'Antoni, dirigeant du deuxième syndicat italien, la CISL. Mais surtout M. Prodi ne pouvait pas concéder davantage à Rifondazione qu'aux syndicats sur la question des retraites anticipées, sous peine de délégitimer la stratégie réformiste suivie depuis des années par les grandes centrales. *Le prochain gouvernement*, qu'il soit de gauche, de droite ou « technique », se retrouvera avec les mêmes contraintes : pour satisfaire durablement aux critères de l'euro, il faut s'attaquer au bloc incongru des *pensioni d'anzianità* qui fait de l'Italie, avec ses retraités dont certains n'ont pas quarante ans, une exception même parmi les plus généreux des Etats-providence.

Didier Blanchet *, démographe et chercheur à l'INED

« Retirer les allocations à certains risque d'éroder la confiance de tous dans la politique familiale »

« Est-ce qu'une réforme des allocations familiales peut avoir une influence sur la taille des familles en France ?

– Il serait illusoire de prétendre que nous avons des instruments qui permettent de calculer l'impact des politiques familiales sur la démographie. Les effets des politiques familiales sur la natalité sont une question ancienne et controversée. On a tout de même une multiplicité d'approches qui permet de fournir des ordres de grandeur.

» Si on prend l'ensemble de la politique familiale française comparée à d'autres pays de même niveau de développement, plusieurs estimations convergent pour dire qu'elle jouerait pour 0,2 point d'indice de fécondité, ce qui est à la fois peu et beaucoup. Cela voudrait dire que si cette politique disparaissait, on se retrouverait avec un indice de fécondité de l'ordre de 1,5 au lieu de 1,7 aujourd'hui, c'est-à-dire un niveau comparable à celui de l'Allemagne.

– Vous avez cherché à mesurer l'impact de mesures dont certaines sont envisagées aujourd'hui, sur la taille des familles en France et sur l'activité des femmes notamment. Quelles sont les réformes qui seraient quasiment neutres et celles qui auraient une forte influence ?

– Evaluer l'effet démographique de la politique familiale, c'est évaluer la proportion de ménages – en général minoritaires – qui sont susceptibles de modifier leurs comportements démographiques en réponse à la mise en place ou à la révision de cette politique. Des simulations suggèrent que ce sont les allocations pour frais de garde et les formules de salaire maternel du type de l'allocation parentale d'éducation qui ont les effets les plus importants sur la fécondité avec des effets opposés sur l'activité, positif dans le premier cas, négatif dans le second.

» Toutes les autres mesures ont des effets modérés ou négligeables. L'imposition des allocations familiales et le déplafonnement du quotient familial par exemple auraient des effets très modérés sur la fécondité et peu significatifs sur l'activité. Parallèlement, l'extension des allocations familiales dès le premier enfant a peu d'impact.

» Ce qui aurait un fort impact, ce serait par exemple de remettre en cause la préférence donnée au troisième enfant, une spécificité française. C'est la mesure la plus nataliste du système français. Donner plus à tous les enfants est beaucoup moins incitatif que donner plus au troisième enfant. Si on appliquait le système anglais, qui donne la même chose pour chaque enfant, cela modifierait sans doute les comportements.

– La réduction de l'avantage fiscal lié à l'AGED (allocation pour garde d'enfant à domicile) et donc le renchérissement de la garde des enfants auront-ils un impact négatif sur la fécondité et l'activité des femmes ?

– Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette allocation, il est clair que l'on s'adresse là à une sous-population, donc l'effet global sera sans doute peu important. Sauf si cette réforme a un fort impact psychologique. Avec cette réduction, on introduit l'idée que toute politique familiale est réversible. Or pour qu'une allocation ait un impact sur les comportements, il faut que les gens soient assurés de sa pérennité, ce qui cesse d'être le cas lorsque les allocations sont remises en cause.

» C'est la même chose pour la mise sous condition de ressources des allocations familiales. D'un point de vue comptable, elle n'a pas un impact important. En revanche, si l'idée se répand que l'on va progressivement éroder l'ensemble du dispositif, l'impact s'élargit alors à l'ensemble de la population.

– Quel doit être l'objectif d'une politique familiale ? Doit-elle inciter à la natalité ? Ou doit-elle permettre à tous, notamment aux femmes, d'avoir un revenu autonome et de travailler même si elles ont des enfants ?

– Les deux ! Ce qui complique l'analyse, c'est que ces deux effets ne sont pas faciles à distinguer. Ce serait simple s'il y avait d'un côté les effets purement redistributifs de la politique familiale qui égalisent le niveau de vie entre familles de tailles différentes et de l'autre un objectif démographique. Mais ce n'est pas le cas. Si on juge équitable d'aider les familles, c'est qu'elles ont un rôle social utile. On ne peut opposer l'objectif d'équité et l'objectif démographique.

» Quant à la position vis-à-vis de l'activité, la politique familiale a beaucoup évolué. Quand elle a été mise en place, elle était plutôt conçue pour des familles avec une seule source de revenu. Progressivement, on a introduit des dispositions qui ont aidé les familles de deux actifs. L'introduction de l'allocation parentale d'éducation, qui permet à une femme de s'arrêter de travailler pendant trois ans dès la naissance d'un deuxième enfant, est un peu un retour en arrière sur ce point.

– Le gouvernement a donné le sentiment qu'il ne prenait en compte que tardivement les familles de deux actifs, puisque ce n'est que dans les propositions les plus récentes qu'il fait une distinction importante entre les familles à un seul revenu et celles où les deux actifs travaillent.

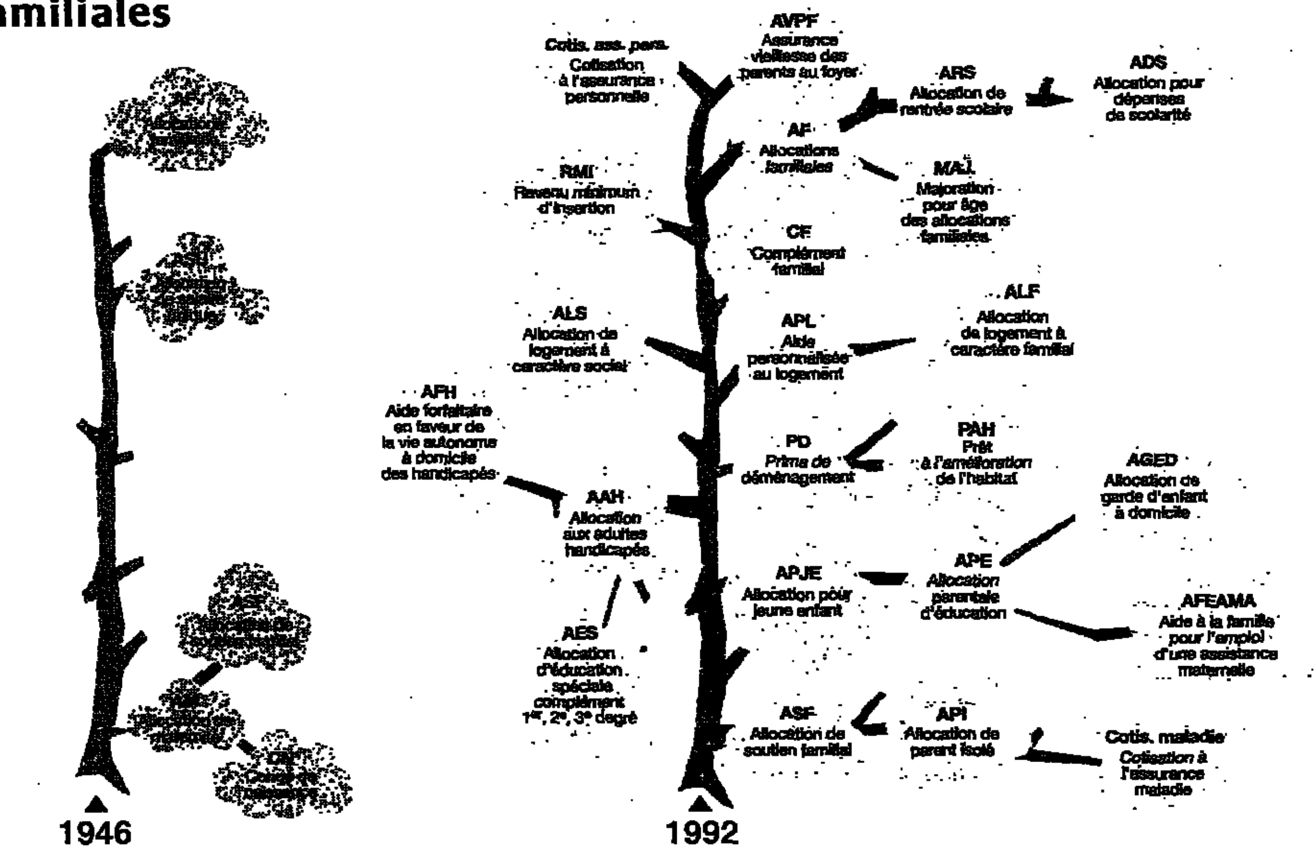
– Le calcul initial a en effet été modifié. Cela pose plus largement la question de la comparaison des niveaux de vie entre les ménages où les deux parents travaillent et ceux où un des adultes n'exerce pas de profession. Est-ce que l'on a le même niveau de vie si l'on gagne 25 000 francs par mois avec un seul salaire ou avec deux salaires ? Visiblement ce n'est pas la même chose, mais à quel point ? Il est à noter que l'impôt sur le revenu ne fait pas la distinction, car un ménage d'un seul actif qui gagne 25 000 francs par mois paye les mêmes impôts qu'un ménage de deux actifs qui gagne aussi 25 000 francs par mois, toutes choses égales par ailleurs. »

Propos recueillis par Michèle Aulagnon

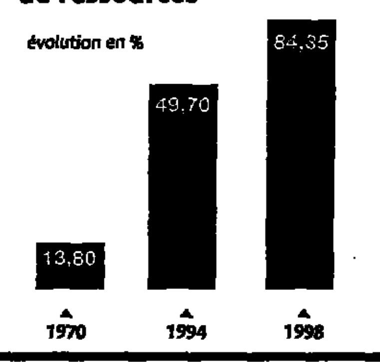
* *Didier Blanchet vient de publier une étude sur « les comportements démographiques et la politique familiale » dans la revue de la CNAF,* Recherches et prévisions *n° 48.*

Les prestations familiales

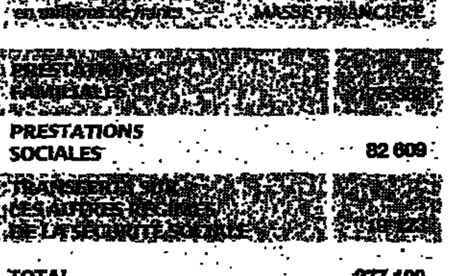
L'organisation



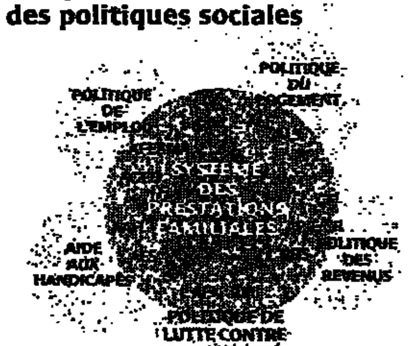
Part des prestations soumises à une condition de ressources



Le poids financier



Un système au cœur des politiques sociales



La gauche et la famille : le grand malentendu

Suite de la page I

Reste qu'en les plaçant sous condition de ressources, l'Etat donne le sentiment de se désintéresser de la question du renouvellement des générations pour n'accorder de l'importance qu'à l'aspect social du dossier, à savoir l'aide aux familles les moins favorisées. De là à confondre les « allocs » avec le RMI ou l'aide personnalisée au logement, il n'y a qu'un pas.

Alors, aider les pauvres, ou aider les familles ? Las, ce débat égalité contre justice sociale est vieux comme les allocations familiales. Rappelons qu'au XIXe siècle, le patronage désignait les mesures sociales (écoles, dispensaires, logements...) que le patronat chrétien mettait en place en faveur des ouvriers. Le terme a couvert par extension ce supplément de salaire que certains chefs d'entreprise versaient à leurs employés dotés d'une famille nombreuse. Plutôt que d'augmenter les salaires, ils préféraient leur verser une prime. Tout le débat sur les allocations familiales est resté empreint de cette double logique : une aide est nécessaire parce que avoir des enfants peut faire basculer dans la pauvreté. Ou bien une aide est nécessaire parce que élever des enfants rend service à la collectivité nationale en assurant le renouvellement des générations. Comme le fait remarquer l'économiste Jacques Bichot dans son livre *Les Politiques sociales en France au XXe siècle*, *« le fait que les allocations descendent du patronage explique en partie que la conception qui voit en elles la contrepartie d'une contribution à une œuvre d'intérêt collectif ait beaucoup de peine à s'imposer face à la vision paternaliste et misérabliste qui en fait une aumône aux familles pauvres. Les patrons sociaux se "penchaient" sur le sort des familles pauvres ; l'Etat fait de même »*.

CONFUSIONS POLITIQUES

Lionel Jospin, premier ministre de gauche, s'inscrit-il dans la lignée des patrons chrétiens de droite du XIXe siècle ? Oui, sans doute, mais ce positionnement n'a rien paradoxal. Pour la bonne raison qu'en France, la question familiale a engendré bien des confusions politiques en trente ans. De 1945 à 1970, le mécanisme de la Sécurité sociale, toutes branches confondues (vieillesse, santé, famille), a fonctionné à la satisfaction générale en s'étendant progressivement à l'ensemble de la population. Mais les premiers problèmes financiers et l'évolution des mœurs ont brouillé les repères politiques.

Ainsi, bien que la famille ait été au fondement de l'ordre bourgeois au XIXe siècle et que le régime de Vichy (« Travail, Famille, Patrie ») l'ait érigée en doctrine politique, ce sont les partis de droite qui, à partir des années 70, ont modernisé la définition juridique de la famille. Plutôt que de s'inscrire dans la défense du Code Napoléon et de conforter le pouvoir du chef de famille, la droite a donné droit de cité aux « exclus » du Code civil, à savoir les femmes et les enfants. Jusqu'en 1965, un mari pouvait s'opposer en droit à l'activité salariée de sa femme. C'est le général de Gaulle qui a libéré les femmes mariées du joug conjugal et qui leur a donné le droit de gérer en direct les biens qu'elles apportaient dans le couple, le mari gardant toute autorité sur les biens achetés en commun. En 1970, le gouvernement Pompidou a mis fin à l'autorité exclusive du père sur les enfants et a reconnu aux femmes le droit à l'exercice de l'autorité parentale. En 1975, la loi a également instauré le divorce par consentement mutuel. *« Tout un mouvement de réformes, que je qualifierai "de gauche", est venu modifier en profondeur, à partir des années 70, le droit civil de la famille »*, reconnaît Philippe Steck, directeur des prestations familiales à la Caisse nationale d'allocations familiales.

REPLÂTRAGES EN SÉRIE

Cette évolution juridique s'est accompagnée d'une politique de redistribution « de gauche » également : à partir de 1970, et toujours sous des gouvernements de droite, l'idée est acquise qu'il convient de limiter aux familles modestes le versement des nouvelles prestations familiales. Le consensus est étayé par le fait que les branches maladie et vieillesse de la Sécu commencent à présenter les premiers signes de déséquilibre structurel. Déjà, à trois reprise en 1959, en 1962 et en 1967, les cotisations familiales ont été réduites au profit des autres branches. En compensation, l'assurance-maternité qui était à la charge des allocations familiales était passée du côté de l'assurance-maladie. Sous Valéry Giscard d'Estaing, à partir de 1974, une véritable politique de réduction des inégalités commence à être menée avec sa contrepartie naturelle, la hausse des prélèvements obligatoires. De nouvelles aides de la Caisse nationale d'allocations familiales sont mises en place, toutes sous condition de ressources, qui ciblent des besoins nouveaux de la société : l'allocation de rentrée scolaire (augmentée par Lionel Jospin dès son élection), l'aide aux familles monoparentales qui prend en compte le divorce, la réforme des aides aux handicapés, le paiement des cotisations maladie des familles nécessiteuses, etc.

En revanche, quand les socialistes arrivent au pouvoir en 1981, ils n'ont rien de plus pressé que d'augmenter les prestations familiales de 25 %. Cette distibution égalitaire d'argent frais aux familles, loin de toute condition de ressources, prend à contre-pied les politiques de redressement des comptes de la Sécurité sociale. Las, loin de doper la consommation des produits nationaux, l'injection de pouvoir d'achat creuse le déficit commercial.

A l'époque, François Mitterrand veut également ouvrir un droit à prestation dès le premier enfant, étendre les majorations pour âge à l'aîné de deux enfants, et prolonger le bénéfice des allocations jusqu'à la majorité du plus jeune enfant. Mais le plan de rigueur de 1983 met un terme à ces généreuses initiatives.

Bien que l'idée de la mère au foyer passe pour plutôt réactionnaire, c'est Georgina Dufoix, ministre socialiste, qui crée l'allocation parentale d'éducation (APE ; 12,5 milliards de francs distribués en 1996), dans le but d'inciter les jeunes mères de famille à cesser de travailler pendant trois ans. La mesure n'a guère provoqué de réactions politiques, mais quand Colette Codaccioni, député RPR du Nord, et ministre du gouvernement Balladur veut poursuivre sur cette lancée et propose de fusionner plusieurs allocations (APJE, APE, Afeama, et AGED) pour aboutir à un quasi-salaire maternel d'un demi-SMIC (2 900 francs par mois) versé dès le premier enfant à charge jusqu'à son troisième anniversaire, c'est le tollé : le débat sur la conciliation entre travail et vie familiale resurgit avec une violence inouïe et la droite est accusée de vouloir renvoyer les femmes à la maison. Le projet capote.

PREMIERS DÉSÉQUILIBRES

Reste la question à cent sous : la mise sous condition de ressources des allocations familiales est-elle une mesure de gauche ? L'Union nationale des associations familiales (UNAF), présidée par Hubert Brin, et qui représente, toutes tendances confondues, le lobby des familles, a estimé de son côté qu'il s'agissait avant tout d'un replâtrage financier : *« Il ne s'agit pas de prendre aux revenus les plus élevés pour donner aux revenus les moins élevés, mais de faire des économies sèches. »* Chiffres à l'appui, l'UNAF a démontré que les seuils initialement choisis par Lionel Jospin (25 000 francs de revenu mensuel pour deux enfants, 28 000 francs pour trois enfants...) pénalisaient surtout les revenus moyens – 5,1 % de pouvoir d'achat en moins pour une famille de trois enfants par exemple – ce qui a incité le gouvernement à revoir son barème. Mais selon Hubert Brin, l'essentiel est ailleurs. Selon le président de l'UNAF, ces décrochages successifs finissent par saper la légitimité du système de solidarité nationale. Plutôt que de travailler avec les partenaires sociaux à rebâtir une Sécurité sociale adaptée à la mondialisation de l'économie et à l'allongement de la durée de la vie, les gouvernements de droite et de gauche préfèrent se livrer à des replâtrages en série.

« Les "allocs" égalitaires, c'était le dernier carré. Bientôt, les branches santé et retraite de la Sécurité sociale passeront elles aussi sous conditions de ressources. Cela arrivera demain. » A quand le forfait soins non remboursable pour ceux qui gagnent plus de 25 000 francs par mois ? Qui osera d'ailleurs s'y opposer quand il s'agira de financer des aides aux enfants qui ne mangent pas à leur faim à la cantine ? *« Comment ne pas dire oui quand on opposera les soins d'urgence pour les plus pauvres aux soins de "confort" dont bénéficieraient sans vergogne les classes moyennes ? »*, se demande encore Hubert Brin. De replâtrage financier en replâtrage financier, c'est tout l'édifice de la protection sociale qui court le risque aujourd'hui d'un démantèlement. La révolte des impôts sur laquelle a surfé Ronald Reagan aux Etats-Unis a précisément surgi de ces classes moyennes lasses de payer des impôts de solidarité en faveur des couches les plus démunies. Si la Sécurité sociale *« était ramenée à une organisation de charité envers les plus pauvres »*, le système égalitaire bâti à la Libération pourrait bien avoir vécu.

Y. M.

Douze milliards de francs pour renvoyer les mères au foyer

▼ L'« aubaine » de l'allocation parentale d'éducation a aussi eu des effets sur le marché de l'emploi

La démographie, la natalité, l'aide aux familles nombreuses relèvent-elles de stratégies à long terme mûrement élaborées dans le secret des cabinets ? On aimerait le croire. Mais la réduction de moitié de la déduction fiscale liée à l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et la mise sous condition de ressources des allocations familiales révèlent surtout que les réformes, grandes ou petites, naissent d'abord de démarches politiques à court terme. Toucher à l'AGED des « riches » paraissait ainsi plus acceptable sur le plan politique qu'une réforme de l'allocation parentale d'éducation (APE) (12,5 milliards de francs en 1996) qui vient en aide aux femmes les plus défavorisées.

Créée en 1985 par Georgina Dufoix, l'APE visait à inciter les mères de famille à quitter le marché du travail pour mieux dégonfler les statistiques du chômage. L'APE était donc versée à toute personne (homme ou femme) qui à l'occasion de la naissance, de l'adoption ou de l'accueil de son troisième enfant acceptait de se consacrer à l'éducation de sa progéniture. *D'un montant de* 1 000 francs par mois à l'origine, l'allocation était trop faible pour séduire les femmes cadres. Elle ne visait que les bas salaires féminins.

L'année suivante, Michèle Barzach, ministre du gouvernement Balladur, reprenait cette APE à son compte, améliorait substantiellement son montant (2 500 francs au lieu de 1 000 francs), prolongeait sa durée d'un an et l'accordait à toute personne qui avait au moins travaillé deux années pendant les dix années qui précédaient la naissance. Officiellement, il s'agissait d'encourager la natalité. Officieusement, la volonté de dégonfler les statistiques du chômage se perpétuait. Que se passa-t-il à l'ouverture des droits ? Une étude réalisée en 1994 par Jeanne Fagnani, chercheur au CNRS, et publiée en 1996 par *Insee Première* (nº 362, février 1995), a révélé que le comportement des Françaises fut parfaitement logique. L'allocation fut surtout utilisée par les femmes *au chômage avant la naissance de* leur troisième enfant ou par celles qui avaient quelques garanties de retrouver leur emploi, autrement dit les fonctionnaires. Il s'est produit ce que l'on appelle en sociologie un « effet d'aubaine » : les allocataires n'avaient rien modifié de leur comportement, même en l'absence d'allocation, ils auraient agi à l'identique. Cette étude *menée dans le département des* Yvelines montrait que plus d'une bénéficiaire sur trois avait déjà cessé de travailler avant la naissance de son enfant et même ne recherchait pas d'emploi. En décembre 1993, 156 000 personnes bénéficiaient de la mesure pour un coût total de 5,8 milliards de francs.

Selon l'enquête de Jeanne Fagnani, il apparaissait que 50 000 personnes seulement (soit un tiers) avaient délibérément libéré un emploi qu'elles auraient sans doute continué d'occuper après la naissance de leur troisième enfant.

Parmi les bénéficiaires de l'APE, les employées et les professions intermédiaires étaient beaucoup plus nombreuses que les cadres, les indépendantes ou même les ouvrières.

Malgré ces résultats plus que mitigés, l'APE fut étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants. Du coup, le nombre d'allocataires bondit littéralement pour atteindre 309 000 (+ 75 %), la dépense se montant à 8 milliards de francs en décembre 1995. Un an plus tard, en décembre 1996, 442 000 familles touchaient l'APE, ce qui portait le coût final à 12,5 milliards de francs. Du coup, la mesure apparaissait nettement pour ce qu'elle était : une aide aux mères de deux enfants pour qu'elles cessent de travailler pendant quelques années. De manière très spectaculaire, le taux d'activité *des mères de deux enfants* s'est mis à chuter brutalement, passant de 63 % à 45 % en un an, le taux d'activité des mères de trois enfants restant stable.

L'analyse des résultats par Cedric Afsa, dans la revue *Recherches et prévisions* (nº 46, 1996), a d'abord montré qu'il fallait réviser encore à la baisse le gain en emplois de l'APE pour les mères *de trois enfants* (ce n'était plus un tiers mais 22 % des femmes *« qui auraient été incitées à ne plus travailler pour toucher l'allocation »*). Quant au bilan pour les mères de deux enfants, il est surprenant. En nombre absolu, à partir de juillet 1994, 65 000 femmes ont cessé de travailler ou de chercher un emploi pour toucher l'APE. Soit une sur trois. Ce résultat se révélait trois fois supérieur à celui qui était escompté. Et les allocataires de deux enfants représentaient en décembre 1995 60 % des 110 000 personnes inscrites à l'APE.

Trois raisons principales semblaient avoir incité ces femmes à rester à la maison : l'état du marché de l'emploi, le niveau des ressources de la famille et l'importance des équipements collectifs de garde d'enfants. *« Le premier facteur était de loin le plus important : les femmes qui ont quitté le marché de l'emploi sont des chômeuses ou des jeunes femmes touchées par la précarité de l'emploi. De plus, la situation personnelle du conjoint vis-à-vis de l'emploi influe également sur le "choix" de la femme : une mère de famille hésitera à cesser son activité et perdre une source de revenus si son conjoint est dans une situation d'emploi très précaire. »*

De là à parler d'effet d'aubaine comme dans le cas de l'APE à trois enfants, il n'y a qu'un pas. Toutefois, le dépassement des prévisions a confirmé que *« la politique familiale est impliquée dans la politique de l'emploi et agit sur le marché du travail »*, explique Cedric Afsa. Mais le mauvais positionnement d'une personne sur le marché du travail n'explique pas tout : les femmes habitant de petites agglomérations ou des zones faiblement équipées en structures de garde d'enfants sont partie intégrante du bataillon des allocataires APE. Cesser le travail leur a permis de rompre avec un lancinant casse-tête : comment faire garder son enfant ?

Bien entendu, l'efficacité des 12 milliards de francs de l'APE ne peut être évaluée qu'en calculant précisément les économies enregistrées par l'Unedic à cette occasion, mais aussi par la Sécurité sociale et le budget de l'Etat. De telles études ne semblent pas avoir été menées, faute de services capables d'évaluer l'efficacité des mesures et des politiques lancées quelques années auparavant.

Y. M.

La politique familiale suédoise à l'épreuve de la crise

▼ La politique volontariste, jadis montrée en exemple, souffre d'un fléau nouveau pour ce pays : le chômage

STOCKHOLM
correspondance

Vestiges d'un récent anniversaire, des fanions aux couleurs nationales suédoises, bleu et jaune, égaient la salle de séjour de la famille Palmkvist. C'est l'heure du bain pour Gorunn et Reidunn, âgées de sept et quatre ans. Les parents se passent et se repassent la petite dernière, Sigrid, tout en répondant aux questions, dans leur maison d'Alvik, banlieue tranquille de l'ouest de Stockholm. La politique familiale suédoise est-elle aussi efficace que les autorités le prétendent ? Joke et Ragnar Palmkvist sont partagés. *« Il faudrait faire plus pour les enfants*, estime la maman de trente et un ans, *les écoles ont réduit leur personnel et sont moins bien entretenues qu'avant. »* Tous deux reconnaissent, dans le même temps, bénéficier d'un système élaboré, qui leur a permis de s'occuper amplement de leur progéniture.

Lorsque Sigrid est venue au monde, en 1996, Joke, employée dans une maison d'édition, put rester à la maison pendant dix mois, et son mari deux mois supplémentaires, en étant chacun payé à 75 % du salaire. Un pourcentage toutefois moins élevé qu'à la naissance de l'aînée (90 %), arrivée au moment de la brusque montée du chômage, jusqu'alors quasi inexistant, et de la plus forte récession qu'ait eu à connaître le royaume depuis les années 30. Pour en sortir, le gouvernement – de centre-droite, puis social-démocrate depuis trois ans – mit en place un plan d'austérité qui ébranla le fameux *welfare* suédois. Principales victimes : les familles avec enfants. Etonnant dans un pays où le mineur est souvent considéré comme l'égal de l'adulte.

« La politique économique menée depuis le début des années 90 est extrêmement hostile aux jeunes », estime l'économiste Stefan de Vylder. A la demande de l'organisation non gouvernementale Sauvez les enfants, il s'est penché, le temps d'un livre, sur les raisons de la chute du taux de natalité enregistrée dans le pays depuis six ans (1,6 par femme l'an dernier). En 1990 naissaient 124 000 bébés ; cette année, on n'en attend que 90 000. Ce sont les couples au niveau d'éducation le moins élevé, cible privilégiée du chômage, qui s'abstiennent désormais de procréer. *« Le pouvoir d'achat des familles a régressé et les revenus sont répartis de façon plus inégalitaire*, analyse Stefan de Vylder. *Ajoutez à cela d'incessants changements dans la politique familiale, notamment au niveau des allocations, et vous comprendrez pourquoi les parents n'osent plus engendrer. »*

GONFLEMENT DES ADDITIONS

Grande perdante de la décennie, la famille de deux enfants et plus ne disposera cette année, proportionnellement, que de près de la moitié du revenu disponible d'un couple seul, affirme une étude de la centrale syndicale LO. Parallèlement, les communes, responsables des crèches, ont gonflé l'addition présentée aux parents. Joke et Ragnar Palmkvist paient 3 000 couronnes (2 340 francs) par mois pour pouvoir y laisser leurs trois têtes blondes de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Des frais qui varient selon les municipalités et, souvent, selon les revenus des parents.

Autre paradoxe de cette période déboussolée : alors que crèches et écoles doivent maintenant absorber le produit du baby-boom de la fin des années 80, les communes, contraintes à l'économie, ont dû réduire leur personnel et les dépenses d'éducation. *« Pour notre première fille, trois adultes s'occupaient de douze enfants à la crèche ; pour la petite dernière, autant d'employés doivent prendre en charge dix-neuf mômes »*, constate Joke.

EN AVANCE QUAND MÊME

« C'est une tendance inquiétante », renchérit l'ombudsman des enfants, Louise Sylwander. Gardienne des droits et intérêts des mineurs vis-à-vis de la société, elle tire la sonnette d'alarme. Les acquis, déplore-t-elle, sont menacés par la crise économique. De plus en plus d'enfants souffrent de maux psychosomatiques. Et le taux de divorce – un couple sur deux, d'après les dernières statistiques – n'améliore pas la situation. Mais, à entendre Louise Sylwander, *« la politique familiale suédoise reste un peu en avance sur celle des autres pays européens »*. Une politique très volontariste, naguère montrée en exemple, mais qui a pu conduire à des abus, comme l'a révélé l'affaire de la stérilisation forcée de plusieurs dizaines de milliers de personnes (*Le Monde* du 27 août). Cette pratique avait, en effet, été justifiée notamment par la *nécessité de débarrasser la société des* sujets trop « coûteux », après l'instauration des allocations familiales, en 1948.

Aujourd'hui, ces mêmes allocations font la fierté du ministère des affaires sociales, avec l'assurance parentale. Cette dernière inclut, outre l'année à domicile après chaque naissance (dont un mois minimum pour le papa), des mesures de soutien aux parents dont la progéniture tomberait malade. A raison d'un maximum de 120 jours par an, ils ont le droit de rester chez eux pour garder les malades (jusqu'à l'âge de douze ans), tout en recevant jusqu'à 75 % de leur salaire. Un certificat médical est exigé au bout de six jours. *« En moyenne, les parents n'utilisent que huit à neuf jours par an »*, assure Sören Kindlund, expert de la politique familiale au ministère. Pour ces deux piliers du système, le montant versé aux parents atteindra de nouveau 80 % du salaire à partir du 1er janvier prochain, selon une décision des sociaux-démocrates au pouvoir, prise à un an des élections législatives.

Quant aux allocations familiales, elles vont également être revues à la hausse en 1998, après avoir diminué dans le cadre du plan anticrise. Accordées à tous les ménages, elles passeront à 750 couronnes (586 francs) mensuelles par tête (+ 17 %). *Une prime par enfant* au-delà du deuxième sera rétablie. Le caractère général de ces « allocs », non imposables, n'est guère contesté. Même si certains, comme Joke, estiment que *« les prestations versées aux plus aisés seraient mieux utilisées si elles étaient investies, à la place, dans l'éducation »*. Pour l'économiste Stefan de Vylder, toutefois, *« cela nuirait à la légitimité du système si une partie de la population n'en bénéficiait pas »*.

Plus débattue en revanche est la question relative aux chômeurs, qui représentent environ 12 % de la population active (en incluant les programmes de formation). Conçue pour et pendant une période de plein emploi, la politique familiale suédoise, affirme Stefan de Vylder, fait relativement peu de cas de ceux qui n'ont pas de travail. Ainsi leurs enfants sont-ils refusés dans les crèches de *certaines communes (l'équivalent des* écoles maternelles, jusqu'à l'âge de sept ans). Motif : ils *« coûtent trop cher »* à la collectivité. D'autres ne les acceptent que quelques heures par jour.

Le phénomène du chômage, encore relativement nouveau, a modifié par ailleurs les comportements. *« Les adolescents vivent plus longtemps chez leurs parents pour cause de difficultés économiques »*, note Sören Kindlund. Officiellement toutefois, les enfants deviennent, à partir de dix-huit ans, des « hôtes » du foyer familial... Ce qui fait perdre à moult parents l'allocation logement, d'autant plus précieuse qu'il n'existe pas d'exonérations fiscales pour les enfants à charge.

Benoît Peltier

PRESTATIONS FAMILIALES

Questions-réponses

1 Quelle est l'origine des allocations familiales ?

Nées au XIXe siècle, les prestations familiales françaises vont connaître, jusqu'à leur intégration au système de Sécurité sociale à la Libération, une histoire en trois étapes. Les « allocs » naissent tout d'abord *d'initiatives isolées* de patrons « sociaux » mais aussi de services de l'Etat (ministère de la marine, en 1860), qui, en l'absence de statut *général de la* fonction publique, étaient libres de prendre des initiatives en faveur des familles nombreuses. Par la suite, pour éviter toute discrimination à l'embauche des pères de famille nombreuse – ceux-ci revenant plus cher –, les patrons d'une région ou d'un secteur professionnel ont versé un certain pourcentage de leur *masse salariale à une caisse qui* reversait des primes aux salariés dotés d'enfants. Le système se généralisa pendant la première moitié du XXe siècle. Il ne restait plus qu'à l'intégrer dans la nouvelle Sécurité sociale à la Libération.

2 Quels ont été les axes directeurs de la branche *famille de la Sécurité* sociale ?

La complexité du système et les multiples réformes ces vingt dernières années ont souvent obscurci les principes d'action de la Caisse nationale d'allocations familiales. Toutefois, cinq axes peuvent être dégagés : l'aide aux familles nombreuses et celle à la petite enfance sont *les deux plus importantes* et les plus anciennes. Puis viennent l'aide au logement, aux familles monoparentales, plus différentes aides destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion *(voir graphique)*. Les caisses *d'allocations familiales ont* beaucoup aidé les femmes.

A l'inverse, on peut aussi se demander quels tournants les prestations familiales ont ratés : la politique de la vieillesse a été délibérément sacrifiée et le « papy boom » est passé relativement inaperçu ainsi que la croissance exponentielle de l'assurance-maladie, l'émergence de la nouvelle *pauvreté*, la crise des banlieues et celle de l'adolescence, l'affaiblissement de la fonction paternelle dans les familles de divorcés, etc.

3 A quoi ressemblent les familles aujourd'hui ?

L'Insee recense 22,9 millions de ménages en France. En 1990, en moyenne, les ménages *comptaient 2,57 personnes*, contre 2,88 personnes en 1975. Parmi elles, on compte 5,8 millions de célibataires. Au total, l'Insee comptabilise 15,3 millions de familles, dont 6,5 millions n'ont pas d'enfant de moins de vingt-quatre ans. Les autres familles se répartissent ainsi : 3,6 millions avec un enfant, 3,3 millions avec *deux enfants, 1,3 million avec* trois enfants, 546 000 avec quatre enfants ou plus. Les familles monoparentales sont au nombre de 1,6 million et représentent 11,6 % des familles.

4 Qui bénéficie aujourd'hui des allocations familiales ?

Les allocations familiales bénéficient actuellement à 4,7 millions de familles. Depuis 1945, elles sont versées sans condition de ressources à partir *du deuxième enfant : 667* francs par mois pour deux enfants ; 1 531 francs pour trois enfants ; 2 392 francs pour quatre enfants, auxquels s'ajoutent 860 francs par enfant supplémentaire.

Lorsque l'enfant atteint dix ans, une majoration de 189 francs est prévue (335 francs à partir de quinze ans). Pour les familles modestes d'au moins trois enfants, les caisses versent un complément familial de 874 francs par mois. Les allocations familiales sont versées jusqu'à dix-huit ans et vingt et un ans quand les enfants sont scolarisés.

5 Quels sont les revenus des familles allocataires ?

71 % des familles bénéficiaires des allocations familiales ont moins de 150 000 francs de revenu imposable par an. Celles qui disposent de 150 000 à 200 000 francs annuels représentent 8,2 % ; celles qui ont plus de 200 000 francs ne sont que 5,8 %. Par ailleurs, les caisses font état de 14,7 % des foyers touchant les « allocs » *dont* les revenus *sont indéterminés*.

6 Les prestations familiales ont-elles créé le baby-boom ?

Le déclin démographique qui frappait la France dans l'entre-deux-guerres a cessé dès 1942. L'embellie démographique perceptible à la Libération – *mais qui avait commencé un* peu avant – ne peut pour autant être imputée à la politique familiale. Toutefois, dans un pays atteint physiquement et psychologiquement par plusieurs années d'occupation, une aide volontariste aux familles a eu incontestablement valeur d'espoir. On peut donc affirmer que les prestations familiales ont accompagné le baby-boom et l'ont peut-être amplifié.

7 Quelle est la part des prestations familiales dans le revenu des Français ?

Depuis quinze ans, le *revenu* moyen des ménages a peu varié en francs constants. En revanche, l'origine des ressources s'est transformée : tandis que les salaires et autres revenus d'activité stagnaient ou reculaient en fonction de la conjoncture, la part des retraites et des revenus du patrimoine s'est accrue. D'autres ressources se sont aussi développées : les indemnités de chômage, le RMI, les aides au logement, les pensions alimentaires, les aides à la famille... Au sein de cet ensemble, les prestations familiales représentaient une somme moyenne de 5 358 francs par Français en 1979 pour un revenu annuel moyen de 153 602 francs. Cette *somme déclinait légèrement* à 5 160 francs en 1994 pour un revenu annuel moyen de 164 712 francs.

8 Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial est une réduction de la base imposable qui s'applique jusqu'à ce que l'enfant ait vingt-cinq ans. Il *favorise les familles nombreuses* et les hauts revenus, même s'il est plafonné depuis 1982. Si le système des prestations est redistributif, notamment avec les allocations soumises à condition de ressources, le quotient familial, dont les avantages croissent avec les revenus, neutralise cet effet.

La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) vient aussi de démontrer que le quotient familial « tend à diminuer, voire annuler ou inverser, *l'effet redistributif des seules* allocations familiales ». Faut-il supprimer la demi-part supplémentaire accordée à la naissance du troisième enfant ? Ou réduire le plafond du bénéfice du quotient familial pour chaque demi-part supplémentaire ? Les deux pistes sont à l'étude.

Bibliographie

- **Les Politiques sociales en France au XXe siècle**, de Jacques Bichot (Armand Colin, collection « Cursus Economie », 1997. 187 p., 73 F).
- **Droit et famille, tous les droits**, de Philippe Steck (Economica, 300 p., 98 F).
- **Les prestations familiales**, de Philippe Steck (PUF, « Que sais-je ? », 1994, 126 p., 42 F).
- **L'Economie des inégalités**, de Thomas Piketty (La Découverte, « Repères », 1997, 118 p., 49 F).

LIVRES

La révolution industrielle revisitée

par Philippe Arnaud

L'ÉCHELLE DU MONDE
Essai sur l'industrialisation de l'Occident
de Patrick Verley
Gallimard, collection NRF « Essais », 713 p., 230 F.

Que pouvons-nous connaître de la révolution industrielle que nous ne sachions déjà ? Est-il possible d'écrire encore sur un sujet aussi balisé, voire rebattu ? Et surtout, peut-on vraiment renouveler la vision que l'on se fait de cette période, qui va peu ou prou de 1740 à 1890 ? Tel devrait être, semble-t-il, le pari d'un « essai » qui se donne pour objet l'industrialisation du monde durant cette période.

Le livre de Patrick Verley, maître de conférences d'histoire économique à l'université Paris-I, n'est pas une thèse supplémentaire sur la révolution industrielle. L'auteur ne prétend pas bouleverser notre compréhension de cette période. Son travail s'inscrit dans une tradition historiographique qui privilégie les faits et la recherche de la scientificité sur les idées, voire le style. Avec une rigueur toute janséniste. Peut-on lui en faire reproche ? Là se situe peut-être le premier enjeu de ce livre touffu, à un moment où le petit monde des sciences humaines bruisse des retombées médiatiques de l'affaire Sokal. Ainsi la prise de distance avec Fernand Braudel ne passera-t-elle pas inaperçue. Elle devrait en tous les cas susciter le débat sur la façon de faire, aujourd'hui en France, de l'histoire économique. *L'Echelle du monde* fait d'ailleurs écho, tout en s'en démarquant, au « Temps du monde », conférence de Braudel publiée dans *La Dynamique du capitalisme.*

L'ambition de l'historien Braudel était, on s'en souvient, de lier le développement du capitalisme à *« une histoire générale du monde »*. Celle des économistes semble avoir été, de tout temps, de remonter à l'origine du phénomène, pour ensuite en décortiquer le processus. Mais ce faisant, obsédés par la recherche d'un facteur causal décisif, c'est bien souvent l'histoire elle-même qu'ils manquent. Conscient de cette difficulté, Patrick Verley déclare renoncer à tout schéma de causalité simpliste, à toute recherche de *« cause première »* de l'industrialisation. C'est débarrassé de toute vision « finaliste » qu'il passe en revue dans une première partie les thèses en cours sur le sujet, ce qu'il appelle lui même l'histoire *« vue par les professeurs »*. Mais c'est dans la deuxième partie, de loin la plus importante, une fois payé son tribut à l'institution universitaire, qu'il opte pour un mode plus narratif. Nous entrons vraiment dans le vif du sujet.

Comment se sont constitués des marchés d'abord régionaux, puis nationaux ? Petit à petit, nous dit l'auteur. Sans planification ni *« marketing mix » : « La croissance industrielle du XVIII[e] siècle résulte davantage de l'exploitation des potentialités des marchés et des changements des comportements de consommation que d'une croissance autonome de l'offre... »*

Patrick Verley se situe plutôt du côté des économistes « de la demande », si tant est que la distinction entre offre et demande ait encore un sens. Mais il s'intéresse aussi à l'histoire des hommes. Il n'oublie pas le routinier, *« ce grand absent de l'histoire »*, comme le disait d'ailleurs Braudel. Une histoire qui se lit dans les inventaires et les indicateurs de diligences.

On est reconnaissant à l'historien d'agrémenter son texte de détails parfois pittoresques. En 1765 par exemple, il fallait douze jours pour se rendre de Paris à Marseille en voiture publique. En 1780, il n'en faut plus que huit. Ce sont de tels sauts, spectaculaires, qui créent les conditions de l'apparition d'une *« dynamique des marchés »*. A cette date, le couloir rhodanien n'était encore qu'une verte vallée. *« A la veille de la Révolution, cinq ou six charrettes quotidiennes, portant une demi-tonne, dont trois ou quatre peut-être pour les produits du commerce extérieur, suffisent à assurer les échanges de Marseille avec le reste du pays. »* On connaît la suite.

Au XIX[e] siècle, on passe d'une économie orientée vers la consommation à une économie orientée vers la production ; d'un système *« où les entrepreneurs cherchent à adapter leur production aux fluctuations de la demande à une économie où ils s'efforcent de créer et de régulariser la demande »*. On pense à la *« filière inversée »* de Galbraith. Curieusement, son nom n'est pas cité. Max Weber, celui de *Economie et société*, n'est mentionné qu'une fois en sept cents pages. C'est peu. Même si Weber n'est pas un spécialiste de la révolution industrielle. Même s'il est plus politique qu'économiste *stricto sensu*. Sa théorie de l'Etat rationnel va pourtant dans le sens de nombre des analyses de Patrick Verley, notamment quand celui-ci affirme que, *« durant toute l'époque moderne, l'extension de l'échelle des ventes a été favorisée par l'homogénéisation progressive des marchés »*.

Et l'on reste perplexe face au mystère constant de l'économie moderne : *« Durant toute l'époque moderne, les marchands tirent plus de profit de la commercialisation des produits que les fabricants de leur travail. »*

La quantité d'informations, souvent originales, et de connaissances recueillies dans ce livre est impressionnante. Mais peut-être l'éditeur aurait-il dû l'intituler « somme » plutôt qu'« essai ». L'essai est un genre hybride, impur. Où l'on mêle de la politique, de la morale, de la philosophie... Où l'on expérimente des idées et des concepts nouveaux. C'est peut-être simplement ce qui manque à celui-ci... pour être un essai.

PARUTIONS

● **MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE POUR UN MONDE VIVABLE, de Bernard Laponche, Bernard Jamet, Michel Colombier, Sophie Attali**
Il ne faut pas se laisser décourager par les résumés placés en tête de chapitre, collection de vœux pieux et de formules creuses qui ne rendent pas justice à l'ouvrage.
Maîtrise de l'énergie pour un monde vivable est au contraire un document limpide qui ne s'attache qu'aux problèmes réels et aux solutions concrètes de la lutte contre le gaspillage énergétique. Pour les auteurs, spécialistes de longue date des questions énergétiques, il ne s'agit pas d'installer le rationnement au Nord et la pénurie au Sud, mais d'investir pour moderniser les appareils consommateurs d'énergie : diffuser par exemple des réfrigérateurs, des lave-linge et des lave-vaisselle qui consomment 40 % d'électricité en moins permettrait, paraît-il, d'économiser près de 10 % de la consommation d'électricité européenne, tous secteurs confondus, *« soit l'équivalent de la consommation totale du Danemark et du Portugal »*... (ICE, 46, rue de Provence, 75009 Paris, 1997, 325 p., 145 F.)

Fiction : la crise finlandaise de 2003 ébranle l'union monétaire européenne

par Patrick Artus

Pour plus de simplicité, livrons tout de suite la morale : cette fiction illustre le fait que le pacte de stabilité, qui réglemente les politiques budgétaires dans la future union monétaire ne pourrait pas résister à une crise grave dans un petit pays (la Finlande, dans notre exemple).

En 2003, l'union monétaire comprend quinze pays, après les adhésions tardives du Danemark et de la Suède (2001), puis du Royaume-Uni et de la Grèce (2003). La croissance européenne entre 1999 et 2003 a été assez décevante (2,5 % par an en moyenne), en particulier parce que l'investissement des entreprises est resté faible. De ce fait, les déficits publics n'ont pas pu beaucoup baisser : de 2,8 % du PIB en moyenne en 1999 à 2,4 % en 2002.

En Finlande, la croissance a été forte à la fin des années 90 (3,5 % en 1998), puis elle est revenue sur une pente plus raisonnable, en particulier à cause du ralentissement des exportations et de l'investissement après le boom de la seconde moitié des années 90. De ce fait, le déficit public est stabilisé à son niveau de 1998 (1,4 % du PIB). Le pacte de stabilité est évidemment toujours valide, mais aucun pays n'a jusqu'à présent dépassé la limite du 3 % du PIB pour le déficit public.

La crise du bois et du papier de 2003

Le bois et le papier représentent 40 % des exportations totales de la Finlande (ce qui est énorme, mais en baisse par rapport aux années 70, où cette part était de 50 % à 60 %). De plus, la Finlande est une économie très ouverte, la part des exportations dans le PIB étant de 38 %. La filière bois (au sens large) emploie 18 % de la population active. La crise de 2003 résulte de la récession américaine : la construction de logements s'effondre (de 26 %, comme entre 1989 et 1991), de ce fait la demande mondiale de bois recule, le bois canadien envahit le marché, le prix mondial du bois et des produits liés baisse de 15 %, le volume des exportations de bois de la Finlande de 23 % (comme entre 1988 et 1991, à cause de l'effondrement de l'URSS). On peut facilement calculer le coût pour l'économie finlandaise : la valeur totale (en euros) des exportations baisse de 16 %, le PIB recule de 3,5 % (le coût de la crise en termes de revenu intérieur étant de l'ordre de 6 %).

Un rappel : la crise finlandaise de 1991-1993

Entre 1991 et 1993, le PIB de la Finlande avait baissé de 12 %, à cause de la chute des exportations (– 6,7 % en 1991) et de l'investissement des entreprises (– 20 % en 1991), avec l'effondrement de l'URSS et la crise bancaire. La réaction de politique économique avait été extrêmement violente : d'un excédent budgétaire de 5,4 % du PIB en 1990, on était passé à un déficit de 1,5 % en 1991, 5,8 % en 1992 puis 7,9 % en 1993.

> Avec une monnaie unique et une limite, pays par pays, sur les déficits, il n'y a plus de possibilité de résistance à une crise grave dans un petit pays

Le taux de change effectif du mark finlandais avait baissé de 28 % entre le début de 1991 et la mi-1992. Evidemment, avec cette politique, l'économie finlandaise avait redécollé : dès 1994, la croissance s'établissait à 4,5 % ; dès 1992, les exportations, dopées par la dévaluation, augmentaient de 17 % (24 % en 1993).

Le « chantage » finlandais

La situation est bien différente en 2003 : la politique monétaire ou le taux de change, décidés par la Banque centrale européenne, ne varient pas (le PIB de la Finlande représente 1,5 % du PIB de l'Union européenne) ; malgré les clauses dérogatoires, la règle du pacte de stabilité mord : dès 2003, le déficit atteint 4 % du PIB (2,5 % de plus que l'année précédente). Le gouvernement finlandais est donc confronté à un recul de sa production de 3,5 %, sans aucune marge de manœuvre, ce qui est évidemment inacceptable. Que s'est-il alors passé ?
Lors d'une réunion exceptionnelle du Conseil européen, la Finlande a menacé de quitter l'union monétaire, de retrouver sa monnaie, si elle n'était pas autorisée à accroître son déficit public jusqu'à 7 % du PIB. Pour les autres partenaires, le coût de la sortie d'un pays membre est colossal (spécialement pour les banques qui viennent de basculer à grands frais toutes leurs écritures en euro et qui imaginent mal de rouvrir des lignes en marks finlandais) : Helsinki a donc été autorisé à laisser courir son déficit ; de plus la Banque centrale européenne (BCE), pour manifester sa bonne volonté, a baissé son taux d'intérêt directeur de 1/4 de point.

Plus raisonnable que le pacte de stabilité

Dans une union monétaire, comme le montre le cas fictif mais raisonnable de la Finlande en 2003, il faut maintenir une capacité de réaction contracyclique aux chocs spécifiques aux pays. Ce sont surtout les petits pays qui sont concernés, car, comme la Finlande, ils ont une structure très particulière de production et donc peuvent subir aisément des aléas qui leur sont propres (chute du prix du bois...). Avec une monnaie unique et une limite, pays par pays, sur les déficits, cette possibilité d'action contracyclique a disparu. Soit elle sera rétablie lors d'une crise, comme dans cette fiction, soit une règle plus sage sera mise en place, comme la définition d'un déficit public maximal pour l'ensemble de l'union, permettant que certains pays aient plus de déficit si les autres réduisent le leur. Il s'agit alors évidemment d'une forme de solidarité, de fédéralisme.

Patrick Artus *est directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations.*

Un dollar fort pour une Europe faible

par Norbert Walter

La remontée du dollar par rapport au mark cette année devrait nous faire réfléchir. A mon sens, ce renforcement du dollar, s'il est durable, est lié à la chronologie de la restructuration de l'économie mondiale.

Les Etats-Unis, indéniablement, ont une longueur d'avance : ils ont été le premier pays hautement industrialisé à s'attaquer, dès 1985, à la tâche –gigantesque et souvent douloureuse – d'une transformation de A à Z de leur économie. Maintenant qu'eux ont retrouvé une excellente santé, il est temps que les autres pays, qui ont leur processus de restructuration devant eux envisagent, à leur tour le traitement qui a si bien réussi à l'économie américaine.

L'un des éléments-clés de cette cure est trop souvent ignoré : c'est le dollar faible. La baisse de la devise américaine – presque 40 % de dépréciation entre 1985 et 1995 – a grandement contribué à l'efficacité de facteurs tels que la restructuration, la modernisation et l'innovation. Les Etats-Unis ont bénéficié dans leurs efforts, de façon très concrète, de l'accord dit du Plaza, négocié à l'été 1985 entre les principaux ministres des finances et gouverneurs de banques centrales du monde. Lors d'une réunion confidentielle dans ce grand hôtel new-yorkais, il fut décidé que la valeur du dollar devait baisser.

Le dollar faible est venu au secours de l'économie américaine sous plusieurs aspects cruciaux. D'abord, il a permis à l'industrie de vendre davantage à l'étranger grâce à des prix attractifs. La forte demande pour les produits américains a permis la constitution, dans les entreprises, d'un coussin « extérieur » permettant de supporter les rigueurs du processus « intérieur » de restructuration.

En observant les tendances récentes du marché des changes et en lisant attentivement certaines remarques faites par les banques centrales et les ministres des finances, on y trouve les signes révélateurs d'une nouvelle phase qui serait en cours et qu'on pourrait appeler, faute d'autre étiquette, un « contre-accord du Plaza ». Si c'est bien le cas, on assisterait – enfin – à l'inversion du régime de dollar faible en place depuis 1985. Les autorités monétaires, en agissant dans le sens d'un dollar fort, feraient beaucoup pour aider une Europe faible.

Qu'est-ce qui motiverait une telle action de la part des banquiers centraux ? D'abord, la nécessité manifeste d'utiliser le taux de change en tant que stabilisateur du processus de transformation à l'œuvre dans la plupart des pays européens. S'ils ne se résolvaient pas à doper l'Europe dans cette phase décisive en faisant leur possible pour laisser monter le dollar, ils devraient presque à coup sûr répondre par la suite à des questions fort embarrassantes. Notamment celle-ci : « Pourquoi n'avez-vous pas fait ce qu'il fallait, à la fin des années 1990, pour sauver l'expérience historique d'intégration tentée par l'Europe ? »

Pourquoi, cependant, les autorités américaines accepteraient-elles de passer le relais ? Leur industrie n'a-t-elle pas joliment profité – et *aujourd'hui encore – de la faiblesse du dollar ?* Ce n'est pas par simple souci d'équité qu'elles admettront l'appréciation du dollar et la dépréciation des monnaies européennes.

> Témoins de l'expérience américaine des dix dernières années, les responsables des pays européens sont bien conscients que l'arme du taux de change, à elle seule, n'apporte qu'une stimulation temporaire, mais en aucun cas des solutions à long terme aux problèmes structurels de l'économie

Mais la santé économique de l'Europe fait partie des intérêts vitaux des Etats-Unis, pour au moins trois raisons :

Premièrement, la part des exportations dans le PIB américain s'est considérablement accrue ces dernières années – de 7,5 % en 1985 à 11 % en 1995 ;

Deuxièmement, beaucoup de firmes américaines, que ce soit dans l'automobile, l'informatique, l'ingénierie ou autres, ont fait de gros investissements productifs en Europe : ceux-ci engendrent des profits qui sont souvent rapatriés aux Etats-Unis, améliorant d'autant les résultats de la maison mère et son cours de Bourse ;

Troisièmement, étant donné leur expertise en matière de restructuration, les occasions favorables ne manquent pas aux entreprises américaines pour étendre leur présence, par exemple au moyen de fusions-acquisitions en Europe. La force du dollar les y aide de toute évidence.

Intérêts américains mis à part, il n'y aurait pas de meilleur argument à opposer à un possible « contre-accord du Plaza » que la préférence pour une monnaie faible traditionnellement associée à des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Le risque alors serait que les pays de l'Union européenne se reposent simplement sur les lauriers gagnés grâce à la dépréciation de leurs monnaies, et s'abstiennent d'accomplir la restructuration nécessaire.

Je pense toutefois qu'il existe un bon garde-fou contre un tel détournement du « contre-accord du Plaza ». Les marchés ne manqueraient pas d'attaquer les monnaies des pays qui tenteraient de tirer indûment avantage d'un scénario dans lequel les banques centrales soutiendraient les économies européennes en laissant leurs devises se déprécier doucement, mais de façon continue, face au dollar. Ceux qui ne se conformeraient pas au programme de dépréciation et restructuration combinées seraient sanctionnés.

Témoins de l'expérience américaine des dix dernières années, les responsables de la politique économique dans la plupart des pays européens sont bien conscients que l'arme du taux de change, à elle seule, n'apporte qu'une stimulation temporaire mais en aucun cas des solutions à long terme aux problèmes structurels de l'économie. Ce travail-là, si difficile soit-il, doit être entrepris sur un autre front, essentiellement intérieur. Et, qu'on le veuille ou non, il passera surtout par une réduction des coûts.

Norbert Walter *est directeur des études économiques de la Deutsche Bank.*

indaise de 2003
étaire européenne

une Europe fai

L'Etat sud-coréen tente de s'effacer devant le marché

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Jun-il Kim n'est pas énarque mais il donne le sentiment d'avoir été moulé au sein de la célèbre école française. Premier conseiller du ministre de l'économie et des finances de Corée du Sud, l'homme a le verbe précis, le sens de la stratégie à long terme et la conviction que les acteurs économiques n'ont pas le choix : ils devront plier une fois encore devant la rationalité suprême, celle de l'Etat. Après avoir, trente ans durant, dirigé le crédit, piloté les investissements, poussé les entreprises à l'exportation, établi les règles du jeu social en n'autorisant qu'un syndicat, le tout pour propulser d'une main de fer le pays hors du sous-développement, le gouvernement coréen a décidé, sans plus de consultation, de lâcher la bride aux entreprises industrielles et bancaires.

La mondialisation du commerce, l'effacement des frontières industrielles ne permettent plus aux Etats de jouer aussi efficacement qu'auparavant, le rôle de filet protecteur. Chaque acteur économique devra désormais agir pour lui-même en recherchant à maximiser son profit plutôt que sa part de marché : *« Nous voulons passer d'un modèle de développement à la japonaise à un modèle de développement plus proche de celui des Etats-Unis »*, affirme Jun-Il Kim. Pour bien signaler sa nouvelle fonction d'arbitre, le gouvernement a pris des mesures pour rendre moins opaques la comptabilité des *« chaebols »*, ces énormes conglomérats industriels constitués au temps du dirigisme. D'autres dispositions sont à l'étude. pour favoriser la concurrence ou protéger les droits des petits actionnaires contre les familles qui dirigent ces groupes avec à peine 15 % des titres.

Bien entendu, cette nouvelle attitude de l'Etat ne va pas sans provoquer un certain nombre de grincements de dents. *« Ça va trop vite ! Nous devons nous adapter à la nouvelle donne de l'économie mondiale, mais pourquoi le faire aussi brutalement »*, s'indigne Joo-Hyung Kim, directeur du service des études de LG (ex-Lucky Goldstar), l'un des plus importants *chaebol* du pays avec un chiffre d'affaires cumulé équivalent à 150 milliards de francs. Dans les années 1960 et 1970, le gouvernement coréen pointait du doigt les secteurs clés et distribuait des crédits à taux bonifiés aux entreprises qui acceptaient d'y investir. A l'époque, ces multinationales ne pouvaient pas se financer sur le marché international des capitaux sans un feu vert du gouvernement. C'est presque pour obéir que les grands groupes coréens se sont bâti des positions à l'exportation dans les secteurs de l'acier, de l'électronique ou des chantiers navals... *« Alors que les taux étaient à 50 %, le gouvernement prêtait à 15 %, parce qu'il avait le contrôle des banques. »* Aujourd'hui encore en Corée, un crédit bancaire passe pour une approbation politique.

▼ Modèle
En obligeant les grands groupes industriels à renoncer au parapluie du pouvoir, c'est tout un équilibre qui est menacé

CHANGEMENT DE STRATÉGIE

En obligeant les grands groupes industriels à renoncer au parapluie de l'Etat, c'est tout un équilibre qui est bousculé. Les plus grands *chaebols* comme Samsung ou Hyundai, ont commencé à changer de stratégie. Des plans de filialisation des activités ont commencé à être mis en place pour mieux coller au marché et un redéploiement des chaînes de production devrait accélérer la délocalisation des industries de main-d'œuvre dans les pays à bas coûts de production. Les productions automobiles par exemple devraient elles aussi, être délocalisées au plus près des marchés, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Enfin, le thème de la spécialisation commence à être abordé. *« Nous savons qu'une spécialisation est inévitable*, reconnaît Oul Koo Yun, président de Ssangyong motors, *« mais il est difficile d'en voir les effets pour l'instant. »*

FAILLITES EN CHAÎNE

Les *chaebols* qui ont continué de tabler sur les vertus de l'ancien modèle de développement et qui se sont imaginés que l'Etat couvrirait les risques d'un endettement excessif, ont fait faillite. Des géants multimétiers comme Hanbo, Sammi, Jinro, ont découvert en janvier, mars et août qu'ils étaient périssables. En septembre, ce fut le tour de Kia, – huitième conglomérat de Corée et troisième constructeur automobile – de déposer son bilan pour cause d'endettement excessif : 10 000 milliards de wons (71 milliards de francs), un boulet qui menaçait d'entraîner avec lui l'une des principales banques de Corée, la Korea First Bank.

Les statistiques de la banque centrale de Corée sur l'endettement du secteur industriel sont à cet égard impitoyables : les ratios d'endettement moyen des sociétés clientes des grandes banques atteignent 664 % pour la Cho Hung Bank, 449 % pour la Korea Exchange Bank, 402 % pour la Commercial Bank of Korea, 397 % pour la Korea First Bank, 387 % pour la Seoul Bank... Entre 1990 et 1996, la dette totale du secteur privé a plus que doublé, passant de presque 300 000 milliards de wons (2 100 milliards de francs) à 740 000 milliards de wons (5 200 milliards de francs).

L'idée que le risque est désormais une donnée de base de l'économie coréenne suscite cependant des critiques. *« L'attitude de l'Etat est incohérente. D'un côté, le gouvernement n'a pas réduit son influence sur l'économie* (il nomme les dirigeants des banques par exemple), *mais de l'autre, il ne veut plus assumer aucune responsabilité »*, juge un responsable d'entreprise. Seuls les krachs bancaires susceptibles de mettre le feu au marché financier font l'objet d'une vigilance accrue. La Korea First Bank a ainsi reçu un crédit de 1 milliard de dollars à taux de marché remboursable à court terme.

Mais les craquements ne sont pas seulement économiques et financiers, ils sont aussi sociaux. La grève générale de décembre 1996 contre le droit donné aux entreprises d'opérer des licenciements secs est encore dans toutes les mémoires. Les syndicats coréens, – *surtout le KCTU (Korean Confederation of Trade Unions)* qui fut à la pointe du conflit –, n'entendent pas se satisfaire du report d'application de deux ans qui a été obtenu. *« Nous ne pouvons pas attendre. Nous devons lancer une autre grève générale pour rejeter cette loi »*, affirme avec force Kwon Young-kil, président de KCTU. En Corée, les salaires atteignent à peu près le même niveau qu'en France, mais l'assurance chômage est inexistante. *Ou plutôt, elle ne* porte que sur la partie fixe du salaire – la plus basse – sans intégrer les primes. *« Perdre son travail, c'est comme perdre la vie »*, affirment les syndicats. Ce que les employeurs ne contestent nullement.

CRISE RELATIVE

Toutefois, bien que les Coréens soient persuadés d'être *« en crise »*, leur économie progresse encore de 6 % l'an et le chômage dépasse à peine 2 %. Mais si la mondialisation est vécue sur le mode de l'agression, c'est parce que la culture même du pays est atteinte. Comme l'explique Park Ung Suh, président du service de recherche et d'études économiques de Samsung, le mode de développement asiatique en général a été un mode de développement *« communautaire »* qui a exigé la mobilisation de toutes les forces vives de la nation pour atteindre un but de prospérité générale : *« La clé du succès n'a pas été un leadership brillant mais l'adhésion collective à un contrat non écrit dans lequel chacun offrait son travail et ses sacrifices à la cause commune de la prospérité »*. La devise Samsung aurait pu être reprise par tous les autres *chaebols* du pays : *« Le business n'est que notre façon à nous de construire la nation. »* C'est ce ciment culturel qui est aujourd'hui remis en question.

Yves Mamou

La Corée du Nord souffre d'une famine aujourd'hui structurelle

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La réunification entre les deux Corées ? Elle aura lieu un jour, chacun (au sud de la ligne de démarcation tout au moins) en est persuadé. Mais quand et comment, bien malin qui se risquerait à le dire. Une seule évidence : plus le désastre économique qui accable la population tourne au cauchemar et plus la nécessité d'un rapprochement entre les deux économies semble urgente. En attendant, toute information sur la Corée du Nord doit être accompagnée de la plus extrême prudence. Le Nord cultive le secret avec un zèle si fanatique que ce pays n'a pas publié la moindre statistique depuis 1965. Ce qui vaut d'ailleurs mieux, compte tenu de la faible crédibilité avec laquelle ces chiffres seraient accueillis.

COMPTE-GOUTTES

Le Kotra (Korea Trade Investment Promotion Agency), une agence dépendante du ministère du commerce et de l'industrie de Corée du Sud, a spécialisé un certain nombre de ses fonctionnaires sur l'économie de l'imprévisible cousin du Nord, mais diplomatie oblige, ceux ci ne délivrent leurs informations qu'au compte-gouttes. La famine qui frappe sévèrement les 24 millions d'habitants du Nord serait, selon eux, *« structurelle »* et à peine corrigée par le fait que la Corée du Nord consacre 30 % de ses recettes en devises à des importations alimentaires. Non seulement les Coréens du Nord continuent de mourir de faim, mais en plus *« cela laisse peu de chose pour l'investissement industriel »*. En 1996, Pyongyang a exporté pour 1,092 milliard de francs de marchandises (acier, plantes médicinales, produits de la mer, textile...) vers la Corée du Sud, ce dernier pays exportant au Nord environ 360 millions de francs de marchandises.

▼ Chaos économique
La plupart des analystes estiment que le PNB du pays est en régression depuis 1989

Pour le reste, tout est suppositions. Premier indice. Quand la Corée du Nord a eu la velléité d'adhérer à la Banque asiatique de développement, elle se proposait de le faire dans la catégorie des pays dont le PNB par tête ne dépasse pas 700 dollars par an. Second indice, les Coréens du Nord qui travaillent en Chine ont un revenu annuel de 600 dollars par an et se considèrent comme riches par rapport à leurs compatriotes. Plusieurs tentatives ont été faites d'évaluer le PNB par tête des Coréens du Nord, mais la plupart apparaissent sans fondement compte tenu du chaos économique général. Le rôle du gouvernement aujourd'hui se borne à distribuer de la nourriture et quelques autres marchandises nécessaires à la survie de la population. La plupart des analystes estiment ainsi que le PNB de la Corée du Nord est en régression depuis 1989. La pénurie d'énergie notamment a réduit la production d'un tiers et la Russie et la Chine ont cessé d'aider le régime. Une zone économique spéciale a bien été créée en Corée du Nord en 1991, dans la zone de Rajin-Sunbong, mais le harcèlement bureaucratique et la corruption en ont chassé tous les industriels. Soonhoon Bae, PDG de Daewoo Electronics, indique que son groupe a ouvert et maintenu au Nord une usine textile qui produit les uniformes du groupe. *« Mais lorsque j'ai voulu implanter une autre usine dans une ville du Nord d'où ma famille était originaire, on m'a fait savoir qu'en dehors de l'usine, il me serait interdit de circuler. »* Le projet a été abandonné. La formation même des salariés nord-coréens ne peut avoir lieu qu'en Chine.

MARCHÉ NOIR

Selon une étude de Merrill Lynch, l'économie de Corée du Nord peut être divisée en quatre secteurs : l'économie administrée par le gouvernement (40 % à 45 % du total), celle que représente le Parti (10 % à 15 %), puis l'économie militaire (20 % à 30 %), et enfin le marché noir (20 % à 30 %). Mais en réalité, le marché noir pourrait bien représenter aujourd'hui 80 % de l'économie nord-coréenne. Il serait alimenté par des biens en provenance de Chine et les devises fournies par les communautés de Nord-Coréens employés au Japon et dans les mines de Sibérie. Alors que le dollar vaut 2,01 wons au change officiel, il s'échange à 60 wons au marché noir. *« Ces quelques chiffres et l'évidente aggravation de la famine rendent toute estimation du PIB par tête sans réelle signification »*, indiquent Richard Margolis et Hunsoo Kim, les deux auteurs de l'étude Merrill Lynch. Bien entendu, la question de savoir si le sud de la Corée a les moyens d'affronter une réunification occupe en permanence tous les membres du gouvernement. *« Cela ne peut se faire qu'avec une aide internationale conséquente »*, indique Hong Ji-seon, directeur général du Kotra. C'est en tout cas en Corée du Sud que l'on trouve les meilleurs experts de la réunification allemande. Celle-ci a été analysée jusque dans les plus petits détails.

EXIGENCES RÉDUITES

Bien que toute prévision sur la manière dont la réunification pourra avoir lieu un jour soit impossible, différents facteurs entrent en ligne de compte : ayant été isolée complètement de l'extérieur, la population de Corée du Nord n'aura pas les mêmes exigences que les Allemands de l'Est (de la nourriture saine et abondante devrait les satisfaire dans un premier temps). La ligne de démarcation (mines, barbelés...) pourrait bien également demeurer aussi une barrière efficace contre les mouvements massifs de population du Nord vers le Sud. Enfin, les experts de Merrill Lynch estiment que si la Corée du Sud consacre aujourd'hui 3 % du PIB aux dépenses sociales (aides au logement, aide aux plus démunis...), soit 302 dollars par tête et par an (13,75 milliards de dollars en tout), une somme équivalente ne coûterait que 6,55 milliards de dollars supplémentaires à la Corée du Sud, soit 1,5 point de PIB. Une facture plutôt bon marché.

Y. M.

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

La courbe des taux, l'inflation, la Banque centrale

On le sait, la Banque de France ne fixe que les taux d'intérêt à court terme. Les taux à long terme résulteraient uniquement de l'offre et de la demande sur le marché, donc du prix sur lequel s'entendent l'ensemble des prêteurs et les emprunteurs. Pourtant, la Banque de France se félicite souvent du bas niveau des taux longs. Y est-elle pour quelque chose ? Et comment !

L'intérêt est la rémunération d'un prêt. Il est d'usage de le rapporter au montant prêté (le capital) puis de le transposer sur une base annuelle. Supposons un capital de 1 000 francs prêté pendant trois mois, soit, pour simplifier, quatre-vingt-dix jours sur les trois cent soixante d'une année. Le montant de l'intérêt sera alors noté : $1\,000 \times (90/360) \times t$, où t est le taux d'intérêt. Élémentaire... Pas tant *que cela, car, bien que rapporté à une base annuelle, le taux t est en* fait un taux à trois mois et non pas à un an. Il y a, en pratique, autant de taux que d'échéances : le taux à trois mois, à un an, mais aussi à cinq ans, à dix ans, à un jour...

Certes, certains produits comme les livrets offrent un taux sans *préciser d'échéance, mais ils sont réservés aux particuliers.* En général, qu'il s'agisse de prêter ou d'emprunter, les taux d'intérêt dépendent des durées. Apparaît ainsi la courbe des taux, représentation graphique des taux d'intérêt selon les échéances.

PLACER LONG OU RENOUVELER UN PLACEMENT COURT Supposons un agent disposant d'un capital dont il n'aura pas usage avant un an et qu'il décide donc de prêter. Il pourra soit le prêter directement à un an, soit le prêter à trois mois, puis, trois mois plus tard, le reprêter à trois mois, et ainsi de suite, quatre fois.

Si aujourd'hui le taux à un an est T, la première opération amènera simplement un intérêt de $(1 + T)$ fois le capital. Ce qu'apportera la deuxième opération reste incertain puisque le taux à trois mois peut changer. Aujourd'hui, le taux à trois mois – notons le $t1$ – est connu. Mais, après, il sera peut-être différent. En notant $t2$ le taux à trois mois qui sera en vigueur dans trois mois, $t3$ celui qui sera en vigueur dans six mois, et $t4$ le taux à trois mois qui prévaudra dans neuf mois, le rendement sera alors le produit du replacement à quatre reprises du capital, soit :

$$(1 + t1 \times 90/360) \times (1 + t2 \times 90/360) \times (1 + t3 \times 90/360) \times (1 + t4 \times 90/360).$$

Aujourd'hui T est connu mais $t2$, $t3$, $t4$ sont inconnus : tout placement met en regard un rendement certain et des rendements incertains.

LES ANTICIPATIONS DE TAUX FUTURS Pour choisir, notre agent peut d'abord penser que les taux à trois mois ne changeront pas d'ici un an. Il se situe donc dans l'hypothèse où $t1 = t2 = t3 = t4$. Le rendement est alors le produit de $(1 + t1 \times 90/360)$ quatre fois par lui-même, ce qui n'est pas très différent de $(1 + t1)$. Dans ce cas, il prêtera à un an à un taux T identique au taux à trois mois $t1$.

Mais s'il pense que les taux courts vont monter, donc qu'au moins un des trois taux $t2$, $t3$ ou $t4$ sera supérieur à $t1$, il ne prêtera à un an que si le taux T est supérieur à $t1$. Et inversement, s'il pense que les taux courts baisseront, il se satisfera d'un taux T plus faible que $t1$.

Le raisonnement est évidemment le même si le prêt est plus long : un prêt à cinq ans peut être comparé au renouvellement cinq fois d'un prêt à un an. La question se pose alors : pourquoi penser que les taux courts futurs vont monter ? *La réponse est double* : elle tient à la menace inflationniste et à la capacité, prévue par les agents, qu'aura la Banque centrale (Banque de France, Fed, Bundesbank...) pour la maîtriser (pour simplifier, nous supposons que l'agent ne se soucie que de placer à diverses maturités, sans s'intéresser à d'autres placements : actions, devises...)

QUAND LES PRIX SONT SAGES Si les prix sont sages, et qu'aucune menace sérieuse ne se profile, la Banque centrale n'a aucune raison de fixer des taux d'intervention élevés (il n'y a pas de problème de change, par hypothèse). *Dans le très court terme*, les taux *doivent* donc normalement être assez faibles. A très long terme, l'incertitude est cependant plus forte : des tensions inflationnistes peuvent survenir d'ici les dix prochaines années. Les taux très longs doivent donc être supérieurs aux taux très courts : d'une part les prêteurs longs veulent protéger leur pouvoir d'achat, d'autre part, en cas d'apparition de tensions inflationnistes, la Banque centrale accroîtra ses taux d'intervention puisque son rôle est précisément de les contenir. Des taux courts plus élevés à l'avenir justifient ainsi des taux longs plus élevés aujourd'hui.

Dans cet environnement pacifique, la courbe des taux présente une pente à peu près régulière : les taux s'accroissent avec les échéances et reflètent une incertitude qui s'élève normalement avec le temps.

LA CRÉDIBILITÉ DE LA BANQUE CENTRALE Mais si toutes sortes d'indicateurs (tensions sur les capacités de production, sur le marché du travail...) font redouter une poussée inflationniste dans un *avenir proche, il faut s'attendre à un imminent durcissement des* taux d'intervention, les taux courts devront s'élever. Mais combien de temps durera alors la période de serrage monétaire de la Banque centrale ? Et quel en sera le résultat ? C'est ici qu'interviennent l'efficacité et la crédibilité de la Banque centrale.

Si celle-ci a montré, par le passé, qu'elle pouvait frapper fort dès la moindre menace, les agents anticiperont que la période inflationniste restera brève. Les taux s'élèveront d'autant plus que les échéances sont courtes, et donc peu ou pas à long terme.

Mais si les agents craignent que la Banque centrale tarde à réagir, parce qu'elle a pu, dans le passé, laisser filer l'inflation, les échéances plus longues seront atteintes. La courbe se déplacera donc tout entière vers le haut. Le problème devient alors plus *grave, et explique pourquoi les banques centrales sont si attachées* à leur crédibilité : la hausse des taux longs renchérit le coût des financements, freine l'investissement et l'activité, creuse le déficit public. En contrôlant le taux au jour le jour, la Banque centrale vise finalement à piloter le taux à dix ans, un peu comme ces petits bateaux, *appelés les Abeilles, chargés de manœuvrer dans les ports* d'énormes tankers. Pas facile et risqué...

Le risque de tensions inflationnistes aux Etats-Unis explique une courbe des taux haute et plate, mais une assez bonne crédibilité de la Fed américaine permet de maintenir des taux d'intervention élevés sans affecter les taux longs ; en France, l'absence de menace inflationniste explique que les taux restent faibles jusque vers l'échéance de deux ans. Ensuite joue davantage l'appel du marché international... mais les taux longs français restent inférieurs aux taux longs allemands.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	août	août	août	juin	juin	août	juin
Dernier mois connu	+1,0	-2,2	-2,9	+0,6	-1,4	-0,1	+0,3
Sur 12 mois	+5,3	+4,2	+5,2	+2,8	+0,7	+1,9	+5,8
Taux de chômage (en %)	septembre	août	août	août	juillet	août	août
Dernier mois connu	4,9	3,4	11,6	12,5	11,7	5,3	9
Un an avant	5,2	3,3	10,4	12,4	11,7	7,5	9,5
Indice des prix (en %)	août	août	août	août	septembre	septembre	août
Dernier mois connu	+0,2	+0,1	+0,1	+0,3	+0,2	+0,5	+0,1
Sur 12 mois	+2,1	+2,1	+2,1	+1,5	+1,4	+2,7	+1,8
Solde commercial (en milliards)	juillet	août	juillet	juillet	juin	juillet	juillet
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-15,8	+1 099,4	+11	+22,4	+ 3 355,6	-0,5	+1,7
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-177,8	+8 526,5	+114,8	+145,3	+62 653,9	-10	+31,5
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-177,8	+ 72,9	+70,4	+26,1	+ 39,7	-16,2	+23
Croissance du PIB (en %)	97.T2	97 T2	97 T2	97.T2	97.T2	97.T2	97 T2
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	+3,3	-11,2	+4,1	+4	+6,7	+4,1	+4,9
Sur 12 mois	+3,4	-0,3	+2	+2,3	+1,9	+3,6	+3,7
Solde des paiements courants (en % du PIB)							
1997 (estimations OCDE)	-2,3	+1,9	+0,1	+1,7	+4,3	+0,2	-0,2
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	-1,2	-2,3	-2,7	-3	-3,8	-1,8	+0,5
1997 (estimations OCDE)	-1,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2	-2,8	-0,2
Dette publique en % du PIB							
1997 (estimations OCDE)	63,8	90,8	61,8	57,8	123,3	54,1	97,2

DYNAMISME DU COMMERCE MONDIAL AU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1997

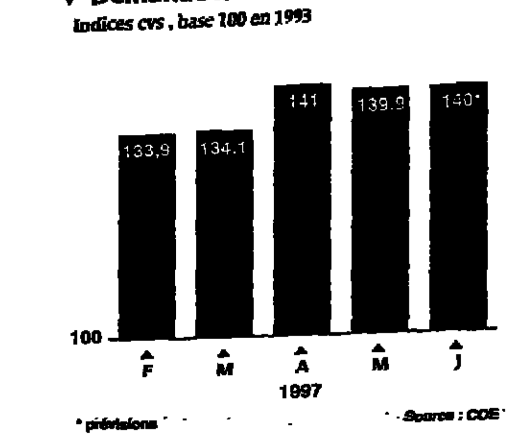
Selon nos estimations, la demande mondiale d'importation, en volume, a progressé de 4,5 % au deuxième trimestre de 1997 par rapport au premier trimestre, ce qui porte le glissement à environ 11 % en juin. Cela marque une nette accélération par rapport à la tendance observée en début d'année. L'origine de ce dynamisme des échanges mondiaux tient, d'une part, à la fermeté des importations américaines et, d'autre part, au redressement récent des achats européens. En revanche, les importations japonaises plafonnent.

La croissance des importations des pays en développement, bien qu'étant globalement soutenue, reste relativement heurtée. Les achats des pays de l'Est sont très vigoureux, ce qui ne manque pas de constituer un facteur de soutien aux ventes de l'Union européenne.

En collaboration avec le COE de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

▼ Demande mondiale d'importation

Indices cvs, base 100 en 1993



A RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 873	39,43	25 582 000	3 132 600

Vers un changement de rythme aux Etats-Unis ?

▼ Croissance, déficit, chômage, etc. Tout va presque bien... pour l'instant

Début octobre, les Etats-Unis continuent de bénéficier d'une remarquable combinaison de facteurs, même si des inflexions nouvelles commencent à se dessiner. La croissance reste robuste. On s'était inquiété d'une progression jugée trop rapide lorsque, en rythme annuel, on avait frôlé les 5 % au premier trimestre de cette année. Les données révisées du deuxième trimestre – plus 3,3 % – montrent que cette croissance s'est ralentie, tout en demeurant solide. L'inflation est la plus faible qu'ait connue le pays depuis trente et un ans. Le chômage est au plus bas depuis vingt-quatre ans, variant, selon les mois, entre 4,8 % et 4,9 %. Le déficit budgétaire sera, en 1997, inférieur à 0,5 % du PIB. Quant au marché financier, la progression des cours de Bourse a montré sa très grande vitalité au point de susciter une nouvelle mise en garde du président de la Fed. Celle-ci a décidé, lors de sa réunion du 30 septembre, de ne pas *modifier la politique monétaire et* de ne pas procéder au resserrement que souhaitent ceux qui craignent une surchauffe de l'économie.

Les « fondamentaux » de l'économie restent très positifs. Les ménages, chaque fois qu'ils sont interrogés, manifestent leur confiance : l'indicateur du Conference Board, qui en assure la mesure, a encore progressé le mois dernier. Les profits des entreprises sont importants et justifient, en grande partie, la progression des cours de Bourse. Les conditions de financement sont bonnes et le coût de l'argent maintenu à un niveau qui soutient les initiatives. Le jeu du cercle vertueux s'exerce à plein.

Ainsi, comme disait Laurence Meyer, l'un des gouverneurs de la Fed, la faible inflation s'entretient d'elle-même, les anticipations des agents économiques intégrant un faible niveau des prix futurs et modérant d'autant leurs revendications salariales.

Quelques caractéristiques sur*prenantes du cycle actuel per*mettent toutefois de penser qu'une inflexion pourrait être en route. Les experts croyaient savoir que, dans une période normale d'expansion, plus la croissance est forte, plus les capacités de production sont tendues et plus le marché du travail se rétrécit. Or tel n'est pas le cas aujourd'hui aux Etats-Unis et les deux indicateurs envoient des signaux divergents : le taux de chômage très faible est un avertissement d'un marché du travail tendu ; le taux d'utilisation des capacités de production, de son côté, montre un équilibre encore satisfaisant entre la production et les capacités disponibles.

Deux raisons expliquent ce phénomène : la première est à rechercher du côté des entreprises qui ont connu un boom de leurs investissements. La forte progression du stock du capital, en élevant le niveau des capacités de production, allège la pression face à une demande dynamique : la puissance *de l'offre évite les excès de la de*mande, et donc les pressions sur *les prix*. L'autre explication tiendrait aux facteurs structurels que sont les profondes transformations de la production à partir de l'informatique et des télécommunications, mais aussi les évolutions du marché du travail. Le « choc de l'offre » a un caractère permanent et il est difficile de prévoir un terme dans un domaine comme l'informatique, marqué par une innovation continue, une concurrence aiguë, une profonde restructuration du secteur comme en témoigne la récente OPA de WorldCom sur MCI et par des baisses de prix considérables. Du côté du marché du travail, le succès de la grève des transporteurs d'UPS a donné le premier signal d'un changement d'esprit. L'alternative au paiement de salaires plus élevés, recherchée par d'assez nombreuses entreprises dans des efforts de formation permettant de lutter contre la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, trouve rapidement ses limites et ses coûts. *Le Washington Post cite ainsi* quelques exemples d'une nouvelle tendance dans les entreprises : fini le « chef d'entreprise macho » *(managerial macho)* sans états d'âme, la mode est désormais au « bon patron » qui croit que des salariés heureux et des profits substantiels peuvent aller de pair. Tel est par exemple le message chez Delta Airlines et General Electric.

Les prévisionnistes américains avaient tardé à reconnaître la force de l'expansion (révisée à +3,4 % pour 1997). Ils s'attendent désormais à un ralentissement de la croissance dès le second semestre et les premiers chiffres de la rentrée leur donnent raison : en septembre, l'indice des directeurs d'achat est en recul, celui de la production industrielle en faible progression et les chiffres de l'emploi signalent un freinage. Quelque deux cent quinze *mille* emplois ont encore été créés en septembre, *mais corrigés de varia*tions anormales comme la grève d'UPS, *ils ne sont plus qu'*environ cent mille, après quarante mille en août. L'écart commence à se creuser avec la moyenne des créations du premier semestre (233 000).

La prévision de croissance est de 2,2 % pour 1998, évaluation probablement exagérée, à moins que la Fed n'intervienne pour resserrer la politique monétaire. Mais pourquoi le ferait-elle si l'inflation, telle qu'estimée par le consensus des économistes à + 2,5 % cette année, ne dépassait pas leur prévision de + 2,8 % en 1998 ?

Reste une inconnue importante : l'évolution du cours du dollar. Or on sait que l'appréciation de la monnaie américaine depuis près de deux ans a pesé sur les prix et donc favorisé la croissance.

Philippe Adhémar

Les Africains changent leurs modes de consommation

▼ Afrique de l'Ouest : si la croissance est de retour, l'extrême pauvreté est toujours là

C'est l'un des articles du canon afro-optimiste : le continent représente l'un des derniers gisements de consommateurs encore inexploité. Cinq cents millions d'Africains ne pourront indéfiniment se passer de hamburgers, de téléviseurs, de téléphones, de climatiseurs ou d'automobiles. Déjà, au Mali, des centaines de motocyclettes japonaises sont garées à l'entrée des fêtes paysannes de la région cotonnière – la plus riche du pays – et dans presque tous les villages on peut voir au moins une *antenne de télévision qui se dresse*. Le plus souvent, le poste est alimenté par une batterie de voiture, faute de connexion au réseau électrique. En Côte-d'Ivoire, deux magasins viennent d'ouvrir à l'enseigne de Tati, et ne désemplissent pas, pendant qu'un gigantesque *shopping mall* à l'américaine est devenu le but favori des promenades dominicales abidjanaises.

Le retour – dans un bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest – à *une croissance économique plus* rapide que la croissance démographique explique ces signes extérieurs de reprise. Mais la distribution et la consommation en Afrique de l'Ouest restent toujours déterminées par l'extrême pauvreté de la grande majorité des populations et leur grande vulnérabilité aux événements extérieurs, sécheresse ou baisse des cours mondiaux des matières premières.

A cet égard, l'exemple de la viande en Côte-d'Ivoire est édifiant. La consommation s'est effondrée, passant de plus de 70 000 tonnes en 1990 à moins de 60 000 en 1992. Cette période correspond à une baisse des cours du cacao. En 1994, la dévaluation de 50 % du franc CFA ne fait pas repartir la consommation, mais en change complètement la structure. Désormais, les Ivoiriens préfèrent le bétail importé sur pied des pays sahéliens voisins – Mali, Burkina – aux carcasses venues d'Europe ou d'Amérique dont le prix a mécaniquement doublé à cause du changement de parité.

Seul le secteur du commerce informel est capable d'absorber des changements aussi brusques, mais *il se heurte rapidement à ses* propres limites. La viande ivoirienne arrive sur pied, donc, mais aussi à pied, convoyée par des bergers qui vendent leurs bêtes à des bouchers souvent burkinabés ou nigériens. Cette filière a donc réussi à préserver l'approvisionnement en viande des Ivoiriens. Mais le morcellement du circuit a interdit une gestion à long terme des troupeaux, et le cheptel sahélien a souffert de ce brusque accroissement *de la demande*. En outre, le mode de transport des animaux les fait *souvent échapper aux contrôles* sanitaires. Qu'il s'agisse de l'alimentaire, des biens d'équipement ou de la santé, le secteur informel laisse le consommateur sans information ni recours.

L'exemple extrême reste l'affaire des faux vaccins contre la méningite importés du Nigeria vers le Burkina et dont l'inefficacité a provoqué des dizaines de décès. Mais le commerce informel, qui se joue des droits de douane, utilise une main-d'œuvre très bon marché et des installations précaires, souvent squattées, reste le seul recours possible pour des familles dont la dépense quotidienne (nourriture et logement) reste souvent inférieure à 1 000 francs CFA.

Pourtant, comme en témoignent les ouvertures de grandes surfaces, le secteur formel n'a pas renoncé à conquérir le marché africain. Selon un responsable d'une des deux grandes chaînes de distribution en Côte-d'Ivoire, Abidjan compte 25 000 ménages (sur plus de trois millions d'habitants) dont les habitudes de consommation sont comparables à celles des ressortissants des pays riches. Ce sont eux qui font vivre les grandes enseignes, dont le capital est détenu par des investisseurs ivoiriens d'origine libanaise ou pakistanaise. Ce qui ne veut pas dire que les Africains de condition plus modeste ne fréquentent pas les grandes surfaces. Simplement, ils se contentent d'y acheter des produits d'appel – savon, lessive, riz – qui *sont vendus à des prix inférieurs* à ceux des grands marchés forains. *Contrairement à leurs homologues* du Nord, ils limitent leurs achats à ces seuls produits de première nécessité sur lesquels le distributeur ne réalise qu'une marge très faible, inférieure à 5 %.

Pourtant, le marché n'est pas immuable. En matière d'hygiène, par exemple, les Ivoiriens, sont en train de délaisser le savon de lessive en vrac pour le savon de toilette, un mouvement encouragé par d'importantes campagnes publicitaires. *Bien plus* spectaculaire, le succès du téléphone cellulaire en Côte-*d'Ivoire : un an après* l'ouverture des premiers réseaux, le pays compte environ trente *mille* abonnés, un chiffre largement supérieur aux prévisions les plus optimistes. Les compagnies ont touché leur cible initiale, les ménages les plus aisés et les entreprises. Mais, à leur grande surprise, les artisans et les commerçants du secteur informel, voire certains cadres moyens se sont également équipés.

Vu de l'extérieur, le succès d'une technologie aussi étroitement associée à la modernité donne l'impression (en partie fondée) d'une meilleure insertion des pays africains dans l'économie mondiale. Mais, vue d'Afrique, cette réussite creuse un peu plus le fossé entre possédants et dépossédés, qu'il s'agisse de groupes sociaux ou de pays.

Thomas Sotinel

IMMOBILIER

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

PARIS NOTAIRES services

IMPOT SUR LA FORTUNE
L'évaluation de la résidence principale

Depuis 1988, l'administration fiscale taxait la résidence principale dans les mêmes conditions *qu'un autre immeuble (immeuble de rapport, résidence secondaire).*

Cette situation s'est améliorée depuis une décision de la Cour de Cassation du 13 février 1996, **qui décide que l'évaluation de la résidence principale doit être faite en tenant compte de son occupation par le propriétaire.**

L'administration fiscale admet le principe d'une décote, tout en la limitant à 20 % de la valeur vénale de l'immeuble libre de toute occupation.

Rappelons à cet égard que les services télématiques de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris permettent de faire ce type d'évaluation (Minitel : 36-15 PARISNOTAIRES). Pour plus de précision encore, n'hésitez pas à consulter votre notaire.

RECHERCHE ET SURVEILLANCE DE LA PRESENCE D'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Le décret du 7 février 1996 a imposé aux propriétaires d'immeubles bâtis de procéder à la *recherche d'amiante et, le cas échéant, de réaliser les travaux appropriés.*

Ces dispositions viennent d'être complétées par un décret du 12 septembre 1997.
Celui-ci étend le champ d'application du texte en ajoutant aux recherches sur les flocages et calorifugeages les recherches sur les faux plafonds pour tous les immeubles bâtis avant le 1er juillet 1997.
Les contrôles ne peuvent être effectués que par des personnes ou sociétés agréées.
Les propriétaires doivent à présent constituer, conserver et actualiser un dossier technique relatif aux recherches d'amiante. Tout propriétaire est tenu de conserver et communiquer le résultat du contrôle.

Les dates limites pour effectuer l'ensemble de ces contrôles s'échelonnent, suivant la date de construction de l'immeuble et la nature de son occupation, du 1er janvier 1997 (établissements d'enseignement) au 31 décembre 1999 (immeubles à usage d'habitation).

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 2e

16 R. DU CROISSANT

« Hôtel Colbert », Mº Bourse
Réhabilitation d'un hôtel partic. XVIIIe siècle.
Faç. classée M.H. - parking.
Avantages Périssol.
Studios, 2 P., 3 P., 4 P.
Prix, nous consulter !
UFG - 01-44-56-10-60

PARIS 3e

MARAIS Imm. XVIIe
volume gd caractère, 36 m², haut. 2,80 m, soleil, calme, verdure, s. de bns, cuis., cave.
870.000 F - T. 01-42-78-71-11

PARIS 4e

MARAIS 4 P., XVIIIe s., gde hauteur, charme, 2e ét.
PLANCHER VERSAILLES
2.900.000 F - 01-42-67-79-79

PARIS 5e

Monge, charmante maison de ville à l'écart du bruit.
3.900.000 F - 01-43-26-43-43

CENSIER STUDIO 3e ASC., PARKING

465.000 F - 01-43-20-32-71

JUSSIEU récent et élevé, 3 p., 80 m² refait neuf, cuis. équipée, balc. -
01-43-35-18-36

Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève
Duplex, 3 p., 85 m², 4e ét., poutres, gd séjour, belle s. de bns, 2 chbres, cuis. équipée, très bon état.
Px 2.250.000 F
Tél. : 01-40-51-09-18 (rép.)

Mº ST-MICHEL 3 P.

Anc. cour pavée, séjour av. poutres, cheminée, 2 chbres, loggia, charme, 1.680.000 F
FONCIA - 01-49-54-77-77

PARIS 6e

SÈVRES-BABYLONE

VIAGER LIBRE 2 P.
Rente 6.500 F/mois, bouquet 350.000 F - 01-43-20-32-71

PARIS 7e

5 PIÈCES 140 M²

Parfait état, 1er ét., à voir
3.600.000 F - 01-40-56-07-60

RUE MALAR

Imm. récent, 57 m², 3e ét., parfait état, park., px élevé justifié - 01-47-05-24-25

ENCHÈRE NOTAIRE
18, rue de l'Université
3 bur., 61 m² r.d.ch. + 1 p. 6 m²
Mise à prix : 1.170.000 F
Visites 15 et 18/10 de 10 h à 12 h, 22/10 de 14 h à 16 h.
D. Marie - 01-45-61-55-70

ENCHÈRE NOTAIRE
18, rue de l'Université
● 3 p. duplex, 121 m², garage + p. de serv. (rdc bât. A)
Mise à prix : 2.250.000 F
● 6 p. 166 m², 1er ét., bât. B
Mise à prix : 3.240.000 F
Visites 15 et 18/10 de 10 h à 12 h, 22/10 de 14 h à 16 h.
D. Marie - 01-45-61-55-70

UNESCO

Imm. stand., gd séj., 1 chbre, 98 m² sur jard., calme, clair, parking. 2.200 MF
Jean Feuillade :
01-45-66-60-75

PARIS 9e

Mº PIGALLE 3 P.

1er ét. sud, excellent état 70 m², charme, 1.300.000 F
XTIMMO - 01-40-25-07-05

PARIS 10e

Mº POISSONNIÈRE, récent except. dern. ét. vue monum. 3/4 p. 117 m² + 300 m² terr. et jard., 2 parks, à saisir.
01-43-35-18-36

PARIS 11e

REFAITS A NEUF

Studio 36 m², 7e ét. 530.000 F
2 p. 52 m² s/jard. 712.000 F
2 p. 54 m² s/jard. 772.000 F
2 p. 57 m² 799.000 F
3 p. 65 m² 943.000 F
3 p. 65 m², dern. ét. av. terrasse, 980.000 F

53 AV. PARMENTIER

Visites mercredi et jeudi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h
SEFIMEG - 01-48-06-22-96

PARIS 12e

PROPRIÉTAIRE VEND
34, RUE CLAUDE-DECAEN

TRÈS BEAUX APPARTS

2 p., 51 m² .... 685.000 F
4 p. 94 m² .... 1.270.000 F
5 p., 111 m² .... 1.655.000 F
Bureau de vente sur place du lundi au samedi de 11 h à 19 h
01-43-43-89-68

PARIS 13e

ARAGO stand. dernier ét. 3/4 p. 81 m2 entouré verdure pl. soleil 01-43-35-18-36

PARIS 14e

198, AV. DU MAINE

Immeuble nf gd standing
VOIE PRIVÉE
Livraison juin 1999
Avantages Périssol
Studio 2 p. 3 p. 4 p. 5p. à partir de 540 000 F + park
UFG - 01-44-56-10-60

DENFERT. 2 PIÈCES

(GRENIER AMÉNAGÉ)
4e ét., cuis., bains, w-c
290 000 F - 01-43-20-32-71

PORT-ROYAL anc. 4e ét. asc. 4 p. 96 m² charme chf. ind. gaz - 01-43-35-18-36

MONTPARNASSE gd stand. 5p. 111 m2 séj. s/pte terrasse 2 bns park - 01-43-35-18-36

Côté Montrouge imm. réc. à rénover 3/4 p. 70 m² à saisir 790 000 F - 01-43-35-18-36

PARIS 15e

PRÈS VAUGIRARD
Terrasse plein ciel 80 m² appt 140 m² dern. ét. impecc.
3 540 000 F - 01-53-70-86-46

CONVENTION 3 P.

60 m² Terrasse 9 m² sud bon plan 1er ét. rue et cour
960 000 F - 01-43-20-32-71

BIR HAKEIM gd 2 p. 55 m² stand. vue s/Seine, park.
1 290 000 F - 01-53-92-25-24

15e MONTPARNASSE
Imm. fin années 60
8-20, r. du Cdt-R.-Mouchotte
Stud. à part. 515 000 F
2 p. à part. 630 000 F
3 p. à part. 957 600 F
4 p. à part. 1 282 350 F
Appt. donnant pour la majorité s./gds jardins poss. park. s./sol
Bur. s./pl. du mardi au samedi 14 h 30 - 19 heures
Tél. : 01-43-20-85-94

PARIS 16e

PTE D'AUTEUIL 90 m²
PARFAIT ÉTAT charme
1 950 000 F - 01-34-60-39-08

ENCHÈRE NOTAIRE
20-22, av. du Pdt-Kennedy
2 p. 50,7 m². R.-d.-C.
Mise à prix : 550 000 F
Visites 15, 20 et 24 oct. de 14 heures à 16 heures
G. Bouvet - 01-42-02-71-11 et 01-44-84-61-98

ENCHÈRE NOTAIRE
20/22, av. Versailles. R.-d.-C.
Studio 30 m². Occupé (parts de société)
Mise à prix : 220 000 F
Visites 18 et 24/10 de 14 heures à 16 heures, 20/10 de 10 heures à 12 heures
J.-F. Régent - 01-45-08-50-92

ENCHÈRE NOTAIRE
20, rue des Perchamps - R.-d.-C.
Studio 17 m² + Chambre 12 m²
Mise à prix : 297 000 F -
Studio 20 m²
Mise à prix : 252 000 F
Faculté de réunion de lots
Visites 14-10 de 15 h 30 à 17 h 30, 17-10 de 10 h à 12 h
F. Chavane - 01-42-30-00-10

PARIS 18e

THÉÂTRE ATELIER
1er ét. sud, 5 p. 105 m²
1 700 000 F - 01-40-25-07-05

PROVINCE

Breil-sur-Roya 06
Entre arrière-pays niçois et parc du Mercantour
3 p. vue Rivière, ds village
Prox. SNCF T/F - 01-40-26-20-74

CANNES (13 km)
Luxueuse résid. de loisirs
Site remarquable
15 appart. de 4 à 6 personnes
Gdes récept, 2 pisc., sauna
Park. 25 voitures
Achevé neuf : 9 500 000 F
Achat partiel possible
Tél. : 04-93-40-75-56
après le 23 octobre :
01-49-24-00-98

Vente Vieux Lyon St-Jean
Bel appart. 4e ét. 70 m²
3 p. s. de bains + dche
600 000 F Tél. :
04-74-67-36-36
après 20 heures

ÉTRANGER

CRANS-MONTANA
Appt. gd stand. liv., 3 ch. 2 s. de bains, mezzanine, park. int., gd balc., à 2' des installations ski
Possibilité ski d'été
Golf international ht niveau
Px : 2,6 MF
Tél. : 41/21.804 71 21 ou 213 61 45 ou 646 35 52

MAISONS

CLAMART gare-maison anc. bon état 5 ch. jard.
3 950 000 F - 01-34-60-39-08

DOMAINES

Jura prox. frontière Suisse 10 mn Besançon. Vd forêt 11 ha. Hêtres, chênes, érables, sapins, cerisiers, terrain const. sur 2/5.
Tél. : 01-46-06-64-64
ou soir 01-42-57-00-63.

PROPRIÉTÉS

A vendre ou à louer

CÔTE D'AZUR-VAR

Fréjus – St-Raphaël 20 km
Entre mer et montagne propriété style provençal villa (280 m2), + villa (280 m²) logt gardien (85 m²) et dépendances (300 m²) sur pinède 7 250 m²
piscine 13x6,5. Tennis (à terminer).
Direct prop. : 6,3 MF (frais compris).
Tél. : 04-94-40-69-98
ou 04-94-40-61-63.

IRIGNY LYON SUD
à saisir : villa récente
5 P + cuis. équipée, 3 chbres séj., salon, cheminée, terrasse, balc., s.-sol, cave à vins, gar., terrain clos : 860 m²
Tél. : 01-42-17-28-19

Fermette entièrement rénovée (à 2 heures de Paris – 10 km de l'autoroute d'Autrèche, 37110), sur 1 ha de terrain arboré + une mare.
Surf. hab. 230 m² env. comp. :
Au rdc : 1 gde pièce de 40 m² avec bar, 1 cuis. de 26 m²,
1 s. à mang. + sal. av. chem. de 50 m², 1 s. d'eau, WC (le tt en ptes appar.).
A l'étage : 5 chbres, 1 s. de bains, 1 WC, 1 gd placard, 1 grenier.
2 gdes granges de 50 m² chac., sellier, 1 atelier et autres petites dépendances.
PX : 1 600 000 F.
Tél. : 02-47-58-89-61

NICE Mont-Boron
Villa 300 m², gd liv., chem. 7 chbres, 3 s.d.b., ter. 750 m², gar., soleil, vue.
Tél. : 04-93-26-73-47,
P : 3,8 MF.

IMMEUBLES

IMMEUBLE BOULOGNE

R. + 5, 5 500 000 F.
Rentabilité 580 000 F
E. Suffren 01-45-67-88-88

VIAGER

LIBRE DANS 4 ANS

Boulogne gd 2 P. tt cft
5e ét. asc. Fme 85 ans
185 000 F
+ 5 000 F – 01-45-54-28-66

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

RECH. APPTS DE TRÈS GD STANDING
étudie ttes propositions
M. MELLUL 01-45-67-88-88

LOCATION

VIDES OFFRES

Bd Malesherbes, APPT d'exception 190 m² entièrement refait
Tél. : 01-40-23-94-34.

3e RUE DES VERTUS, 2 P. 32 m², 3e ét., refait neuf
3805 F net. 01-40-47-62-38

5e, 82, bd PORT-ROYAL
3 P, 65 m², 4e ét. refait nf
7 043 F, net. 01-40-47-62-38

Mº COMMERCE stand. beau 2 P. nf, 47 m² s/jard., parquet, balc. box. 6 240 F
GÉRER, 01-49-42-28-39
01-49-42-28-39
01-48-43-99-00

5e Mº MONGE 48 m²
6 500 F parking inclus
GÉRER. 01-49-42-28-39
01-48-43-99-00

LEVALLOIS, limite Neuilly résidence nve, 4 P, 102 m², 2 park., 12 975 F ch. comp.
Hon. 10 445 F
01-47-98-86-26

CLICHY-LEVALLOIS Imm nf jamais habité, prestation de ht niv. Studio 30 m² park. moto, 1er ét. 3 400 CC
Studio 30 m², 5e ét., park.
VUE, SOLEIL, CALME, 3 600 CC.

MEUBLÉES OFFRES

20e arrondt
chbre 9 m², 7e et asc. chauff. collectif, balc.
1 600/mois CC
Tél. : 03-21-33-74-44 (soir)

DEMANDES

MASTER GROUP

47, r. Vaneau 75007 Paris
rech. appts vides ou meublés toutes surfaces pour CADRES BANQUES et GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

Ingénieur
Ttes garanties
Rech. 2 P sur Paris Ouest ou Centre
Tél. : 05-63-57-32-01

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

CENTRE AFFAIRES PARIS-ÉTOILE

Face à l'Arc de triomphe
Burx de prestige avec serv.
Tél. : +33 (01) 44-17-18-44
Tél. : +33 (01) 44-17-18-43

A LOUER locaux prof.
80, bd Raspail (6e)
2e ét. asc. 112 m²
LIBRE au 30 oct. 97
Loyer : 15 000 F + ch.
Tél. : 04-70-43-32-07

ÉTOILE

Pptaire loue 4 burx cx
Hall 107 m2, 1 800 F/MCC
Tél. : 01-46-47-58-75.

BAIL LOCATION BUREAU

A céder - validité jusqu'à fin janvier 2000 100 m2, 4 p. rdc, libre immédiat, 15' à pied RER Rueil-Malmaison.
Contacter M. Pruvost au 03-21-77-33-77.

AGENDA

DIÉTÉTIQUE

CENTRE DU VERNET

MINCIR ET STABILISER

Méthode LAURAND testée et expérimentée sous contrôle médical.
Une méthode d'amincissement performante à Saint-Maur !

NATURELLE
SANS MÉDICAMENT
NI COSMÉTIQUE
1er ENTRETIEN GRATUIT
SUR RENDEZ-VOUS
AU 01-42-83-20-15
LA VARENNE

22 *bis*, avenue de Chanzi
(face à la clinique St-Hilaire)

TOURISME

Vacances scolaires

HOME D'ENFANTS JURA

(900 m altitude près frontière suisse)

Agrément jeunesse et sports
Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confortablement rénovée.
2 ou 3 enfants par chbre av. sdb, wc située au milieu des pâturages et forêts
Accueil volont. limité à 15 enfts idéal en cas de 1re séparation.
Ambiance familiale et chaleur.
possibilité accompt depuis Paris TGV
Activités : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain
Tél. : 03-81-38-12-51

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

FICHE PRATIQUE du 14.10.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

Crédit : taux fixes ou taux variables ?

Pour une large majorité d'acquéreurs, financer un achat immobilier passe par la souscription d'un prêt. Mais entre taux fixes ou taux variables, échéances constantes ou modulables et maintenant crédits emboîtables, il faut choisir en connaissance de cause...

Si vous souscrivez un crédit à taux fixe, vous pouvez choisir entre échéances constantes ou modulables. Pour la première formule, vous connaissez une fois pour toutes le taux d'intérêt, le montant des mensualités et la date de fin du prêt. Rigide, ce système ne permet pas de bénéficier d'une diminution des taux. Mais l'emprunteur est protégé en cas d'augmentation.
Si vous optez pour un crédit à taux fixe et à échéances modulables, vous bénéficiez d'un peu plus de souplesse. Vous pouvez en effet moduler le montant de vos mensualités en fonction de l'évolution de vos revenus. Une modification à la hausse entraîne un raccourcissement de la durée du prêt. Lorsqu'elle intervient à la baisse, la durée du crédit est rallongée.
En complément, vous pouvez choisir le système des échéances reportables. Comme son nom l'indique, il vous permet de suspendre et de reporter le paiement d'une ou plusieurs mensualités en cas de problème financier.

Les prêts à taux variables

Si vous choisissez un crédit à taux variable ou révisable, vos mensualités de remboursement oscillent *périodiquement* à la hausse comme à la baisse en fonction d'un indice de référence connu lors de la souscription du prêt. Le plus souvent, il s'agit du Tiop (Taux interbancaire offert à Paris).
Si vous optez pour des taux variables à échéances modulables, la durée de l'emprunt est rallongée ou raccourcie en fonction des variations du Tiop. Ainsi, une hausse des taux entraîne un allongement de la durée du prêt. A l'inverse, une baisse permet de la raccourcir.
Logiquement, si les taux diminuent, le crédit devient moins onéreux. En revanche, s'ils augmentent sensiblement, l'emprunteur risque de le payer cher. C'est pourquoi les banques proposent des prêts variables dits « capés ». Grâce à des butoirs prévus au contrat, le souscripteur est assuré que le taux ne dépassera pas un certain seuil par rapport à la valeur initiale.
Par ailleurs, la possibilité vous est offerte de passer à tout moment et sans franchise d'un taux révisable à un taux fixe. Sachez que cette transformation est irréversible.

Les crédits emboîtables

Ce mécanisme permet de « lisser » les mensualités tout en optimisant votre crédit, qui du coup coûte un peu moins cher. Par exemple, vous commencez les premières années à payer en priorité un prêt épargne logement, le remboursement des autres crédits n'intervenant qu'ensuite. Certaines banques proposent des formules emboîtables qui mêlent jusqu'à six prêts différents ! Sachez enfin que les établissements financiers innovent sans cesse en matière de crédit immobilier. Devant les nombreuses formules qu'elles proposent, vous avez tout intérêt à faire jouer la concurrence.

C. D.

Pour d'autres conseils, consultez IMMONEUF, *le mensuel de l'immobilier en vente 20 F chez votre marchand de journaux.*



Plus de 300 pages de conseils et d'adresses





